

ALMANACHE

1955

DV

PAYSAN BRETON



Le Travailleur économe exige

LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL



MARQUE DÉPOSÉE

MONT SAINT-MICHEL

LES MOINS CHERS

puisqu'ils DURENT TROIS FOIS PLUS

Agriculteurs,

LE FEU VOUS GUETTE

et des milliers d'entre vous
risquent chaque jour
la ruine pour insuffisance
— d'assurance —



Assurez vos immeubles, votre matériel,
vos animaux, vos récoltes, etc... pour
LEUR VALEUR RÉELLE.

Mieux encore :
Souscrivez à la Mutuelle Agricole à des
conditions très avantageuses une assurance
incendie à **GARANTIE INTÉGRALE** avec
ajustement automatique, car seule une telle
assurance vous donnera une sécurité totale
et définitive.

Pour tous renseignements, adressez-vous :

- soit au Secrétariat de la Caisse locale de votre commune;
- soit au Siège de la caisse de Réassurance Agricole contre l'Incendie, 45, rue de Brest, à Landerneau;
- ou à son Bureau départemental des Côtes-du-Nord, 13, rue du Maréchal-Foch, à Saint-Brieuc.

Pour les besoins
de votre exploitation



- En engrais
- En aliments du bétail
- En graines de semence
- En outillage agricole
et en produits de traitement
- En machines agricoles

Adressez-vous à la

COOPERATIVE AGRICOLE

d'Approvisionnement et d'Achat en Commun
du FINISTÈRE et des COTES-DU-NORD

qui vous approvisionnera par l'un de ses
75 dépôts et 400 magasins

BONNE ANNEE !

Encore une année qui s'achève !

Comme tous les ans, l'almanach de « Paysan Breton », fidèle messager du Conseil d'Administration et des rédacteurs du journal, vient vous offrir ses meilleurs vœux pour 1955.

Il veut être, pendant les soirées d'hiver, le compagnon des foyers paysans ; il s'adresse à toute la famille, apportant aux petits comme aux grands des distractions, des conseils et des enseignements.

" PAYSAN BRETON "

offre à ses abonnés,
à tout ses lecteurs,
à toutes les familles paysannes,
ses meilleurs vœux pour 1955.

Complément du journal, il contient des articles sur l'élevage, l'insémination artificielle, la production et ses débouchés, la coopération, la mutualité, la législation sociale.

Il comporte une étude complète des impôts agricoles.

Il offre aux ménagères et aux jeunes filles des recettes de cuisine et des modèles de tricot.

Aux enfants, des jeux et des histoires pour rire.

Il n'a d'autre prétention que de rendre service en distrayant.

Puisse-t-il y réussir !

C'est le vœu que nous formulons et qui s'ajoute à ceux de santé, de bonheur et de paix dans toutes les exploitations paysannes.

Bloavez Mad !

Bonne année !

JANVIER

1	S	Circoncisi.	sq.
2	D	s.	Basile
3	L	s.	Genevieve
4	M	s.	Rigobert
5	M	s.	Amande
6	J		Epiphanie
7	V	s.	Melanie
8	S	s.	Lucien
9	D	s.	Julien
10	L	s.	Guillaume
11	M	s.	Hortense
12	M	s.	Arcadius
13	J		Baptême J.-C.
14	V	s.	Félix
15	S	s.	Rachel
16	D	s.	Marcel
17	L	s.	Antoine
18	M	s.	Béatrice
19	M	s.	Germaine
20	J	s.	Sébastien
21	V	s.	Agnes
22	S	s.	Vincent
23	D	s.	Raymond
24	L	s.	Timothée
25	M.C.	d.	S. P.
26	M	s.	Paule
27	J	s.	J. Chryst.
28	V	s.	Charlem.
29	S	s.	Fr. de S.
30	D	s.	Martine
31	L	s.	Marcelle

JANVIER

PHASES DE LA LUNE

Le 1 : P. Q.
 Le 8 : P. L.
 Le 15 : D. Q.
 Le 24 : N. L.
 Le 31 : P. Q.

FETES CORPORATIVES

18 : *Sainte Véronique*, patronne des ouvriers du lin.
 22 : *Saint Vincent*, patron des vignerons et apiculteurs.
 25 : *Saint Paul*, patron des cordiers.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Les pluies de printemps ne vous ont peut-être pas toujours permis de rentrer et de récolter le foin dans d'aussi bonnes conditions que vous l'auriez voulu. Aussi votre fourrage est poussiéreux, si ce n'est parfois moisi. Surveillez votre cheval, surtout le matin en ouvrant les portes de l'écurie. Ecoutez bien s'il ne tousse pas. Si oui, méfiez-vous du foin, la bronchite chronique le guette. Brumez votre foin et donnez à votre vieux compagnon de la poudre pectorale et une liqueur balsamique.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE VERSEAU : signe de force et de raison, 21 janvier au 20 février.

★ Les femmes, nées sous ce signe, sont douées d'un caractère excellent, elles ont de la suite dans les idées, du calme et de l'énergie. D'un naturel gai, aimable, elles sont sincères, sympathiques et constantes dans leurs affections; quoiqu'aimant le monde, les plaisirs, les distractions, elles restent néanmoins raisonnables et toujours sérieuses.

★ Les hommes nés sous ce signe sont peu enclins à l'émotion et savent conserver leur sang-froid; ils restent calmes dans leurs actes comme dans leurs paroles. Fidèles à leurs amitiés, parce que sincères et loyaux, on peut avoir confiance en eux et leurs mérites sont très justement appréciés. Amoureux de gloire, ils sont spirituels, vifs, aimables et affectueux; avec un cerveau solide ils cultivent les sciences, sont de bon jugement, voient les choses de haut, s'il leur arrive de faire de la politique, c'est sûrement de façon désintéressée. Ils sont rarement riches dans leur jeunesse.

LA RECETTE DU MOIS

RILLETTES DE PORC. — Prendre livre pour livre de porc frais maigre et de lard gras non salé. Hacher le tout finement, puis ajouter une cuillerée de café de sel, une pincée de poivre, des épices, deux clous de girofle, un brin de thym, une demi-feuille de laurier, un demi-verre d'eau. Mettre la préparation dans une cocotte, couvrir, laisser mijoter sept heures, tourner de temps en temps, puis retirer du feu et laisser reposer jusqu'à ce que la graisse soit montée. Retirer la graisse. Mettre les rillettes dans de petits pots et les recouvrir parfaitement avec la graisse aux trois quarts figée.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LES BONNES AFFAIRES

— Explique-moi, papa, ce que veut dire faire faillite?
 — Faire faillite c'est quand on met son argent dans la poche de son pantalon et qu'on laisse emporter son veston par ses créanciers.

AU JARDIN

Labourer tout le terrain rendu disponible en y enfouissant le fumier ou le compost.

Défricher les parcelles incultes en retournant les mottes d'herbe au fond des jauges de béchage.

Ouvrir les fosses où l'on plantera les asperges en avril.

AU VERGER

Nettoyage des écorces des pommiers et poiriers.

FÉVRIER

1	M s. Ignace
2	M Purification
3	J s. Blaise
4	V s. Gilbert
5	S s. Agathe
6	D Septuagés.
7	L s. Romuald R.
8	M s. Irma
9	M s. Apolline
10	J s. Scholast.
11	V s. Adolphe
12	S s. Eulalie
13	D Sexagésime
14	L s. Valentin D.
15	M s. Georgette
16	M s. Justine
17	J s. Théodule
18	V s. Simeon
19	S s. Gabin
20	D Quinquag.
21	L s. Pépin
22	M Marc-Graas N.
23	M Cendres
24	J s. Mathias
25	V s. Léandre
26	S s. Nestor
27	D Quadrages.
28	L s. Romain

Fond. Typogr. Franç. 1955.

FÉVRIER

PHASES DE LA LUNE

Le 7 : P. L.
Le 14 : D. Q.
Le 22 : N. L.

FETES CORPORATIVES

2 : Purification, fête des lavandières.
3 : Saint Blaise, patron des bouchers et cardeurs.
10 : Sainte Scholastique, patronne des assureurs.

AU JARDIN

Labourer et défricher comme en janvier.
Dresser les côtières et ados.

A la fin du mois, semer carottes courtes, fèves et pois hâtifs, oignons jaunes, ciboule ; semer en bordures ou en planches bien exposées : cerfeuil, persil, épinards. Planter l'ail et l'échalote, les oignons de Mulhouse, la ciboulette

AU VERGER

Comme en janvier, nettoyer les écorces des pommiers et poiriers.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Vos vaches accouchent en ce moment. Vous avez évité l'avortement contagieux, mais quelques-uns de vos produits ont une forte diarrhée, quelques-uns présentent même une broncho-pneumonie ou de la méningite. Ne croyez pas à un sort ou à la malchance. Consultez votre vétérinaire qui vous dira que votre étable est infectée par le microbe de la septicémie des veaux et vous donnera sérum et vaccin spécifiques qui, employés dès la naissance, vous éviteront le retour de tels accidents.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LES POISSONS : signe de mobilité, 21 février au 20 mars.

★ Les femmes nées sous ce signe sont constantes dans leurs amitiés et leurs amours ; elles font des épouses modèles, particulièrement recherchées. Généralement d'une remarquable beauté, elles possèdent un bon jugement et, de plus, un cœur excellent. Leur instinct inné de l'économie peut arriver quelquefois, par exagération, à devenir de l'avarice, mais c'est assez rare.

★ Les hommes nés sous ce signe, d'un naturel sensible, de sentiments délicats ; serviables et très sympathiques, ont une confiance qui frise la naïveté. De caractère changeant, mobile et particulièrement impressionnable, ils aiment le mystérieux. Enthousiastes, hardis, mais joueurs par soi d'imprévu, ils sont ambitieux et ardemment présomptueux ; leur indécision de volonté est leur plus grande tare ; très doux généralement, ils deviennent soudain très emportés. Connaissant la pauvreté dans leur jeunesse, ils dépensent amplement leur fortune, lorsqu'à l'âge mûr elle leur aura enfin souri.

LA RECETTE DU MOIS

LANGUE DE BŒUF AUX RAISINS. — Laisser dégorger la langue dans de l'eau froide pendant plusieurs heures. La plonger dans de l'eau bouillante salée et l'y laisser jusqu'à ce que la peau se détache facilement.

Enlever cette dernière à l'aide d'un couteau, puis faire cuire la langue dans 2 ou 3 litres d'eau avec les légumes du bouillon (carottes, oignons, poireaux, deux feuilles de chou, sel, poivre et laurier). Ajouter une gousse d'ail, laisser cuire à feu doux pendant trois heures. Préparer la sauce suivante : faire brunir une grosse cuiller à soupe de beurre. Y ajouter la même quantité de farine. La laisser roussir et mouiller avec un peu de bouillon, un verre de vin rouge et un petit filet de vinaigre. Ajouter sel, poivre, une poignée de petits raisins secs sans pépins.

Découpez la langue en tranches, mettre ces dernières dans la sauce et laissez mijoter pendant un quart d'heure pour que la viande soit bien imprégnée de l'arôme de la sauce.

Dresser les tranches sur le plat de service et les napper avec la sauce.

MARS

MARS

1	M s ^e Eudoxie	PQ
2	M s. Simplicie	
3	J s. Marin	
4	V s. Casimir	
5	S s. Adrien	
6	D Reminiscere	
7	L s. Th. d'Aquin	
8	M J. de Dieu	PL
9	M s ^e Françoise	
10	J 40 Martyrs	
11	V s. Eulogie	
12	S s. Gregoire	
13	D Oculi	
14	L s ^e Mathilde	
15	M s. Zacharie	
16	M s. Cyriaque	DQ
17	Mi-CARÊME	
18	V s. Alexandre	
19	S s. Joseph	
20	D Letare	
21	L. PAINTRES	
22	M s ^e Lea	
23	M s. Victorien	
24	J s. Gabriel	NL
25	V. ANNONCIATION	
26	S s. Emmanuel	
27	D Passion	
28	L s. Gontran	
29	M s. Johan	
30	M s. Arméée	PQ
31	J s. Benjamin	

PHASES DE LA LUNE

Le 1 : P. Q.
Le 8 : P. L.
Le 16 : D. Q.
Le 24 : N. L.
Le 30 : P. Q.

FETES CORPORATIVES

12 : *Saint Grégoire le Grand*, patron des chantres.

19 : *Saint Joseph*, patron des charpentiers et ardoisiers.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Votre vache fait des efforts après la saillie et ne « retient » pas. Faites-lui une injection de 2 litres d'eau bouillie tiède contenant 150 gr. de bicarbonate de soude un quart d'heure avant la saillie.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE BELIER : *signe de force capricieuse, 21 mars au 20 avril.*

★ *Les femmes nées sous ce signe sont coquettes, curieuses, friandes et très sensibles aux hommages, elles recherchent les plaisirs et la bonne chère, aiment surtout attirer l'attention; d'une tendance à toujours exagérer, elles mentent inconsciemment et, lorsqu'elles travaillent, c'est surtout d'une façon imaginative. Elles possèdent presque toujours un joli visage à l'ovale allongé, une peau mate et un teint éblouissant, mais elles ont un tempérament plutôt lymphatique. Quoique non désagréable, leur caractère est fort vif, susceptible et passablement capricieux.*

★ *Les hommes nés sous ce signe sont de tempérament passionné, mais volage. Recherchant les plaisirs, ils sont aussi jaloux de leur liberté d'idées que de leur liberté de sentiments. De caractère nerveux, vif, même irascible, ils manquent ingénument à leurs promesses, car ils ne se considèrent pas engagés par leur parole. Innovateurs, studieux, ce sont des hommes d'action et de progrès qui cherchent toujours à diriger, à précéder les autres; leur volonté, malheureusement versatile, est active, audacieuse, entreprenante; il ne leur manque qu'une ligne de conduite. Ce sont surtout des impulsifs, aux décisions inattendues, qui veulent strictement vivre à leur guise.*

LA RECETTE DU MOIS

CAKE. — 200 gr. de farine. — 125 gr. de sucre. — 100 gr. de beurre fondu. — 125 gr. de raisins sans pépins. — 3 œufs entiers. — 2 cuillerées à soupe de rhum. — 1 paquet de levure.

Faire une pâte du tout en faisant un trou dans la farine. Y mettre les œufs, le rhum, le sucre et délayer petit à petit avec le beurre fondu, puis y mettre la levure, enfin un quart de raisins sans pépins. Beurrer des papiers, en entourer le moule. Verser la pâte et mettre au four moyen environ trois-quarts d'heure.

POUR RIRE

EVIDEMENT

- Dans une usine, un ouvrier est appelé au bureau du patron.
- Il revient à son atelier, l'air en colère et pas content du tout.
- Alors, Nénese, quoi qu'il t'a dit ?
- Le patron ? S'il ne revient pas sur sa parole, je quitte la maison.
- Mais alors, quoi donc qu'il t'a dit ?
- Il m'a dit qu'il me foutait la porte

AU JARDIN

Labourer et défricher comme les mois précédents.

Continuer les semis de février.

Commencer à semer successivement pois, carottes courtes, radis, scarole, navets panais, betteraves hâtives.

En fin de mois, planter des griffes d'asperges, les souches d'oseille et semer les poireaux en pépinières.

AU VERGER

Environ 15 jours avant le débourement du pêcher, traitement au cuivre : bouillie bordelaise ou à l'oxychlorure de cuivre.

En fin mars, sur poiriers, peu après le débourement, mais avant la floraison : bouillie bordelaise à 1 kg. de sulfate de cuivre pour solution de 100 litres, combinée avec traitement arsenical.

AVRIL

1	V s. Hugues
2	S s. Fr. de P.
3	D Rameaux
4	L s. Isidore
5	M s. Irène
6	M s. Célestin
7	J s. Clotaire PL
8	V s. Albert
9	S s. Marie-Eg.
10	D PAQUES
11	L s. Léon, pape
12	M s. Jules
13	M s. Ida
14	J s. Tiburce
15	V s. Anastasie PL
16	S s. Fructueux
17	D Quasimodo
18	L s. Parfait
19	M s. Léontine
20	M s. Théodore
21	J s. Anselme
22	V s. Opportun PL
23	S s. Georges
24	D s. Gaston
25	L s. Marc
26	M s. Marcellin
27	M s. Frédéric
28	J s. Aimée
29	V s. Robert
30	S s. Ludovic

AVRIL

PHASES DE LA LUNE

Le 7 : P. L.
Le 15 : D. Q.
Le 22 : N. L.
Le 29 : P. Q.

FETES CORPORATIVES

4 : Saint Isidore, patron des laboureurs.
23 : Saint Georges, patron des maîtres d'armes.
25 : Saint Marc, patron des vitriers.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Le crapaud — pododermatite végétante sous-ongulée — est un mal pénible à guérir du pied du cheval. Surveillez de très près les fourchettes de vos chevaux. Dès le moindre échauffement, faites-les dégarnir par le maréchal et soignez-les quotidiennement au sulfate de cuivre. Si les verrues continuent à grossir et un pus grisâtre à odeur fétide à couler, n'attendez plus longtemps pour le faire soigner par un vétérinaire.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE TAUREAU : puissance et force sanguine, 21 avril au 20 mai.

* Les femmes nées sous ce signe ont du cœur, sont des épouses dévouées et fidèles, leur caractère et leurs colères soudaines nuisent beaucoup à ces qualités naturelles. Elles aiment commander, elles dirigent avec un bon jugement et de façon pratique, énergique et tenace. Douées d'un noble visage au masque large, avec de beaux yeux profonds, elles ont une voix grave très particulière qui leur donne une personnalité bien caractéristique.

* Les hommes nés sous ce signe sont violents, sanguins, emportés et quelquefois brutaux ; assez peu sociables, surtout dans la vieillesse, ils s'attachent néanmoins par leur tempérament sensuel et affectueux malgré sa brusquerie. Indépendants d'esprit, très intelligents, ils sont portés surtout vers le côté pratique des choses ; avec une volonté ferme, tenace et obstinée, ils manquent surtout d'invention. Triomphant facilement de leurs adversaires, ils savent commander et sont destinés à réussir dans leurs entreprises.

AU JARDIN

Achever le dressage des planches qui doivent toutes être prêtes à être plantées. Sarcler et biner les cultures déjà en place. Epancher un peu de nitrate sur le sol entre les cultures qui démarrent mal et qui ont besoin d'un coup de four pour activer la végétation, surtout si le printemps est rude.

Repiquer les plants obtenus sur couches : salades, choux, choux de Bruxelles, poireaux.

Terminer la plantation des asperges.

Commencer en fin de mois la plantation des pommes de terre.

Gilletonnage et plantation des artichauts.

AU VERGER

Traitement des pommiers, peu après le débournement : contre l'anthracnose, 2 pulvérisations à l'H.C.H., avant la floraison.

Sur prairies, aussitôt après la chute des pétales, bouillie sulfocalcique faible ou bouillie bordelaise très diluée, mélangée avec traitement arsenical à 0,5% ou au D.D.T., pour commencer les traitements contre le carpocapse.

● LA VOIE HIERARCHIQUE

— Qu'est-ce que j'entends dire, mademoiselle ? Vous faites des prières pour obtenir une augmentation ? Je sais bien qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, mais moi je n'aime pas qu'on passe par-dessus ma tête !

MAI

1	D	Fête du Travail
2	L	s. Athanase
3	M	Inv. de la S ^e Cr.
4	M	s ^e Monique
5	J	s. Augustin
6	V	s. Jean P. L. pt
7	S	s. Stanislas
8	D	Jeanne d'Arc
9	L	s. Gregoire
10	M	s ^e Solange
11	M	s. Mamert
12	J	s. Achille
13	V	s. Servais
14	S	s. Pacôme
15	D	s ^e Denise DQ.
16	L	Rogations
17	M	s. Pascal
18	M	s ^e Juliette
19	J	ASCENSION
20	V	s. Bernardin
21	S	s ^e Gisele NL
22	D	s. Emile
23	L	s. Didier
24	M	s ^e Angèle
25	M	s. Urbain
26	J	s. Phil. de N.
27	V	s. Ildevert
28	S	s. Germain PC
29	D	PENTECOTE
30	L	s. Ferdinand
31	M	Pétronille

MAI

PHASES DE LA LUNE

Le 6 : P. L.
Le 15 : D. Q.
Le 21 : N. L.
Le 28 : P. Q.

FETES CORPORATIVES

6 : Saint Jean devant la Porte Latine, patron des imprimeurs, libraires, relieurs.

16 : Saint Honoré, patron des boulangers et pâtisseries.

19 : Saint Yves, patron des avocats, notaires.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Vos jeunes lapins crèvent. Ont-ils le gros ventre et de la diarrhée ? Si oui, ouvrez-les et regardez si le foie est piqueté de blanc. Si oui, c'est la coccidiose, et faites-leur faire le traitement classique : huile thymomée, quinacrine ou phénocitine. Si non, c'est de l'infection intestinale, mettez dans leur pâtée pour 5 petits : poudre de cachou, 1 cuillerée à café, benzonaphtol 1/2 cuillerée à café.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LES GEMEAUX : *signe d'amitié et de sentiment, 21 mai au 20 juin.*

★ Les femmes nées sous ce signe sont simples, douces, sensibles et sans prétentions ; d'un caractère sympathique, aimantes, elles ont du cœur, de bons sentiments et de fort gracieuses manières, généralement belles, de corps bien proportionné, elles sont adroites à tous points de vue ; il ne leur manque qu'un peu d'énergie, car souvent elles négligent leur intérieur par une sorte d'apathie sentimentale.

★ Les hommes nés sous ce signe sont inventifs, leur intelligence assimile promptement ; spirituels, enthousiastes, vifs, enjoués, impressionnables, même un peu versatiles, ils sont de tendance raffinée et artiste. Par leurs manières affectueuses et délicates, ils savent rester fidèles à leurs amis, malgré leur naturel changeant, quoique ardent et audacieux, ils sont assez positifs et adroits, habiles et même rusés pour mener à bien leurs entreprises.

AU JARDIN

- Multiplier les binages et les sarclages. Arroser s'il en est besoin.
- Pailler les fraisiers.
- C'est le moment de semer les haricots qui vont se succéder.
- Au milieu du mois, semer en pépinières : laitues d'été, poireaux pour l'hiver, chicorées et scaroles pour l'automne.
- Mise en place de tous les légumes craignant les gelées.
- Dernière plantation de pommes de terre.
- Ramer les pois.
- Lutter énergiquement contre les parasites.

AU VERGER

- Sur les poiriers, répétition du traitement du mois d'avril.
- Sur les pommiers, même traitement qu'en avril, d'abord à la chute des pétales, puis environ 15 jours plus tard.
- Sur les pêchers, à la mi-mai, bouillie nicotinée ou Parathion contre les pucerons.

LA RECETTE DU MOIS

CHARLOTTE AU RIZ AUX ABRICOTS. — 250 gr. de riz. — 1 litre de lait. — 200 gr. de sucre. — 250 gr. d'abricots secs. — Vanille ou citron.

Faire cuire d'une part le riz dans le lait sucré et aromatisé ; d'autre part, dans l'eau les abricots (débuter la cuisson à l'eau froide). Ajouter au riz tiède 2 jaunes d'œufs et les blancs battus en neige.

Prendre un moule à charlotte. Superposer une couche de riz, une couche d'abricots. Finir par une couche de riz. Faire prendre au four.

Démouler à froid.

POUR RIRE

REPÈRE

Le Bédouin Ahmed creusait un trou dans son champ. Hassouna, qui passait par là, arrête son chameau.

— Qu'est-ce que tu fais là ? demande-t-il à Ahmed.

— Je cherche mon trésor que j'ai enterré.

— Si tu n'as pas de point de repère tu ne retrouveras pas l'endroit.

— Far Allah ! J'avais un point de repère, un nuage qui me donnait de l'ombre pendant que j'enterrais mon argent.

JUIN

JUIN

1	M	s.	Pamphile	
2	J	s ^e	Blandine	
3	V	s ^e	Clotilde	
4	S	s ^e	Emma	
5	D		TRINITE F.M. Pt.	
6	L	s.	Norbert	
7	M	s.	Lic	
8	M	s.	Médard	
9	J		FÊTE-DIEU	
10	V	s.	Edgard	
11	S	s.	Barnabé	
12	D	s.	Guy	
13	L	s.	Antoine P. DQ.	
14	M	s.	Rufin	
15	M	s.	Modeste	
16	J	s.	Cyr	
17	V	s.	Jeremie	
18	S	s ^e	Leonie	
19	D	s.	Gervais	
20	L	s.	Raoul NL	
21	M	s ^e	Alice	
22	M		Eté	
23	J	s.	Jacob	
24	V	s.	Jean-Baptiste	
25	S	s.	Prosper	
26	D	s.	Maixent	
27	L	s.	Fernand PQ.	
28	M	s.	Irénée	
29	M	s.	Pierre s. Paul	
30	J	s.	Martial	

PHASES DE LA LUNE
 Le 5 : P. L.
 Le 13 : D. Q.
 Le 20 : N. L.
 Le 27 : P. Q.

FETES CORPORATIVES
 3 : Sainte Clotilde, patronne des notaires.
 24 : Saint Jean-Baptiste, patron des tonneliers, teinturiers et oiselleurs.
 29 : Saint Pierre, patron des maçons, plâtriers, sculpteurs, tailleurs de pierre.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

La meilleure laitière de votre écurie n'a pas eu de lait ce matin ; prise de tremblement, elle ne mange pas, sa mamelle est rouge, dure, le lait qui sort d'un ou deux trayons est décomposé, ressemble à de l'eau roussâtre et contient du pus, des « mèches ». C'est la mammite. Laissez-la à l'écurie. Trayez-la aussi souvent que possible des trayons malades en n'oubliant pas que ce lait malade ne doit pas être répandu dans la litière et frictionnez la mamelle avec un corps gras ou mieux avec une bonne pommade anti-mammite.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE CANCER : signe de ténacité et de fantaisie, 22 juin au 20 juillet.

★ Les femmes nées sous ce signe sont sensibles à l'excès, susceptibles, capricieuses, coquettes, quelque peu gourmandes et quelquefois trompeuses. Plaisant beaucoup par leurs gracieuses manières, leur beauté naturelle, elles sont très indolentes pour ce qui ne leur plaît pas ou tout ce qui n'est pas d'un rapport positif. Avec un teint mat, bien en chair, un peu ovale de visage, une bouche petite, elles sont extrêmement séduisantes et cachent sous un dehors distrait des capacités de travail et d'énergie laborieuse.

★ Les hommes nés sous ce signe sont de tempérament sensuel, querelleur, passionné, écoutant beaucoup plus volontiers leurs fantaisies que leur raison. Sensibles aux belles choses, ils se tournent vers les sensations nouvelles émouvantes ; recherchant les plaisirs de la vie très confortable, ils sont malgré cela, économes, thésaurisent comme des avares. S'ils s'attachent à leur foyer, c'est un peu par amour égoïste des satisfactions qu'ils y trouvent. D'esprit positif, qui surmonte souvent leur indolence, ils sont tenaces, patients, mais arrivent rarement à la richesse.

LA RECETTE DU MOIS

LANGUES DE CHAT. — Mettez dans une terrine 250 gr. de sucre en poudre, une cuillerée de sucre vanillé, 250 gr. de farine. Délayez lentement avec trois ou quatre cuillers à soupe de crème et cinq blancs d'œufs battus en bûche. Mettez le mélange dans une poche et faites des bâtonnets de 5 à 6 centimètres de long. Faites cuire au four moyen pendant sept à huit minutes.

POUR RIRE POUR RIRE

— Pourrais-je ne pas venir au bureau demain, monsieur, demande un très jeune employé à son patron, ma femme voudrait que je l'aide à nettoyer la maison de fond en comble ?
 — Voyons, c'est impossible, avec tout le travail qu'il y a à faire ici !
 — Ah ! Merci beaucoup, monsieur, je savais bien que je pouvais compter sur vous.

AU JARDIN

Insister sur les binages et les sarclages. En profiter pour éclaircir les cultures. Arroser si c'est nécessaire. Repiquer toutes les plantes semées préalablement en pépinières. Continuer à lutter contre les parasites.

AU VERGER

Renouveler les traitements sur les poiriers et les pommiers. S'il y a des pucerons ou si le temps laisse prévoir une attaque de tavelure, répéter le traitement anti-pucerons pour le pêcher.

JUILLET

1	V s. Thierry
2	S Vis. de la V.
3	D s. Anatole
4	L s ^e Berthe
5	M s ^e Zoé
6	M s ^e Lucie
7	J s ^e Aubierge
8	V s ^e Virginie
9	S s ^e Blanche
10	D s ^e Félicité
11	L s ^e Olga
12	M s. Gualbert
13	M s. Eugène
14	J Fête Nat.
15	V s. Henri
16	S s. Alain
17	D s. Alexis
18	L s. Camille
19	M s. V. de P.
20	M s ^e Marguerite
21	J s. Victor
22	V s ^e Madeleine
23	S s ^e Apollin.
24	D s ^e Christine
25	L s. Christophe
26	M s ^e Anne
27	M s ^e Nathalie
28	J s. Nazaire
29	V s ^e Marthe
30	S s. Abdon
31	D s. Ign. de Loy.

JUILLET

PHASES DE LA LUNE

Le 5 : P. L.
Le 12 : D. Q.
Le 19 : N. L.
Le 26 : P. Q.

FETES CORPORATIVES

22 : Sainte Madeleine, patronne des parfumeurs et gantiers.
25 : Saint Jacques, patron des chapeliers et meuniers.
26 : Sainte Anne, patronne des menuisiers, ébénistes, couturières, modistes.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Une vache ne rumine plus, elle ne mange pas, son flanc est gonflé et son œil est triste. L'indigestion classique. Mettez-la à la diète, purgez-la avec 200 gr. de sulfate de soude et faites-lui prendre matin et soir une tisane de gentiane. Si l'accident recommence dix à douze jours après, pensez qu'elle a pu avaler un fil de fer ou une pointe et faites examiner par un vétérinaire. Si cet accident se reproduit plus souvent, pensez à la tuberculose.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE LION : signe de courage et d'héroïsme, 21 juillet au 20 août.

★ Les femmes nées sous ce signe possèdent un réel bon cœur, beaucoup de sincérité et de franchise, avec des idées nobles et élevées ; généralement belles, très aimantes, leur cœur peut les égarer fréquemment. Elles sont hardies, courageuses, d'un caractère vif, mais aussi rancunier et vindicatif. Vouées à l'amour, elles sont destinées à ses grandes joies, mais aussi à ses tristesses infinies.

★ Les hommes nés sous ce signe sont positifs, énergiques, entrepreneurs, braves et d'une orgueilleuse fierté ; d'une belle prestance avec de belles manières, aimables, aimants, même passionnés, ils plaisent beaucoup aux femmes. Leur intelligence pondérée, la noblesse et l'élevation de leur esprit les font généralement réussir dans la vie ; les honneurs leur viennent naturellement mais ils ne doivent pas oublier les revers qu'une mauvaise fortune aidée par leur orgueil instinctif leur attire au cours de la vie.

AU JARDIN

Mêmes travaux qu'en juin là où c'est nécessaire.
Labours et fumures complémentaires des planches avant d'entreprendre de nouvelles cultures.
Buter et ramer les pois et les haricots.
Récolte des pommes de terre hâtives, de l'ail et de l'échalote.
Mise en place des choux-fleurs d'automne et brocolis. Derniers plants de choux de Bruxelles et poireaux pour l'hiver.
Lier les chicorées et romaines par temps sec.

AU VERGER

Continuer les traitements des pommiers selon les besoins par nicotine ou mieux Parathion, contre les pucerons et les araignées rouges.
Continuer, suivant les besoins, les traitements nicotinéés sur pêcheurs.

POUR RIRE

LE PECHEUR FACETIEUX

Un homme, assis au bord de la Seine, jette consciencieusement dans l'eau une ficelle sans hameçon qu'il a attachée au bout de sa canne.
Un vrai pêcheur le regarde un instant et se dit : « C'est un pauvre fou ».
Et d'un ton de pitié aimable :
— Alors, mon brave homme, vous en attrapez beaucoup ?
Le supposé fou se retourne et sans rire :
— Oui, pas mal... Vous êtes le douzième, ce matin.

AOÛT

1	L. a. Pier. a. L.
2	M. a. Alphonse
3	M. a. Geo. Gray
4	J. a. Dominique
5	V. a. Abel
6	S. Transfigur.
7	D. a. Gaëtan
8	L. a. Jovin
9	M. a. Clarine
10	M. a. Laurent
11	J. a. Suzanne 90.
12	V. a. Clotilde
13	S. a. Hippolyte
14	D. a. J. M. Vin.
15	L. Assomption
16	M. a. Roch
17	M. a. Elise 95.
18	J. a. Hélène
19	V. a. Eudes
20	S. a. Bernard
21	D. a. Jean. Ch.
22	L. a. Symphon.
23	M. a. Sidonie
24	M. a. Barthel.
25	J. a. Louis, saint.
26	V. a. Zéphirin
27	S. a. Armand
28	D. a. Augustin
29	L. Des. S. J. B.
30	M. a. Fiacre
31	M. a. Arslide

AOÛT

PHASES DE LA LUNE

Le 3 : P. L.
Le 11 : D. Q.
Le 17 : N. L.
Le 25 : F. Q.

FETES CORPORATIVES

15 : *Sainte Marie*, patronne des entrepreneurs et maçons.
16 : *Saint Roch*, patron des blanchisseurs.
25 : *Saint Louis*, patron des coiffeurs.
30 : *Saint Fiacre*, patron des jardiniers.

AU JARDIN

Mêmes travaux du sol qu'en juillet.
Replanter en place les derniers semis de choux d'hiver, de brocolis et de poireaux.
Continuer à lier les ancrées et scaroles. Continuer la récolte des pommes de terre.

AU VERGER

Mêmes travaux qu'en juillet

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Une des maladies les plus fréquentes, les plus graves et qui provoque le plus d'inquiétude, est bien la colique du cheval. Par sa brutalité, la violence des douleurs de l'animal et la fin souvent tragique de cette maladie, la plupart des propriétaires de chevaux sont effrayés. Aussi, dès qu'un cheval a la colique, il faut essayer de le calmer par de l'infusion de tilleul, le purger avec du sulfate de soude. Une friction généralisée de moutarde délayée à l'eau froide et la promenade seront le traitement d'urgence. Si la colique persiste, il faut faire venir le vétérinaire qui saura seul utiliser les médicaments spécifiques et délicats qui conviennent à chaque cas, car les causes de coliques sont nombreuses.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LA VIERGE : signe de travail et de bonté, 21 août au 20 septembre.

* Les femmes nées sous ce signe sont très affectueuses, constantes, sincères, pieuses, chastes. D'un caractère positif elles sont laborieuses et recherchent le calme et la vie tranquille; d'une beauté régulière avec des yeux doux, elles ont le visage pur d'une madone. Un peu timides, douces, modestes et accueillantes, quelque peu susceptibles, elles sont appelées à se marier très jeunes et avoir de beaux enfants qu'elles élèvent en excellentes mères de famille. Elles n'atteignent pas toujours, hélas, le bonheur que méritent leurs rares qualités, et c'est pour elles un sujet de mélancolie cachée.

* Les hommes nés sous ce signe sont aimables, discrets, un peu susceptibles; leur horreur de toute rouerie les fait facilement être dupes. Travailleurs obstinés, patients, pratiques sans grande initiative, ils sont destinés à voir aboutir leurs efforts, doués d'un agréable physique, d'une physionomie ouverte, ils sont généralement gais, spirituels et moqueurs. Leur amour de la vie intérieure, leur affection passionnée, la retenue de leur caractère les font aimer des femmes sérieuses, prédestinées à la vie familiale.

LA RECETTE DU MOIS

TOMATES FARCIES FROIDES. — 1 tomate par personne.
Prenez une belle tomate — coupez-la par le milieu, retirez les graines. Salez, retournez chaque moitié et laissez égoutter. Vider une boîte de thon à l'huile, coupez la chair en dés, disposez-la sur les tomates remises à l'endroit.
Au centre, mettez une large rondelle d'œuf dur — garnissez avec feuilles de laitue — servez très froid.

SEPTEMBRE

1	J. s. Auguste
2	V. s. Lazare PL
3	S. s ^{te} Sabine
4	D. s ^{te} Rosalie
5	L. s. Bertin
6	M. s ^{te} Eve
7	M. s. Cloud
8	J. La Nativité
9	V. s. Omer DQ
10	S. s ^{te} Pulchérie
11	D. s. Hyacinthe
12	L. s. Raphaël
13	M. s. Mairille
14	M. E. S ^{te} Croix
15	J. s. Alfred
16	V. s ^{te} Edith NL
17	S. s. Lambert
18	D. s ^{te} Sophie
19	L. s. Gustave
20	M. s. Eustache
21	M. s. Mathieu
22	J. s. Maurice
23	V. AUTOMNE
24	S. s ^{te} Célestine PQ
25	D. s. Firmin
26	L. s ^{te} Justine
27	M. s. Côme
28	M. s ^{te} Clémentine
29	J. s. Michel
30	V. s. Jérôme

SEPTEMBRE

PHASES DE LA LUNE

Le 2 : P. L.
Le 9 : D. Q.
Le 16 : N. L.
Le 24 : P. Q.

FETES CORPORATIVES

7 : Saint Cloud, patron des cloutiers.
8 : Nativité, fête des portefaix.
21 : Saint Mathieu, patron des ébénistes et menuisiers.
29 : Saint Michel, patron des pâtisseries.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Il fait toujours chaud, les fruits vont trop vite à mûrir, aussi dans la gamelle du cochon familial, allez-vous mettre pommes, poires, etc... trop mûres. Méfiez-vous, car bientôt, un matin, vous le trouverez étendu, triste, le groin dans la paille, couvert de taches rouges. Mettez-le aussitôt à la diète, lait, tisane d'orge, purgez-le avec du sulfate de soude (une cuillerée à soupe par jour) et s'il ne va pas mieux, n'attendez pas et faites-lui faire une injection de sérum anti-rouget.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LA BALANCE : équilibre d'esprit critique, 21 septembre au 20 octobre.

★ Les femmes nées sous ce signe, tout en aimant les plaisirs, font cependant d'excellentes femmes d'intérieur ; elles raffolent des hommages, des compliments, et leur coquetterie les encombrement de nombreux admirateurs. Rieuses, gracieuses, sentimentales, elles ont une voix douce et d'affables manières, d'un caractère pointilleux, elles ne gardent pas rancune ; peu économes, elles dépensent sans compter, car elles n'attachent à l'argent que la valeur des plaisirs qu'il peut procurer.

★ Les hommes nés sous ce signe ont de l'ordre, de la suite dans les idées, un cerveau pondéré, de la facilité et de la ténacité dans le travail. Assez peu crédules, ils possèdent un sens critique aiguisé qui frise le septicisme. Aimables, sympathiques, distingués de manières, flatteurs, ils ne tiennent pas toujours les nombreuses promesses qu'ils font. Ils aiment la symétrie, l'harmonie, la justice, mais ils aiment surtout les compliments et font tout pour en obtenir.

LA RECETTE DU MOIS

POMMES AU RHUM. — Pelez 500 grammes de pommes, coupez-les en quatre, afin de bien enlever les pépins et leurs petites cosses. Mettez les quartiers dans l'eau fraîche.

Dans une casserole creuse, mettez les pommes, 50 gr. de beurre frais, 50 gr. de sucre en morceaux, 10 grammes de sucre vanillé (ou un quart de gousse de vanille), un verre d'eau. Faites cuire doucement, et lorsque la cuisson devient rose, écrasez légèrement les pommes avec une cuiller ; laissez refroidir et versez dans un compotier.

Ayez, selon la longueur du compotier, six ou huit biscuits, arrosez-les de rhum, posez-les en étoile sur la compote, et tenez au frais.

★ PENSEE A RETENIR

Seul a le droit de critiquer celui qui a le courage de secourir.

Abraham Lincoln.

DÉFINITION DE DISTRACTION : Art de se fatiguer pendant ses heures de repos.

H. N.

AU JARDIN

Comme en août et juillet, labourer et fumer les planches devenues disponibles.

Mise en place des plants de fraisiers : récolte des graines diverses. Replantation des bordures d'oseille et de ciboulette.

Récolte progressive des pommes de terre.

AU VERGER

Sur les poiriers et les pêchers, bouillie sulfocalcique faible.

Sur les pommiers, avant la fin du mois, bouillie faible à l'oxychlorure de cuivre.

OCTOBRE

1	S s. Rémi	PL
2	D ss. Anges g.	
3	L s ^e . Th. E. J.	
4	M s. Fr. d'As.	
5	M s. Constant	
6	J s. Bruno	
7	V s. Serge	
8	S s ^e . Brigitte	DQ
9	D s. Denis, év.	
10	L s. Fr. Borgia	
11	M s ^e . Clémence	
12	M s. Séraphin	
13	J s. Edouard	
14	V s. Calixte	
15	S s ^e . Thérèse	NL
16	D s. Léopold	
17	L s ^e . Edwige	
18	M s. Luc	
19	M s ^e . Laure	
20	J s. Aurélien	
21	V s ^e . Ursule	
22	S s ^e . Céline	
23	D s ^e . Yvette	PO
24	L s. Magloire	
25	M s. Crépin	
26	M s. Evariste	
27	J s ^e . Antoinette	
28	V s. Simon	
29	S s. Narcisse	
30	D s. Arsène	
31	L s ^e . Lucile	PL

OCTOBRE

PHASES
DE LA LUNE

Le 1 : P. L.
Le 8 : D. Q.
Le 15 : N. L.
Le 23 : P. Q.
Le 31 : P. L.

FETES
CORPORATIVES

4 : *Saint François*, patron des drapiers et matelassiers.

25 : *Saint Crépin*, patron des cordonniers.

28 : *Saint Simon et Saint Jude*, patrons des tanneurs.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Voilà bientôt l'hiver, il va falloir sevrer votre jeune poulain. Pour lui, ce n'est pas compliqué. Il sait déjà, depuis longtemps, manger et boire tout seul. S'il continue à téter sa mère, c'est plus par habitude que par gourmandise. Mais il ne faut pas laisser la mère ainsi. Si vous avez la chance qu'elle soit pleine encore cette année, cela vous demandera peu de peine, car le lait s'arrête tout seul. Mais si cela n'est pas, il va falloir la purger (250 gr. de sulfate de soude le matin à jeun), la priver de boire pendant vingt-quatre heures et surtout faire une pâte en mélangeant du blanc d'Espagne et du vinaigre que vous lui étendrez sur les mamelles.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE SCORPION : *force en bien et en mal, 21 octobre au 20 novembre.*

★ *Les femmes nées sous ce signe sont adroites manuellement, mais n'aiment pas le travail; capables d'idées générales, intellectuelles, elles aiment surtout l'argent et sont acharnées pour en obtenir. D'un caractère difficile, sans indulgence, l'âge les rend quelquefois injustes et méchantes. Avec une imagination mouvementée, une exaltation souvent mystique, elles mentent facilement et inconsciemment. Plaisant beaucoup, elles savent attirer les hommages par leur coquetterie, leur amabilité, mais leur sens moral peu développé les amène à des conséquences regrettables.*

★ *Les hommes nés sous ce signe sont d'une indépendance téméraire en idées et en morale; ambitieux, méfiants, prudents, ils ne se font pas scrupules de tenir leurs engagements. Bons vivants dans leur gaie jeunesse, l'âge et la solitude peuvent les rendre taciturnes et misanthropes. Avec leur cerveau actif, leur facilité à former des projets, leur goût des choses occultes, des plaisirs parfois grossiers, ils plaisent néanmoins par l'amabilité de leurs manières, leur façon que rehausse une réelle intelligence.*

LA RECETTE DU MOIS

BEIGNETS NORMANDS TRES ECONOMIQUES. — Prendre 250 gr. de farine que l'on délayera avec un mélange de lait et de cidre mis en quantité égale. On versera ce mélange peu à peu de manière que la farine ne s'agglomère pas. Quand la pâte ainsi obtenue sera bien unie, on la saupoudrera légèrement de sel fin. On pèlera, d'autre part, trois pommes que l'on coupera, après les avoir bien évidées, en rond de l'épaisseur d'un sou, et on trempera ces ronds dans la pâte. Puis on les laissera ainsi reposer douze heures dans la pâte, que l'on déposera dans un endroit tiède. Au bout de ces douze heures, on prendra une cuillerée à soupe de pâte avec chaque rond de pomme et on fera frite à friture chaude, dans l'huile de préférence. Puis on saupoudrera de sucre. Ces beignets peuvent également se faire avec de l'eau au lieu de lait, ainsi leur prix de revient est fort peu coûteux.

AU JARDIN

Labour des terrains au fur et à mesure qu'ils sont disponibles.
Récoltes diverses.

AU VERGER

Destruction des rameaux et feuillages atteints de parasites surtout ceux qui ont subi les dégâts de l'anthracose et du chancre du poirier.
Nettoyage des plaies au sulfate de cuivre.

NOVEMBRE

1	M	TOUSSAINT
2	M	Trepasés
3	J	s. Hubert
4	V	s. Charles
5	S	s st Bertille
6	D	s. Léonard <small>dc.</small>
7	L	s. Ernest
8	M	s. Godefroy
9	M	s. Mathurin
10	J	s. Juste
11	V	FÊTE VICT.
12	S	s. René
13	D	s. Brice
14	L	s st Philom. <small>NU</small>
15	M	s st Eugénie
16	M	s. Edmond
17	J	s. Agnan
18	V	s st Claudine
19	S	s st Elisabeth
20	D	s. Octave
21	L	<i>Pris. de la S^{te} V.</i>
22	M	s st Cécile <small>PQ.</small>
23	M	s. Clément
24	J	s st Flore
25	V	s st Catherine
26	S	s st Delphine
27	D	Ascend.
28	L	s. Sosthène
29	M	s. Saturnin <small>PL.</small>
30	M	s. André

NOVEMBRE

PHASES DE LA LUNE

Le 6 : D. Q.
Le 14 : N. L.
Le 22 : P. Q.
Le 29 : P. L.

FÊTES CORPORATIVES

3 : Saint Hubert, patron des chasseurs et bouchers.
11 : Saint Martin, patron des tonneliers.
22 : Sainte Cécile, patronne des musiciens.
25 : Sainte Catherine, patronne des jeunes filles et des charrons.

LE CONSEIL DU VÉTÉRINAIRE

Après les durs labeurs d'été et d'automne, il faut surveiller l'état des harnais et surtout du collier, cause de tant de blessures de harnachement. Ces blessures qui, si elles sont traitées dès le début, sont en général sans gravité, peuvent devenir des causes d'incapacité totale de travail pour votre cheval, la plus funeste étant le mal de garrot. Pour les éviter, il faut que les harnais et le collier soient toujours en bon état de garniture, que le collier soit fait pour le cheval, ni trop grand, ni trop petit. Si la blessure se produit, faire réparer immédiatement le harnais défectueux, couper les poils et crins autour de la blessure et, après désinfection de celle-ci à l'alcool, la traiter avec une pommade cicatrisante.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE SAGITTAIRE : signe d'activité, 21 novembre au 20 décembre.

★ Les femmes nées sous ce signe sont vives, emportées de caractère, impressionnables, indépendantes et, malgré leur facilité à la révolte, font néanmoins des femmes de devoir quand on sait les comprendre, grâce à leur cœur excellent et leurs délicats sentiments. Travailleuses, actives, à l'esprit ouvert et remuant, elles sont curieuses avec enthousiasme et passent rapidement d'un septicisme réel à des prédispositions nettement religieuses.

★ Les hommes nés sous ce signe gaspillent souvent leurs forces par trop d'activité; tenaces dans le travail, prudents quoique entreprenants, sociables, constants dans leurs affections, ils se font beaucoup d'amis. Avec un vigoureux tempérament, une grande agilité, ils pratiquent les exercices physiques, les sports violents; leurs besoins de mouvement peut les conduire à faire des tours de force, au physique et au moral, à devenir explorateurs, champions, etc... Leur esprit actif, enthousiaste, alerte, est de plus doublé d'un jugement sûr.

LA RECETTE DU MOIS

TARTE A L'OIGNON. — 200 gr. de farine. — 100 gr. de matières grasses. — 1 pincée de sel et de l'eau. — 1 kilo d'oignons. — 2 jaunes d'œufs.

Faites une pâte brisée et mettez à cuire à feu moyen environ vingt à vingt-cinq minutes. D'autre part, prenez 1 kilo d'oignons, 2 jaunes d'œufs et les blancs battus en neige. Hachez fins vos oignons, faites dorer à la poêle, mettez-les dans un saladier. Ajoutez les jaunes et les blancs que vous amalgamerez avec une béchamel. Étendez cette préparation dans le fond de tarte et faites dorer au four environ dix minutes. Servez aussitôt.

● RESSEMBLANCES

Toto vient de perdre deux dents de lait. Il se regarde dans la glace : — J'avais déjà le menton de papa et le nez de maman, soupire-t-il, maintenant, j'ai la mâchoire de grand-père.

AU JARDIN

Labourer tout le terrain rendu disponible en lui enfouissant le fumier ou compost.

Achever les récoltes diverses.
Ramasser les feuilles mortes pour en faire du terreau ou pour la confection des couches ou des abris.

AU VERGER

Mêmes traitements qu'en octobre.

DÉCEMBRE

1	J s. Eloi
2	V s ^e Aurélie
3	S s. Fr.-Xav.
4	D s ^e Barbe
5	L s. Sabas
6	M s. Nicolas DG
7	M s. Ambroise
8	J Imm. Concep.
9	V s ^e Léocadie
10	S s ^e Valérie
11	D s. Daniel
12	L s ^e Constance
13	M s ^e Odile
14	M s. Nicaise NL
15	J s. Mesmin
16	V s ^e Adélaïde
17	S s ^e Yolande
18	D s. Gatien
19	L s. Timoléon
20	M s. Théoph.
21	M s. Thomas
22	J Hruva PC
23	V s ^e Victoire
24	S s ^e Emilienne
25	D NOËL
26	L s. Etienne
27	M s. Jean, apôtre
28	M ss. Innoc.
29	J s ^e Eleonore PL
30	V s. Roger
31	S s. Sylvestre

DÉCEMBRE

PHASES
DE LA LUNE

Le 6 : D. Q.
Le 14 : N. L.
Le 22 : P. Q.
Le 29 : P. L.

FETES
CORPORATIVES

1^{er} : Saint Eloi,
patron des forgerons.
6 : Saint Nicolas,
patron des enfants
et des bateliers.
27 : Saint Alain,
patron des cultivateurs.
31 : Saint Sylvestre,
patron des saliniers.

LE CONSEIL DU VETERINAIRE

Depuis plusieurs années vos terres n'ont pas reçu la quantité normale d'engrais azotés et surtout phosphatés qui leur sont nécessaires. La récolte cependant fut bonne. Si vous voyez vos vaches maigrir, lécher les murs et les pierres, la carence phosphatée les attend. Prévenez cet accident en leur donnant, quotidiennement, du phosphate de chaux dans la nourriture et mettez à leur disposition la pierre à lécher.

VOTRE HOROSCOPE

Signe du Zodiaque : LE CAPRICORNE : signe d'exaltation, 21 décembre au 20 janvier.

★ Les femmes nées sous ce signe, de très timides qu'elles sont dans leur jeunesse, deviennent plus tard hardies, intrigantes, orgueilleuses, pratiques et femmes de tête, n'ayant qu'un but : briller. Appelées aux gros succès par leur beauté, qu'une savante coquetterie sait mettre dans toute sa valeur, elles vivent pour les caprices, les plaisirs, les ambitions, jusqu'à un âge fort avancé où elles savent encore dominer. Si la jalousie peut les toucher, peu de personnes s'en apercevront, car leur facilité de dissimulation est très grande.

★ Les hommes nés sous ce signe sont, par leurs qualités et leurs défauts, appelés à de brusques changements de fortune. Ambitieux, capables de tout, même de moyens peu délicats, ils veulent arriver coûte que coûte ; leur superficielle gravité ne les gêne pas pour satisfaire leurs immenses désirs, ni leurs plaisirs. Travailleurs acharnés, studieux, sachant vite s'assimiler, ils sont souples, rusés, prudents, opportunistes, toutes qualités qui font d'eux d'excellents diplomates, ou, tout au moins, des hommes d'affaires pleins de tact et de prévoyance pratique.

LA RECETTE DU MOIS

LE CANARD A L'ORANGE. — 1 canard. — 150 gr. de matières grasses. — 50 gr. de farine. — 5 oranges. — 1 citron. — 2 carottes. — 2 oignons. — 1 bouquet garni. — Sel et poivre.

Faites un roux brun avec 100 gr. de beurre et 50 gr. de farine. Mouillez avec un litre d'eau. Ajoutez carottes en rondelles, oignons et bouquet garni. Laissez mijoter une heure.

Dans une cocotte, faites revenir le canard avec 50 gr. de beurre. Pendant ce temps passez la sauce. Versez sur le canard bien doré. Salez, poivrez, laissez cuire quarante minutes environ.

Coupez en fines lamelles les zestes de trois oranges et d'un citron. Mettez-les dans un peu d'eau froide. Faites-les faire un bouillon. Egouttez et jetez-les dans votre cocotte quand le canard est cuit. Ajoutez le jus de trois oranges. Laissez faire quelques bouillons.

Servez votre canard dans un plat décoré de rondelles d'oranges. Nappez-le d'un peu de sauce, puis posez quelques quartiers d'orange dessus. Servez le reste de la sauce à part.

AU JARDIN

Surveiller les légumes en conservation et prendre ses dispositions pour leur éviter de geler.

Continuer les labours quand le temps n'est ni trop humide, ni trop à la gelée.

L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LA VIE RURALE EN BRETAGNE

N.D.L.R. — Au moment où il est tant question de productivité et d'équilibrium, nous avons pensé qu'il était normal d'insister sur les besoins de la Bretagne en ce domaine.

Et c'est pourquoi nous donnons ci-dessous de larges extraits du rapport présenté au Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons par M. RIFFAULT, Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes.

Si nous avons omis l'important chapitre du Reboisement, ce n'est pas que nous en sous-estimions la nécessité : mais nous avons cru devoir insister surtout sur les améliorations foncières, culturelles, sur l'habitat et l'enseignement, qui sont des problèmes d'ordre plus immédiat, et dont les solutions au moins partielles peuvent être plus aisément poursuivies par l'effort individuel.

Nous considérons comme un agréable devoir de remercier M. RIFFAULT de nous avoir autorisés à reproduire une partie de son rapport et nous devons également féliciter le C.E.L.I.B. d'avoir mis au premier rang de ses préoccupations l'amélioration de l'agriculture bretonne.

Par les tableaux qui sont au début de ce rapport, on constate que la production bretonne, d'ordre essentiellement familiale, mérite dans le domaine social comme sur le plan économique, un sort meilleur — et plus d'égards — que ceux qu'elle a connus jusqu'ici.



VOIR CLAIR et NET
une vue toujours parfaite

J. GUEGUEN

OPTICIEN - LUNETIER

85, rue Jean-Jaurès et Cité Commerciale — BREST

LA MAIN A LA PATE

■ CROUTONS A LA PROVENCALE. — Coupez, dans du pain de mie, des tranches minces que vous beurrerez et garnirez du mélange suivant : anchois désalés et hachés, œuf dur, un peu d'estragon et gruyère rapé.

Faites gratiner à four vif.

PLAN D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LA VIE RURALE ET DES STRUCTURES AGRAIRES DE LA BRETAGNE

« Il apparaît qu'à la base du plan d'aménagement des conditions de la vie rurale et des structures agraires de la Bretagne, se placent, avec une importance égale, le problème de la voirie rurale et celui de l'électrification des écarts.

« Sans une voirie rurale viable, il nous paraît inutile de chercher à équiper le cultivateur en machines modernes si celles-ci ne peuvent se rendre commodément sur les lieux de travail, si le cultivateur lui-même ne peut apporter à ses terres ce qui leur manque et si enfin, ce même cultivateur ne peut accéder à son foyer qu'à travers des fondrières dont la boue refuse jusque chez lui.

« Mettre l'électricité à la ferme, rendre les chemins praticables c'est, en un mot, apporter plus de confort, plus de bien-être et des possibilités étendues de production.

VOIRIE RURALE

« Le nombre de kilomètres de chemins ruraux à aménager ou à établir par département, d'après les services du génie rural et de l'hydraulique agricole, serait de l'ordre de 1.500 à 2.000.

« Pour mener à bien un tel travail, la dépense est énorme, si l'on compte que les frais à engager pour l'établissement d'un kilomètre de chemin sont de l'ordre de 1.500.000 fr. C'est donc plusieurs milliards à inscrire aux investissements par département. Il s'agit d'échelonner ces dépenses sur un certain nombre d'années et d'établir des programmes en corrélation avec les moyens financiers des collectivités intéressées : départements, communes, Etat.

« Dans ce domaine, le programme établi en 1948 est sur le point d'être terminé.

ELECTRIFICATION DES ECARTS

« A l'exception du département de la Loire-Inférieure où la distribution de l'électricité a été plus poussée qu'ailleurs, il s'agit dans tous les autres départements de doter du courant lumière, et si possible du courant force, environ 60 % de la population rurale répartie dans des hameaux et dans des fermes isolées.

« Pour la réalisation de ce travail, M. le Directeur Général du Génie Rural et de l'Hydraulique agricole estime en moyenne la dépense à 77.000

PITCHE EST UN MAITRE D'HOTEL STYLE



fr. par habitant. Elle serait moindre en Loire-Inférieure puisqu'il s'agit surtout d'un renforcement des lignes électriques existantes pour desservir complètement et plus utilement les villages et les fermes.

« Dans chacun des quatre autres départements, il y aurait environ, d'après les services compétents, 1.000 à 1.500 postes de transformation à établir, de 1.700 à 3.000 kms de lignes à haute tension et de 7.000 à 12.000 kms de lignes à basse tension à dresser.

« Là encore, les crédits à engager sont énormes. Il importe de dresser un programme annuel des réalisations suivant les disponibilités.

« A n'en pas douter, l'apport d'électricité à la ferme contribuera largement à sa transformation. Dans bien des cas, elle permettra à l'exploitant qui a de l'eau à sa disposition, de la distribuer sous pression dans les principaux bâtiments de sa ferme, de mettre en marche les instruments d'intérieur de ferme.

« Ce serait une singulière illusion que de croire à une amélioration de l'agriculture bretonne, sans vouloir mettre à sa disposition l'énergie nécessaire dont elle a un impérieux besoin.

« Comme pour les chemins ruraux, la part contributive de l'Etat dans la dépense d'électrification doit être accrue sous une forme plus efficiente

que celle de la loi du 14 août 1947 qui laisse une part trop grande à la charge des communes et des intéressés.

REMEMBREMENT

« Dans la première partie de notre travail, nous avons essayé de montrer les conséquences fâcheuses d'un morcellement trop poussé des terrains en Bretagne. Il se traduit par une diminution des rendements, une augmentation du prix de revient, une perte énorme des terrains cultivables, une interdiction absolue d'employer les instruments à grand travail.

« Il faut à tout prix faciliter le regroupement parcellaire. Le remembrement est évidemment préférable, il est une réalisation de base qui conditionne une amélioration profonde de la culture.

« Il faut ouvrir les champs, faire disparaître plus de la moitié des talus, assurer quand même une production de bois équivalente, en plantant les terres de faible rendement, éloignées de la ferme; clore de ronces artificielles les pâturages et les pacages.

« Les opérations de remembrement exécutées depuis 1948, en Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, font apparaître une augmentation de rendements dans ces communes de l'ordre de 14 à 20 % pour une dépense de 5 à 6.000 fr. par ha.

ADDUCTION D'EAU

« En Bretagne, l'eau est présente partout, mais nulle part abondante. Cette dispersion a facilité l'installation des bâtiments de ferme au milieu des terres.

« Il nous apparaît difficile d'amener l'eau par canalisation dans chacune des exploitations. Comme nous l'avons dit, l'installation de l'eau sous pression pourra être réalisée par l'exploitant, dès que la ferme sera électrifiée.

HABITAT RURAL

« A l'exception de la « Ceinture Dorée » dans laquelle les maisons ont été aménagées et entretenues, dans toutes les autres régions, les bâtiments d'exploitation sont presque restés dans leur état initial.

« Il n'est pas exagéré de dire que sur 250.000 fermes que compte la Bretagne, un quart d'entre elles ont des bâtiments à peu près convenables, pour les autres, l'aménagement des logements pour la famille de l'exploitant, des animaux, des cours, presque tout reste à faire.

« L'habitat, tant pour les hommes que pour les animaux ne s'améliorera qu'en bénéficiant d'une politique analogue. Les chiffres que nous fournissent les services du Génie Rural, pour les Côtes-du-Nord sont impressionnants :

— 20.000 maisons à construire,

— 30.000 maisons et 60.000 logements d'animaux à transformer profondément.

En Ile-et-Vilaine, parmi les habitations rurales : 65 à 70 % sont à améliorer plus ou moins considérablement ; parmi les autres bâtiments, 70 à 80 % sont à améliorer.

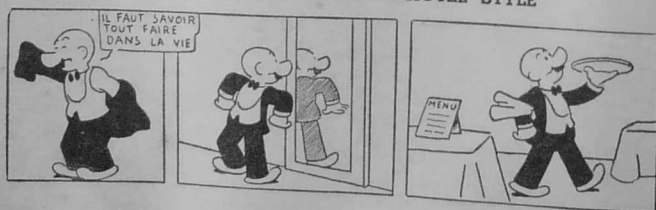
En Loire-Inférieure, le nombre de maisons rurales à construire est de 3.000 ; le nombre de maisons à transformer profondément : 20.000 ; le nombre de logements d'animaux à transformer profondément : 25.000.

« Nous ne pourrions mieux faire que de citer textuellement l'opinion de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural pour le Finistère :

« Dans ce département, qui compte 65.000 exploitations, 50.000 environ offrent un habitat insuffisant. Mais dans un grand nombre, 10.000 à peu près, les aménagements désirables sont de peu d'importance, et ne posent pas de problème de crédit, ni d'aide d'aucune sorte.

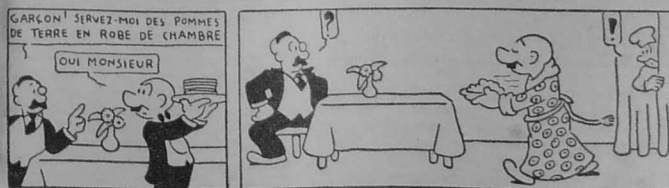
« On peut évaluer à 40.000 le nombre des fermes où il manque une ou plusieurs constructions neuves. Parmi celles-ci il faut faire une place à part au hangar agricole dont la nécessité est née du développement de l'outillage et de l'intérêt de la mise à l'abri ou du stockage des récoltes (dans les pays de monoculture, blé, betteraves, les hangars et les greniers n'ont plus de raison d'être puisque les récoltes sont transportées du champ au silo ou à

PITCHE EST UN MAITRE D'HOTEL STYLE



— 30 —

PITCHE EST UN MAITRE D'HOTEL STYLE



— 31 —

l'usine, mais il n'en est pas de même dans les régions de polyculture).

« Voici un relevé des constructions neuves ou des transformations à réaliser. (Les chiffres tiennent compte du déclassement de certains bâtiments, qui tout en subsistant, changent de fonction. Par exemple, la vieille maison devient logement d'ouvriers ou étable, et celle-ci est convertie en décharge ou porcherie.)

HABITAT RURAL

LOGEMENT DE L'EXPLOITANT :

— Nombre de maisons d'habitation rurales à construire... 6.000
— Nombre de maisons d'habitation rurales à transformer profondément... 9.000
Dépenses correspondantes... 20 milliards

LOGEMENT DE L'OUVRIER AGRICOLE :

— Nombre de logements à construire... 1.000
— Nombre d'habitations à transformer profondément... 1.000
Dépenses correspondantes... 2 milliards

LOGEMENT DES ANIMAUX :

Étables :
— A construire... 3.000
— A transformer profondément... 3.000
Dépenses correspondantes... 4 milliards

Écuries :
— A construire... 1.000
— A transformer profondément... 1.000
Dépenses correspondantes... 1.500 millions

LA MAIN A LA PATE

■ FLAN AUX PRUNES. — Délayez avec un litre de lait froid 4 cuillerées de sucre en poudre, 4 cuillerées de farine, une pincée de sel et 4 œufs entiers incorporés l'un après l'autre. Dans un plat allant au four et beurré, mettez une couche de pâte, et dessus une livre de prunes noires dénoyautées. Versez la préparation dessus, disposez des petits morceaux de beurre à la surface. Cuisez à four chaud et servez froid saupoudré de sucre.

Porcheries :
— A construire... 4.000
— A transformer profondément... 1.000
Dépenses correspondantes... 1.500 millions

Hangars :
— A construire 20.000 soit 3.000.000 m² couverts.
Dépenses correspondantes... 6 milliards

« Naturellement il ne peut être question d'incorporer cette masse de travaux dans un plan de 4 ou 5 ans, 15 ou 20 ans seront nécessaires. »

« Une des améliorations, la plus urgente et la plus rentable, est l'établissement dans chaque exploitation de la plate-forme à fumier et de la fosse à purin, dont la dépense est amortie au maximum en 4 ans par la récupération de forte quantité de matières organiques fertilisantes, par l'assainissement de la cour et par la diminution des maladies du fait de la consommation d'une eau plus saine.

« Le coût de l'établissement d'une plate-forme à fumier et d'une fosse à purin donné à l'entreprise, est de l'ordre, par ferme, de 200 à 300.000 fr. Ces dépenses peuvent être réduites du fait que le personnel de l'exploitation, pendant la morte saison, peut faire une grande partie des travaux.

« En ce qui concerne l'aménagement des logements des animaux, d'après les exemples que nous avons dans d'autres régions de France, les organisations professionnelles agricoles peuvent largement contribuer à la réalisation de tels travaux ».

TABLEAU 1

Exploitations		C.-du-N.	Finistère	I.-et-V.	L.-Inf.	Morbihan
		%	%	%	%	%
Proportion des exploitations d'après leur surface	moins de 10 h.	63	59,8	59,8	56	56,2
	de 10 à 20	26,2	26,6	28,4	31	27,7
	de 20 à 50	10,5	13	11,6	12,7	15,2
	plus de 50 h.	0,3	0,6	0,2	0,3	0,6
Ces exploitations représentent en surface	moins de 10 h.	28,2	24,6	25,1	23,6	23
	de 10 à 20	39	36,9	38,5	40	33
	de 20 à 50	28,6	34,9	31,4	31,9	40
	plus de 50 h.	4,2	3,6	5	4,3	4
Pour 100 exploitations	faire val. dir.	40	52,7	38,1	49,6	57
	fermage	57,5	46,7	59,5	47,7	37
	métayage	1,1	0,5	0,8	1,3	5,7
	divers	1,4	0,3	1,6	1,4	0,3
Pour 100 Ha cultivés	faire val. dir.	31,9	54	29,6	41,5	42,5
	fermage	65,7	44	67,4	55,8	44,3
	métayage	3	0,4	1,8	2,3	12,4
	divers	0,4	1,6	1	0,4	0,8

Vous aurez toujours les pieds au sec avec des

BOTTES CAOUTCHOUC
DE LA MAISON

BOULBAIN
A SAINT-BRIEUC

Le plus grand choix de toute la région
ENVOI DU TARIF CONTRE TIMBRE



● POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● PRIORITE

Jean Rigaux, propriétaire d'une grosse voiture, la confiait, il y a quelques semaines, à un garagiste de la Porte Champferret. Le mécano s'étonne :

— Mais que vous est-il arrivé ?

— Une petite 4 CV m'a tamponné, répond Jean Rigaux.

Alors le mécanicien, après un coup d'œil professionnel :

— Combien de fois ?

TABLEAU 2

Exploitations	C.-du-N. 1942	Finistère 1942	I.-et-V. 1942	L.-Inf. 1942	Morbihan 1942
Moins de 1 ha					
Nombre	4.433	3.628	2.595	2.391	2.389
Surface	2.216	2.088	1.505	1.219	1.314
1 à 5 ha					
Nombre	17.416	15.719	16.060	10.614	11.485
Surface	44.269	40.003	41.273	30.675	29.646
5 à 10 ha					
Nombre	14.246	12.234	12.610	11.599	11.587
Surface	101.001	86.617	90.540	82.817	82.847
10 à 40 ha					
Nombre	20.496	20.495	20.702	18.297	19.493
Surface	340.171	356.170	351.693	327.402	327.645
Au-dessus de 40 ha					
Nombre	464	774	701	677	631
Surface	34.170	39.353	45.496	42.500	44.683

TABLEAU 3

	C.-du-N.	Finistère	I.-et-V.	Morbihan	L.-Inf.
TERRES	%	%	%	%	%
Terres labourables	60,3	51,1	54	43,8	46,1
Prairies	12,5	10,3	21	18,3	28,4
Cultures diverses, maraichères, florales, fruitières	1,5	2,3	3	1,1	4,5
Bois et Forêts	4	4	7	6,7	4,9
Terres non cultivées	8	21,6	3	19,3	2,7
Terres non agricoles	13,7	20,7	12	10,9	9,5
TERRES LABOURABLES					
Céréales	49,3	38,2	49,6	48,3	33,9
Plantes sarclées	24,1	29,2	21,9	29,1	25
Cultures diverses	1,4	0,2	1,6	1,3	2
Cultures fourragères	19,8	23,4	26,7	15,6	30,6
Jachère	5,4	3	0,2	5,7	9,3

TABLEAU 4

Cheptel vif (1950)		C.-du-N.	Finistère	I.-et-V.	Morbihan	L.-Inf.
Equin	Chevaux de plus de 3 ans	66.000	83.000	46.700	35.200	34.500
	Chevaux de moins de 3 ans	22.000	55.000	20.000	11.000	8.000
Bovins	Vaches	205.000	231.500	243.500	236.000	187.500
	Bœufs	10.000	5.100	13.000	25.200	29.000
	Elèves	152.000	131.000	142.000	152.000	157.000
Ovins	Brebis de plus d'un an	21.500	12.500	14.000	15.500	14.000
	Autres	12.200	20.000	6.000	11.120	13.700
Porcin	Porcs de plus de 6 mois	63.500	55.000	70.000	40.350	25.000
	Porcs de moins de 6 mois	174.000	245.000	168.000	121.000	115.000
Caprin		5.700	3.000	4.300	16.280	2.300

PLAN DES AMELIORATIONS FONCIERES D'AMENAGEMENT ET DE CONSERVATION DES SOLS

« Les améliorations spécifiquement foncières revêtent en Bretagne deux aspects différents, suivant qu'il s'agit :

1°) de l'assainissement ou de l'aménagement, pour être rendues cultivables, d'importantes surfaces de terres bordant des rivières ou des marais tels que ceux de la Brière ou des marais de Dol, les marais de Redon, etc.

2°) de l'exécution de drainages ou de fossés ouverts pour enlever l'excès d'eau des zones de terrains trop humides appartenant à des particuliers.

« Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de mettre en valeur des terrains

ayant un fond de fertilité important, mais qui ne peuvent être cultivés par suite d'un excès d'eau.

« Il y aurait donc lieu d'entreprendre des travaux d'ensemble pour l'aménagement de la vallée de la Vilaine et de ses affluents. Ces travaux intéresseraient 7.000 ha de terrain de grande fertilité.

★ PENSEE A RETENIR

Dans les milieux diplomatiques de Moscou, on se plaît à répéter : « Il y a trois bonnes choses en Russie. D'abord le caviar. Ensuite, la vodka. Enfin et surtout, les visas de sortie ».

P. M.

« Dans le Finistère, ce sont les marais de la Baie d'Audierne, qui, une fois assainis et amendés, pourraient porter de très belles cultures légumières.

« En Loire-Inférieure, c'est l'aménagement de l'écoulement des eaux pour rendre cultivables 44.000 ha de terre.

« En dehors des importants crédits que nécessiterait l'exécution de tous ces travaux, il y aurait lieu d'amé-

nager les régimes juridiques des différents systèmes d'assainissement déjà institués.

« Quant à la réalisation des drainages de terrains trop humides, appartenant à des particuliers, la dépense à engager par hectare dépasserait parfois la valeur vénale du sol. Il y a donc lieu de faire un choix tout spécial des drainages à exécuter, pour les terrains dont la fertilité est certaine.

PLAN D'AMELIORATION DES TECHNIQUES CULTURALES ET DES MOYENS DE PRODUCTION

Depuis la fin des hostilités, des crédits importants ont été consacrés à des investissements collectifs : chemins ruraux, adduction d'eau, électrification, remembrement, construction de magasins coopératifs, etc.

« Tous ces investissements permettent à l'effort individuel de s'exercer et de devenir plus rentable, encore faut-il que cet effort existe et puisse se manifester. Or, jusqu'à présent on n'a rien ou presque rien investi pour l'effort direct de production, pour cet effort qui est fourni par chaque agriculteur individuellement sous forme de meilleure culture, de plus de soins apportés aux travaux du sol, de plus d'engrais ou d'amendements incorporés à la terre, d'emploi de semences de qualité, pour

l'entretien d'un meilleur cheptel, d'une lutte contre les parasites, etc.

« Le résultat est que pour des milliards dépensés on a accru le standard de vie des cultivateurs de quelques régions et le potentiel de production, mais on n'a pas accru la production elle-même. Le principal artisan de la production est le cultivateur et non la collectivité publique ou privée.

« Certes, il faut donner ou prêter des moyens de production à la collectivité sans pour cela négliger l'artisan principal de cette production : le cultivateur.

« A notre avis, on a peut-être, au cours des 6 dernières années, manqué d'équilibrer la répartition des crédits,

parce que les collectivités se sont défendues plus âprement que les agriculteurs, par l'intermédiaire de leurs groupements eux-mêmes.

« Or, toute politique d'investissement doit comporter en elle-même des éléments de rentabilité.

« On ne pourra continuer à investir que dans la mesure où ce qui est déjà réalisé procurera un surcroît de bénéfices susceptibles de faire la relève des premiers capitaux engagés.

« Certes, ainsi que nous l'avons signalé, de bons chemins sont nécessaires pour faciliter les apports d'engrais, l'emploi des instruments perfectionnés, mais parallèlement a-t-on facilité tous les achats ? On a prêté un peu d'argent pour achat de cheptel, on a, par des récompenses, encouragé les propriétaires de bons animaux à poursuivre la sélection, on a poussé activement l'achat de tracteurs et autres appareils qui ne sont pas toujours utilisés comme il le faudrait, et dont la rentabilité n'a pas été déterminée.

« Pour de multiples raisons, dont une essentielle d'ordre psychologique pour les jeunes, beaucoup d'agriculteurs ayant des disponibilités ont acheté des instruments perfectionnés à grand rendement qui aujourd'hui sont un peu délaissés parce que non rentables.

« C'est tout ce qu'on a fait ; c'est peu.

« La majorité du programme des améliorations que nous allons exposer fait appel à l'auto-financement, mais encore faut-il faciliter cet auto-financement en permettant aux agriculteurs d'emprunter.

« Un plan d'amélioration des techniques culturales et des moyens de production a été dressé dès la fin des

hostilités par les comités départementaux et régionaux de la production agricole ayant dans leur sein, les ingénieurs en chef directeurs des services agricoles.

« L'application de ce plan a donné quelques résultats très encourageants. Il importe donc de poursuivre la tâche en assurant une liaison très étroite et une coordination complète entre les différentes administrations représentant le ministère de l'Agriculture, les départements, et les groupements professionnels agricoles. Les ingénieurs en chef directeurs des services agricoles collaborent étroitement avec les représentants des agriculteurs.

« Le programme général déjà établi et dont la réalisation doit être poursuivie sans défaillance comporte, par ordre d'urgence, les points suivants divisés en deux groupes.

A. — AMELIORATION DES PRODUCTIONS VEGETALES.

- 1^o) Emploi intensif des amendements calcaires suivi d'une application rationnelle des engrais phosphatés d'abord, puis azotés et potassiques. Les terres bretonnes sont alcalines et aphosphatées.
- 2^o) Intensification de la production fourragère par une augmentation des surfaces enherbées, en prairies naturelles (pâturages, pacages, prairies temporaires, prairies artificielles) et une exploitation rationnelle de ces prairies. Cette intensification appelle des assolements et rotations actuellement usités.
- 3^o) Amélioration des cultures de céréales : froment et céréales secondaires. Nous estimons que les cultivateurs bretons doivent accroître la culture de l'orge, de l'avoine, du maïs. Les grains récoltés permettront d'améliorer économiquement les conditions d'alimentation du bétail.

L'avoine et l'orge sont moins exigeantes que le froment.

CONSEIL PRATIQUE

POUR NETTOYER UNE NAPPE QUI A DES TACHES DE THE

Il n'est rien de tel qu'un mélange de vinaigre et de sel.

Fini, le tricot aux aiguilles

LE « CLAVIER UNIVERSEL » RUBIS

NOUVEAU DISPOSITIF BREVETE — Petite Machine Familiale

Fait rapidement et automatiquement toutes les côtes

Fait les dessins Jacquard et une variété de points exclusifs « Rubis »

Surtout n'achetez pas d'autre machine sans nous avoir consultés

LA MAISON DE LA LAINE CHARLES FICHEN
près Théâtre, Cité, BREST

Le développement et l'amélioration de ces cultures appellent une bonne préparation des terres, une utilisation des semences sélectionnées, une lutte contre les mauvaises herbes.

- 4°) Aménagement de la production des plants de pommes de terre. La Bretagne étant de toutes les régions de France, la pépinière produisant des plants de qualité d'une valeur incontestée. Pour cette culture, il importe de pousser activement les recherches afin d'obtenir des variétés nouvelles résistantes à la gale noire.
- 5°) Amélioration des productions fruitières : fruits à cidre, fruits de table, la Bretagne ayant une vocation nettement définie pour la production de fruits de qualité, fruits à pépins surtout et cerises.
- 6°) Intensification de la défense des cultures afin de les préserver des attaques des insectes, animaux nuisibles et maladies cryptogamiques.

B. — AMÉLIORATION DES PRODUCTIONS ANIMALES.

C'est l'amélioration des cheptels bovins, porcins et basse-cour qui doit retenir plus particulièrement l'attention des cultivateurs bretons, sans négliger de poursuivre une action continue en vue de maintenir et d'améliorer la production du cheval breton dont la réputation est mondiale.

- 1°) Faites un choix des races bovines à exploiter. Limitez le nombre de celles-ci.

2°) Organiser la sélection des reproducteurs par le contrôle des aptitudes.

3°) Développer l'insémination artificielle, seule capable de provoquer rapidement une amélioration des rendements en lait et en viande.

4°) Maintenir et développer l'élevage porcien en substituant aux races locales plus ou moins disparates, une race précoce type Large White.

5°) Encourager l'élevage avicole fermier et organiser méthodiquement la vente des produits de basse-cour.

6°) Organiser systématiquement la défense sanitaire du cheptel par la lutte contre les maladies endémiques, tuberculose, brucellose, infécondité, etc.

7°) Organiser le contrôle laitier en vue de déceler les vaches meilleures transformatrices d'aliments et faire le contrôle hygiénique du lait.

8°) Organiser et rationaliser l'industrie laitière — installer des usines laitières (Coopératives ou industrielles), car il ne faut plus que la ménagère ait le souci de la fabrication d'un beurre de qualité très douteuse. L'industrie, comme dans les autres régions de France, doit se substituer à elle.

« Dans tout ce programme dont la réalisation est du ressort de l'initiative individuelle certes, mais surtout de l'action continue des services offi-

ciels du Ministère de l'Agriculture et des groupements professionnels agricoles auprès des agriculteurs, le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons doit s'attacher à la solution des problèmes majeurs et intervenir, afin d'obtenir sous forme de subventions, l'aide financière des pouvoirs publics.

« Ces problèmes sont :

- Pour la production végétale :
- emploi intensif des amendements calcaires,
- aménagement de la production des plants de pommes de terre,
- amélioration des productions fruitières et cidrières,
- organisation de la défense des cultures.
- Pour la production animale :
- aider les groupements s'occupant de la sélection des races explicitées, de l'insémination artificielle, de l'introduction des reproducteurs de choix en vue de hâter l'amélioration des troupeaux.

Nous pensons que le Comité doit intervenir auprès des Pouvoirs Publics des départements et des communes pour que, dans chacun des départements bretons, soit organisée d'une façon systématique et complète la défense sanitaire des cheptels bovins.

Quelques industries laitières ont été constituées dans les départements. Un programme doit être établi pour en fixer l'emplacement et réaliser ces industries dans la décennie qui suit.

AMÉNAGEMENT, AUGMENTATION ET CONSERVATION DE LA FERTILITÉ DES SOLS

Pourvoir la terre bretonne en chaux, magnésie, manganèse, nous paraît être le problème qui domine de loin tous les autres.

L'apport méthodique et rationnel de ces éléments au sol permettra d'augmenter le rendement des cultures, d'accroître la qualité des aliments du bétail, d'assainir le sol et d'augmenter sa productivité en améliorant la flore microbienne, en facilitant les réactions des éléments constituant la couche arable. L'exemple du Limousin prouve que les plants et l'organisme des animaux résistent mieux aux atteintes des maladies lorsque la chaux est en quantité suffisante dans le sol.

« Dans les tableaux ci-dessous, nous avons indiqué, pour une comparaison facile, les quantités de chaux actuellement utilisées par chacun des 4 départements bretons et celles qui devraient être employées par les agriculteurs, quantités calculées en oxyde de calcium.

« Les meilleurs praticiens nous indiquent qu'une fumure rationnelle et méthodique des terres bretonnes doit apporter annuellement, en moyenne, par hectare :

450 kgs de CAO, 20 à 30 kgs de N., 90 à 100 kgs de P2O5 ; 60 à 70 kgs de K2O, soit une proportion de : 15 kgs CAO — 1 N. — 3 P2O5 — 2 K2O.

LA MAIN A LA PATE

■ POTAGE VITE FAIT. — Coupez en petits morceaux un gros oignon et faites-le revenir dans une casserole avec un peu de beurre. Lorsque l'oignon a pris une belle couleur dorée, versez dans la casserole un litre d'eau environ. Laissez bouillir un quart d'heure, salez, poivrez et versez sur des tranches de pain.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DIOR

Fondée en 1832

1, avenue Marceau — PARIS (16^e)

ENGRAIS et PRODUITS CHIMIQUES pour l'Agriculture

Matières premières Pharmaceutiques - Plastifiants

LESSIVES — CRISTAUX — JAVEL

et son nouveau produit de nettoyage : le DIORINOL

TABLEAU DES BESOINS EN CHAUX

Quantités annuelles :

Départements	Origine terrestre	Origine marine	Quantité nécessaire annuellement	Dépense
Côtes-du-Nord	8.500 t.	6.200 t.	30.000 t.	1 milliard
Finistère	32.000 t.	13.000 t.	80.000 t.	810.000.000
Ile-et-Vilaine	6.000 t.	50.000 t.	675.000.000
Morbihan	10.000 t.	2.000 t.	140.000 t.	630.000.000
				3.115.000.000

TABLEAU DES MATIÈRES FERTILISANTES N.P.K.

Départements	Quantités employées	Quantités nécessaires	DÉPENSE
Côtes-du-Nord	19.500 t.	28.000 t.	1.608.000.000
Finistère	24.500 t.	37.000 t.	2.257.000.000
Ile-et-Vilaine	22.000 t.	35.000 t.	2.235.000.000
Morbihan	15.000 t.	23.000 t.	1.433.000.000
			7.533.000.000

En définitive, la fumure rationnelle d'un hectare de terre, d'après les données ci-dessus, occasionnerait une dépense annuelle, variant suivant les cultures, de 8.500 fr. pour les prairies naturelles à 13 ou 14.000 fr. pour les terres de culture.

★ CALEMBOUR

Quels sont les artistes de la capitale qui ont le plus de goût à naviguer ?

Les comédiens, car ils sont toujours sur la scène (la Seine).

Le prix de la tonne de matière fertilisante appliquée d'après les données ci-dessus et le prix pondéré atteint 61.000 fr.

Certes le problème du chaulage des terres ne se pose pas avec la même importance dans toutes les régions bretonnes. Sur une bande de 10 à 25 kms de profondeur, les fermes de la côte ont, pour améliorer leurs terres, bénéficié des ressources marines : treiz, maerl, tangué, goémon qui ont rendu possible la production intensive des légumes ; pommes de terre de primeur, artichauts, choux-fleurs, oignons, carottes, etc.

Il faudrait compléter l'amendement marin par un apport de manganèse, l'utilisation des ressources marines en amendement calcaire n'est pas rentable pour les cultures du Centre de la Bretagne, parce que les frais de transport sont trop élevés. La chaux utilisée dans la province provient du Maine, de l'Anjou, de la Vendée.

Les géologues nous indiquent des gisements calcaires, gisements de formations primitives et primaires qui constituent le sol breton.

EN ILLE-ET-VILAINE

Calcaire : carrière de Quenon, en Saint-Germain-sur-Ile ; carrières de Lormandière, La Chaussairie (Chartre-de-Bretagne) ; carrière de Saint-Grégoire, près Rennes (La Bretèche).

Les gisements calcaires susceptibles d'être employés pour l'amendement des terres ou pour la fabrication de la chaux sont nombreux et appartiennent à différents terrains :

Brioverien : Saint-Thurial (carrière et four à chaux en exploitation, Vern, Corps-Nuds, Mordelles, Bréal, Monterfil, Orgères, Bourgbarré, St-Armel, etc.

Devonien : Bois-Roux, en Saint-Aubin-d'Aubigné ; les Tessardières, au Nord d'Ercé (ancienne exploitation) ; Vilpic et La Motte Saint-Gervais, entre Livré et Izé (anciennes exploitations) ; N. W. de Vignoc (lentille non exploitée).

Carbonifère : Quenon, près Saint-Germain-sur-Ile (carrière et fours à chaux en exploitation) ; La Chapelle-Erbrée.

Rupélien et Chattien : Bassin de Chartres (carrière et fours à chaux de La Chaussairie et de Lormandière en exploitation) ; Langon ; Les Brûlais ; Loutehel (ancienne exploitation).

Helvétien (Faluns) — La plupart des gisements ont donné lieu à des exploitations de sables calcaires, quelques-uns même à la fabrication de la chaux (Saint-Grégoire), La Chaussairie, Landujan.

Saint-Pern, Médreac, Landujan, La Chapelle-du-Lou, Le Lou-du-Lac, Dingé, Motte-aux-Anglais, Feins, Guipel, Gahard, Mouazé, Saint-Grégoire, St-Jacques, Bruz, Chartre, Vieux-Vy, etc.

COTES-DU-NORD

Faluns de la région du Quiou très nombreuses carrières.

FINISTÈRE

- Bassin carbonifère de Château-lin.
- Calcaires de Rozan dans la presqu'île de Crozon.
- Calcaires devoniens, plage des Pois, près de Camaret.
- Calcaires devoniens, presqu'île de Roscanvel.
- Calcaires de la vallée du Dourdud (près Morlaix).

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● PAS POUR LES CHIENS

Le grand médecin Claude Bernard rendait un jour visite à son ami Balard, l'illustre inventeur du brome, et il le trouve en train de prendre un petit verre de cognac.

— Tu bois de l'alcool ? lui dit-il. Tu as tort. Tiens, écoute un peu. Je prends deux chiens de même taille. Je leur donne le même repas. A l'un d'eux je donne un peu d'alcool. Eh bien, quand je les sacrifie, la digestion du chien qui a bu est en retard sur l'autre. Qu'est-ce que ça prouve ?

— Ça prouve, répondit Balard, que l'alcool n'est pas fait pour les chiens.

Nous ignorons si ces gisements ont été étudiés pour en connaître la valeur amendante et la rentabilité d'exploitation.

L'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes peut parfaitement faire cette étude car elle dispose du matériel nécessaire (broyeur à galets, moteur électrique).

Il importe, en effet, pour chacun de ces gisements, de connaître : la teneur en éléments actifs : chaux, magnésie, manganèse.

Les éléments accessoires plus ou moins actifs doivent également être dosés : fer, silice, etc.

Il faut également connaître la force nécessaire et la dépense qui en résulte pour broyer ces calcaires et les réduire en poudre fine plus attaquant par les solutions du sol, et déterminer la solubilité carbonique de ces poudres.

Le matériel dont nous disposons devrait être complété par l'achat d'un calcimètre de précision, d'une série de tamis et petit matériel de laboratoire ainsi que des réactifs. La dépense maxima pour faire ces études complètes, serait d'environ 150.000 fr.

Les membres du personnel de la chaire géologie seraient en mesure de donner quelques indications sur l'importance des gisements de calcaire.

Tous les agriculteurs bretons sont convaincus de l'utilité des apports de

chaux à leur sol ; ils en restreignent l'emploi par suite du prix de revient trop élevé, les frais de transport rentrant dans ce prix pour 1/3 au moins. Cette année, par exemple, nous avons utilisé des calcaires broyés des usines de Néau (Mayenne — 100 kms de Rennes) : valeur marchande, 1.350 fr. la tonne — prix du transport : 1.230 fr.

Pour la chaux vive : valeur de la marchandise : 3.800 à 4.200 fr. la tonne. Prix du transport variant de 1.200 à 1.600 fr. la tonne.

Nous souhaiterions voir appliquer pour la Bretagne, ce qui a été réalisé avec succès depuis 1936 en Angleterre, c'est-à-dire l'attribution d'une remise de 30 % du prix, à tout acheteur employant au minimum 2 à 3 tonnes de chaux par an. Grâce à cette politique en Angleterre, de 1936 à 1950 les quantités de chaux utilisées par les cultivateurs ont quintuplé. La dépense inscrite au budget de l'Etat anglais, pour l'attribution de la ristourne, en 1951 a été de 6.000.000 de livres.

Certes l'application d'une telle méthode obligerait le Gouvernement à prévoir au budget, pour les départements bretons seulement, une somme d'au moins 1 milliard. Les Gardiens du budget (Ministère des Finances, Ministère du budget) n'autoriseront certainement pas l'inscription d'un crédit aussi important. Peut-être se-

rait-il plus facile d'obtenir une péréquation des tarifs de chemin de fer, compensant, pour notre région, l'inconvénient d'une situation excentrique.

AMÉNAGEMENT DE LA PRODUCTION DES PLANTS DE POMMES DE TERRE

Sur 460.000 tonnes environ de plants de pommes de terre commercialisés annuellement en France, 234.000 sont en provenance des départements bretons. C'est dire toute l'importance que revêt, pour la Bretagne, la production des plants de pommes de terre de qualité.

Au nombre des variétés qui sont multipliées en vue de la production de ces plants, se trouvent certaines qui sont très sensibles à la gale noire. Une atteinte de ce parasite pourrait, dans un laps de temps très court,

provoquer la ruine, car la législation actuelle exclut impitoyablement de toute commercialisation, les variétés non résistantes. Il importe donc, dans le plus bref délai possible, d'obtenir des variétés nouvelles susceptibles de remplacer les variétés genre Bintje sensibles à la gale noire.

Des laboratoires se sont déjà, depuis de nombreuses années, penchés sur ces problèmes. Ce sont :

- La Société Solanum, créée depuis 1934,
- L'Union Finistérienne avec sa station de Botsorhel,
- Les Coopératives du Lennon, de Châteaulin, de Landerneau,
- L'Institut National de la Recherche Agronomique,
- et une société privée : la Station de Recherche et de Création de variétés nouvelles de Trévarez.

Quelques variétés intéressantes ont été obtenues.



Un beau champ de « familles » de plant sélectionné dans le Nord-Finistère

CULTIVATEURS, POUR VOS GRAINES DE SEMENCES,
UNE SEULE ADRESSE...

YVES LE BOULER

Marchand-Grainier spécialiste

6, place Gambetta (près du port) — VANNES

Trèfle incarnat, Trèfle violet, Colza, Navette, Moutarde, Ray-Grass,
Composition pour prairie, etc.

Si la concurrence constitue un stimulant, il nous paraîtrait quand même nécessaire, étant données les faibles ressources dont nous disposons, de rassembler et de coordonner les efforts.

C'est pourquoi, nous verrions volontiers se constituer une société coopérative de création et d'exploitation de nouvelles variétés de pommes de terre, disposant de moyens matériels et financiers assez importants, cette société pouvant obtenir un prêt de 75 millions.

En vue de la préparation et de la conservation des plants, M. l'Inspecteur Général du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole, a précisé les magasins qui seraient à installer dans chacun des départements, et a chiffré la dépense à engager dans ce domaine.

En un mot, l'amélioration de la culture de pommes de terre devra se rechercher plus dans l'accroissement des rendements et de la qualité que dans l'extension des surfaces plantées. Celle-ci, en réalité, n'a pu être raisonnablement envisagée que pour les pommes de terre de semence dont la production n'atteint pas encore les besoins à couvrir. Pour les excédents de production non commercialisables qu'il faut prévoir, la féculerie peut offrir un exutoire. Des initiatives ont été prises sur ce point, l'avenir dira dans quelques années s'il faut les multiplier.

CONSEIL PRATIQUE

POUR EMPECHER LES PARAPLUIES DE SE COUPER : S'il a plu ou neigé sur un parapluie, siffler rentré faire égoutter l'eau. Puis, peu à peu essayer doucement l'étoffe avec un chiffon de soie ou de taffetas. Retourner le parapluie poignée en bas en le laissant à demi-fermé. Lorsqu'il est à peu près sec l'ouvrir entièrement. Le laisser ainsi deux heures avant de le fermer et de le ranger.

L'exemple du Morbihan avec la féculerie coopérative de Rohan dont la capacité est de 25.000 quintaux de féculer par campagne, vaut d'être cité.

Citons aussi l'initiative prise par un groupe de coopératives agricoles associées pour la création, dans le Finistère, d'une féculerie dont la réalisation n'attend plus que l'inscription au plan d'équipement.

AUTRES LÉGUMES

Pour les légumes des zones côtières, que la surproduction menace, il importe de mettre en garde contre l'extension imprudente des cultures. Mais les secteurs traditionnellement spécialisés devront être encouragés à améliorer la qualité de leurs produits et surtout leur présentation.

Il faudra assurer ensuite à ces produits des débouchés réguliers tant à l'intérieur que hors des frontières, notamment Outre-Manche.

Une marque régionale comme la marque « Bretagne » qui fut autrefois la propriété des Chambres d'Agriculture et du 6^{me} Groupement économique, se révélera nécessaire, croyons-nous, pour sauvegarder sur le marché l'originalité et la réputation des produits bretons.

Cette marque était accueillie avec faveur sur de nombreux marchés, notamment en Angleterre pour la fraise de Plougastel. La guerre a fait suspendre son fonctionnement.

Certaines conditions de climat entraînent l'écroulement des cours de nos légumes. Pour y parer, des moyens de conservation seraient indispensables comme d'ailleurs pour la viande, les fruits et le beurre. Il faudrait des entrepôts frigorifiques : en cette matière, il faut voir grand.

Dans chacun des départements bretons, nous pensons qu'il serait utile de développer les zones témoins, au moins une ou deux par département, lesquelles pourraient recevoir les mêmes encouragements que ceux votés par le Conseil Général des Côtes-du-Nord.

AMÉLIORATION DES PRODUCTIONS FRUITIÈRES

La valeur des productions fruitières pour les quatre départements bretons atteint environ 6.660.000.000 dont :

5.400.000.000 pour les fruits à cidre,
870.000.000 pour les fruits de table,
90.000.000 pour les fruits à noyaux,
300.000.000 pour les vergers.

C'est dire l'importance des revenus qu'elles procurent ; c'est aussi affirmer la nécessité de prévoir et d'appliquer un programme des améliorations à réaliser.

Ce programme comporte :

- reconstitution de vergers pour les fruits à cidre et fruits de table, séparés des autres cultures, les arbres ne doivent pas être plantés sur terrains cultivés,
- plantation de ces vergers sur des terrains appropriés en utilisant des porte-greffes et des variétés adaptées au milieu,
- exécution méthodique des traitements fongicides et insecticides.

Il nous paraîtrait souhaitable, pour démontrer l'utilité d'application d'un tel programme, que soient installés soit dans des villages pilotes, soit dans les zones témoins, des vergers de comportement de fruits à cidre et de fruits de table sur les bases que nous venons d'indiquer.

Pour l'établissement d'un verger, la dépense est de l'ordre de 250 à 300.000 fr.

L'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes qui, depuis 1936, a mis à l'étude les porte-greffes et variétés de fruits les plus recommandables, est susceptible d'aider largement à l'établissement de ces vergers qui ont déjà été réalisés dans quelques départements normands et en Ile-et-Vilaine.

Pour ce qui est de la culture du fraisier, très prospère jusqu'à ces années dernières dans les régions de Landerneau, Erest, Plougastel, il y a lieu de poursuivre l'étude systématique des maladies, des parasites qui diminuent la production chaque année. La Recherche Agronomique a un travail considérable à réaliser dans ce domaine.

DÉFENSE SYSTÉMATIQUE DES CULTURES

Les coopératives ou entreprises privées de certains départements ont réalisé la défense systématique des plantations fruitières et des cultures en organisant des coopératives spécialisées ou en adjoignant une section à des coopératives de production, de transformation et de vente, déjà existantes.

L'entreprise privée a également donné d'excellents résultats ; il y aurait lieu d'essayer, dans les départements bretons, de réaliser de semblables organisations.

LA MAIN A LA PATE

ŒUF EN COCOTTE A LA BRETONNE. — On appelle cocotte les petits récipients en porcelaine ou en grès où l'on fait cuire des œufs ou des crèmes au bain-marie.

Beurrez l'intérieur des cocottes, mettez dans le fond un peu de julienne agrémentée d'une couche de champignons de Paris coupés en très petits morceaux. Cassez un œuf dans chaque cocotte. Ajoutez un peu de crème fraîche, salez et poivrez. Faites cuire au four ou au bain-marie jusqu'à ce que l'œuf ait atteint la consistance voulue.

PLAN D'AMÉLIORATION DES PRODUCTIONS ANIMALES

Les bovins constituent en Bretagne l'une des principales sources de richesse. Notre troupeau laitier des quatre départements produit en moyenne 12 millions d'hectolitres, soit le 1/10^e de la production française (statistique de 1950).

Nous rappelons les problèmes à résoudre qui sont les suivants :

- Orientation de l'élevage : élimination progressive des croisements irrationnels,
- Recherche simultanée de l'aptitude laitière et de la production de la viande,
- Utilisation des races bien adaptées au sol de chaque région naturelle,
- Alimentation rationnelle (l'amélioration des prairies est à la base) ; pratique de l'ensilage pour l'herbe et divers fourrages ; minéralisation des rations ; emploi d'aliments azotés.

Ce vaste programme mis en application permettrait d'aboutir rapidement à une amélioration complète des bovins. Les organisations professionnelles agricoles et les services administratifs s'y emploient depuis quelques années.

Aussi importants sont les problèmes qui visent à l'amélioration de l'état sanitaire du troupeau, de l'hy-

giène du bétail, car la Bretagne et plus particulièrement le département d'Ille-et-Vilaine, a un troupeau bovin dans un mauvais état sanitaire ; plus de 80 % des animaux seraient tuberculeux.

A cet égard les méthodes de lutte entreprise dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère seraient à appliquer dans les deux autres départements, plus particulièrement en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose à laquelle on devrait ajouter le dépistage des brucelloses, des mammites. Pour la tuberculose, il importe d'appliquer la tuberculination générale dans le cheptel bovin, l'abatage contrôlé des animaux atteints, le contrôle rigoureux des importations de bovins dans les communes témoins, la désinfection des étables, la minéralisation des sols. Si nos renseignements sont précis, le département des Côtes-du-Nord aurait voté à son budget, 25 millions pour faire ces opérations ; celui du Finistère, 1.500.000.

Parallèlement, il serait nécessaire d'aménager le logement des animaux et de pratiquer surtout l'exploitation des bovins au pacage.

Nous avons dit l'importance du développement des industries laitières, beurrières et fromagères qui ont devant elles un grand avenir. Ces industries relèveront la qualité et permettront d'agrandir les débouchés. Trois coopératives laitières ont été créées dans le Finistère, une dans les

Côtes-du-Nord ; le Morbihan est à la tête de cette organisation ; l'Ille-et-Vilaine doit suivre étant le département le plus gros producteur de lait de France avec une moyenne de 4 millions d'hectolitres par an. Il appartient au Service du Génie Rural et de l'Hydraulique agricole d'établir un programme d'édification des usines laitières ou industrielles et de chiffrer la dépense d'installation.

Pour la viande, la chaîne du froid, des centres d'abatage perfectionnés doivent être installés pour permettre l'exportation de la viande en quartiers. Dans ce domaine, tout l'équipement reste à créer de toute pièce.

Nous insistons sur l'urgence nécessaire de réaliser à Brest les abattoirs prévus ; ils conditionnent la reprise des exportations, non seulement de la viande de bovins, mais de porcins.

L'élevage des porcins doit s'étendre et s'améliorer pour atteindre le degré de perfectionnement de l'élevage au Danemark.

Des efforts restent à faire sur trois points :

- Utilisation des races rustiques précoces (type Yorkshire, Large White).
- Alimentation complète et rationnelle.
- Conservation des viandes que le marché extérieur impose.

Pour ce qui est de la basse-cour qui, dans nos exploitations paysannes, constitue une source de profit, elle devrait, dans chaque ferme, faire face aux dépenses annuelles de ménage. Son amélioration est à promouvoir. Des progrès importants ont été réalisés dans les Côtes-du-Nord et le Finistère. Dans les deux autres départements, ces améliorations ne sont que très sporadiques.

Le cheval breton est universellement connu pour ses qualités. Malgré la motorisation en voie d'expansion rapide, l'élevage du cheval doit demeurer une source de profit en

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● ELLE ET LUI

— Ce chou farci a le même goût que celui que ma mère préparait, dit le jeune époux.

— Oh ! que je suis contente ! dit la jeune femme, enfin, j'ai réussi un plat comme ta mère le faisait.

— Oui, dit le jeune époux. Du reste, ma mère était une cuisinière hors pair. Il n'y avait qu'un seul plat qu'elle ratait régulièrement.

— Ah ! et c'était ?

— Le chou farci.

GRANDE BRIQUETERIE - DE LANDERNEAU -

Tél. 17

CHAUX ETEINTE EN POUDRE

DRAINS de 6, 8 et 10 cm. de diamètre
en 33 cm. de longueur

(Parpaings creux et pleins, clôtures, tuyaux en ciment, lavoirs, fosses septiques, etc...)

Bretagne, surtout dans les secteurs traditionnellement voués à cette production.

Les services des haras doivent poursuivre le programme qu'ils ont établi et les Pouvoirs publics doivent conclure des accords commerciaux avec des pays accoutumés à s'approvisionner en chevaux bretons.

L'ÉQUIPEMENT INTELLECTUEL DES AGRICULTEURS BRETONS

L'équipement en matériel et moyens de production des agriculteurs bretons est d'une nécessité absolue que personne ne peut discuter. Mais l'agriculteur est-il réceptif ? Comprendra-t-il les conseils et directives qui lui seront donnés ? Son manque d'instruction — qui n'est pas son fait exclusif — risque de faire échouer l'application d'un programme établi en sa faveur.

En vérité, l'agriculture bretonne, comme l'agriculture française, ainsi que le proclamait M. Pimlin, ministre de l'Agriculture, ne manque pas de bras, mais plutôt de cerveaux meublés d'un minimum de connaissances permettant au cultivateur de raisonner son dur métier.

Dans le domaine de l'enseignement, la Bretagne n'est guère plus en retard que les autres provinces françaises, mais là comme ailleurs les moyens mis à la disposition du paysan pour s'instruire sont très limités et insuffisants.

Dans les quatre départements, il existerait au premier degré de l'enseignement agricole, près de 300 cours post-scolaires agricoles et agricoles ménagers, en y comprenant quelques instituteurs itinérants dispensant l'enseignement agricole dans plusieurs communes.

★ CHARADE

Mon premier n'est plus en circulation. Mon second sert à la reconstruction et mon tout est un article ménager.

S O U P I E R R E

L'Office Central de Landerneau, depuis un quart de siècle, la Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles d'Ille-et-Vilaine, depuis quinze ans, ont organisé des cours par correspondance qui dispensent un enseignement avec ou sans moniteurs communaux.

Depuis la fin des hostilités, environ 31 foyers ruraux ont été créés, à savoir : 8 dans le Finistère, 10 dans les Côtes-du-Nord, 6 en Ille-et-Vilaine, 7 dans le Morbihan. Il existe en outre 3 écoles ménagères agricoles pour jeunes filles : 1 en Ille-et-Vilaine, 1 dans les Côtes-du-Nord, 1 dans le Finistère.

Au 2^e degré, nous trouverons deux écoles pratiques d'agriculture dépendant du Ministère de l'Agriculture : l'École des Trois-Croix à Rennes et l'École de Bréhoulou, dans le Finistère, et trois écoles pratiques d'agriculture privées : Le Nivot (Finistère), Ploërmel (Morbihan), Guingamp (Côtes-du-Nord).

En outre, l'enseignement privé a également développé les cours d'agriculture dans quelques collèges.

Au 3^e degré, la Bretagne compte, depuis 1923, une École nationale d'enseignement ménager agricole formant des professeurs d'enseignement ménager. Depuis 1926, elle a le privilège de posséder un des trois établissements d'enseignement supérieur agricole formant des ingénieurs. Le rôle de cette école, depuis sa création, dans la vulgarisation du progrès, a été très net. Il n'a cessé de s'affirmer dans de nombreux domaines.

La Bretagne lui doit en effet d'avoir :

1) Mis au point les meilleures méthodes de défrichement et de mise en culture des terrains couverts de landes, lesquels aujourd'hui portent de très belles cultures de blé et pommes de terre.

2) Précisé, appliqué et vulgarisé depuis 1920 les meilleurs procédés de culture et de sélection des pommes de terre qui placent aujourd'hui notre province au premier rang des régions françaises pour la production de plants de haute qualité.

3) Sélectionné, expérimenté les meilleures variétés de plantes de grande culture. Dans ce domaine, un gros travail reste à accomplir.

4) Créé afin d'étudier minutieusement les variétés d'arbres fruitiers des vergers expérimentaux, dans lesquels les agriculteurs puisent, chaque année, de précieux enseignements.

5) Organisé chaque année, depuis un demi-siècle, des champs d'études et d'expérimentation, évitant ainsi aux cultivateurs des pertes de temps et d'argent, et les renseignant sur les meilleures variétés de plantes à cultiver.

Enfin, c'est aussi l'École Nationale d'Agriculture qui, en 1947, a expérimenté l'insémination artificielle, méthode qui doit contribuer à améliorer le rendement de la population bovine bretonne.

Si la mission principale de l'École nationale d'agriculture est de former des ingénieurs de l'agriculture, elle se doit aussi, si elle est munie d'un minimum de moyens suffisants, comme les Écoles nationales de Grignon et de Montpellier, de mettre son personnel enseignant au service de l'agriculture régionale. De nombreux problèmes, comme nous l'avons vu dans le rapport, sont à étudier, par exemple l'amélioration des conditions de culture des prairies, la valeur alimentaire des fourrages, les conditions de transformation du lait, l'amélioration des productions fruitières : fruits à cidre, fruits à coulteau. Il faut aussi mettre de l'ordre dans les races exploitées et porter les efforts sur celles reconnues les meilleures.

Nous avons exposé, au cours du rapport, le rôle que doivent jouer les œuvres de mutualité, coopération, crédit. C'est pourquoi l'École Nationale d'agriculture se propose d'organiser, chaque année, des cours de mutualité, coopération, crédit agricole, en vue de former les cadres des organisations agricoles seules planches de salut de la culture familiale.

Nous serions donc reconnaissants au Comité d'Études et de Liaison des intérêts bretons de vouloir bien intervenir près de M. le Ministre de l'Agriculture pour que soit créé, au sein même de l'École et sous son autorité administrative, le Centre régional de la recherche agronomique de l'Ouest. Nous voudrions également voir l'École nationale d'enseignement ménager agricole dotée de moyens suffisants pour former des professeurs d'enseignement ménager.

L'École nationale d'agriculture, par ses bien fonciers, les hautes qualités scientifiques et techniques de son personnel enseignant, représente un capital. Elle doit être dotée de moyens suffisants pour pouvoir remplir les missions qui lui incombent : former des ingénieurs de l'agriculture, permettre au personnel enseignant de poursuivre l'étude des problèmes intéressants d'agriculture régionale, affirmer son rôle de centre de rayonnement du progrès agricole de l'Ouest.

L'organisation du Centre régional de la recherche agronomique, par l'installation de laboratoires dans les bâtiments scolaires, l'équipement de ces laboratoires serait une dépense de l'ordre de 35 à 40 millions.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● REPÈRE

Le Bédouin Ahmad creusait un trou dans son champ. Houssouina, qui passait par là, arrête son chameau.

— Qu'est-ce que tu fais là ? demande-t-il à Ahmad.

— Je cherche mon trésor que j'ai enterré.

— Si tu n'as pas de point de repère, tu ne retrouveras pas l'endroit.

— Par Allah ! J'avais un point de repère, un nuage qui me donnait de l'ombre pendant que j'enterrais mon argent.

auxquels s'ajouteraient les dépenses de fonctionnement de 20 millions annuellement.

Les terrains appartenant à l'École, pour la circonstance, pourraient être considérés comme des terrains de recherche, d'étude et d'expérimentation.

En ce qui concerne l'enseignement populaire, toutes les formules utilisées en Bretagne ont donné des résultats. Il s'agirait de les développer en coordonnant les efforts des uns et des autres et en mettant les moyens en commun.

L'instituteur itinérant, pour les garçons, est une formule qui en Ille-et-Vilaine a été appréciée. Nous pourrions souhaiter la voir se développer dans les autres départements.

La dépense annuelle est de l'ordre de 70.000 fr. par instituteur public ou privé pourvu du Certificat d'aptitudes à l'enseignement agricole, qui rayonne sur un canton. Ce serait donc en moyenne, par an et par département, une dépense de 2.000.000 à 2.500.000 fr.

Pour les jeunes filles, la maison familiale ou Foyer Rural (cours cantonal) doit être retenue. La dépense serait supérieure puisqu'il s'agit de réunir un matériel de cuisine, d'enseignement ménager, de coupe et de couture très important. Actuellement, les Maisons familiales ou foyers ruraux reçoivent des subventions qui semblent très insuffisantes. La dépense à engager par an pourrait être scindée en deux :

— dépenses d'installation de l'ordre de 150 à 200.000 fr. par école.

— dépenses de fonctionnement identiques.

— soit un total de 300 à 400.000 fr.

L'installation de cours cantonaux ménagers agricoles serait à échelonner sur 5 ans.

Les écoles pratiques d'agriculture formant des élites, le programme du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons doit comprendre des crédits suffisants pour leur permettre de remplir leur mission.

La formule d'École d'agriculture d'hiver, soit ambulante, soit fixe, est également à encourager. A n'en pas douter c'est la méthode d'enseignement qui a notre faveur pour l'avoir pratiquée dans plusieurs départements pendant 24 ans. Elle permet, tout en dispensant un enseignement agricole complet, de ne pas négliger la formation générale si utile pour nos jeunes gens et jeunes filles des campagnes. Elle n'accapare les élèves que pendant la morte saison.

Cette formule est déjà pratiquée dans les 4 départements bretons. Elle est à développer. Il suffirait donc d'installer pour l'avenir, par an, une école d'agriculture d'hiver, ce qui permettrait, au bout de 4 ou 5 ans, de doter les départements bretons d'un enseignement populaire plus complet.

Le budget annuel d'une école d'agriculture est de l'ordre de 300.000. C'est donc pour les 4 départements : 1.200.000 fr. par an. Si l'on ajoute les cours cantonaux ménagers agricoles dont la dépense annuelle serait du même ordre à raison de deux par an, c'est un total de 2.400.000 fr. pour les 4 départements.

CONCLUSION

Le programme général d'aménagement et d'équipement de la ferme bretonne que nous venons d'esquisser à grands traits, nécessite, pour sa réalisation, la mise en œuvre de moyens et capitaux importants.

Nous avons, au cours de notre exposé, donné des ordres de grandeur des investissements à prévoir pour chacun des postes de notre programme. Les spécialistes chiffreront les dépenses à engager et feront connaître, suivant les possibilités financières, les tranches de travaux susceptibles d'être entreprises et concernant plus spécialement les améliorations des conditions de la vie rurale et des structures agraires, l'équipement forestier, les améliorations foncières, l'équipement intellectuel, etc...

Pour la réalisation de ces travaux, l'aide financière de l'Etat est nécessaire, complétée par celle des collectivités communales, voire même des associations agricoles.

Cette aide n'est pas toujours suffisante. Il faut avant tout, la bonne volonté des intéressés et de leurs groupements.

Il est à noter que ces volontés se manifestent beaucoup plus dans les régions aisées et déjà évoluées qui possèdent un équipement minimum dont elles demandent le perfectionnement.

Les agriculteurs des régions pauvres du Centre de la Bretagne, plus impécunieux et plus timorés sans doute, font parfois trop preuve d'inertie. Une propagande mise au point, appuyée sur des réalisations concrètes, donnerait, à n'en pas douter, de bons résultats.

★ PENSÉE A RETENIR

Réponse d'un fonctionnaire à qui l'on demandait de définir ses occupations dans un rapport : « Je suis chargé de maintenir en usage le plus longtemps possible le matériel hors d'usage. »

Tempo.

Quant aux améliorations d'ordre technique, leur réalisation fait exclusivement appel à l'autofinancement auquel peuvent s'ajouter des subventions.

Nous référant à notre expérience d'exploitant, appuyée sur quelques données comptables, nous avons essayé de chiffrer, par hectare et par an, d'après un problème et suivant les régions agricoles, quel pourrait être le montant des dépenses supplémentaires qu'entraînerait une application rationnelle des méthodes de culture et d'élevage et l'équipement en matériel des fermes, supputant également l'aide que pourraient apporter, sous une forme quelconque, les organisations professionnelles existantes. Ces chiffres varieraient entre 12 et 18.000 fr. par hectare en plus des frais de culture actuels.

Si quelques agriculteurs sont capables de supporter cette charge supplémentaire, même en décidant de faire appel au crédit, beaucoup seront ceux qui hésiteront et se refuseront à emprunter, de crainte de ne pouvoir rembourser par la suite.

Il faut dire également que la part du crédit disponible, susceptible d'être investi dans des améliorations, sans diminuer les moyens de production, est peu élevée dans une ferme de 12 à 18 ha. Il s'est encore amenuisé ces deux années dernières, les coefficients des prix des produits de la terre n'ayant pas suivi ceux des produits manufacturés dont le cultivateur a un impérieux besoin : engrais, machines, vêtements, etc...

Alors... Faut-il être inquiet sur l'avenir de la petite ferme bretonne établie à la mesure de la famille et qui constitue l'élément stable du pays ? Nous répondons non, et nous affirmons avec force que si les agriculteurs bretons savent mettre à profit les œuvres de mutualité, de coopération, de crédit, voire même de syndicalisme, la ferme bretonne continuera de vivre dans l'économie moderne de demain. Il lui faut avant tout, dissiper la légende qui la classe au rang des pays très pauvres, sans ressources naturelles. Elle mérite

LA MAIN A LA PATE

■ HARICOTS VERTS AU BEURRE NOIR. — Jetez 500 grs. de haricots dans l'eau bouillante et salée, laissez cuire jusqu'à ce qu'ils fléchissent, de la pression faites égoutter et placez-les dans un plat très chaud. Dans la poêle, faites brunir 100 grs. de beurre, versez sur les haricots, puis mettez dans cette poêle deux cuillerées de vinaigre. Lorsque'il bout, arrosez-en les haricots et servez vivement.

qu'on s'occupe d'elle au même titre, et plus peut-être que les régions privilégiées plus riches.

Chacun s'est rendu compte que le plan général que nous avons l'honneur de présenter laisse une grande part aux supputations, aux prévisions; partagées en tranches à réalisation quadriennale ou quinquennale, il devra être appliqué sur la petite ferme de 12 à 18 ha qui travaille dans des conditions bien définies de prix, de moyens en matériel et en crédit.

Chaque tenancier est animé du désir de bien faire, dans un climat

CONSEIL PRATIQUE

POUR TAPISSER UNE PIÈCE :

Préparer les murs en arrachant des vieux papiers, ce qui n'est pas toujours aisé. Boucher les trous de clous. Egaliser soigneusement la surface. Préparer la colle. Pour cela mélanger à l'eau d'un récipient de la farine de façon à ce qu'il ne se forme pas de grumeaux, jusqu'à ce que le liquide donne l'apparence du lait ordinaire. Mettre alors sur le feu et tourner avec une cuiller de bois jusqu'à ce que soit obtenue la consistance de la colle. Avec de grands ciseaux, découper les lés de papier. Rangez-en une dizaine à l'envers sur une planche montée sur tréteaux. Enduisez largement de colle le premier lé en évitant de salir la surface qui doit être apparente. Replier les deux extrémités de ce lé sur elles-mêmes de telle sorte qu'elles se rejoignent; replier encore une fois le lé et le mettre de côté dans un endroit très propre. Opérer de la même façon successivement avec les autres lés. Reprendre le premier lé, le déplier avec précaution, l'appliquer sur le mur. Le papier imbibé de colle adhèrera plus facilement que s'il était posé sitôt enduit de colle.

plutôt favorable, avec une main-d'œuvre largement suffisante. De plus, la famille bretonne est attachée à la terre, elle a le sens du progrès à accomplir, mais ses moyens financiers sont très limités.

L'agencement de son exploitation, la dispersion et l'étroitesse des parcelles, la fertilité relative de son sol, l'obligent déjà à faire des dépenses qui grèvent le prix de revient. La ferme est mal équipée, autant d'éléments qui freinent la pénétration du progrès.

Il semblerait que tous ces éléments négatifs, principalement pour la Bretagne centrale, auraient arrêté aux marges orientales de notre pays, le progrès qui est en marche par ailleurs.

Le cultivateur du centre de la presqu'île armoricaine n'a fait que des rajustements, opposant presque une certaine inertie aux sollicitations de cette économie moderne.

La Bretagne, par rapport à la région parisienne pour laquelle toutes les fantaisies sont permises, se trouverait dans le désert français si bien défini par M. Gravier.

Les initiatives, lorsqu'elles n'ont pas été défendues avec acharnement, n'ont pas été prises en considération. Il importe au plus haut point de redresser ce courant.

Par ailleurs, notre beau pays, par son étendue, est comparable aux petits pays : Danemark et Hollande dans lesquels le progrès agricole depuis 1/2 siècle a pénétré à pas de géant.

Quand on cherche à discerner les origines profondes de ce progrès, on trouve toujours la même cause : l'instruction professionnelle. Dans ces pays, 96 à 98 % des jeunes filles et garçons en bénéficient largement; nous en comptons à peine 5 % en France.

Ce sont aussi des pays de culture familiale, mais les jeunes apprennent à l'École les bienfaits de la mutualité, de la coopération, du crédit mutuel. C'est pourquoi on y voit installé

un remarquable réseau de coopératives de caisses d'assurance mutuelle et de crédit.

C'est aussi parce que de nombreux techniciens ont été formés et constituent actuellement les cadres indispensables à l'action en profondeur nécessaire pour conduire avec succès les exploitations.

Dans ces pays, les cultivateurs ne comptent pas simplement sur l'aide de l'Etat providence : ils ont fait preuve d'initiative en organisant méthodiquement leurs groupements professionnels.

Tout dernièrement, en Suède et en Hollande, ont été votées des lois permettant à la petite exploitation de s'agrandir; il nous paraît nécessaire en France de suivre cet exemple qui serait particulièrement profitable à la Bretagne.

L'agrandissement de l'exploitation permettra une utilisation plus effi-

cace de la main-d'œuvre, du machinisme, des engrais, et accroîtra les revenus de l'exploitation, mais alors se posera le problème des excédents de main-d'œuvre.

La ferme armoricaine est évidemment une vieille chose, mais qui a déjà subi de très notables rajustements sans cependant que soient bouleversées les tendances et les traditions de la ferme ancienne. Les artisans du progrès n'ont jamais été des révolutionnaires, il n'est pas question de faire table rase du travail de leurs devanciers, mais plutôt d'instruire le paysan de son métier, il le comprendra mieux et sera plus accessible aux idées de progrès qu'il réaliserait avec plus de certitude et de goût.

L. RIFFAULT,

Directeur de l'École nationale d'agriculture de Rennes.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● ELLES ET EUX

— Voyons, mon chéri, je ne te comprends plus ! Lundi, tu aimais les haricots ; mardi, tu aimais les haricots ; mercredi, tu aimais les haricots. Et voilà que jeudi tu te mets, tout d'un coup, à ne plus aimer les haricots !

D. T.

— Mais écoute-moi, ma chérie ! Tu sais bien qu'on peut toujours voir une question d'un œil différent.

— Je ne dis pas le contraire. Mais si, moi, je ne veux pas voir avec ton œil ?

B. B.

— Vous dites 37 ans ? Chère Madame, votre tension est tout à fait normale pour votre âge...

— Dites-moi, docteur ! Et si j'avais un tout petit peu plus de 30 ans ?

— Tu es impossible, Fernand ! Tu ne peux pas jouer gentiment, amicalement. Non. Il faut toujours que tu essaies de gagner !

SEULE
CETTE ÉTIQUETTE TRIANGULAIRE



GARANTIT LA QUALITÉ
SANDERS

CONCESSIONNAIRES **SANDERS**

POUR LE FINISTÈRE ET LES CÔTES-DU-NORD :

UNION MEUNIÈRE AGRICOLE ET COMMERCIALE, Usine
et bureaux : 138, rue Robespierre, à BREST - Tél. : 15-10.
Autre Usine au LEGUÉ (Côtes-du-Nord) - Téléph. 4-75 St-Brieuc.
Sous-Concessionnaire : Moulin de Fromeur, LANDIVISIAU -
Téléphone : 2-27.

POUR LE MORBIHAN :

COOPÉRATIVE DES AGRICULTEURS DU MORBIHAN, 8, rue
O.-de-Clisson, à VANNES - Tél. 6-20 et 7-11.
Monsieur GRIMAUD, Grains, à QUESTEMBERT - Tél. 2.
Monsieur LAUDRAIN, Grains, à AURAY - Tél. 1.
Monsieur SIMON-MARTIN, à PLOERMEL - Tél. 53.

Y AURA-T-IL TOUJOURS DE QUOI NOURRIR LES HOMMES ?

La population du globe augmente sans cesse. Les Français il y a cinquante ans étaient la moitié moins nombreux que de nos jours. Les autres pays d'Europe sont beaucoup plus peuplés que la France au kilomètre carré et notamment l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Hollande.

Et pourtant, tout ce monde vit et mange à sa faim.

Dans d'autres parties du monde, l'accroissement de la population est spectaculaire. Le Japon, la Chine, les Indes voient le nombre de leurs habitants augmenter de façon quasi astronomique alors que ces régions du globe sont déjà surpeuplées et hélas, sous-alimentées.

Plus nous allons, plus la multiplication de l'espèce est rapide. Dans ces conditions, faut-il admettre qu'un jour la terre ne pourra plus nourrir ses habitants ? Faut-il se

ranger derrière certaines théories visant à limiter les naissances ? Faut-il croire les gens qui disent que les querelles sont nécessaires pour limiter le nombre des humains ?

Et faut-il mettre en cause la parole du Créateur qui nous a dit : « Croissez et multipliez ».

Si nous prenons comme exemple le cas de la France, sans aller plus loin, il ne semble pas que l'augmentation de la population ait pu suivre l'augmentation de la production alimentaire puisque nous sommes excédentaires en blé, en blé, en viande, en matières grasses et en beaucoup d'autres produits.

Le nouveau monde regorge de denrées consommables qui ne trouvent pas toujours preneurs, non pas qu'il manque d'humains qui en auraient besoin, mais parce que ceux-ci sont éloignés et qu'ils ne dispo-

LA MAIN A LA PATE

■ **ROGNONS AU VERT PRÉ.** — Après avoir enlevé la pellicule qui recouvre les rognons, fendez-les en deux sans séparer les deux morceaux. Enfilez les rognons par trois ou par quatre sur des brochettes de bois ou de métal. Assaisonnez de sel, de poivre. Badigeonnez d'huile et faites griller à feu vif.

Quand les rognons sont cuits, débroschez-les. Mettez-les sur un plat long, réchauffez. Garnissez chaque rognon ouvert avec une noisette de beurre frais auquel vous aurez incorporé des fines herbes hachées. Entourez de pommes paille et de cresson.

A servir brûlant.

sent pas pour se procurer ces denrées de cette monnaie d'échange inventée par les hommes et qui est l'or ou l'argent.

Le problème est moins un problème de production qu'un problème de répartition.

Il existe également, pour les pays sous-alimentés comme les Indes, des coutumes religieuses qui contribuent pour beaucoup à diminuer la ration des humains. On dit qu'il existe dans ce pays à peu près autant de singes que d'hommes. Or chacun sait que les singes ne représentent pas précisément une aide économique mais constituent surtout un poids lourd alimentaire.

La vache y est considérée comme un animal sacré. Elle peut se promener partout, faire ce qui lui plaît. On la vénère et personne n'oserait y toucher. Or la vache constitue pour des pays comme le nôtre une base de nourriture carnée extrêmement importante sans parler de son lait et des matières grasses qu'elle nous fournit.

Ces quelques considérations pourraient déjà nous faire entrevoir que les hommes ont la possibilité d'être mieux nourris s'il était possible de les convertir à des idées plus saines.

Mais, en faisant abstraction même de ce qui précède, nous ne devons pas ignorer que les savants

estiment que 30 % de la superficie terrestre de notre globe possède un climat permettant la culture des principaux produits.

Or, de nos jours, on ne cultive que le tiers de cette superficie, terrestre. Les découvertes modernes de la science permettent de mettre en valeur des contrées entières autrefois absolument improductives.

Nous avons chez nous des exemples frappants dont le plus connu est celui de la Camargue.

Après avoir aplani des terrains, effectué des irrigations, les hommes ont réussi dans cette région autrefois inculte à faire pousser du riz dont les quantités récoltées suffisent à peu près aux besoins de la population française.

Chacun a pu lire des reportages sensationnels sur les travaux exécutés en Russie et qui ont eu pour objet de rendre productifs d'immenses territoires jusqu'alors désertiques.

A l'heure actuelle, dans le Sahara, de gigantesques travaux sont en cours. On découvre dans le sous-sol, à des profondeurs parfois importantes, des nappes d'eau inépuisables qui amenées à la surface rendront fécondes les superficies désolées que les hommes avaient toujours connues comme des immensités sans fin de sable meurtrier.

Ce qui autrefois paraissait insoluble devient soluble aujourd'hui.

On a parlé souvent de l'immensité du continent australien à peine exploré dans son entier. Déjà les hommes ont entrepris de s'y fixer et ils sont arrivés à vivre dans des contrées où jamais un être humain n'aurait pu résister dans le passé.

Il semble qu'au fur et à mesure où la population s'accroît, la Providence lève un coin de rideau qui cachait jusque-là certaines possibilités de la nature.

Les hommes ne créent pas. Ils découvrent ce qui existe déjà et s'en servent à la fois pour le bien et pour le mal. Les savants n'ont pas créé l'atome. Ils ont découvert son existence et le moyen de libérer l'énergie qu'il contient. S'ils utilisent cette découverte pour s'entretenir, ils sont fautifs.

Ils pourraient se servir de cette source d'énergie pour tant d'autres usages utiles à leurs semblables.

Nous avons le droit d'être confiants dans l'avenir. Il y aura toujours de quoi nourrir les hommes. La vie ne leur sera pas ôtée par un manque de denrées consommables s'ils savent rester frères. Ils ont assez de génie pour trouver le moyen de se nourrir, de se vêtir et de se loger à condition qu'ils aient la sagesse de s'aimer.

J. R.

★ PENSEE A RETENIR

Quand vous avez empêché un petit garçon de faire une bêtise, n'oubliez pas que vous l'avez également empêché de développer son esprit d'initiative.

J. E.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● UNE BONNE FOURCHETTE

On raconte que Rossini fut un jour invité à un véritable repas de poupee : une bouchée de ceci, une lichette de cela. Comme on servait le café, son amphitryon lui dit :

— J'espère que vous nous ferez bientôt l'honneur de dîner de nouveau ici ?
— Certainement, répliqua Rossini qui mourait de faim, tout de suite si vous voulez.

AGRICULTEURS !

Pour une Ferme Moderne, la machine à traire s'impose. Sachez choisir la Meilleure. La marque « ALFA-LAVAL » vous donnera toute satisfaction.



Elle présente également toute sa gamme d'Ecrèmeuses et Barattes dont la renommée n'est plus à faire.

MAISON PERRAMANT

Agence Régionale
13, rue des Déportés - LANDERNEAU - Tél. 2.36

PROTECTION SOCIALE

LES JEUNES MENAGES

Nombreuses sont les difficultés que rencontre un jeune ménage et en général la situation financière n'est pas brillante, que ce ménage s'installe à son compte ou qu'il continue à travailler dans l'exploitation paternelle. Il est cependant prudent de rechercher une garantie contre les risques sociaux qui peuvent aggraver sérieusement ses difficultés financières.

Quelles sont les possibilités ?

Si le jeune ménage est installé à son compte, il peut choisir entre la Mutuelle chirurgicale et l'Assurance sociale facultative.

La Mutuelle chirurgicale garantit

— les opérations chirurgicales supérieures à K 20 (K étant une valeur variable).

PHARMACIE
SAINT-YVES

F. OLLIVIER

9, rue Saint-Gouéno
SAINT-BRIEUC

DROGUERIE
et Spécialités Vétérinaires

— les opérations de stomatologie supérieures à K 40 à l'exclusion de la prothèse dentaire.

— les césariennes, avortements thérapeutiques et curetages.

La prise en charge comprend : les frais d'opération elle-même, les frais de salle d'opération et les frais de séjour selon le tarif de remboursement de la Mutuelle.

Les cotisations se montent à 1.000 fr. par an pour chaque conjoint ; 700 fr. pour le premier enfant, 600 fr. pour le deuxième, 500 fr. pour le troisième enfant.

Les opérations sont prises en charge par la Mutuelle chirurgicale après un stage de six mois et à condition que ce risque ne soit pas antérieur à l'adhésion.

Des précisions supplémentaires peuvent être demandées à la Société de Secours Mutuel chirurgical, 45, rue de Brest, Landerneau.

L'Assurance sociale facultative a pour but de couvrir les frais de maladie, hospitalisation, opérations chirurgicales, maternité et décès.

Les remboursements sont effectués selon le tarif de la Caisse et sont en général inférieurs à ceux de l'Assurance sociale obligatoire ainsi qu'à ceux des Mutuelles chirurgicales pour les opérations.

L'affiliation des deux conjoints est obligatoire et par la suite celle des enfants

Les risques ne sont pris en charge qu'après six mois d'affiliation et le règlement en temps voulu (au début de chaque trimestre) des cotisations de deux trimestres.

Chaque Caisse ayant son règlement particulier, les personnes intéressées trouveront toutes précisions pour :

— le Finistère : M.S.A., 45, rue de Brest, LANDERNEAU.

— les Côtes-du-Nord : Mutualité Sociale Agricole, 8, rue des Promenades, SAINT-BRIEUC.

Le jeune ménage n'est pas à son compte, il peut choisir :

— ou l'Assurance Sociale Facultative,

— ou la Mutuelle Chirurgicale,

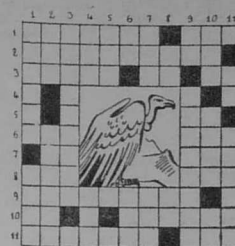
— ou l'Assurance Sociale Obligatoire.

Dans ce dernier cas, le mari est considéré comme salarié de ses parents ou beaux-parents et la cotisation trimestrielle est la même que celle d'un salarié normal (à l'heure actuelle 6.600 fr.

Les avantages accordés sont les mêmes, indemnités journalières comprises en cas d'arrêt de travail, que les autres salariés.

L'immatriculation aux Assurances sociales obligatoires peut également, sous certaines conditions, permettre le versement de l'allocation de Salaire unique.

MOTS CROISES N° 1



HORIZONTALEMENT. — 1. Rapté représenté au centre; Enlève. — 2. Obstination dans une demande. — 3. Berger; Pronom; Article. — 4. (néant). — 5. Carte. — 6. Possédés; Montra sa bonne humeur. — 7. Tant; Oiseau au brillant plumage. — 8. Poll; Possessif. — 9. Qui fait perdre le calme. — 10. Article; Rue très étroite. — 11. Elle fait marcher les autos; Connus.

VERTICALEMENT. — 1. Petit serpent dangereux; Cache. — 2. Recueil de bons mots; Etablissements industriels. — 3. Objet d'emploi courant. — 4. Exercice d'adresse; Elle est bordée de maisons. — 5. Ne craint pas. — 6. Note; Arme ancienne. — 7. Rongeur; Sans voiles. — 8. Venu au monde; Pronom. — 9. Vieille langue française; Bonbons qui collent les dents. — 10. Semblable; Se dit à un souverain; Parcours des yeux. — 11. Carte; Elles servent à prendre le thé.

(Solution page 62.)

■ AVANT TOUT UNE FUMURE ÉQUILBRÉE !

Le PHOSPHO-POTASSIQUE PK 300 l'apporte sans risque d'erreur à nos sols bretons.

CUBAGE DES ARBRES

ARBRES ABATTUS

Pour cuber un tronc d'arbre en grume, il faut prendre la circonférence moyenne au milieu de l'arbre avec une corde ou un ruban gradué, la multiplier par elle-même et par la longueur de l'arbre, et le résultat obtenu sera lui-même multiplié par 0,0795 soit :

$$V = C^2 \times L \times 0,0796$$

CUBAGE AU QUART SANS DEDUCTION

Prendre le quart de la circonférence moyenne : l'élever au carré et multiplier le produit par la longueur :

$$V = C^2 \times 0,0825 \text{ ou } \frac{(C^2) \times 4}{1}$$

CUBAGE AU CINQUIEME DEDUIT

$$V = \frac{C^2 \times 4 \text{ ou } C^2 \times 4 \times 0,04}{5}$$

DENSITE DES BOIS

Au mètre cube	Kilos
Frêne	785
Acacia	785
Chêne	906
Hêtre	550
Orme	750
Châtaignier	600
Peuplier	720
Noyer	380
Aulne	685
Bouleau	706
Tilleul	550
Charme	575
Marronnier	657
Merisier	714
Sapin	528
Épicéa	350

CUBAGE DES ARBRES SUR PIED

On peut se servir des formules ci-dessus à la condition d'estimer le plus approximativement possible la circonférence moyenne au milieu et la hauteur de l'arbre ou longueur ou appliquer le procédé suivant :

Faire le carré de circonférence mesurée à hauteur d'homme, en prendre la moitié, puis ajouter un dixième par mètre, en sus de 8 mètres de hauteur, ou retrancher un dixième par mètre en moins, soit pour un arbre de 8 m. : $V = C^2$.

Pour les arbres dont la hauteur est supérieure à 12 mètres, on procède de la même façon, puis on ajoute 4% par mètre au-dessus de 20 mètres, ou on retranche 4% par mètre en moins de 20 mètres.

Dans la pratique, il vaut mieux se servir de barèmes forestiers, spécialement établis en fonction des deux dimensions, et en accord avec le mode d'estimation choisi.

DENSITE DES BOIS BOIS DE CHAUFFAGE (stère)

	Kilos
Chêne vert	580
Chêne sec	431
Charme sec	402
Hêtre	410
Orme	400
Sapin	300
Pin	330
Bouleau	300
Peuplier noir	220
Peuplier blanc	200

CHARBON DE BOIS A L'HECTOLITRE

	Kilos
Chêne	22,5
Hêtre	19
Bouleau	18,5
Tremble	15
Tilleul	16,5

Les véhicules agraires modernes

L'importance des transports à la ferme passe trop souvent inaperçue, et pourtant c'est de loin le travail qui occupe le plus l'agriculteur, puisqu'il doit y consacrer 50 à 60% de son activité. Dans ces conditions on conçoit aisément l'importance de la façon dont ces transports sont effectués, et l'incidence qu'ils peuvent avoir sur la productivité de l'exploitation. La nature et l'état des véhicules utilisés sont prépondérants. De tous les instruments agri-

met de réduire ce chiffre, la construction allégée réduisant à 30% de la charge, le poids mort qui est de 50% avec les anciens matériels.

Par F. MIGNOTTE
Chef de Travaux de Machinisme à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon.



coles, ce sont eux qui, de loin, travaillent le plus, puisque c'est le seul matériel qui soit utilisé à longueur d'année.

Le tonnage des produits transportés dans une ferme s'établit autour de 50 à 60 tonnes par hectare. Si l'on y ajoute le poids mort des véhicules utilisés, on arrive au chiffre de 100 tonnes. L'emploi de remorques modernes per-

met de réduire ce chiffre, la construction allégée réduisant à 30% de la charge, le poids mort qui est de 50% avec les anciens matériels.

La rationalisation des transports réside dans la réduction du temps passé à leur exécution, et dans l'amélioration mécanique des véhicules : l'amélioration du roulement, par exemple, par l'emploi des pneus, permet d'augmenter la charge, donc de diminuer le nombre de trajets pour un même tonnage transporté, et également la vitesse permettant l'utilisation

tion du tracteur dans des conditions convenables, tout en diminuant l'énergie nécessaire. Il faut bien se dire que celle-ci n'est jamais gratuite, et qu'avec la traction mécanique, elle a une incidence directe sur la consommation de carburant.

L'amélioration des véhicules porte à la fois sur les techniques de construction, par l'emploi des matériaux et des procédés les plus récents (allages légers, profilés, soudure électrique) et sur leur conception, étudiée en vue des besoins pratiques des exploitations, assurant un meilleur coefficient d'utilisation, ainsi que sur l'adaptation aux moyens modernes de traction.

Si le châssis métallique est maintenant universellement adopté, le bois reste encore largement utilisé pour les caisses, concurremment avec le métal. Ce dernier en effet nécessite plus d'entretien. S'il se déforme seulement sous l'effet d'un choc au lieu de se briser. La rouille est à surveiller et il exige d'être régulièrement repeint. La tôle est plus sensible que le bois aux agents corrosifs (engrais).

Un effort a été réalisé en vue d'assurer la « polyvalence » du véhicule, c'est-à-dire de le rendre apte à différents usages au moyen de transformations simples : les côtés de la caisse (qui est étanche pour le transport en vrac) sont démontables pour en faire un plateau, l'addition de cornes four-

ragères est possible, etc... Certains châssis peuvent indifféremment recevoir aussi tombereau, tonne, bétailière, etc...

Les véhicules agricoles sont généralement sans suspension. Les essieux sont soit à fusées lisses en bronze, soit à roulements à rouleaux. Les premiers sont plus économiques et plus robustes, les seconds ont un meilleur rendement (résistance au roulement diminuée de 50%). Ces derniers sont indispensables avec la traction mécanique, si l'on veut rouler à 20 ou 25 km./heure. Bien entendu, le pneu équipe maintenant toutes les remorques agricoles. Il absorbe les cahots et diminue la fatigue du matériel. Il diminue l'effort de traction, il ne tasse pas le sol.

La question du freinage est extrêmement importante, et malheureusement ce point échappe à beaucoup qui, inconsciemment, mettent en danger leur vie et celle des autres. La mobilité des véhicules actuels est grande, et aux vitesses auxquelles ils circulent maintenant, leur énergie cinétique est considérable. Le tracteur n'a pas un poids suffisant pour retenir une remorque chargée lancée à 15 ou 20 km./heure, et il est absolument indispensable que celle-ci soit munie d'un freinage efficace et pratique.

Les freins des véhicules agricoles sont soit extérieurs, à mâchoires à pinces, soit intérieurs, à biellettes type automobile. Les premiers sont plus simples et plus rustiques, mais leur manœuvre exige un effort musculaire assez important, à un moment où le conducteur a généralement besoin de toute son attention pour la manœuvre

CONSEIL PRATIQUE

TOILETTE DES POTS DE FLEURS : Si vous voulez que vos pots de fleurs soient présentables, recouvrez-les de peinture blanche. Pour cela délayez à froid 250 grs de peinture blanche en poudre dans un quart de litre d'eau.

du tracteur. Les seconds sont au contraire faciles à manœuvrer et ne demandent qu'un effort minime : mais sont plus complexes.

Les remorques traînées, à quatre roues et rond d'avant-train ont l'avantage de pouvoir être accrochées instantanément à n'importe quel tracteur, ce qui permet de laisser une remorque en chargement pendant qu'on fait le trajet avec une autre. Avec les véhicules semi-portés, accrochage et décrochage sont un peu plus compliqués, puisqu'il faut en général un calage

préalable. Ces derniers ont par contre l'avantage, prenant appui sur le tracteur, de donner de l'adhérence à celui-ci, donc d'assurer un meilleur rendement. Mais l'adaptation au tracteur entraîne souvent un manque d'interchangeabilité qui peut être gênant.

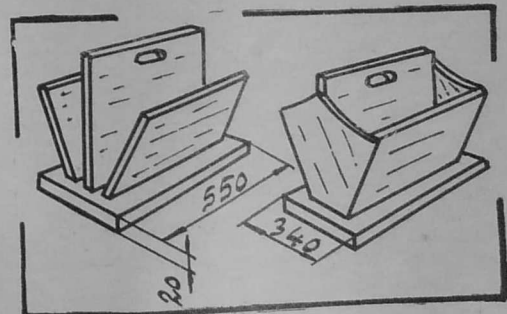
La modernisation des véhicules anciens est possible par substitution d'un essieu à pneus aux anciennes roues fer. C'est la une solution qui est peu onéreuse et permet d'user le vieux matériel en attendant la rénovation du parc.

Pour ranger journaux et revues

Ce socle, très facile à construire, permettra de ranger journaux, revues et publications diverses qu'on aime avoir à portée de la main.

On le fera dans un socle en planches de 20 mm. d'épaisseur et de 55 sur 34 cent. de dimension.

Sur ce socle, on disposera des cloisons en planches de 15 ou 20 mm. Deux d'entre elles auront 50 cent. de large sur 35 cent. de haut, alors que la



cloison centrale mesurera 50 cent. de large sur 40 cent. de haut. Cette dernière pourra comporter un évidement servant de poignée.

Deux flasques latéraux préparés comme l'indique notre croquis seront découpés dans une planche de 15. Le tout sera collé à la colle Certus et vissé avec des vis fines et longues en laiton.

On pourra décorer joliment ce petit meuble en collant des papiers ou des étoffes d'ameublement sur les parois extérieures. Les papiers utilisés par les relieurs seront également tout indiqués dans ce cas, à moins, évidemment, qu'on ne préfère teinter le bois et le vernir... ceci est une question de préférence personnelle.

SOLUTION

DES MOTS CROISES N° 1

HORIZONTALEMENT. — 1. Vautour ; Ote. — 2. Insistance. — 3. Pâtre ; Te ; La. — 4. (néant). — 5. As. — 6. Eus ; Rit. — 7. Si ; Ara. — 8. Cil ; Mes. — 9. Enervante. — 10. Le ; Ruelle. — 11. Essence ; Sus.

VERTICALEMENT. — 1. Vipère ; Cèle. — 2. Ana ; Usines. — 3. Ustensile. — 4. Tir ; Rue. — 5. Ose. — 6. Ut ; Arc. — 7. Rat ; Nue. — 8. Né ; Te. — 9. Oc ; Caramels. — 10. Tel ; Sire ; Lu. — 11. As ; Tasses.

Les différentes méthodes DE REPRODUCTION

L'influence du choix des reproducteurs sur la qualité des produits est aujourd'hui universellement reconnue. C'est là le facteur primordial de toute sélection animale scientifiquement appliquée.

Comme, dans la pratique, nous pouvons choisir les reproducteurs, ne les laisser s'accoupler que selon nos convenances, réglementer en quelque sorte l'opération, nous possédons de la sorte un moyen extrêmement puissant d'agir sur nos populations animales et d'en orienter l'élevage dans le sens le plus productif.

Nous opérons dans une « espèce » déterminée, sur certaines variétés de cette espèce que nous nommons « races ».

Ces races, quoique appartenant à une même espèce, sont différentes les unes des autres et nous les cultivons chacune pour des qualités particulières : production de la viande, du lait, du travail et — chez toutes — production des jeunes.

Pour maintenir les qualités reconnues à nos races, nous devons les conserver « pures » ou, si nous les mélangeons à d'autres races, il faut que ce soit à bon escient, en connais-

sance de cause et dans un but déterminé que nous nous proposons d'atteindre, à l'aide de nos connaissances en matière de reproduction ; en voici les différentes méthodes :

1° CONSANGUINITE

Le moyen le plus efficace pour conserver à une race ses caractères est de faire reproduire entre eux des animaux se rapprochant autant que possible d'un type idéal. On croisera ainsi des individus très proches parents, par exemple des mâles et femelles (père et mère) avec leurs descendants, ou ces descendants eux-mêmes (frères et sœurs) entre eux.

Les avantages de cette méthode sont bien connus et ne sauraient être contestés, mais il existe aussi des inconvénients qui sont pour ainsi dire la contre-partie de ces avantages. En effet, lorsqu'il y a des déficiences chez les géniteurs, elles risquent de s'accumuler chez leurs descendants.

Un autre inconvénient qui se manifeste à la longue est un ralentissement de la fécondité que l'on peut combattre en introduisant dans les lignées un peu de sang étranger ou plutôt moins proche parent.

2° SÉLECTION

Nous avons employé le terme de « choix », relatif aux reproducteurs. C'est ce choix des reproducteurs, se rapprochant le plus du type idéal qu'on se propose d'atteindre, qui constitue la sélection.

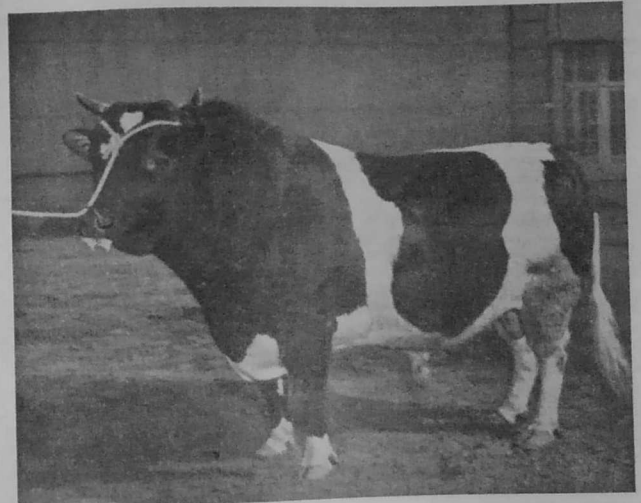
Cette sélection peut ne pas être raisonnée et reposer uniquement sur des impressions, des goûts personnels.

On surveillera les lignées, on donnera un « état civil » aux animaux, on travaillera ainsi avec de sérieuses garanties et une réelle sécurité.

3° CROISEMENT

Cette méthode consiste à accoupler des individus de même espèce, mais de races différentes.

Les produits portent le nom de « métis » (du latin « mixtus »). On les



Taurneau pie-noir du Centre d'Insemmination artificielle de Plounevél

Elle peut être par contre organisée méthodiquement, en déterminant à l'avance d'une manière précise quels sont les caractères qu'on se propose de conserver ou d'améliorer, par quelles méthodes d'alimentation, par quelles précautions hygiéniques, par quelles méthodes de reproduction on y parviendra.

CONSEIL PRATIQUE

POUR ENLEVER LES VIEILLES PEINTURES

Nettoyez les surfaces enduites de peinture avec de l'essence de térébenthine à deux parties d'ammoniaque.

POUR RIRE • POUR RIRE • POUR RIRE

• VERS LE CIEL

Un petit garçon visite pour la première fois l'« Empire State Building », le plus haut gratte-ciel de New-York, 102 étages.

Il monte avec son père dans l'ascenseur. A l'instant où, en sifflant, l'appareil dépasse le soixantième étage, le garçon dit à son père :

— Papa, est-ce que Dieu sait que nous arrivons ?

désigne par les noms assemblés des races composantes. Exemple: dishley-mérinos; durham-manceau, etc.
On distingue plusieurs sortes de croisement:

a. CROISEMENT DE RETREMPE.

C'est un croisement dans lequel une race déterminée A reçoit un apport de sang d'une autre race B, et cela d'une manière exceptionnelle. Par exemple, un mâle de race B fera la monte pendant une génération puis on reprendra des mâles de race A.
Cette méthode est fréquemment employée pour activer ou relever une fécondité en diminution (rafraichissement du sang).

b) CROISEMENT CONTINU.

C'est une véritable substitution que l'on opère. On possède une race indigène A. On veut lui substituer une race étrangère B. On croise A et B. On obtient des métis 1/2 sang A et 1/2 sang B.

On croise ces métis, puis leurs descendants, toujours avec des représentants de la race B.

Le croisement continu a été utilisé pour l'introduction en France des moutons Mérinos et de la race bovine Durham.

c) CROISEMENT ALTERNATIF.

Nous possédons deux races A et B que nous voulons mélanger intimement afin d'obtenir des produits ayant les caractères de ces deux races.

Nous croiserons alternativement les métis obtenus avec des animaux de sang A, puis des animaux de sang B. Nous pourrions aussi introduire plusieurs fois de suite l'un des facteurs de manière à le rendre prédominant.

★ PENSEE A RETENIR

Je suis fermement partisan de la ponctualité, encore que je doive à la mienne bien des moments de solitude.
E. L.

On a ainsi croisé les chevaux anglais et arabes, les anglais et les normands, les moutons et les mérinos.

d) CROISEMENT DE PREMIERE GENERATION.

C'est ce qu'on appelle aussi le croisement industriel.

Les races pures A et B sont croisées et les produits utilisés directement.

Ce procédé est employé pour la production régulière du veau de boucherie.

Exemple: taureau Durham et vache normande; taureau limousin et vache garonnaise; taureau charolais et vache Maine-Anjou.

L'avantage de cette méthode, c'est l'obtention de produits réguliers, produits qui perdraient au contraire de leurs qualités en se croisant entre eux, puisqu'ils feraient retour irrégulièrement vers l'un des types composants.



MALADIES DES TRAYONS

(cassures, crevasses, vaccin), sont GUERIES rapidement avec la

TRAYONNETTE

qui supprime toutes douleurs lors de la traite. C'est la pommade la meilleure et la plus économique.

En vente dans toutes les Pharmacies.
A défaut: Laboratoires METADIER-BLOUIN FORGES-LES-EAUX (Seine-Inf.)

e) CROISEMENT A L'ENVERS.

C'est le croisement par l'introduction de femelles. Il est naturellement plus lent, les femelles donnant dans le même temps beaucoup moins de produits que les mâles, surtout depuis la mise en œuvre de l'insémination artificielle.

Signalons aussi le cas de certains métis porteurs de caractères nouveaux n'appartenant à aucune des races composantes. Ces nouveautés intéressent surtout les robes.

4°) METISSAGE

C'est la reproduction des métis entre eux. Parmi ces métis, les uns représentent le mélange homogène des deux ascendants, d'autres une « mosaïque » où ces caractères subsistent les uns à côté des autres sans mélange intime.

Si on les fait croiser entre eux, on retourne peu à peu aux deux types primitifs. Il faudra ne conserver que les individus possédant les caractères mixtes recherchés, à l'exclusion de tous les autres qui constituent un véritable déchet.

★ CALEMBOUR

Pourquoi les vitriers sont-ils souvent en état d'ébriété?

main Parce qu'ils ont toujours le verre en

5°) HYBRIDATION

C'est l'opération qui accouple des individus d'espèces différentes; les produits portent le nom d'hybrides.

Dans les conditions naturelles, les espèces différentes — même voisines — ne s'accouplent pas ou très exceptionnellement. Et lorsqu'elles s'accouplent, presque toujours cette union se révèle inféconde.

Cette infécondité est la règle entre espèces peu différentes; elle est fréquente entre espèces voisines et lorsqu'il y a des produits, ceux-ci sont presque toujours stériles.

Les véritables hybrides sont communs chez les équidés, où on a croisé le cheval, l'âne, le zèbre.

Les mules sont toujours stériles, les mules saillies par des chevaux quelquefois fécondes.

Il existe aussi des hybrides de bovidés: taureau + yack; taureau + zébu.

Chez les ovins, il y a des hybrides mouflon-brebis et bouquetin-chèvre.

Chez les porcins, la truie est fécondée par le sanglier.

Chez les canidés: le chien et le loup; le chien et le chacal; le renard et le chien.

Chez les oiseaux: le faisan et la poule; le canard de barbarie et la cane; le paon et la poule cochinoise; le serin et le chardonneret.



RECEPTEURS DE T.S.F.
Lustrerie
MACHINES A LAVER
Groupes Electropompes
Moteurs électriques

ELECTRO-CONFORT

+ ET 6, RUE HAUTE . 3 ET 5, RUE BASSE MORLAIX

PROTECTION SOCIALE

LES CHARGES SOCIALES

Un jeune ménage s'installant à son compte a immédiatement des obligations vis-à-vis de l'organisation sociale de l'agriculture : allocations familiales allocation vieillesse, assurances sociales.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Tout exploitant agricole doit être affilié à la Caisse d'Allocations Familiales Agricoles (des imprimés nécessaires se trouvent chez le correspondant local de la M.S.A.) et payer des cotisations. Ces cotisations sont mises en recouvrement par la Caisse et les traites sont présentées par le facteur. Le libellé de ces traites permet d'ailleurs à chaque adhérent de vérifier le calcul de ses cotisations.

Rappelons que la base du calcul des cotisations est le *Revenu Cadastral* de l'exploitation. Dès que la révision des bases contributives sera terminée, les cotisations seront calculées sur le *Revenu réel* et non plus sur le *revenu théorique* comme cela se faisait couramment.

Le taux des cotisations est fixé chaque semestre par le Comité départemental des Allocations Familiales Agricoles. Dans les Côtes-du-Nord, il est fixé à 260% du revenu cadastral.

Le versement de la cotisation d'allocations familiales est obligatoire : le financement direct des prestations familiales agricoles est d'ailleurs minime par rapport au montant des prestations versées aux familles agricoles.

Si l'on prend en exemple le département des Côtes-du-Nord, on s'aperçoit que les cotisations directes se montent pour l'année 1953 à 236.231.000 francs et le montant des prestations versées à 2.230.000.000 de francs pour la même année.

ALLOCATION VIEILLESSE

La loi du 10 juillet 1952 instituant l'organisation de l'allocation vieillesse agricole a prévu un dou-

ble financement. Le fonds national d'allocation vieillesse agricole est alimenté pour moitié par une *taxe* de 0,40% sur les importations et exportations et pour moitié par les *cotisations professionnelles*.

Ces dernières se divisent elles-mêmes en deux catégories : la cotisation cadastrale et la cotisation individuelle.

La *cotisation cadastrale* est calculée sur la base de 5 fr. par franc de Revenu Cadastral. Elle est annuelle et doit être versée par tous les exploitants ayant un revenu cadastral au moins égal à 100 fr.

La *cotisation individuelle* est fixée à 1.000 fr. par an et par *membre majeur* non salarié de la famille de l'exploitant et doit être versée par le chef de l'exploitation.

CAS PARTICULIERS :

Si le chef de l'exploitation a en plus une *autre profession* non agricole et non salariée :

- la cotisation cadastrale est réduite de moitié.
- la cotisation individuelle est fixée à 500 fr. par an pour le chef de l'exploitation et les membres de la famille relevant d'un autre régime de « non salariés ».

Pour les membres de la famille s'occupant uniquement de l'exploitation, la cotisation individuelle est de 1.000 fr.

ASSURANCES SOCIALES

Si le ménage emploie des salariés permanents ou non, il est de son *devoir* et de son *intérêt* d'être en règle avec la législation sur les Assurances sociales.

Cette législation peut être résumée en deux principes essentiels : — *tout salarié doit être assuré social*,

— *l'employeur est toujours responsable du versement des cotisations*.

Quelle est donc la marche à suivre ?

IMMATRICULATION

Dès qu'un salarié rentre au service d'un cultivateur, ce dernier doit s'assurer que cet ouvrier est déjà *immatriculé aux Assurances sociales*. S'il l'est, il possède une carte portant un numéro matricule qui devra figurer au dos des mandats de versement des cotisations.

S'il ne l'est pas, *l'employeur doit procéder à son immatriculation* à l'aide d'un imprimé qu'il trouvera chez le correspondant local de la M.S.A.

Si l'ouvrier a une *capacité professionnelle réduite*, l'employeur doit préciser qu'il demande son classement dans cette catégorie et joindre un certificat médical. La décision est prise par la Caisse d'assurances sociales, après avis

LA MAIN A LA PATE

■ POMMES DE TERRE FOURRÉES. — Jambon, 2 pommes de terre par personne, persil, beurre.

Faites cuire les pommes de terre au four. Etant cuites, supprimez-en une extrémité, afin de pouvoir, à l'aide d'une cuiller, enlever la pulpe intérieure. A cette purée mélangez un bon morceau de beurre et le jambon haché, sel, poivre. Pour rendre la farce plus moelleuse, ajoutez un peu de lait si vous en avez, appliquez le petit couvercle, repassez quelques minutes au four et servez.

J. LE BIHAN

OPTICIEN DIPLOMÉ
PARIS — LILLE

Agréé des Caisses Sociales de Landerneau
Dépositaire officiel des Lunettes AMOR
OPTIQUE - QUIMPER
8, BOULEVARD DE KERQUELEN — QUIMPER

de son médecin conseil et notifié à l'intéressé.

S'il s'agit d'un *apprenti agricole*, il y a également lieu de l'indiquer en joignant une copie du contrat d'apprentissage.

COTISATIONS

Les cotisations sont versées en fin de trimestre. Si l'ouvrier a quitté au cours du trimestre et ne doit plus revenir, il est prudent de verser les cotisations dans les huit jours qui suivent son départ.

L'employeur étant responsable du versement des cotisations, il lui appartient de vérifier si le nécessaire a été fait dans le cas où le salarié se charge lui-même du versement. Il doit pouvoir montrer à son employeur le reçu du mandat à la poste.

De façon générale, l'employeur doit verser lui-même les cotisations après s'être arrangé avec son salarié pour la part lui incombant. S'il s'agit d'un ouvrier permanent, la chose est très simple, il suffit de verser dans les dix premiers jours du trimestre la cotisation totale (part patronale et part ouvrière).

S'il s'agit d'un ouvrier non permanent, l'employeur doit verser la cotisation correspondant au nombre de journées de travail effectuées chez lui (toujours part patronale et part ouvrière). L'employeur est alors en règle et n'a pas à s'inquiéter de ce que font les autres employeurs du même salarié. Cette façon d'agir est de loin la meilleur,

car la plus sûre. Très souvent en effet, le salarié, chargé du versement de ses cotisations, oublie de le faire soit par mauvaise volonté, soit le plus souvent par négligence, mais en cas de maladie, c'est l'employeur qui en subit les conséquences.

Rappelons également qu'il ne faut pas toujours attendre la formule de mandat venant de la Caisse avant de faire les versements. Même si elle ne vous parvient pas, les cotisations doivent être versées au début du trimestre.

Précisons également que les cotisations d'Assurances sociales doivent correspondre au nombre de journées figurant sur les cartons de travail pour la perception des Allocations familiales. Les deux choses sont liées normalement et un contrôle est assuré à la Caisse : il est logique en effet qu'un chef de famille bénéficiant des avantages des salariés et en particulier de l'allocation de salaire unique, soit aussi assujéti à la législation sur les Assurances sociales.

CONSEIL PRATIQUE

POUR NETTOYER LES CARAFES

Concassez des coquilles d'œufs et introduisez-les dans la carafe avec des morceaux de buvard mouillé. Secouez vigoureusement et achevez de nettoyer en remplissant d'eau et en vidant à plusieurs reprises.

- **UNE BONNE RÈGLE DE FUMURE :**
Au moins autant de Potasse que d'Acide Phosphorique
Deux fois plus de Potasse que d'Azote.

LES MAMMITES

Causes - Prévention - Moyens de lutte

Les mammites sont provoquées par la pullulation dans la mamelle de germes microbiens pathogènes. Elles ne se présentent pas toujours sous forme d'accès douloureux brutaux avec gonflement. Au contraire, les cas les plus fréquents sont insidieux, à début inapparent.

Elles influent non seulement sur la quantité de lait produite (en France, la perte annuelle de production se situerait entre 3.000.000 et 3.500.000 hectolitres de lait) mais aussi sur la qualité et celle de ses dérivés (crème, beurre, fromage).

Elles se répercutent défavorablement sur l'hygiène humaine particulièrement infantile.

Qu'elles aient pour origine les germes normaux de la mamelle saine modifiés et devenus agressifs, ou les microbes apportés de l'extérieur, les mammites sont conditionnées au début par des causes favorisant bien connues. Ensuite, adaptés au pouvoir contagieux, ces microbes sont transmis facilement par le vacher ou le manchon trayeur de trayon à trayon ou de vache à vache.

QUELLES SONT LES CAUSES DES MAMMITES ?

— Le surmenage de la mamelle qui est le propre de très bonnes laitières.

— L'alimentation déficiente ou mal équilibrée particulièrement en protéines et sels minéraux.

— Les traites irrégulières ou incomplètes (rétention lactée propice à la pullulation microbienne).

— Les chocs ou heurts brutaux des quartiers, les excoriations même minimes du trayon.

— La malpropreté dans la traite ou le renouvellement insuffisant des litières.

Ainsi s'explique entre autres que maints abcès surgissent immédiatement après le vêlage au moment où l' glande entre en fonctionnement, donc se surmène brutalement : les germes étaient en attente depuis la lactation précédente.

Mais ce dont il faut se pénétrer, c'est que pour une vache apparemment atteinte, il en est certainement plusieurs dans le troupeau qui ne

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LA CLÉ DE LA REUSSITE

Un personnage parvenu à une haute situation a fait, à propos de ses débuts difficiles, la réflexion suivante :

— Si je suis sorti vainqueur de la lutte, c'est bien grâce à mes ennemis. Dans la lente marche vers le succès, un coup de pied au derrière vous fait faire beaucoup plus de chemin qu'une poignée de main.

montrent rien à l'œil bien que déjà infectées.

Sans qu'on y prenne garde, elles essaient la maladie, d'où l'intérêt du dépistage précoce avant tout signe extérieur.

IL FAUT PREVOIR LA MALADIE

Il convient donc de se tenir en éveil et d'organiser un système de vigilance dans les troupeaux indemnes, afin de les préserver de l'infection et permettre éventuellement une intervention rapide dès le premier cas :

— Désinfecter régulièrement les quartiers et les trayons à l'eau javalisée (1 cuillerée à soupe par seau).

— Traiter les petites excoriations même minimes de ces organes.

— Préférer à la traite en rang à l'étable le poste de traite facile à nettoyer.

— Toujours éliminer le premier jet de lait dans un seau à part et non sur la litière.

— Exiger du trayeur des mains propres et un seau d'eau javalisée à son côté. S'il y a traite mécanique, être méticuleux dans la désinfection de la machine, principalement des gobelets.

— Contrôler régulièrement l'état du lait de chaque trayon :

au bol de traite (tissu filtrant de couleur noire faisant trancher sur sa teinte foncée les plus petites grumeleuses blanches de la mammité débutante), ou mieux au buvard test (virage du kaki au verdâtre ou vert bleu), ces buvards étant fournis gratuitement par les services vétérinaires.

— Ne repeupler la vacherie qu'avec les naissances du troupeau ou n'acheter que dans un élevage sûrement sain en prenant la précaution supplémentaire d'introduire les nouvelles venues dans l'étable qu'après contrôle bactériologique de leur mamelle.

— Sélectionner les jeunes en tenant compte de la résistance des mères aux maladies.

LORSQUE LA MALADIE APPARAÎT : IL FAUT LA COMBATTRE

La moindre suspicion commande un contrôle sévère de toute la vacherie, aucune hésitation ne doit se manifester devant la rigueur des mesures à adopter :

— Le nombre des sujets atteints relativement insignifiant, il faut les réformer sans délai pour la boucherie. C'est la méthode la plus économique et la plus efficace.

— Le mal s'est-il étendu ou est-il au départ important, il faut se résigner à combiner les moyens sanitaires et les moyens médicaux après avoir cependant éliminé les sujets porteurs de lésions trop accusées. C'est au vétérinaire qu'il appartient de dresser le plan d'action. Mais l'éleveur peut trouver assistance auprès de la Direction des Services vétérinaires, en particulier pour les contrôles de laboratoire.



MALADIES DES TRAYONS

(cassures, crevasses, vaccin), sont GUERIES rapidement avec la

TRAYONNETTE

qui supprime toutes douleurs lors de la traite. C'est la pommade la meilleure et la plus économique.

En vente dans toutes les Pharmacies.
A défaut : Laboratoires
METADIER-BLOUIN
FORGES-LES-EAUX (Seine-Inf.)

— Les moyens sanitaires mettent en œuvre une désinfection rationnelle des locaux à exécuter dès le début des interventions et à répéter à la fin de celles-ci.

— Les vaches suspectes sont immanquablement placées dans le rang après les autres et traitées en dernier lieu.

— L'ambiance des traitements doit éviter toute possibilité de contamination nouvelle d'animal à animal : les litières sont quotidiennement arrosées d'eau javalisée et les trayons lotionnés à chaque traite avec une solution analogue mais légère.

— Les moyens médicaux consistent en des injections mammaires répétées de solutions d'antibiotiques dont la pénicilline, ou d'autres produits (le choix étant décidé par le vétérinaire après contrôle de la résistance des germes à leur égard). Mais souvent des résultats appréciables sont retirés de l'utilisation de vaccins issus des germes de l'exploitation ou d'anatoxine staphylococcique : combinée ou mélangée avec ces vaccins.

— De toute manière, le succès ne peut être espéré qu'en se conformant parallèlement au système de vigilance précédemment exposé et en tenant compte de ce que tout traitement pour produire un effet durable doit être appliqué à toute la vacherie, vaches tarées comprises.

— C'est d'ailleurs sur ces vaches tarées que les résultats se montrent les plus probants, ce qui, sauf le cas d'extrême urgence, commande d'intervenir dans un troupeau principalement au moment où la proportion de vaches sèches est la plus grande.

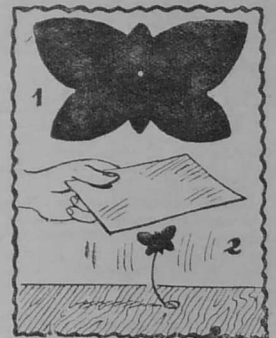
Les antibiotiques, parce qu'ils ont été trop souvent employés, sans méthode, d'après la seule intuition, ont donné lieu ces années dernières à des abus aux conséquences économiques particulièrement regrettables.

En effet, ces produits, s'ils entraînent le développement des germes pathogènes, agissent de même sur les microbes des fermentations froma-

gères. Le lait d'un quartier traité à la pénicilline, même dilué plusieurs centaines de fois, gêne ou empêche les fabrications aussi bien des fromages à pâte molle que des fromages à pâte dure. Ces derniers sont d'ailleurs plus sensibles au phénomène.

Aussi la solidarité qui lie le producteur à son laitier ou à son fromager ou à sa coopérative, impose-t-elle pour le premier de signaler au second tout traitement même limité entrepris contre les mammites dans son exploitation. Le lait sera mis de côté par l'industriel pour être traité à part et payé au même prix que le lait ordinaire.

PAPILLON VOLE



Découpez un papillon semblable à celui de la fig. 1 dans du papier de soie et attachez-le à la table avec un fil de soie ou un cheveu au moyen d'une punaise. Frottez vigoureusement une carte postale, par exemple, avec la main ou avec une brosse pendant un certain temps. La carte électrisée attirera alors le papillon qui semblera voltiger.

POUR LES SOIREES D'ETE

Ce corsage à grand décolleté pourra fort bien accompagner une jupe très ample, noire de préférence, et former ainsi un de ces gracieux ensembles de dîner ou de petit soir que l'on porte volontiers en été. Il se fait au crochet pour la partie ajourée et aux aiguilles pour l'empiecement. Choisir soit un coton brillant souple blanc ou jaune pâle, soit une fine laine noire mélangée d'or.



FOURNITURES. — 150 gr. de laine, 1 crochet de 2 1/2, Aig. de 2.

POINT AJOURÉ AU CROCHET. — 1^{er} rang : (X) 1 bride, 1 m. en l'air, 1 bride piquée dans la même m., 1 m. en l'air, 1 bride piquée dans la même m. Sauter 2 m. de la chaînette et reprendre à (X). — 2^e rang et suivants, comme le premier mais en piquant entre les 2 premières brides de chaque groupe de brides du rang précédent.

DEVANT. — Monter une chaînette de 33 cent. et travailler le point fantaisie au crochet en augmentant de chaque côté pour avoir 50 cent. de large à 30 cent. de haut. Couper le fil.

DOS. — Comme le devant, sur 33 cent. de base et 48 cent. dans le haut.

EMPIECEMENT. — *Dos* : Relever des m. dans le haut du morceau ajouré et tricoter aux aig. du point mousse sur 48 cent. de large pendant 6 cent. 1/2 en rabattant de chaque côté pour les dessous de bras 4 cent. de m. à 3 cent. de hauteur du point mousse. Rabattre alors 24 cent. de m. au milieu et tricoter chaque épaulette séparément sur 6 cent. 1/2 de large, toujours au point mousse pendant 14 cent. fermer ces m. en biais en trois fois. Terminer la seconde épaulette.

Devant : Relever des m. sur les sig. comme pour le dos dans le haut du devant ajouré; tricoter 2 rangs sur toute la largeur puis séparer les m. en deux et travailler chaque côté séparément pendant 6 cent. en diminuant toujours 1 m. tous les 4 rangs pour la fente du devant. Pendant ce travail, rabattre à mi-hauteur, 4 cent. de m. du côté emmanchure. Continuer le point mousse sur 6 cent. 1/2 de large pour l'épaulette, après avoir rabattu 11 cent. de m. devant. Tricoter cette épaulette sur 12 cent. 5 de haut et rabattre les m. en biais. Terminer le second côté comme le premier mais en sens inverse.

ASSEMBLAGE. — Réunir le devant au dos par des coutures sous les bras et sur les épaules. Tricoter une bande au point mousse de 4 cent. de large et de la longueur du tour du bas du corsage, et la coudre au bas de ce dernier.

— 74 —

Efficacité de la Fumure Potassique

La potasse exerce une action favorable à la fois sur les rendements et sur la qualité des récoltes.

■ ACTION SUR LES RENDEMENTS.

Les résultats obtenus dans de nombreux champs d'essai, sur des sols très divers et sous des climats variés, montrent que la potasse, en tant qu'élément d'une fumure suffisante complète et équilibrée, donne dans la quasi-totalité des cas, des excédents de rendement très intéressants. Ces mêmes champs d'expérience dans lesquels une bande centrale ne reçoit jamais de potasse (ni sous forme d'engrais, ni sous forme de fumier), mettent en évidence, très rapidement, des signes de carence potassique, ce qui démontre clairement que les réserves de potasse des sols sont généralement incapables d'assurer bien longtemps l'alimentation en potasse des cultures. On ne voit jamais de tels signes dans les exploitations bien conduites.

Il faut souligner, en effet, que lorsque des signes de carence potassique apparaissent sur une culture, ils ne font qu'expliquer les diminutions de rendement qu'il aurait été préférable d'éviter par des fumures potassiques normales et régulières.

IL NE FAUT PAS ATTENDRE LES CARENES, IL FAUT LES PREVENIR

D'après plusieurs milliers de résultats obtenus en France depuis plus de vingt ans, les excédents de rendement moyen provoqués par un kilo de potasse pure, contenu dans une fumure complète et équilibrée, rationnellement établie, prouvent l'efficacité des engrais potassiques.

Cultures	Excédent moyen de rendement pour 1 kg. de potasse pure
Blé	3 kg. de grain.
Mais	5 kg. de grain.
Luzerne	18,5 kg. de luzerne.
Pommes de terre	25 kg. de tubercules.
Betteraves à sucre	37 kg. de racines.
Betteraves fourragères	103 kg. de racines.

■ ACTION SUR LA QUALITÉ DES RÉCOLTES.

Nous avons résumé précédemment les principaux rôles du potassium dans la plante; assimilation chlorophyllienne améliorée, migration des sucres facilitée, élaboration des protéines activée, économie de l'eau, etc.

De ce fait les engrais potassiques exercent une action importante sur la qualité des récoltes.

■ **AMÉLIORATION** de la densité et de la valeur boulangère des céréales.

■ **ACCROISSEMENT** de la teneur en sucre des racines et des fruits (betteraves à sucre, raisins, etc.), de la teneur en amidon des tubercules (pommes de terre) et des grains, de la teneur en protéine et en sels minéraux de l'herbe et du foin.

■ **AMÉLIORATION**, enfin, de la présentation des fruits et des légumes (couleur, bonne conservation pendant le transport et la manutention).

Pour toutes les cultures, la potasse est un facteur de précocité (surtout si l'alimentation en acide phosphorique est également assurée) et de bonne santé pour la plante.

LES IMPOTS SUR LA PROPRIETE RURALE

QUI LES PAIE ?

Le propriétaire non exploitant paie l'impôt foncier ; il doit faire rentrer le montant des fermages dans le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le propriétaire exploitant paie : l'impôt foncier, la contribution mobilière, la taxe vicinale (prestations), la cotisation du budget annexe des prestations familiales agricoles ; il doit, en outre, tenir compte des « bénéficiaires agricoles » pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

L'exploitant fermier paie : la contribution mobilière, les prestations et la taxe vicinale, l'impôt sur les bénéfices agricoles, la cotisation du budget annexe.

L'exploitant métayer partage avec le propriétaire l'impôt sur les bénéfices agricoles, la cotisation du budget annexe et, du moins, on pourrait le soutenir, la taxe vicinale. Il paie seul la contribution mobilière alors que le propriétaire du fonds paie seul l'impôt foncier.

Nous examinerons ici l'impôt foncier et la taxe sur le revenu net des propriétés bâties, puis à la page 125 la contribution mobilière, à la page 151 l'impôt sur le revenu de l'exploitation agricole et enfin à la page 193 les taxes diverses intéressant les agriculteurs.

L'IMPOT FONCIER

Les contributions foncières ont été supprimées comme impôt d'Etat. Elles subsistent à titre de ressources du département et des communes (centimes additionnels ou centimes le franc).

Il faut distinguer suivant qu'elles s'appliquent au « bâti » immeubles) ou au non bâti (terrains nus).

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● P.T.T.

M. Roger Duchet, ministre des P.T.T., vient d'accomplir un voyage d'inspection. Les bureaux de poste se signalaient mutuellement ses visites, soit par téléphone, soit par télégramme.

Ainsi, le receveur d'un bureau du Lot-et-Garonne câbla à son collègue à trente kilomètres de distance :

« Attention, ministre en route, stop, met son nez dans tout ».

Deux minutes plus tard, il reçut la réponse :

« Merci pour avertissement reçu trop tard, stop, ai nez déjà dedans, stop, signé : DUCHET ».

A. — BATI

a) Base de l'imposition : Valeur locative déterminée conformément à certaines règles posées par la loi : soit au moyen de baux authentiques ou de déclarations de locations verbales enregistrées, soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu, soit, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation (c'est-à-dire d'après la valeur vénale de l'immeuble à laquelle on applique un taux d'intérêt). Une révision de cette valeur a lieu en principe tous les dix ans.

La contribution n'est basée que sur 50 % de cette valeur locative en considération des frais de gestion, d'assurances, d'amortissement et de réparations (revenu net).

Centimes variables dans chaque commune.

b) Réclamations : 1°) Contre l'évaluation du revenu foncier : réclamation possible à la suite d'une révision générale, pendant les six mois qui suivent celui de la mise en recouvrement du rôle dans lesquels les résultats de ladite révision ont été appliqués pour la première fois et pendant les trois mois qui suivent celui de la mise en recouvrement du rôle suivant.

2°) Réclamation possible en cas de dépréciation exceptionnelle (dans les trois mois qui suivent celui de la mise en recouvrement d'un rôle). Il faut que la dépréciation soit spéciale à l'immeuble, permanente, indépendante de la volonté du propriétaire et due à des circonstances vraiment exceptionnelles.

3°) Par ailleurs le propriétaire peut demander la décharge ou la réduction en cas de destruction totale ou partielle (incendie, démolition), ou de conversion de l'habitation en bâtiment d'exploitation rurale, lesquels ne sont pas imposés (voir ci-dessous).

Corrélativement il peut être procédé à des évaluations supplémentaires en cas de constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions.

c) Propriétés imposables. — Exemptions : Ne sont imposables que la maison d'habitation et autres bâtiments ne servant pas à l'exploitation : des

TOUTES LES FEMMES RURALES

sont abonnées à

PAYSANNE DE FRANCE

LA GRANDE REVUE DE LA FEMME DE CHEZ NOUS

62, RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN — PARIS

bâtiments tels que granges, écuries, greniers, caves, celliers, pressoirs et autres, destinés soit à loger les bestiaux et leurs gardiens, soit à serrer les récoltes, sont exempts de la contribution foncière.

Sont exempts également pendant vingt-cinq ans à compter de l'année suivant celle de leur achèvement, les logements construits ou achevés après le 31 décembre 1947, ainsi que les reconstructions et additions de constructions si les 3/4 de leur superficie totale sont affectés à l'habitation. Si l'achèvement des travaux est antérieur au 31 décembre 1947, l'exemption n'est que de quinze années.

Pour obtenir cette exemption, signaler les travaux dans les quatre premiers mois de leur ouverture, à la mairie ou au contrôleur des contributions directes.

B. — NON BATI

a) Base de l'imposition : Mêmes principes d'évaluation de la valeur locative que pour le bâti.

Division des parcelles par nature de cultures (terres, vignes, bois, prés, etc...) et par classes : c'est la détermination du revenu cadastral.

La révision du revenu cadastral doit avoir lieu tous les vingt ans — sauf révisions exceptionnelles.

Les évaluations cadastrales sont actuellement en cours et, pour la détermination du revenu, les communes ont été réparties en deux groupes suivant que les opérations prescrites par l'article 2 de la loi du 16 avril 1930 (changements survenus dans les natures de culture, établissement d'un nouveau classement) y avaient ou non été effectuées.

Le premier groupe concerne les communes à cadastre rénové ; le deuxième concerne les communes à cadastre ancien ou en cours de rénovation.

LA MAIN A LA PATE

■ PAIN DE GÈNE. — Prenez 300 gr. d'amandes bien sèches, pilées au mortier ou passées à la broyeuse, 300 gr. de sucre en poudre et une cuiller à café de sucre vanillé, 5 œufs, 150 gr. de beurre fin, 75 gr. de féculé, 3 cuillerées de kirsch.

Incorporez le sucre peu à peu pendant que vous pilez les amandes. Vers la fin, ajoutez un œuf et deux cuillerées de sucre.

Achievez le broyage au pilon.

Ajoutez le reste du sucre, les quatre œufs, l'un après l'autre en attendant un peu entre chaque œuf, sans vous arrêter de brasser la pâte. Mélangez dans l'ordre, la féculé, puis le beurre simplement fondu, et enfin le kirsch.

Mettez immédiatement dans un moule bien beurré, garni de papier dans le fond. Cuisez au four moyen. Démoulez sur un gril.

1°) Communes à cadastre rénové.

De nouveaux tarifs d'évaluation ont été fixés pour chaque culture et pour chaque classe d'après le taux des valeurs locatives au 1^{er} janvier 1948. Ces dernières ont été déterminées soit au moyen des actes de location, soit par évaluation directe en partant de la valeur vénale. En ce qui concerne les bois, la valeur locative a été établie en fonction du produit brut et après déduction, sur le montant de ce dernier, d'un abattement forfaitaire de 25 % de frais d'entretien, de gestion, etc..., et d'une quote-part de bénéfice agricole forfaitairement fixée à 10 %.

Les revenus imposables qui servent de base à la contribution foncière représentent les 80 % des valeurs locatives ainsi fixées.

2°) Communes à cadastre ancien.

Les nouveaux revenus imposables ont été déterminés en appliquant, dans chaque commune, aux anciens revenus cadastraux, une majoration, uniforme pour l'ensemble de la commune, qui remplace, à partir de 1953, l'ancienne majoration de 500 %.

Cette majoration résulte des opérations suivantes : répartition de la superficie totale de la commune entre les diverses natures de culture et, dans chaque nature de culture, entre les diverses classes ; applications à ces superficies d'un tarif d'évaluation à l'hectare établi par comparaison avec les tarifs retenus dans les communes voisines à cadastre rénové. Le rapport global ancien représente le coefficient de majoration.

Cette majoration a un caractère provisoire et cessera d'être appliquée au fur et à mesure de l'achèvement des travaux cadastraux.

Conséquences pratiques.

L'augmentation des revenus imposables résultant de la révision est extrêmement variable suivant les régions et les départements. Elle devrait, en moyenne, représenter 7 à 10 fois le revenu imposable de 1952, soit 42 à 60 fois le revenu cadastral de 1914. Il n'est pas rare qu'elle atteigne 80 fois le montant de ce dernier revenu.

Toutefois, l'impôt devrait être sensiblement identique au chiffre qu'il aurait atteint si les résultats de la révision n'avaient pas été appliqués dans les rôles. En effet, en contre-partie de l'augmentation des revenus, les centimes-le-franc doivent diminuer sensiblement.

Cependant, en raison du mode de détermination des principaux fictifs, la révision aura les conséquences suivantes : si le produit total des centimes départementaux et communaux demeure inchangé par rapport à celui de l'année 1952, et si le nouveau rapport existant entre le revenu imposable total de la commune et le revenu imposable total du département est plus élevé que l'ancien, il en découlera une augmentation des charges.

POTASSE OUBLIÉE, BLÉ VERSÉ

Cette augmentation sera proportionnellement la même pour chaque propriétaire dans les communes à ancien cadastre. Par contre, elle pourra varier sensiblement d'un propriétaire à l'autre, en raison des changements des natures de culture et du nouveau classement des parcelles dans les communes à cadastre rénové.

b) **Réclamations :** 1°) Les contribuables ne seront plus admis à contester ni les nouveaux tarifs d'évaluation par nature de culture et par classe appliqués à leurs propriétés dans les communes à cadastre rénové, ni la majoration appliquée aux revenus cadastraux anciens dans les communes à cadastre non rénové, les nouveaux tarifs ayant été fixés définitivement.

2°) Par contre ils sont en droit de discuter :

a) Les natures de cultures attribuées à leurs propriétés ;

b) Le classement assigné à ces propriétés.

Les intéressés peuvent, à cet effet, se procurer tous les renseignements nécessaires à la mairie de la commune, ou demander au Directeur des Contributions Directes et du Cadastre (chef-lieu des départements), l'extrait de matrice cadastrale.

Les réclamations seront valablement présentées dans les trois premiers mois de l'année 1955 (elles pouvaient l'être également dans les premiers mois de l'année 1954). Réclamations à adresser au Directeur des Contributions Directes.

Les contestations relatives aux natures de cultures peuvent être également présentées dans le premier mois de chaque année par voie de déclaration à la mairie de la commune où les propriétés sont situées. Celles relatives au classement : dans les quinze jours qui suivent la date d'affichage en mairie.

3°) Des demandes en décharge peuvent être adressées pour perte de matières premières imposables par exemple dans le cas où des propriétés ont été affectées à un service public, ou lorsque, par suite d'expropriation de vente ou d'échange, elles sont affectées à la création ou à l'élargissement d'une voie publique.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LES BONS CONSEILS

Mme Brun est en train de coudre à la machine. Soudain, M. Brun pose son journal et s'approche.

— Doucement chérie, dit-il, tu risques de distendre l'étoffe... Maintenant, un virage plus sec, sinon ta couture ne sera pas à angle droit..., appuie sur la gauche, l'ourlet est trop près du bord...

Agacée, Mme Brun cesse de coudre.

— Ce que tu peux être énervant ! Pourquoi tous ces conseils ?

— Simplement pour que tu te rendes compte de ce que je supporte quand je conduis l'auto et que tu es à côté de moi.

4°) En cas de changement de propriétaire, une demande en mutation de cote doit être présentée ; mais seuls les changements intervenus avant le 1^{er} janvier de l'année d'imposition seront pris en considération (principe de l'annualité de l'impôt).

5°) Demandes en remise ou en modération : en cas de pertes de revenus résultant d'événements extraordinaires, une décision favorable peut intervenir à titre gracieux.

6°) Réductions pour charge de famille : n'existent plus pour l'impôt foncier depuis le 1^{er} janvier 1935.

c) **Exonérations temporaires :** 1°) Semis, plantations et replantations de bois : 30 ans d'exonération.

2°) Dessèchement de marais : 20 ans.

3°) Plantations en mûriers ou arbres fruitiers ou mises en culture des terres incultes, vaines et vagues ou en friches depuis 15 ans : 10 ans.

Pour bénéficier de l'exonération à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'exécution des travaux, le contribuable doit former une réclamation avant le 31 mars de l'année suivant celle de la mise en recouvrement du rôle (il s'agit du rôle de l'année succédant à celle de l'exécution des travaux).

Il est encore possible de présenter une réclamation tant qu'un délai de cinq années après le semis, la plantation ou la replantation, ne sera pas expiré, mais l'exonération n'aura évidemment pas d'effet rétroactif : elle ne sera appliquée pour la fraction de la période restant à courir, qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année de la présentation de la demande.

d) **Dégrèvements.** — En cas de pertes de récoltes sur pied par suite de grêles, gelées, inondations, incendie ou autres événements extraordinaires, il peut être accordé aux contribuables, sur réclamation présentée avant le 31 mars de l'année suivant celle de la réalisation des événements, un dégrèvement proportionnel de la contribution foncière afférente pour l'année en cours aux parcelles atteintes.

Lorsque les pertes de récoltes visées ci-dessus affectent une partie notable de la commune, le maire peut formuler au nom de l'ensemble des contribuables intéressés, une réclamation collective.

Toutefois, il n'est accordé aucun dégrèvement de contribution foncière pour pertes de récoltes subies du fait de la grêle par les agriculteurs non assurés (art. 1421 Code général des Impôts).

LA MAIN A LA PATE

■ **HARICOTS BLANCS A L'ETUVÉE.** — Mettez à cuire les haricots dans un peu d'eau avec des petits oignons, un bon morceau de lard ou de petit salé, poivre, ciboules et persil haché, ail, bouquet garni, un verre de vin blanc ou rouge, selon que les haricots seront blancs ou rouges ; laissez réduire à point, faites prendre consistance, si besoin est, avec une pincée de farine.

TAXE SUR LE REVENU NET DES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

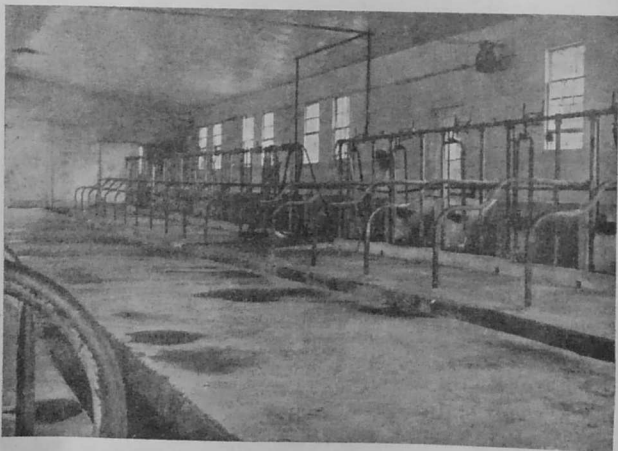
Taxe facultative communale et départementale.

Base de calcul : revenus nets servant de base à la contribution foncière.

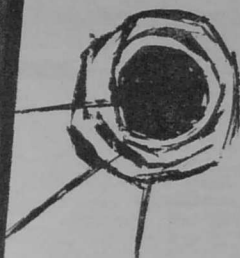
Exemptions temporaires : dans les mêmes conditions que contribution foncière (art. 1525 Code général des Impôts).

Taux : variable suivant les communes, avec un maximum fixé par la loi.

Les taux étaient avant la révision des évaluations cadastrales de 4,50 % pour le bâti, et 10 % pour le non-bâti. Ils ont été réduits de 7 pour 1 environ en considération de l'augmentation des revenus de base, de façon à ce que les impositions soient équivalentes.



Une étable saine, propre et aérée, est la première condition du bon état sanitaire du bétail



**nouveau
LAROUSSE
agricole**

sous la direction de R. Braconnier,
Ingénieur Agronome, Inspecteur
Général de l'Agriculture, Directeur
de l'Institut National de la Recherche
Agronomique, et de J. Glandard,
Ingénieur agricole.

**L'ENCYCLOPÉDIE QUE DOIT POSSÉDER TOUT
AGRICULTEUR DESIREUX DE TIRER LE MAXIMUM
DE SON EXPLOITATION.**

* Un fort volume de 1.200 pages, plus de 1.000 illustrations, 56 gravures et hors-texte en couleurs et en noir, dictionnaire-index en fin de volume ; reliure artistique de haute qualité sous jaquette illustrée. 5.900 F + t. i.

* Grandes facilités de paiement ; demandez les conditions à tous les libraires et à la Librairie Larousse, 13 rue Montparnasse, Paris 6.

POIDS

des Principales Denrées Agricoles

(A l'hectolitre)

	Kilos
Blé d'hiver	75 à 80
Blé de printemps	72 à 76
Avoine	45 à 50
Orge	65 à 72
Mais	68 à 72
Sarrasin	62 à 65
Seigle	70 à 76
Colza	66 à 70
Éillette	55 à 60
Sainfoin	29 à 31
Luzerne	76 à 78
Trèfle violet	70 à 72
Vesce	78 à 80
Lentilles	78 à 80
Pommes	58 à 62
Noix	65 à 67
Châtaignes	78 à 80
Topinambours	60

LIQUIDES

(au litre)

	Kilos
Eau	1
Lait de vache	1,032
Huile d'olive	0,915
Huile de noix	0,922
Vin de Bordeaux	0,994
Bière	1,024

MATERIAUX DIVERS

(Poids au mètre cube)

Briques	1.000
Ciment	1.180
Mâchefer	900
Cailloux et béton	2.400
Pierres (silix)	2.500

(Au mètre cube)

	Kilos
Boin foin en vrac non tassé	65 à 80
Foin tassé ou en meules ..	90 à 120
Regain	70 à 85
Foin naturel bottelé tassé ..	90 à 120
Fourrages artificiels en meules	70 à 90
Froment ou seigle en gerbes	90 à 100
Avoine ou orge en gerbes ..	90 à 120
Paille de blé bottelée	60 à 70
Paille de blé non bottelée ..	40 à 50
Paille d'avoine ou d'orge bottelée	50 à 70
Pommes de terre	650 à 715
Betteraves	525 à 650
Carottes, rutabagas	665 à 775
Navets, raves	555 à 625

ENGRAIS ET AMENDEMENTS

(Poids au mètre cube)

Fumier de vache frais	500 à 600
Fumier de vache consommé	700 à 800
Fumier de cheval frais	400 à 450
Fumier de cheval consommé	500 à 600
Fumier de ferme mixte	650 à 700
Gadoues de villes consommées	1.000 à 1.100
Purin	1.020
Marne	1.550 à 1.600
Chaux vive	850
Chaux éteinte	1.400
Plâtre cru	2.000
Plâtre cuit	1.200
Terreau	750
Terre franche	1.400
Terre glaise	1.700
Terre de bruyère	650
Sable	1.500 à 1.800
Phosphates naturels	500 à 600

— 84 —

PROTECTION SOCIALE

L'ENFANT NAIT

L'évènement joyeux qu'est pour la famille la naissance d'un enfant, constitue également une source de dépenses que le législateur a voulu tempérer par la création des Allocations Prenatales et de l'Allocation de Maternité.

ALLOCATIONS PRENATALES

Comme leur nom l'indique ces allocations sont dues pour la grossesse et versées avant la naissance. Une loi du 31 décembre 1953 a modifié le régime des Allocations prenatales pour les grossesses déclarées à compter du 1^{er} janvier 1954.

FORMALITÉS A REMPLIR.

La déclaration de grossesse doit être faite à la Caisse d'Allocations Familiales avant la fin du 3^e mois de grossesse. Lorsqu'une déclaration est faite après le 3 mois, les Allocations prenatales ne sont ver-

sées qu'à dater du jour de la déclaration et ce sont donc 3, 4 ou 5 mensualités de perdues. Ce cas est assez fréquent surtout chez les jeunes ménages pour que nous attirions leur attention sur la nécessité de faire la demande, avant la fin du 3 mois, ne serait-ce que par une simple lettre et d'envoyer ensuite le certificat médical.

EXAMENS PRENATAUX.

— La future maman doit passer trois examens : le premier avant la fin du 3 mois de la grossesse, le second au 5 mois et le troisième au 8 mois.

Tout examen non subi fait perdre la fraction d'Allocations Prenatales correspondante.

MONTANT DES ALLOCATIONS PRENATALES.

— Depuis le 1^{er} janvier 1954, le montant des Allocations prenatales est égal à 25%

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● BUSINESS

Un jour, le pasteur d'une commune de Suisse appela le petit Frank, pour lui dire :

— Si tu peux empêcher ton grand-père de dormir pendant l'office, je te donnerai deux francs tous les dimanches !

Le petit garçon promit, mais, le dimanche suivant, le grand-père ronflait de plus belle. Après l'office, le pasteur, assez mécontent, appela de nouveau le petit Frank :

— Alors, tu ne tiens pas à tes deux francs, non ?

— Non. Grand-père m'en donne trois si je le laisse dormir !

— 85 —

du salaire moyen départemental servant de base au calcul des prestations familiales quel que soit le rang de l'enfant.

A titre d'exemple dans les communes rurales, la mensualité d'Allocations prénatales est égale à 25% de 13.800 fr. soit 3.450 fr.

VERSEMENT. — Les Allocations prénatales sont versées dans les conditions suivantes :

- 2 mensualités après le premier examen prénatal.
- 4 mensualités après le deuxième examen prénatal.
- 3 mensualités après le troisième examen prénatal.

ALLOCATION DE MATERNITE

Cette allocation est une somme forfaitaire versée pour une naissance survenant dans les conditions fixées par la loi :

Pour le 1^{er} enfant : si la naissance survient dans les deux ans du mariage ou même après ce délai si la mère n'a pas 25 ans.

Pour le 2^e enfant : si la naissance survient moins de trois ans après la 1^{re}, ou moins de 5 ans après le mariage ou si la mère n'a pas 25 ans.

Pour le 3^e enfant : si la naissance survient moins de 3 ans après la 2^e ou moins de 6 ans après la 1^{re} ou moins de 8 ans après le mariage ou si la mère n'a pas 25 ans.

Pour le 4^e enfant et les suivants : plus de condition.

MONTANT DE L'ALLOCATION

Pour les exploitants ou artisans : 1^{re} naissance 30.493 fr. — 2^e et suivantes : 20.332 fr.

Pour les salariés assurés sociaux : 1^{re} naissance : 30.600 fr. — 2^e naissance et suivantes : 20.400 fr.

L'Allocation de maternité est versée en deux fractions : la moitié à la naissance, l'autre moitié lorsque l'enfant a six mois.

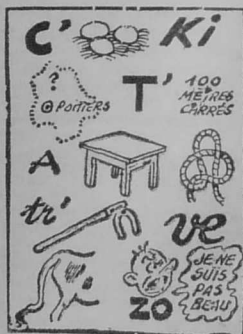
FRAIS DE MATERNITE

Le jeune ménage est assuré facultatif. — La Caisse verse une indemnité forfaitaire pour les frais d'accouchement dans des conditions fixées par le règlement intérieur de la Caisse.

Le ménage est assuré obligatoire. — Les prestations de maternité sont versées dans les mêmes conditions que pour les salariés, c'est-à-dire si les cotisations des 4 derniers trimestres ont été réglées en temps voulu.

REBUS N° 1

TROUVER UN PROVERBE

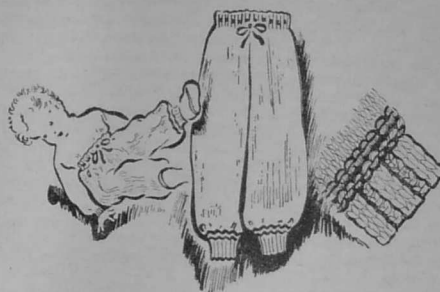


(Réponse page 93.)

PETITE CULOTTE ESQUIMAU

pour six mois à un an

FOURNITURES. — 100 gr. laine 4 fils blanche, quelques brins roses et bleus ; aig. de 2 1/2 et 3.



Commencer par la taille ; monter 72 m. blanches sur les aig. 2 1/2 et tricoter 12 rangs de côtes 2 et 2 (2 m. end. 2 m. env.). Faire à mi-hauteur de ces côtes un trou-trou pour le passage de la cordelière ; à cet effet on travaille un rang en faisant toujours : 1 jeté 2 m. tricoter ensemble et au retour on tricote à nouveau m. et jetés en côtes.

Prendre ensuite les aig. n° 3 et travailler du point jersey en aug. 1 m. tous les 2 rangs de chaque côté de façon à obtenir 102 m. vers le 40^e rang. Diminuer ensuite tous les 4 rangs de chaque côté pour ramener les m. à 80 ; tricoter ensuite 2 rangs mousse bleus et 2 rangs mousse roses puis reprendre la laine blanche et travailler les m. en les prenant 2 par 2 pour les ramener à 40 en faisant des côtes 2 et 2 avec les aig. de 2 1/2.

Exécuter la seconde jambe de la même façon.

Repasser à l'envers sous un linge humide les parties en jersey seulement. Replier chaque jambe sur elle-même dans le sens de la hauteur et faire à l'envers une couture surjet. Assembler ensuite les deux jambes par une couture surjet également à l'entre-jambes et remontant devant et dans le dos.

Préparer enfin une longue cordelière en laine blanche, la glisser dans le trou-trou de la ceinture et la nouer devant ou sur le côté.

LA MAIN A LA PATE

■ **POULET COCOTTE.** — Faites d'abord revenir avec du beurre dans une cocotte, du lard de poitrine et quelques petits oignons coupés en dés, puis retirez-les et mettez dans ce beurre le poulet troussé et bridé. Remettez enfin le lard, les oignons, poivre et sel, un peu de bouillon et un petit verre de vin de Madère, quelques beaux champignons. Couvrez hermétiquement et laissez cuire au four une heure.

L'argent des paysans doit rester au service des paysans

Certains ont dit que l'argent était le nerf de la guerre. Il y a beaucoup de vrai dans cette assertion.

Mais s'il est le nerf de la guerre, il est aussi l'argent moteur de notre économie. Sans argent, on ne réalise pas grand chose. Avec de l'argent, on se nourrit, on se loge, on peut se vêtir, voyager. Si l'argent ne donne pas la santé, on ne peut néanmoins se soigner sans lui. Il ouvre toutes les portes, sauf celle du Paradis, dit-on avec juste raison.

Qu'on le considère comme une chose enviable ou méprisable, il est nécessaire d'en avoir.

Dans nos fermes comme ailleurs nous ne pouvons que peu de choses sans lui.

Or, de l'argent, on en a parfois plus que l'on en a momentanément besoin. Plus souvent il nous serait nécessaire d'en posséder et il nous fait totalement défaut. Il semblerait alors que celui qui a du supplément devrait venir au secours de celui qui en manque. C'est du simple bon sens.

Il n'en est hélas pas toujours ainsi.

Trop souvent, nous avons vu des cultivateurs confier leurs économies à des personnes ou à des entrepri-

ses dont l'objet était parfois opposé aux intérêts propres de leur profession. Heureux encore lorsque ces placements s'avéraient sûrs.

Nous aimons répéter que l'argent est difficile à gagner, plus difficile encore en travaillant la terre qu'en faisant autre chose et les disponibilités que nous pouvons avoir ont bien été acquises dans la propre acception du terme : « A la sueur de notre front ».

Raison de plus pour les employer sagement. Nous ne voudrions pas retourner maladroitement le fer dans la plaie.

Sera-t-il permis cependant de faire allusion à ces placements à fonds perdus qui furent faits par la masse laborieuse de notre Pays y compris les paysans dans les chemins de fer russes ou dans l'isthme de Panama.

N'avons-nous pas vu plus près de nous des camarades investir tout leur avoir représentant la somme de vingt ans de travail dans des mines argentifères de notre région bretonne et se contenter d'un bout de papier qu'on leur avait donné comme reçu, car capital et intérêts, tout était disparu.

Dieu sait pourtant si nous savons « marchander » quand nous achetons un animal, une machine, un vêtement. Nous savons nous priver de loisirs, de tenues trop luxueuses, nous économisons à chaque fois que nous le pouvons. Nous nous priverons d'un journal, même professionnel, à l'occasion. Mais un beau jour, un beau parleur passe par là. On ne

le connaît pas, personne ne l'ayant jamais vu. Il explique que des travaux du tonnerre se font dans telle ou telle contrée éloignée. Il faut de l'argent bien entendu, mais le placement rapportera un intérêt de 10 ou 12% à moins que les actions ne décuplent le capital.

Alors, la patronne se dirige vers l'armoire et sort le gros paquet, tout ce qui représente parfois une vie

ci en enrichissant les autres. Nous nous plaignons de ne pas être aidés, de manquer d'apports de l'Etat, de subventions, que sais-je encore ?

Nous en aurions peut-être moins besoin si nous savions garder par devers nous, au service de la terre, l'argent qui a été produit par la terre.

Et cette possibilité existe.

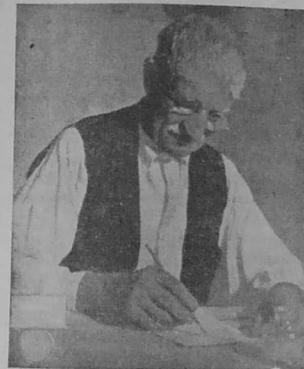
A QUI FAUT-IL CONFIER SON ARGENT ?

Peut-être il y a-t-il chez vous une Caisse Rurale ? Si oui, vous pouvez très bien lui faire confiance. Vous n'aurez pas un intérêt excessif, mais votre placement sera sûr. Vous aurez en plus la certitude que cet argent ira aider votre voisin qui en manque et vous pourrez espérer que le jour où vos enfants s'installeront ils pourront s'adresser à la caisse que vous avez autrefois contribué à alimenter.

Si vous n'avez pas de Caisse Rurale, vous avez sûrement et partout à votre portée une Caisse de Crédit Agricole. Il en existe même de deux sortes.

Vous avez à votre disposition le crédit dit « officiel » et le crédit libre.

Il est possible de placer à l'un ou à l'autre vos disponibilités à des conditions sensiblement identiques. On peut faire des placements pour une durée déterminée : 1-2-3-4 ou 5 ans, l'intérêt étant d'autant plus fort que le placement est plus long jusqu'à la limite du taux à 5 ans cependant.



Ce cultivateur, en faisant ses comptes, note le rendement de chaque secteur de son exploitation.

d'efforts et le remet à l'inconnu contre un bout de papier. Ferait-elle ce geste en faveur de quelqu'un qu'elle connaît ?

Et l'on dit que nous sommes méfiant.

Les placements cependant ne sont pas toujours et automatiquement faits à fonds perdus. Peut-on dire cependant qu'ils soient toujours heureux ? Certes non. Tout capital qui déserte la profession affaiblit celle-

DEFINITION DE DIPLOMATE : Un monsieur qui tourne toujours sept fois sa langue dans sa bouche avant de ne pas parler...

The Flint Weekly Review.

★ PENSÉE A RETENIR

Les grandes villes ont ceci d'ennuyeux qu'on y a trop à portée de la main tout ce qui n'est pas à portée de la bourse.

J. B.

Si vous avez un jour besoin d'argent, votre Caisse de Crédit vous en prêtera d'autant plus facilement qu'il y aura eu plus de personnes à lui avoir confié leurs disponibilités.

Crédit officiel ou Crédit libre sont là pour vous servir. Sachons cependant que les Caisses régionales dites officielles reçoivent des avances de l'Etat pour certaines catégories de prêts, soit collectifs, c'est-à-dire destinés à des communes, des coopératives, des syndicats de drainage ou autres et individuels. Ces derniers pouvant être accordés soit pour extension de cultures, installation des jeunes exploitants, amélioration de l'habitat ou achat de terres.

Les Caisses de Crédit offrent un autre avantage. Elles permettent à ceux qui n'ont peut-être pas d'argent à placer mais qui ont besoin d'un assez fort courant de disponibilités, de déposer leur argent liquide en compte à vue. Celui-ci constitue un véritable compte-courant tout comme les chèques postaux avec cette différence que l'argent déposé en compte à vue rapporte un intérêt tandis qu'aux chèques postaux il n'y en a pas.

La masse de ces comptes à vue ne peut être utilisée en entier pour des prêts, même à court terme, mais

une certaine proportion peut cependant servir à dépanner momentanément ceux qui sont dans le besoin.

L'on peut aider sa profession en souscrivant des parts aux différentes coopératives dont on fait partie : Achat — Vente — Beurrerie — Insémination artificielle — CUMA, etc...

Cet argent reste au service des paysans. Il leur permet des réalisations communes dont l'objet est de mieux présenter, de mieux conserver, de mieux transformer et de mieux vendre les produits de la ferme.

Tous ces placements, non limitatifs, sont cependant les meilleurs qu'un cultivateur puisse faire en dehors des investissements propres à son exploitation.

Pour les avoir trop souvent ignorés ou négligés, notre équipement en soufre et nos façons de vivre sont restées trop primaires.

Nous serions riches si nous avions su garder par devers nous le fruit de notre travail. Ces problèmes sont beaucoup mieux compris de nos jours. C'est le devoir de ceux qui les ont compris de les porter à la connaissance de leurs camarades.

Les résultats ne se feront pas attendre.

J. R.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● UN MOT DE CHURCHILL

La femme de lettres anglaise Gertrude Atherton connaissait déjà Churchill quand celui-ci était encore jeune membre du Parlement. Mais elle n'appréciait ni sa personnalité, ni son activité. Un jour elle le rencontra à une réception et lui dit :

— Vous savez, Winston, il y a deux choses chez vous qui ne me plaisent pas : votre politique et vos moustaches.

Alors, Churchill :

— Soyez sans crainte, Milady, vous n'entrerez en contact ni avec l'une, ni avec les autres.

Caisse de Bretagne de Crédit Agricole Mutuel Office Central - LANDERNEAU (Finistère)

Société à Capital variable (Loi du 5 Août 1920)
Chèques Postaux RENNES 99-03 Téléphone 2.80 (10 lignes groupées)

Notice des TAUX: DÉPOTS et BONS de CAISSE

DÉPOTS		Taux
VUE	1,50 %
préavis à 5 jours ouvrables (minimum 500.000 francs)	2,50 %
préavis à 15 jours ouvrables (minimum 1.000.000 de fr.)	3,00 %
six mois	3,25 %
1 an	3,50 %
2 ans	4,00 %
5 ans	5,00 %

BONS de CAISSE (les Bons de Caisse sont spécialement réservés aux agriculteurs)

TITRES au PORTEUR ou à ordre en coupures de 5.000, 10.000, 20.000, 50.000, 100.000

	VALEUR nominale	VALEUR d'achat	INTERETS payés d'avance
1 AN taux nominal 3,50 %	5.000	4.825	175
	10.000	9.650	350
	20.000	19.300	700
	100.000	96.500	3.500
2 ANS taux nominal 4 %	5.000	4.600	400
	10.000	9.200	800
	20.000	18.400	1.600
	100.000	92.000	8.000

PAIEMENT des INTERETS : 2 ans à la souscription / 3 ans à l'échéance

5 ANS taux nominal 5 %	VALEUR NOMINALE	VALEUR D'ACHAT	VALEUR à L'ÉCHÉANCE
		Valeur nominale moins 2 années d'intérêts	Valeur nominale plus 3 années d'intérêts
	5.000	4.500	5.750
	10.000	9.000	11.500
	20.000	18.000	23.000
	50.000	45.000	57.500
	100.000	90.000	115.000

On peut souscrire soit au Siège, soit au Dépôt

◆ J'ai bâti une maison ◆

On en avait discuté depuis longtemps, la patronne et moi.

Les vaches, nous les avons installées à peu près confortablement. Les chevaux de même. Il reste encore la porcherie qui n'est pas ce qu'elle devrait être.

Quant à nous, à notre habitat, on y avait pensé aussi. Mais vous savez bien, ce sont toujours les humains qui passent en dernier lieu quand on est paysan. Cette fois cependant nous nous sommes décidés et la maison est terminée.

C'est un fardeau certes que nous nous sommes mis sur les épaules, mais avec le temps nous en viendrons à bout.

Quand on veut bâtir, ce qui n'arrive, dit-on, qu'une fois dans la vie, il faut réfléchir et essayer de bien faire. Comme nous ne sommes pas des spécialistes nous avons pris conseil près de personnes compétentes. Il nous fallait un plan et il nous fallait aussi de l'argent.

Nous avons remarqué qu'à la ville beaucoup de gens construisaient et nous savions que tous, bien loin de là, ne possédaient pas les fonds voulus pour financer, même le quart de la maison et du terrain.

Tous ces gens sont aidés par différents organismes. Il fallait donc se renseigner.

Nous avons fait appel à la Coopérative d'Habitat Rural du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Après avoir retourné le problème et l'avoir étudié en long et en large, nous avons pris les décisions suivantes :

1° Nous ferons une habitation modèle 1954, c'est-à-dire moderne et non pas une maison composée de quatre murs avec trois trous dans la façade dont deux représentent les fenêtres et l'autre la porte.

Elle aura une cuisine, une salle à manger, quatre chambres, une salle de propreté avec douches et des water à l'intérieur.

2° Nous ferons appel, étant donné le faible apport que nous pouvions faire, au Crédit Immobilier.

Le terrain, nous avons l'avantage de le posséder.

Que s'est-il passé dans la pratique ?

— Pour obtenir un prêt, il faut présenter un plan et il faut que ce plan soit conforme et tienne compte de certaines exigences légales. La maison doit avoir tout le confort, un minimum et aussi un maximum de mètres carrés habitables, suivant l'importance de la famille, une certaine hauteur sous plafond, des ouvertures de certaines dimensions, etc....

Ce plan doit être agréé afin d'obtenir des services officiels le permis de construire.

La Coopérative d'Habitat Rural fait ce plan en tenant compte de nos desiderata et il a été agréé.

IL FAUT UN ENTREPRENEUR

Nous avons mis en compétition quelques entrepreneurs qui ont établi un devis. Nous aurions pu opter en choisissant nous-mêmes des ouvriers spécialisés chacun dans leur branche en traitant individuellement avec chacun d'entre eux. Mais comment voulez-vous que

celui qui n'est pas du métier puisse discuter efficacement avec le maçon, le charpentier, le menuisier, le couvreur zingueur, le plâtrier, le plombier, le peintre sans parler du carreleur et de l'électricien.

Le prix convenu, les travaux commencent sous la responsabilité de l'entrepreneur qui doit nous remettre les clefs en mains, le tout terminé.

IL FAUT SURTOUT DE L'ARGENT

Nous disposons de 500.000 frs. Or le devis est de 2.600.000 frs. Peut-on bâtir avec ça ?

Oui, grâce au Crédit Immobilier : la Coopérative d'Habitat Rural est doublée d'une Caisse de Crédit Immobilier. Là aussi, elle va nous aider.

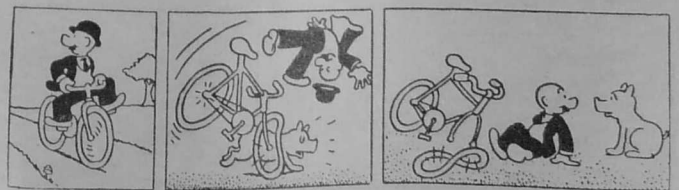
Signalons que j'ai 35 ans et ma femme 32. Nous avons trois enfants au-dessous de 10 ans. Etant donné notre situation de famille, la Caisse consent à nous prêter 2.300.000 frs, ce qui représente pour nous 90 % de la valeur de la construction.

Calculons :	
Disponible	500.000 fr.
Prêt du Crédit Immobilier	2.300.000 fr.
Total	2.800.000 fr.

PITCHE SE MONTRE JOYEUX COMPAGNON



PITCHE SE MONTRE JOYEUX COMPAGNON



Nous avons 200.000 frs de rabiot. Mais comme nous aurons des frais, il vaut mieux cela.

LA CAISSE DE CREDIT IMMOBILIER VEUT DES GARANTIES

C'est normal. Quelles sont les garanties exigées ?

a) *Tout d'abord des garanties hypothécaires.* — Celles-ci sont prises sur la maison que l'on bâtit et aussi pour les exploitants, sur les terres de l'exploitation à laquelle la maison d'habitation sera affectée car la valeur d'une maison isolée en campagne est fonction de la terre qui l'entoure. Si elle était dans un bourg ou une ville, elle conserverait mieux sa valeur, même sans terre.

b) Une assurance en cas de décès sur la tête du chef d'exploitation. Cette assurance à prime unique est faite au profit de la Caisse de Crédit Immobilier. Si le chef d'exploitation décède avant d'avoir pu rembourser toutes les annuités qu'il doit, la veuve et les enfants n'ont plus rien à verser. L'assurance-vie rembourse à la Caisse de Crédit Immobilier le restant de la dette.

LE REMBOURSEMENT DU PRET

Il doit se faire de toute façon avant que l'emprunteur n'ait atteint l'âge de 65 ans.

Pour ma part, j'ai choisi une durée de 25 ans. A 60 ans, j'en aurai terminé.

Certains disent qu'ils auraient attendu à avoir tout l'argent disponible avant de faire la maison. Mais si je dois économiser jusqu'à 60 ans pour la mettre debout, je risque de n'en pas profiter longtemps. Puisqu'il y a possibilité de la construire maintenant, j'aime autant la payer tout en étant dedans plutôt que d'économiser une somme identique ou à peu près à mon remboursement en restant avec ma famille dans la vieille masure insalubre où j'étais jusqu'alors.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DU PRET ?

La prime d'assurance-vie peut s'ajouter au montant du prêt.

Les intérêts demandés sont de 1,75 % pendant les dix premières années et de 2,75 % pendant toutes les années qui dépassent la dixième.

Et voilà.

Connaissant tout ce qui précède, je vais vous établir le bilan de l'opération que je viens de réaliser.

MES DEPENSES

— Versé à l'entrepreneur au début des travaux ma quote-part	300.000 fr.
— Versé pour l'établissement du plan, 2 %	54.000 fr.
— Versé pour frais d'établissement du dossier Caisse Crédit Immobilier, 1,50 % du montant du prêt.	42.000 fr.
— Versé au notaire pour frais d'hypothèques, 3 %	84.000 fr.
Total	480.000 fr.

MONTANT DU PRET QUI M'A ETE CONSENTI

— Pour la construction de la maison	2.300.000 fr.
— Montant de la prime d'assurance-vie.	230.000 fr.
Total	2.530.000 fr.

QUE DOIS-JE REMBOURSER ANNUELLEMENT ?

J'ai à rembourser 2.530.000 en 25 ans, plus les intérêts, bien entendu.

Je paierai par an pendant les 10 premières années : 115.975 fr.

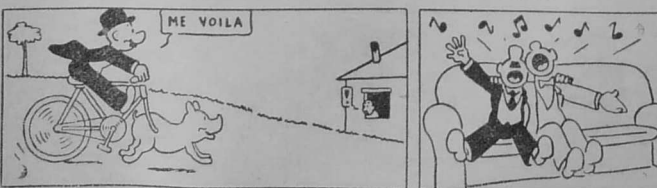
Et par an pendant les quinze autres années : 141.275 fr.

MAIS J'AI DROIT A L'ALLOCATION LOGEMENT

En effet, étant donné d'une part les dettes que j'ai contractées et d'autre part l'effort que j'ai fait en construisant une maison d'habitation correspondant aux exigences légales, j'ai droit à l'allocation logement. Tant que j'aurai trois enfants au-dessous de 17 ans, je percevrai en gros une trentaine de mille francs par an. Pendant sept années au moins mes charges seront diminuées et tomberont de 115.975 à 85.000 francs environ par an.

Si les circonstances veulent que ma famille s'agrandisse, elles pourront diminuer encore et se prolonger pendant plus de sept années.

PITCHE SE MONTRE JOYEUX COMPAGNON



PHARMACIE

BELLEC

- LANDIVISIAU -



TOUTE L'OPTIQUE
EXECUTION DES ORDONNANCES
REPARATIONS

BANDAGE
HERNIAIRE
CEINTURES
Bas à varices

IL M'A FALLU METTRE L'EAU SOUS PRESSION

Dans le devis établi par l'entrepreneur figuraient les frais d'installation intérieure pour l'eau : évier, chasse d'eau, tuyauterie, robinetterie, etc...

Mais ma ferme ne possède qu'un puits. Il me faut donc un groupe électro-pompe. Avec l'achat du groupe, la tuyauterie extérieure, les quelques robinets dans les étables et écurie, cela va chercher en gros 120.000 francs.

J'ai sollicité une subvention du Génie Rural. Elle peut m'être accordée parce que la maison que j'ai construite répond aux exigences légales pour l'attribution de cette subvention. Je pense avoir de ce côté une trentaine de mille francs.

Grâce à cette construction moderne, je peux donc bénéficier de deux aides financières complémentaires : l'allocation logement et la subvention pour l'eau alors que je n'aurais pu y avoir droit pour un bricolage exécuté sur la vieille maison.

Certains auraient pu choisir une autre formule. Par exemple bâtir avec l'aide du Crédit Foncier et

bénéficier de la prime au mètre carré. Chacun connaissant son cas et étant bien renseigné choisit ce qui lui convient le mieux.

Si je vous ai expliqué le mien, c'est l'unique but d'éclairer mes collègues qui pensent bâtir mais hésitent sur une formule.

J. R.

CONSEIL PRATIQUE

LA LESSIVE DITE AMERICAINE : La lessive américaine supprime l'ébullition. Vous apprécierez ce procédé si vous disposez de peu de temps ou si l'opération de cuisson du linge dans une lessiveuse posée sur un foyer présente pour vous de grosses difficultés. Voici une bonne formule de lessive sans feu :

Mélangez dans l'ordre : 150 grs de cristaux de soude ; 50 litres d'eau chaude ; 6 cuillerées à soupe d'alcali ; 2 cuillerées à soupe d'essence de térébenthine. Mettez-y le linge qui aura trempé au moins une heure à l'eau froide. Couvrez de façon à fermer aussi hermétiquement que possible et laissez le linge pendant cinq heures en contact avec cette solution. Lavez ensuite le linge dans cette eau et rincez soigneusement.

EXPLOSIFS AGRICOLES ET INDUSTRIELS

Plantation vergers, dérochements, dessouchage
10, rue Poulain-Corbion — Saint-Brieuc — Tél. 1-03

MATERIAUX DE CONSTRUCTION — ARDOISES
18, rue Jules-Ferry — Saint-Brieuc — Tél. 12-59

G. GAUDU Agent des **E^{ts} BICKFORD**

La mécanisation des manutentions en agriculture

Par J.-G. VALLON

Ingénieur agricole au C. E. T. A. du Soissonnais

Chacun sait que le premier travail de l'agriculteur est de « transporter ». Mais transporter n'est pas seulement déplacer des produits d'un lieu à un autre à l'aide d'un

betteraves ou de fourrage par exemple), soit à des matériels à usages multiples : ils sont du type « grue », du type « pelle » ou du type « tapis élévateur ».



véhicule, c'est encore les charger sur celui-ci et les en décharger.

Les déplacements motorisés rapides sont fréquemment un non-sens économique, car les manutentions qui y restent liées sont archaïques et lentes.

Pour mécaniser ces manutentions, on peut avoir recours soit à des matériels spécialisés (chargeuses de

LES APPAREILS DU TYPE GRUE

Ces appareils de manutention sont caractérisés par :

- la prise des produits généralement par une griffe ou une benne ;
- le déplacement pour le chargement qui se fait par levage et rotation, le châssis restant fixe.

La griffe du type léger est portée par un câble (les grues) ou directe-

ment à l'extrémité de la flèche (les bras). Leurs commandes peuvent être mécaniques ou hydrauliques ou mixtes.

Ces matériels peuvent servir à la manutention de produits en vrac : fumier, foin, betteraves, terre, sable, engrais, etc... ou conditionnés : balots de paille ou de fourrage, sacs, etc... ceci aussi bien à la ferme qu'aux champs.

Etant parfois chers d'achat, pour permettre un emploi économique, il faut pouvoir les utiliser à de nombreux travaux.

LES APPAREILS DU TYPE PELLE

Avec ces matériels, les produits ne sont plus saisis pour être levés, mais pris par en-dessous et portés jusqu'à leur point de dépôt.

Certains appareils sont indépendants, la pelle (ou la fourche) est portée à l'extrémité d'un bras dont l'inclinaison est variable et qui peut tourner autour d'un axe vertical fixé sur le châssis.

A côté de ces appareils perfectionnés, il existe des pelles ou fourches portées sur tracteur.

La pelle est fixée à l'extrémité de deux (ou d'un seul) bras situés de chaque côté du tracteur, ces bras se lèvent par l'action d'un vérin ou d'un câble et d'un treuil.

La fourche est généralement à l'avant du tracteur, elle peut être aussi à l'arrière.

Le chargement se fait en avançant le tracteur, la fourche pleine on la lève, puis on recule le tracteur, et on avance au-dessus du véhicule à remplir pour la décharger.

Ces appareils sont extrêmement intéressants par leur simplification, leur prix d'achat assez raisonnable, l'emploi d'un tracteur déjà utilisé à la ferme.

Leur gamme d'emploi est considérable grâce aux divers outils fixables à l'extrémité des bras. On manipulera aisément tous les produits en vrac : fumier, sable, terre, engrais. Au champ, il peut servir au ramassage du fourrage sec ou du fourrage vert, à la reprise des betteraves du silo, chargement de feuilles et collets, etc...

Les produits conditionnés sont aussi très facilement déplacés : balots, sacs, clayettes de pommes de terre. Demandant peu de place, ils peuvent travailler dans une bergerie, un magasin à engrais, etc...

Pour être efficace, un bon chargeur doit :

- être facile à démonter et à monter sur le tracteur,
- être bien dégagé vers l'avant pour charger assez loin.

LA MAIN A LA PATE

■ **ŒUFS EN CROQUETTES.** — Faites durcir huit œufs ; décoquillez-les et coupez-les en dés réguliers. Ajoutez une forte cuillerée de maigre de jambon et autant de champignons cuits coupés en dés. Liez ce salpicon de trois décollitres de sauce béchamelle très réduite et l'étaler sur un plat pour le faire refroidir.

Divisez-le en une douzaine de croquettes façonnées en forme de bouchons. Panez ces croquettes à l'anglaise (trempez dans de l'œuf battu avec un peu d'huile et roulez dans de la mie de pain), et faites frire de belle couleur blonde. Salez au sortir de la friture. Dressez en pyramide ; garnissez de persil frit et servez en même temps une saucière de sauce tomate.

Il est évident que, donnant satisfaction sur les tracteurs légers, ces appareils ont leur meilleur rendement avec les tracteurs assez puissants.

Grâce à leur prix et leur gamme d'emploi, ils sont appelés à être de plus en plus répandus dans toutes les exploitations.

LES APPAREILS DU TYPE TAPIS

Ces appareils ne sont pas des chargeurs, mais des transporteurs.

Ils sont constitués par une courroie de caoutchouc ou une double chaîne sans fin.

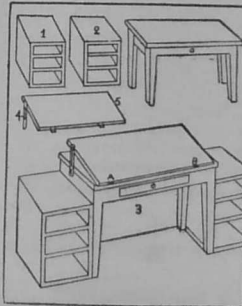
Ils servent à manutentionner rapidement tous les produits condition-

nés : balles, sacs, etc... qu'ils peuvent entraîner sous une inclinaison assez forte, et les produits en vrac avec un angle plus faible : fumier, betteraves, pommes de terre.

S'ils ne diminuent guère la main-d'œuvre à utiliser, ils permettent de travailler vite et sans fatigue.

En ce domaine comme dans tant d'autres, il faut éviter d'investir inconsidérablement des sommes importantes dans des matériels excellents, mais dont la durée d'emploi trop faible rend prohibitif l'utilisation. Dans la majorité des exploitations, il faut s'orienter vers les matériels de prix d'achat modeste, ayant un usage le plus large possible.

Et voici une table de travail...



...que vous fabriquerez vous-mêmes à peu de frais avec cette vieille table de cuisine que vous avez mise au rebut dans votre grenier.

Avec douze planches de bois, vous ferez deux casiers (1-2) et les clouerez de chaque côté de la table qu'une planche de contreplaqué (3) traversera dans le sens de la longueur.

Une seconde planche, en contreplaqué également, sera fixée sur le devant de la table par deux charnières (A-B) et sur les côtés latéraux par des ferrures (4-5) qui en régleront l'inclinaison.

Une fois recouvert de deux couches de peinture, ce meuble sera prêt à prendre place dans votre bureau ou dans la pièce qui vous en tient lieu habituellement.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● QUI EST-CE ?

Un couple de jeunes mariés, fraîchement installés chez eux. Un beau matin, au courrier, une surprise : deux billets de théâtre pour une des meilleures pièces qu'on peut-il être ?...

Excellente soirée, mais en rentrant chez eux ils découvrent que tous leurs cadeaux de mariage ont disparu. Le cambrioleur a laissé un petit mot : « Maintenant, vous savez qui c'est. »

La Coopération Agricole aux Pays-Bas

S'il est un pays de petites et moyennes exploitations comme nos régions bretonnes, c'est bien la Hollande.

Et les productions ne sont guère différentes des nôtres, puisqu'on y fait surtout de la pomme de terre, des légumes et des produits laitiers.

Or, il suffit d'une courte visite dans les campagnes de Hollande pour se rendre compte que le paysan y vit plus à l'aise que chez nous, mieux logé, mieux outillé et mieux équipé.

Une des principales raisons de cette meilleure condition économique et sociale du cultivateur hollandais est le développement de la coopération agricole.

Sur dix millions d'habitants dans ce pays, il y a 235.000 cultivateurs et horticulteurs faisant partie de coopératives.

Ces coopératives sont nombreuses et constituent la force principale de la production agricole.

★ PENSEE A RETENIR

Le secret de ma réussite ? Je peins toujours les femmes plus minces qu'elles ne sont et leurs bijoux plus gros.

Van Dongen

Suivant le Bureau Central de la Statistique, à La Haye, il existait, au 1^{er} janvier 1948, 2.861 coopératives « légales », ainsi réparties :

1) coopératives de crédit..	802
2) coopératives d'achat et de vente	969
3) coopératives de vente aux enchères de fruits et légumes	69
4) coopératives avicoles ..	23
5) coopératives laitières ..	435
6) coopératives de battages	207
7) coopératives d'assurances	43
8) sécheries coopératives d'herbe	43
9) coopératives de stockage et de vente de pommes de terre de semence...	70
10) autres coopératives agricoles	204

LES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT AGRICOLE

Il en existe actuellement plus de 1.300, groupant 255.000 membres.

Elles sont constituées suivant les principes des Caisses rurales Raffeinsen.

Le capital nécessaire au fonctionnement de ces caisses de crédit est constitué par les apports des membres et par ceux des tiers.

Elles sont gérées gratuitement par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale, et la Caisse ne rétribue qu'un compteable, dont le salaire est d'ailleurs bien modeste.

L'aide financière, accordée aux seuls adhérents, est effectuée sous forme d'une avance pour un temps limité et jusqu'à concurrence d'un maximum préalablement fixé. L'intérêt versé au déposant est légèrement inférieur (de 1 % environ) à celui demandé à l'emprunteur. Le bénéfice qui en résulte est affecté à un fonds de réserve qui assure la stabilité de l'entreprise.

Les conseils d'administration se sont affiliés à l'une des deux grandes banques centrales coopératives :

1) la banque coopérative centrale de Raffeinsen, à Utrecht, groupant la presque totalité des caisses non catholiques de crédit agricole (731 caisses);

2) la caisse de crédit agricole coopérative et centrale, à Eindhoven, qui compte uniquement les caisses catholiques de crédit agricole (571).

LES COOPÉRATIVES LAITIÈRES

Dans ce domaine, la coopération hollandaise a une expérience qui a près de 60 ans d'existence.

Aussi ne faut-il pas s'étonner des tonnages réalisés par les coopératives laitières des Pays-Bas :

75 % du lait commercialisé,
82 % de la production de beurre,
80 % de la production de fromage,

73 % de la production du lait en poudre,

51 % de la production du lait condensé écrémé.

Au cours de l'année 1949, les Pays-Bas ont exporté vers une cinquantaine de pays 255.000 tonnes de produits laitiers pour une valeur de 556 millions de florins, soit environ 50 milliards de francs.

Il existe actuellement aux Pays-Bas 425 coopératives laitières comptant 160.000 membres. Ces organisations se sont groupées au sein d'associations provinciales : Frise (79 coopératives laitières), Groningue (12), Drenthe (53), Gelderland-Overijssel (110), Hollande du Nord (45), Hollande du Sud (6),

LA MAIN A LA PATE

■ CHOUX A LA CREME — Faites bouillir 50 gr. de beurre avec un verre d'eau et un peu de sel. Puis retirez sur le côté du fourneau et ajoutez 100 gr. de farine, travaillez à la cuiller de bois. Quand la pâte se détache, versez dedans un œuf, continuez à la travailler vivement, sucrez. Vous retirez la pâte loin du feu et la laissez reposer une heure.

Faites-en de petits tas que vous passerez à l'œuf et que vous alignerez sur une tôle beurrée. Passez au four.

La crème qui accompagne ces choux est de la crème double, au blanc d'œuf battu en neige avec du sucre vanillé. Le tout bien battu est mis dans les choux, une fois refroidis.

Brabant du Nord et Limbourg (126).

Ces associations ont elles-mêmes formé « l'Union Néerlandaise des Produits Laitiers » dont le siège est à La Haye.

Associations provinciales et Union centrale ont pour tâche de défendre les intérêts de leurs membres non seulement dans le domaine économique, mais sur tous les terrains : technique, fiscal, juridique, administratif ; et elles s'occupent, d'autre part, de l'approvisionnement de leurs adhérents en matières premières nécessaires à la production.

Pour la vente — et notamment pour l'exportation — de nombreuses coopératives (environ 60 %) ont conclu des ententes et créé des organismes chargés de l'écoulement de leurs produits.

Il existe sept groupements de ce genre : ils ont constitué une union à caractère commercial dont le siège est à La Haye.

En 1950, ils ont traité 60 % des produits laitiers exportés : 36.000 tonnes de beurre, 27.000 tonnes de fromage et 7.000 tonnes de lait en poudre ou condensé.

LES COOPÉRATIVES DE VENTE

Coopératives de pommes de terre

En ce qui concerne les pommes de terre de semence, c'est en Frise qu'on trouve les plus importantes organisations de vente, lesquelles collaborent étroitement avec le centre de culture des nouvelles variétés de la Société Agricole Frisonne.

En 1947, la coopérative de Frise a écoulé 60.000 tonnes de pommes de terre de semence; c'est d'ailleurs la région la plus riche des Pays-Bas puisque, malgré qu'elle ne représente que 10 % du sol néerlandais et 5 % de la population des Pays-Bas, elle fournit à elle seule 54 % de la production de fromage, 20 % du beurre et du lait, 30 % de pommes de terre de semence, 75 % des animaux reproducteurs exportés.

Les œufs

De puissantes coopératives s'occupent de la vente des œufs; parmi elles, la plus importante est la coopérative de Roermond, fondée en 1904, qui, en 1939, écoulait déjà 284 millions d'œufs pour une va-

leur de 10 millions de florins, soit près de 900 millions de francs (1).

Cette coopérative est merveilleusement équipée pour la réception, le contrôle, le marquage, l'emballage et le stockage des œufs et pour l'expédition vers les divers pays d'Europe.

Fruits et légumes

C'est pour ces produits qu'il existe une forme spécifiquement hollandaise de coopérative; ce sont les *coopératives de vente aux enchères de produits maraichers*. Légumes, fruits et fleurs sont presque exclusivement mis dans le commerce par l'intermédiaire de ces coopératives et sur les marchés intérieurs comme pour l'exportation.

Elles groupent près de 60.000 horticulteurs et, au cours de 1948, la valeur globale de leur vente dépassait 28 milliards de francs français.

L'amortissement du capital investi, ainsi que les frais de fonctionnement sont couverts par un pourcentage prélevé sur les ventes. Il a été créé un fonds de réserve de la même manière.

1) Actuellement les 45 Coopératives néerlandaises spécialisées dans la vente des œufs traitent plus du 1/3 de la production et assurent à elles seules plus de la moitié des exportations d'œufs.

Il convient de noter que les membres des coopératives de vente aux enchères doivent obligatoirement confier la vente de leurs produits aux coopératives qui se portent garantes du paiement.

Un organisme central, dont le siège est à La Haye, fédère ces coopératives de vente aux enchères de produits maraichers et a pour tâche principale d'étudier les conditions générales intéressant l'horticulture et d'organiser la propagande.

Autres coopératives

La vente coopérative existe dans d'autres branches de la production agricole : semences, bétail et viande notamment. Les abattoirs coopératifs et la coopérative de vente de bétail sont groupés dans une fédération qui compte actuellement 40.000 éleveurs.

LES COOPÉRATIVES D'ACHAT

Ces coopératives d'achat ou, comme nous les appellerions en France, coopératives d'approvisionnement existent également aux Pays-Bas. Elles sont actuellement au nombre de 1.100 et groupent 70.000 cultivateurs. Elles fournissent, dans les conditions les plus avantageuses, le matériel et les ma-

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● GROS LOT

Dans le sud des Etats-Unis, il est d'usage que les enfants des fermiers paient l'instituteur en produits de la ferme paternelle. La famille Green envoyait bien cinq enfants à l'école du village, mais jamais l'instituteur ne recevait un paiement quelconque. Toutefois, un jour, Mary, l'aînée des enfants Green, lui dit :

— Demain, papa vous enverra une chèvre.

L'instituteur, très content, attendit. Un jour, deux jours... Le troisième jour, il demanda à Mary quand, enfin, on lui amènerait la chèvre.

— La chèvre ? dit Mary. Mais, monsieur, la chèvre est guérie.

VOUS METTEZ DE LA POTASSE SUR VOS POMMES DE TERRE,
TRÈS BIEN !

L'employez-vous pour vos blés, pour vos betteraves, pour vos prairies ?
C'EST AUSSI INDISPENSABLE !

tières premières nécessaires à l'exploitation agricole : machines, outillage, semences, engrais, etc...

COOPÉRATIVES DES INDUSTRIES AGRICOLES

Il existe un certain nombre de coopératives industrielles agricoles qui sont des coopératives de transformation dont voici les principales :

Sucreries coopératives

Au nombre de six, elles assurent à elles seules 60 % de la production hollandaise de sucre, traitant en moyenne par an un million de tonnes de betteraves.

Fabrique coopérative de carton-paille

En raison de la mévente de la paille du fait des besoins réduits et d'autre part du coût élevé des transports, des fabriques de carton et de papier-paille se sont développées sous forme coopérative.

Il existe à l'heure actuelle aux Pays-Bas sur 18 fabriques de carton-paille, 10 coopératives qui utilisent 450.000 tonnes de paille et produisent 370.000 tonnes de carton. Cette industrie écoule ainsi annuellement le 1/4 de la paille fournie par la récolte de céréales.

Fabrique coopérative de farine de pommes de terre

Certaines provinces des Pays-Bas (Drenthe et Groningue) ont des sols particulièrement favora-

bles à la pomme de terre de féculerie. C'est dans ces régions que se développe l'industrie transformatrice toujours sous forme coopérative : 85 % de la production néerlandaise de farine de pommes de terre sont assurés par les 15 fabriques coopératives existantes.

Fabrique coopérative d'engrais artificiel

Groupant 5.600 paysans dont elle couvre les besoins en engrais, elle produit 200.000 tonnes de superphosphates, 25.000 tonnes d'autres fertilisants. Aussi doit-elle chercher des débouchés pour les 5/6 de sa production.

Fabrique coopérative de lin

Elle compte 250 membres seulement et la production de l'usine atteint 8.000 tonnes de lin environ.

Sécheries coopératives d'herbes

Au cours des premières années de la seconde guerre mondiale on dut alimenter le bétail en fourrage

CONSEIL PRATIQUE

POUR SE DEBARRASSER DE LA POUSSIÈRE : S'il s'agit d'un sol en ciment, dans un litre d'eau faire dissoudre deux cents grammes de chlorure de magnésium. Préparer dans ces proportions la quantité d'eau nécessaire pour mouiller la surface entière de ciment. Quarante-huit heures après la première opération, en faire une seconde dans les mêmes conditions. Laisser alors sécher et procéder à un bon balayage.

par le séchage d'herbe lorsque les achats de fourrage à l'étranger furent devenus impossibles. Le traitement industriel des herbes permet d'obtenir un fourrage d'une très grande valeur nutritive.

En 41, il existait aux Pays-Bas 45 sécheries coopératives avec 1.700 membres environ; ces coopératives fournissaient 9.400 tonnes de fourrage en 44.

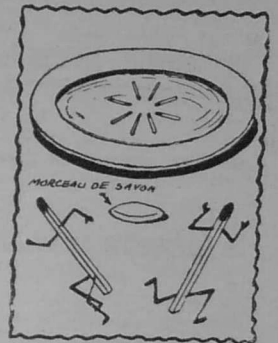
La coopération atteint bien d'autres branches de l'activité professionnelle : l'élevage, l'utilisation en commun du matériel agricole et spécialement du matériel de battage.

Il existe également, comme chez nous, des assurances mutuelles pour les accidents, l'incendie et la mortalité du bétail, et ces caisses mutuelles n'ont cessé de s'étendre au cours des dernières années.

Au sommet de la coopération existe le « National Cooperative Raad », dont le siège est à La Haye, et qui a été fondé en 1934. C'est le véritable Conseil National

Coopératif qui peut être considéré comme l'organisation représentative de la coopération aux Pays-Bas.

LES ALLUMETTES PEUREUSES



Mettez un peu d'eau au fond d'une assiette et placez quelques allumettes usagées sur le liquide, ainsi que vous le voyez ci-dessus. Mettez au milieu un petit morceau de savon et vous verrez aussitôt les allumettes s'éloigner du savon et essayer de rejoindre les bords de l'assiette.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● IL Y A UNE NUANCE

Un Turc séjourna aux Etats-Unis comme étudiant. Au bout d'un an, il crut posséder suffisamment la langue pour être pris pour un Américain.

— Je désirerais savoir une chose, demanda-t-il un jour à un employé de magasin. Est-ce qu'on peut deviner que je ne suis pas Américain ?

L'employé n'avait pas encore pu répondre, que deux clientes se mirent à jacasser d'une voix aiguë.

— Ne pouvez-vous pas ordonner à ces femmes de se taire ? demanda le Turc.

— Jeune homme, répondit l'employé, vous venez de prouver que vous êtes étranger. Dans notre pays, on n'ordonne pas à une femme de se taire, on l'en supplie.

- Pour écouler vos pommes de terre de semence, de consommation, de primeurs,

- Pour écouler vos légumes, choux-fleurs, artichauts... utilisez les services de

La Coopérative Agricole du Finistère et des Côtes-du-Nord

- Pour effectuer vos livraisons de céréales, utilisez les services de

La Coopérative du Blé du Finistère et des Côtes-du-Nord

- Pour améliorer votre cheptel de race « Armoricaine » ou « Pie-Noire », utilisez les services de

La Coopérative Agricole d'Insémination Artificielle et d'Amélioration du Cheptel du Finistère & des Côtes-du-Nord

60.000 Familles paysannes utilisent les services
DES COOPERATIVES AGRICOLES
DU FINISTERE ET DES COTES-DU-NORD

PROTECTION SOCIALE

ALLOCATIONS FAMILIALES ET SALAIRE UNIQUE

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales ne sont versées qu'aux familles ayant au moins deux enfants à charge.

Par enfant à charge on entend les enfants :

- de moins de 15 ans.
- de 15 à 17 ans s'ils sont en apprentissage.
- jusqu'à 20 ans s'ils poursuivent leurs études.

Le taux des allocations familiales varie d'après le nombre d'enfants. Depuis le 1^{er} janvier 1954 leur montant mensuel dans les communes rurales (zone II) est de :

- 3.036 fr. pour 2 enfants.
- 7.590 fr. pour 3 enfants.
- 12.144 fr. pour 4 enfants.
- 16.898 fr. pour 5 enfants.
- et 4.554 fr. par enfant en plus.

Le taux des allocations familiales est le même pour les cultivateurs et les salariés : il n'y a donc aucune différence entre les ménages à leur compte et ceux qui sont considérés comme salariés.

Il faut noter cependant que dans le premier cas la superficie de l'exploitation doit être au moins égale à une superficie minima fixée par arrêté préfectoral, pour percevoir l'intégralité des allocations comme exploitant. Si la superficie est inférieure à ce minima, la totalité des allocations ne peut être versée que sur justification d'un certain nombre de journées salariées.

Dans le cas où le jeune ménage est considéré comme salarié, le mari doit fournir à la Caisse des cartons de travail signés de son employeur.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● ALLAIS HISTORIEN

Alphonse Allais voyait sa sœur repasser une leçon d'histoire sur la conversion de Clovis par saint Rémi.

— Tous ces manuels sont très incomplets, dit-il. Le tien, par exemple, se contente de citer le mot de saint Rémi à Clovis : « Courbe-toi, fier Sicambre ! » mais il ne dit rien de la réplique de Clovis.

— Quelle réponse de Clovis ? demanda sa sœur.

— Comment, tu ne sais pas ? Quand Clovis eut entendu les paroles du vieil évêque, il considéra du haut de sa stature de guerrier le vieillard tout voûté et lui dit :

— Et toi, cambre-toi, vieux si courbe.

ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Ouverture des droits. ... Cette allocation est versée exclusivement aux ménages considérés comme salariés de leurs parents dans les conditions suivantes :

— le mari doit être immatriculé aux Assurances sociales obligatoires et payer régulièrement ses cotisations.

— le ménage doit avoir au moins deux enfants à charge.

Toutefois l'allocation de salaire unique est accordée pour un seul enfant :

— si le ménage n'habite pas sous le même toit que leurs employeurs (beaux-parents ou parents) après enquête de la Caisse.

— si la maman attend un deuxième enfant (l'enfant conçu est considéré comme existant légalement).

MONTANT

Le taux d'allocation de salaire unique est le suivant zone II :

1 enfant de — de 5 ans : 2.760 fr. par mois.

1 enfant de + de 5 ans et — de 10 ans : 1.380 fr. par mois.

2 enfants : 5.520 fr. par mois.

3 enfants et plus : 6.900 fr. par mois.

INDEMNITÉ COMPENSATRICE

Cette indemnité est due à partir de deux enfants aux ménages considérés comme salariés.

LES BRASSERIES DE KÉRINOU

utilisent vos orges

Cultivateurs,
exigez partout le

BOCK ARMOR

DE LA FILLETTE A LA JEUNE FILLE



Revenons à elles, aujourd'hui, pour nous occuper de leurs parures demi-habillées, car elles ne sont pas toujours des écolières, et la révision des manteaux qui leur sont utiles en début de saison est déjà achevée.

Les petites robes de lainage s'épanouissent sur toute la ligne, ne prennent-elles pas pour nous - mêmes une place pour l'après-midi et au besoin pour le soir ? Toutefois, la Mode enfantine écarte généralement le drap, à moins qu'il ne soit d'une souplesse et d'une légèreté extrêmes, pour s'en tenir au fin cachemire, à la toile et au crêpe de laine. L'uni domine incontestablement pour ce genre de modèles, sans négliger complètement le pied de poule et les

petits quadrillés, mais si fondus, qu'ils font oublier leur fantaisie.

Nos fillettes, sujettes aussi, aux tendances qui nous régissent, voient leurs épaules s'élargir ; leur buste chercher à s'étoffer et une ceinture assez haute, une coupe en corselet, souligner leur taille. Tout cela convient fort bien à leur mince silhouette. Pour l'avantager encore, on leur a conservé de l'ampleur, bien entendu, et leurs jupes s'évasent ou « ballonnent » plus ou moins, grâce à des fronces et à des plis dont le choix et la disposition dépendent du tissu adopté.

Beaucoup de variété préside aux menus détails ; grand col soulignant la carrure, col rabattu, quelquefois cravaté, manches courtes tenant souvent à un empiècement, ou de forme ballon. A ce sujet, un gentil modèle de grande fillette ou très jeune fille, comporte l'utilisation d'un tissu fantaisie pour un corsage dont le mouvement de double berthe s'ouvre à la fois sur une guimpe arrondie en mousseline apprêtée, suivie de manches-ballons, et une jupe fendue devant sur même mousseline.

LA MAIN A LA PATE

■ **CROQUETTES DE VEAU.** — Prenez un morceau de veau bon marché, dont vous retirez la peau et les nerfs. Hachez-le et ajoutez persil, sel et poivre. Mettez dans une casserole un peu de beurre que vous ferez fondre avec une cuiller. Mouillez d'un demi verre d'eau. Ajoutez la viande et des champignons hachés.

Laissez cuire un quart-d'heure, pour évaporer la sauce et sécher la viande, en remuant constamment. Retirez du feu et laissez refroidir complètement. Ajoutez alors un jaune d'œuf.

Mettez dans un première assiette de la farine, une autre avec un blanc d'œuf battu, une troisième avec de la chapelure. Frottez vos mains de farine. Prenez une cuillerée de viande, roulez-la en boule ou faites-en une sorte de grosse saucisse. Passez-la dans la farine, puis dans le blanc d'œuf et enfin dans la chapelure. Faites frire la croquette à friture chaude.

Vous pouvez faire des croquettes maigres en remplaçant le veau par du saumon.

Dressez les croquettes terminées en pyramides.

CONFECTIONS POUR DAMES ET FILLETES

MANTEAUX
TAILLEURS
GABARDINES
VESTES - JUPES

“ **Par-Lux** ”

Maison TABARY

7, rue Carnot — VANNES
Angle rue Thiers et rue Carnot

GRAND CHOIX ✓ MEILLEURS PRIX + COUPE MODE

De quelles assurances ai-je besoin ?

Je suis fermier dans une exploitation de 22 hectares. Voici la situation des habitants :

- Moi-même, patron.
- Mon épouse.
- Trois enfants : 16, 14, 10 ans.
- 1 commis.
- Quelques journaliers, 60 jours par an.

Matériel d'exploitation. — Normal, plus cependant : un tracteur avec remorque et outil porté.

Moyen de déplacement. — Une auto, une mobylette.

Quelles assurances dois-je contacter pour être couvert ?

Voilà la question qui nous a été posée.

Nous pouvons répondre de suite : nous vous conseillons :

- Une police incendie.
- Une police accidents du travail pour votre commis et vos journaliers.
- Une police responsabilité civile générale.
- Une police tracteur.
- Une police auto.
- Une police mobylette...

pour ce qui est indispensable et nous conseillerons en plus :

— Une police droit commun pour les accidents pouvant survenir au patron, à son épouse et à ses enfants de plus de 14 ans.

Nous faisons ici volontairement abstraction de ce qui est social, c'est-à-dire d'une garantie chirurgicale ou d'une adhésion aux Assurances Sociales facultatives. Nous ne parlons pas non plus des Assurances Sociales pour le commis et les journaliers.

Nous passons aussi sous silence la garantie bétail qui est pourtant très utile.

Voyons le détail.

a) L'incendie.

Il faudra que le fermier ci-dessus se couvre :

- Pour les bâtiments qu'il occupe (en risques locatifs).
- Pour ses meubles — ses récoltes — son matériel — son bétail.
- Contre ses voisins (s'il habite un village).

Pour cela, il établira une proposition de police en donnant la valeur

Pour semer vite, pour semer mieux, utilisez un semoir à la volée perfectionné.

Renseignements et prix : GUIAVARCH, rue Villedeneu
LAMBALLE (C.-du-N.)

de chaque article. Il y a lieu de porter la valeur réelle, car en cas d'incendie, la règle proportionnelle sera appliquée si les sommes assurées sont insuffisantes.

Mieux, nous conseillons fortement à l'intéressé de prendre à une Mutuelle « la garantie intégrale » en assurant son tracteur en plus et son auto contre l'incendie. Ces deux engins à moteur ne rentrent pas en effet dans la catégorie commune des instruments normaux d'une exploitation.

b) La police accidents du travail.

Celle-ci garantira : le commis, les journaliers et journalières, les patrons et patronnes entr'aideurs (60 jours par an comme déclaré) pour tous les accidents survenant à ceux-ci à l'occasion du travail.

c) La police responsabilité civile générale.

Elle jouera lorsque des accidents corporels ou matériels seront occasionnés à d'autres par les personnes de la maison, patrons ou employés ou par les animaux de la ferme lorsqu'il sera reconnu que le tort incombe à l'un ou l'autre de ceux-ci.

d) La police tracteur est spéciale et indispensable. Elle couvre la responsabilité civile du propriétaire

★ PENSEE A RETENIR

Il n'est point de voisins si négligents qui, lorsque vos enfants sont chez eux, ne prennent bien soin de vous les renvoyer à l'heure dite, sinon même un peu avant.

K. C. T.

en cas d'accidents occasionnés à autrui.

e) La police auto est également indispensable et a le même objet que la police tracteur.

f) La police mobylette est également indispensable. La bicyclette à moteur constitue un risque à part.

g) Enfin, si le fermier en question veut avoir certaine garantie pour lui, son épouse et les membres de sa famille vivant sous son toit, âgés de 14 à 70 ans, il peut contracter une police Droit Commun.

Ça coûtera combien tout ça ?

Si l'intéressé s'assure à sa Caisse locale réassurée aux Caisses régionales des Côtes-du-Nord, Finistère et Ille-et-Vilaine, il paiera en gros :

Incendie : pour un capital de 6.000.000, environ suivant le détail 5.000 fr.

Loi : un commis payé 12.000 frs par mois et nourri + 60 journées de journaliers 16.700 fr.

Tiers : garantie illimitée. 1.600 fr.

Tracteur avec remorque — 22 CV — utilisé uniquement au service de l'exploitation ou moins de 30 jours par an chez des amis 3.500 fr.

Auto 11 CV, sans remorque 8.270 fr.

Mobylette 875 fr.

Assurance familiale — catégorie la plus élevée 9.650 fr.

Total.. 45.595 fr.

PAS DE FUMURE ÉQUILIBRÉE ET RENTABLE SANS POTASSE

Si l'intéressé n'avait ni tracteur, ni auto, ni mobylette et qu'il ne désire pas se couvrir pour lui et sa famille, il aurait à envisager un débours de l'ordre de 23.000 frs.

Les assurances arrivent à gréver le budget d'une exploitation assez lourdement. Cependant, un cultivateur mal garanti ou pas garanti du

tout risque la ruine à chaque instant.

Le plus sage est encore de se mettre en règle pour tous les risques que l'on encourt et de s'assurer aux Mutuelles Agricoles qui permettent des cotisations plus réduites sans préjudice des ristournes possibles.

J. R.

Von enfant aimera cette chaise bretonne

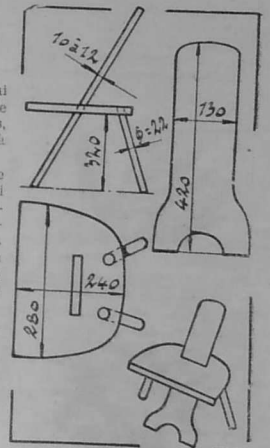
Cette coquette petite chaise bretonne, qui pourra être peinte en couleurs vives et décorée de motifs attrayants pour les enfants : fleurs, canetons, poussins, etc., est très simple à exécuter avec un peu de soin.

Le point délicat du travail est la bonne exécution des assemblages en angle, qui demande un peu d'attention sans toutefois présenter de difficulté réelle, même pour le bricoleur peu entraîné aux travaux de menuiserie.

Le dossier et le siège sont découpés dans de la planchette de 10 à 12 mm. Des bâtons pris dans de vieux manches à balai servent pour les pieds.

Les assemblages sont prévus pour s'emmancher à force, sans exagérer. De la colle assure en outre un montage parfait.

Les dimensions données ici peuvent évidemment varier. Elles conviennent pour des chaises robustes. On peut, d'autre part, fabriquer ce petit meuble économiquement en utilisant de vieilles caisses.



POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LES GAÏTES DE L'EMPLOI

Employeur modèle, il ne reculait devant aucun sacrifice pour que ses employés travaillent dans les meilleures conditions :

— Maintenant, dit-il, chaque fois que j'entrerai dans l'atelier, je veux voir chacun accomplir sa tâche le sourire aux lèvres. C'est pourquoi je vous invite à mettre dans cette boîte un bout de papier sur lequel vous exprimerez les modifications que vous souhaitez voir apporter dans cette maison pour atteindre ce but.

Huit jours après, ou ouvre la boîte. Elle ne contient qu'un seul papier, sur lequel sont écrits ces mots : « Que le directeur ne porte plus de semelles de crêpe ».

VOS FOURNISSEURS
DE LANDIVISIAU

LES TISSUS DE FRANCE

Louis CORRE

LANDIVISIAU

Toiles à Draps — Lingerie — Couvertures

TOUTE LA CHAUSSURE
VILLE, TRAVAIL, SPORTS, BOTTES
Rayon Spécial sur Mesures



LOUIS LAUTROUS

BOTTIER
Face nouvelle Poste — LANDIVISIAU

+ Réparations soignées +
Attention, ne vend qu'à la maison

POUR VOS MONTRES - VOS BIJOUX



Horlogerie Alain Guivazc'h

20, rue de l'Église (Marché au Beurre)

LANDIVISIAU

Tout ce qui concerne la Photo d'Amateurs

TOUS LES ARTICLES
DE VOYAGE
DE MENAGE
DE VANNERIE
Faïence + Jouets



INIZAN-ROPARS

A propos d'insémination artificielle

AUTANT DE CHEVILLES QUE DE TROUS...

C'était au printemps dernier, après la foire de Rostrenen.

Comme de coutume, le foiraill avait été abondamment garni et les animaux de fine qualité s'étaient enlevés promptement, en dépit de la crise, pour prendre la direction des grands centres où la viande des jeunes bovins armoricains est particulièrement goûtée.

Jean-Yves avait vendu son taureau de deux ans et, satisfait de l'opération, décidait de la couronner par une bonne bouteille. Comme une telle cérémonie s'accommode mal de la solitude, il interpella son vieil ami Corentin qui semblait désœuvré et tous deux s'installèrent à une table du Café des Voyageurs.

La conversation glissa des cours du marché à la situation de l'élevage bovin et aux frais de production sans cesse accrus.

— Y'a pas, dit Jean-Yves, pour s'tirer d'affaire aujourd'hui, faut savoir s'y prendre et si tu n'marches qu'avec ta vieille routine, t'auras vite fait d'compter tes sous. Moi, j'me trouvais bien d'inscrire mes bêtes au

Herd-Book et de pratiquer le contrôle laitier. Maintenant je me lance dans l'insémination artificielle...

— Sans blague, s'exclama Corentin ! t'as donc envie de bousiller ton troupeau ? J'en connais, moi, qui en savent un bout sur l'insémination et qui n'en veulent pas chez eux !

— D'abord, c'est contraire à la nature !...

— T'es pas cinglé, riposte Jean-Yves ! Contraire à la nature ? Parce que la semence est déposée par un tube en vere à la place du taureau ! Qu'est-ce que tu veux bien que ça fiche à la nature ? Et quand tu fais castrer tes poulains, tes veaux ou tes cochons, est-ce qu'elle rouspète la nature ? Vas-t'en faire un tour dans les laboratoires d'animaux et tu verras si les gars se gênent pour tailler et recoudre...

— L'insémination artificielle est la chose la plus simple qui soit ! Elle ne rompt aucun équilibre.

— Oui, rétorque Corentin, mais y'a pas que ça ! Qu'est-ce que tu ficheras de ta vache quand elle aura plus de veau ? L'insémination ça va encore un coup, mais après son premier vêlage,

LA MAIN A LA PATE

■ COLIN FROID. — Choisissez un beau colin entier que vous videz et parez et faites cuire dans un peu d'eau salée, en procédant doucement, sans bouillir, jusqu'à ce que la chair fléchisse sous les doigts. Laissez refroidir dans l'eau de cuisson, jusqu'au moment de servir.

Posez le poisson sur un plat. Découpez-le en tranches. Entourez-le d'une bordure de légumes (carottes coupées en petits morceaux et pois) et disposez des rondelles d'œufs durs. Complétez la décoration avec des bouquets et des moules cuites ôtées de leurs coquilles.

Préparez à part une sauce mayonnaise.

la vache n'en veut plus ! Et t'auras beau y coller l'taureau ! Macache pour la féconder !

— Allons, allons, répond Jean-Yves en remplissant les verres, raconte donc pas des bourdes de telles dimensions ! T'y coupes vraiment dans ce bobard de première grandeur ? Mais, mon pauvre vieux, j'en connais pas un, j'en connais deux, j'en connais cent qui pratiquent l'insémination depuis le début et j'ai vu de mes yeux le troisième et même le quatrième veau artificiel de la même vache !

— Et si ton histoire était vraie, comment que t'expliquerais, toi qui es si malin, que les Russes et les Américains en font de plus en plus de cette insémination, au lieu d'en faire de moins en moins ! Je n'sais combien d'millions de vaches qui n'voient plus le taureau, chez ces gars-là depuis plus de vingt ans. Crois-tu qu'ils sont plus bêtes que nous ? Si ce truc là stérilisait les femelles comme tu l'dis, y a belle lurette que les centres d'insémination auraient bouclé leurs portes !

— C'est le contraire qu'est vrai : y en a partout maintenant, partout où qu'y a des vaches naturellement, ou peut-être bien des brebis en attendant les cochets.

— Eh ben, mon vieux, accroche Co-rentin qui n'accepte pas sa défaite, f'te dis que j'connais un copain et que tu l'connais aussi bien qu'moi. C'est Guillaume, de Ty-Coat ! Il a voulu faire comme toi et l'année dernière l'inséminateur lui a boutiqué trois vaches. Il est revenu trois fois et même quatre fois sur chacune. Rien à faire !

Le pauvre Guillaume en a été de ses sous et il peut toujours attendre les veaux !

— Mon vieux Co-rentin, réplique Jean-Yves, t'as vraiment pas de veine dans ton plaidoyer. Encore un coup, tu tombes mal. Non seulement j'connais Guillaume, de Ty-Coat, mais j'connais aussi son détail et je sais que si l'inséminateur n'a pas réussi sur ses trois vaches, son fichu taureau mal conformé n'a pas fait mieux.

— Les vaches n'ont par été fécondes parce qu'elles n'étaient pas fécondables. Depuis deux ans, il y a eu plus de dix avortements chez Guillaume. C'est encore un, celui-là, qui considère l'inséminateur comme un faiseur de miracles ! Il croyait que la seringue allait guérir les maladies. Avec ça, il a perdu beaucoup de temps et beaucoup d'argent ! S'il avait bien surveillé son troupeau, il aurait connu les premières atteintes de la vaginite et, en soignant aussitôt, ce qui était facile, il aurait évité la trichomonose qui s'est greffée là-dessus.

— Et peut-être bien même que s'il avait pratiqué l'insémination depuis le début, jamais les mauvais microbes n'auraient contaminé ses vaches.

— Mais, dis donc Co-rentin, connais-tu Victor, de Ker-Lann, Joseph, de Menoch, Etienne, du Grand-Village, Pierre-Alain, de Farnaré ? Sûrement que tu les connais, tous ces gars-là ! Eh bien ! voilà plusieurs années qu'ils font l'insémination, même que Joseph et Pierre-Alain ont rendu leur taureau et inséminent toutes leurs vaches. T'as pas vu les produits ? C'est la génisse

de Pierre-Alain qui a fait première au dernier comice et le taurillon de Victor a fait premier au canton, à l'arrondissement et au département !

— Tu peux tout d'même par dire que ces gars-là ont raté leur coup !

La discussion se poursuivait très serrée et l'ardente conviction de Jean-Yves dérouteait peu à peu les mauvais arguments de Co-rentin, cependant que la bouteille y passait sans efforts.

cher ! Je n'ai pas de taureau et j'conduis mes vaches chez Ollivier, de Ferme-Haute, mais j'en suis quitte de 500 francs au lieu qu'avec l'inséminateur il faut d'abord verser 500 francs de parts et payer ensuite 1.500, 1.800 et même 2.000 francs ! Allons ! Tu trouves pas ça exagéré ?

— Ma foi, répond Jean-Yves après avoir vidé son verre, c'est comme ça comme pour le reste. Faut savoir



Le Centre d'Insémination artificielle de Plounévezel, près de Carhaix (Finistère)

Co-rentin baissait un peu la tête mais soudain il la releva.

— J'vas tout d'même te dire une chose Jean-Yves, et j'suis pas seul à dire ça. Ton insémination qui est soit disant pour rendre service aux petits éleveurs comme moi, ça r'vient trop

avant tout si on en a pour son argent ! C'est une affaire de calcul. Je paye déjà sans regrets mes semences sélectionnées en blé, en avoine, en patates, en betteraves, le prix fort qu'on me demande. Au bout du compte, je trouve que c'est pas cher puisque ça me fait gagner des sous. J'y repique donc chaque année ! Crois-tu donc que ce soit différent pour la semence de taureau ? C'est toujours une semence à la base d'un récolte. Or, pour l'élevage, la récolte, c'est le veau de race pure, bien conformé, apte à la précocité, c'est la génisse de belle venue capable de produire du lait et du beurre plus

★ PENSEE A RETENIR

La démocratie est un petit noyau de principes communs entouré d'une énorme variété de différences individuelles.

J. C.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● BONNE RÉPONSE

Un petit village a besoin d'une école. Le maire s'adresse au Département et à Paris. Un fonctionnaire vient enquêter.

— Si j'ai bien compris, monsieur le Maire, vous voudriez que le département construise votre école, que l'Etat vous fournisse le personnel enseignant et les livres... et vous, que pensez-vous faire pour faire fonctionner l'école ?

— Nous fournirons les enfants, monsieur, répond le Maire.

que la mère. C'est aussi — tout le contraire de ce que tu crois — la fécondité et aussi la longévité.

— C'est pas encore tout ça !

— Et les ravages causés par les maladies de la reproduction, et les frais de vétérinaire, et les pertes d'animaux ? Tu te rends compte du courant d'air où s'envoient tes billets de mille ?

— Faut savoir prendre ses risques.

— Moi, je considère que l'insémination n'est pas chère ! Je dis même qu'elle est pour rien si on calcule le pognon qu'on rattrappe par la suite avec la qualité des animaux, avec la production du lait et du beurre, avec la santé et la fertilité du troupeau.

— Tout ça, ça paye gros ! Qu'est-ce que ça peut bien me fiche de déboursier deux mille balles si j'en récupère vingt, trente, et peut-être davantage.

— C'est toujours le même fourbi : il faut savoir sortir cent sous pour encaisser dix francs.

Visiblement, Corentin touchait terre. Jean-Yves restait maître du ring et se borna à conclure :

— D'ailleurs, t'as qu'à faire une bonne chose. Vas-t-en voir le nouveau centre d'insémination de Plounévezel avec ses géniteurs et le boulot qu'on y pratique ! Après ça, tu feras comme moi ; tu ficheras en l'air le taureau du coin de l'étable qui bouffe plus qu'il ne rapporte et tu le remplaceras par une bonne porteuse de mammelles ! Ton portefeuille s'en trouvera pas plus mal.

Et, satisfait de sa démonstration autant que de sa vente en foire, Jean-Yves commanda une seconde bouteille.

Pol DUBOYS

MOTS CROISÉS N° 2



HORIZONTALEMENT. — 1. Arme représentée au centre ; Article. — 2. Pas calme ; Ville d'Algérie. — 3. Compartiment ; Action de revenir à l'endroit d'où l'on était parti. — 4. Pour ouvrir et fermer ; Séparation. — 5. Sans liquide. — 6. Possessif. — 7. Poussée ; De bonne humeur. — 8. Brillants ornements ; Terminaison d'infinitif. — 9. Pour s'appuyer ; Général américain. — 10. Époque ; Brillant. — 11. Revenus ; Qui a beaucoup servi.

VERTICALEMENT. — 1. Réparer. — 2. de même valeur ; Début du jour. — 3. Chercher à atteindre ; Ville industrielle d'Allemagne. — 4. Enlève. — 5. Article ; Accident géographique. — 6. On le prend dans la terre pour le mettre à l'hameçon ; Posséda. — 7. D'un verbe gai. — 8. Mets ; Connu. — 9. Mets ; Eus très froid. — 10. Prénom féminin ; Espace sablé où ont lieu bien des combats. — 11. Qui a fait fortune ; Saison.

(Solution page 126.)

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● ALLAIS PHILOSOPHIE

Au collège d'Honfleur, où il fit ses études secondaires, son professeur de philosophie parlait des imperfections de l'homme. La voix du jeune Alphonse Allais s'éleva, pleine d'indulgence :

— Bah ! C'est peu de chose si l'on songe à l'époque où il a été fait.



HISTRION, H. B. n° 15, 975. - Volume 15.
né le 16 mai 1949, chez Madame de la Ferronnays, à Trévaux, Saint-Gouezec (Finistère).
Production de la mère : 3.846 kilos de lait et 171 kilos de beurre.
Production de la grand-mère maternelle : 9.102 kilos à 37,1 0/00.
Dans les générations antérieures, nous relevons des lactations de 4.455, 4.749 et 5.070 kilos avec
T. B. maximum de 99 0/00.

L'ASSURANCE INCENDIE

Tout exploitant agricole est exposé aux risques d'incendie. Le jeune cultivateur qui s'installe à son compte doit donc penser à contracter sans tarder une assurance. La police incendie lui sera d'ailleurs réclamée s'il demande à bénéficier d'un prêt à la Caisse de Crédit agricole.

Si le jeune cultivateur prend la suite de ses parents il peut y avoir déjà en cours une police intéressant la ferme dont il s'agit. Ce contrat peut être résilié immédiatement ou transféré au nom du nouvel exploitant selon la volonté de celui-ci. En cas de résiliation immédiate, si la police n'est pas à expiration, il est dû à la Compagnie une indemnité de résiliation égale au montant d'une prime annuelle. En cas de transfert, le nouvel assuré peut exiger qu'on lui établisse un avenant de manière à ne pas modifier la date normale d'échéance du contrat.

Pour pouvoir obtenir un dédommagement complet à la suite d'un incendie, il faut assurer tous les articles à la ferme à la valeur réelle: bâtiments, mobilier, matériel, bétail, récoltes, fourrages, etc. En cas d'insuffisance de garantie à une compagnie, le titulaire d'une police peut souscrire une co-assurance, ou une assurance complémentaire, à une autre Société.

Il ne suffit pas toujours d'assurer ses biens personnels. Il existe parfois des responsabilités à faire couvrir: risques de voisinage et risques locatifs principalement. Un cultivateur peut en effet être tenu de dédommager son voisin en cas de communication d'incendie, de même qu'un fermier peut avoir à dédommager son propriétaire s'il y a faute grave de sa part à l'origine de l'incendie.

L'assurance incendie, telle qu'elle était pratiquée jusqu'à ces derniers temps, présentait bien des inconvénients du fait que les capitaux n'étaient pas toujours déterminés convenablement lors de l'établissement des polices et qu'ensuite ces capitaux n'étaient pas réajustés en fonction de la hausse des prix. Il s'ensuivait un préjudice plus ou moins important pour les sinistrés qui se voyaient appliquer très souvent la règle proportionnelle lors du calcul des indemnités devant leur revenir.

Pour remédier à cet état de choses, plusieurs Sociétés ont étudié et mis au point de nouvelles formules d'assurances. C'est ainsi que les Mutuelles Agricoles établissent actuellement des polices à garantie intégrale qui permettent aux sociétaires de percevoir en cas de sinistre une indemnité égale au montant de la perte. Ces polices ne comportent pas de capitaux et sont réajustées automatiquement lorsqu'il y a variation dans les prix. Elles prévoient l'indemnisation à la valeur au jour du sinistre pour les objets mobiliers et à la valeur de reconstruction pour les bâtiments.

Les cotisations sont fixées en tenant compte de l'importance de l'exploitation et des bâtiments faisant l'objet de l'assurance.

★ PENSEE A RETENIR

Rien ne donne autant de prestige et d'indépendance que de vivre selon ses moyens.

★ CALEMBOUR

Qu'est-ce qui se laisse brûler pour garder un secret ?

C'est la cire à cacheter.

Charmante simplicité des mariages d'été

Il serait superflu de rappeler le succès obtenu par les mariages à la campagne. Comme on aime ces réunions de famille, ces fêtes au village, dès que le temps le permet ! C'est qu'elles sont l'occasion de porter de gracieuses



parures, d'une fraîcheur et d'une sobriété exquises, dont nos jeunes fiancées profitent aussi alors même qu'elles seraient retenues à la ville pour la grande cérémonie puisque le ton général de la saison les favorise.

Sans s'attarder aux récentes fantaisies lancées par de grands couturiers aimant la toilette nuptiale par une touche légère de bleu pâle ou de rose, elles l'ont préférée toute blanche, en organdi de soie ou même en modeste mousseline de communiant.



Si elle est longue, son caractère élégant sera souligné par une traîne et une légère broderie, blanche également, émaillera de fleurs et de feuilles le corsage et le haut de la jupe. Mais a-t-on voulu lui donner par une ligne écourtée un genre plus intime, semi-rustique ? C'est la grande ampleur de la jupe qui sera recherchée avec le contraste d'un petit corsage boutonné dont la grande berthe plate appuyée sur guimpe de tulle, pourra être dégagée pour le soir.

Entre ces deux conceptions, voici une intéressante création d'allure un peu Renaissance dont la jupe droite en mousseline de soie plissée atteint le sol, s'arrête sur les hanches au dessous d'un long corsage de taffetas, puis se retrouve drapant les épaules et formant la petite manche.

De toutes façons, la tendance au voile très court s'affirme resserré parfois sur le sommet de la tête, il se gonfle tout autour par de larges plis en accompagnement d'un petit calot de fleurs, muguet, jasmin, que le bouquet rappelle.

Aux enfants est réservé le service d'honneur. Avec quelle fierté et quelle grâce nos mignonnes fillettes accompagnent la mariée, avec — comme elle ! — une robe d'organdi très ample, très ballonnée, longue ou courte et joliment travaillée. Les mêmes idées peuvent s'appliquer d'ailleurs, à une robe de taffetas, voire même de simple piqué.

TROUVER NEUF ANOMALIES DANS CE DESSIN



(Réponse page 136.)

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● UN SENTIMENTAL

Bébé demande à son père :

— Dis donc, papa, qu'est-ce que ça veut dire : c'est des blagues ?

— C'est quand la mère prétend qu'elle m'aime et qu'elle ne remet pas de boutons à mon paletot !

LES IMPÔTS SUR LA PROPRIÉTÉ RURALE

(SUITE)

LA CONTRIBUTION MOBILIÈRE

Comme la contribution foncière, la contribution mobilière est actuellement une taxe communale et départementale.

Personnes imposables : chaque habitant jouissant de ses droits et non réputé indigent.

Sont considérés comme jouissant de leurs droits, les veuves et les femmes séparées de leurs maris, les garçons et les filles majeurs et mineurs ayant des moyens d'existence, soit par leur fortune personnelle, soit par la profession qu'ils exercent, lors même qu'ils habitent avec leur père, mère ou tuteur ou curateur.

Sont dégrévés d'office de la contribution mobilière, les contribuables âgés de plus de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition, s'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu pour ressources professionnelles, ou atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence, s'ils jouissent de revenus insuffisants.

Sont également dégrévés d'office les père et mère de sept enfants mineurs vivants légitimes ou reconnus domiciliés dans des communes autres que celles indiquées ci-dessous (communes à règles spéciales), lorsque le principal fictif servant de base au calcul de leur cotisation ne dépasse pas 10 francs.

Base de l'imposition : les loyers matriciels servant de base à la contribution mobilière sont fixés par la commission communale des impôts directs d'après la valeur locative d'habitation de chaque contribuable.

Les parties de bâtiments consacrés à l'habitation personnelle doivent seules être comprises dans l'évaluation des loyers (habitation et dépendances, à l'exclusion des bâtiments servant à l'exploitation).

En réalité, la valeur locative qui sera de base à la cote mobilière peut n'avoir avec le loyer réel des bâtiments considérés qu'un rapport assez lointain ; l'essentiel à réaliser dans l'assiette de cet impôt est la propor-

LA MAIN A LA PÂTE

■ **POMMES DE TERRE AU LARD.** — Faites blondir des petits cignons avec du lard coupé en dés ; ajoutez deux cuillerées de farine et laissez cuire pendant quelques minutes. Versez un litre d'eau, puis mettez les pommes de terre coupées en morceaux ainsi qu'un bouquet garni. Couvrez et laissez cuire une demi-heure. Ajoutez, si vous voulez, de la sauce tomate.

tionnalité des bases de chaque contribuable eu égard à l'importance de leurs habitations respectives (pratiquement, souvent, à l'importance des exploitations ou au revenu cadastral...): c'est ce qu'on appelle le loyer matriciel (le rapport entre le produit de l'impôt et le total des loyers matriciels est le « centime-le-franc »).

Dans les chefs-lieux de département, dans les villes comptant au moins cinq mille âmes de population agglomérée et dans toutes les communes où il est procédé, sur la demande des conseils municipaux, à un recouvrement à domicile des contribuables, la base de la contribution mobilière est calculée selon des règles spéciales.

Présentation sur la feuille d'impôt: soit un loyer matriciel de 100 à 80 francs, 10 de centime-le-franc.

Loyer matriciel	Taux ou centime-le-franc	Contribution mobilière	Montant des cotisations	Répartition du montant des cotisations	
				1 ^o) Le département	2 ^o) La commune
100 fr.	80 fr. 10		8.010 fr.	2.003	6.007
Somme à payer : 8.010 francs.					

SOLUTION

DES MOTS CROISÉS N° 2

HORIZONTALEMENT. — 1. Revolver; Le. — 2. Agitée; Oran. — 3. Case; Retour. — 4. Clé; Tri. — 5. Sec. — 6. Ma. — 7. Mue; Gai. — 8. Ors; Er. — 9. Dossier; Lee. — 10. Ere; Luisant. — 11. Rentes; Usée.

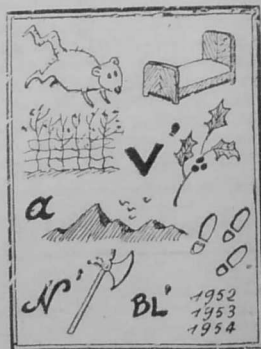
VERTICALEMENT. — 1. Racommoder. — 2. Egal; Aurore. — 3. Viser; Essen. — 4. Ote. — 5. Le; Ile. — 6. Ver; Eus. — 7. Ri. — 8. Rôt; Su. — 9. Rôts; Gelas. — 10. Laure; Arène. — 11. Enrichi; Eté.

★ CHARADE

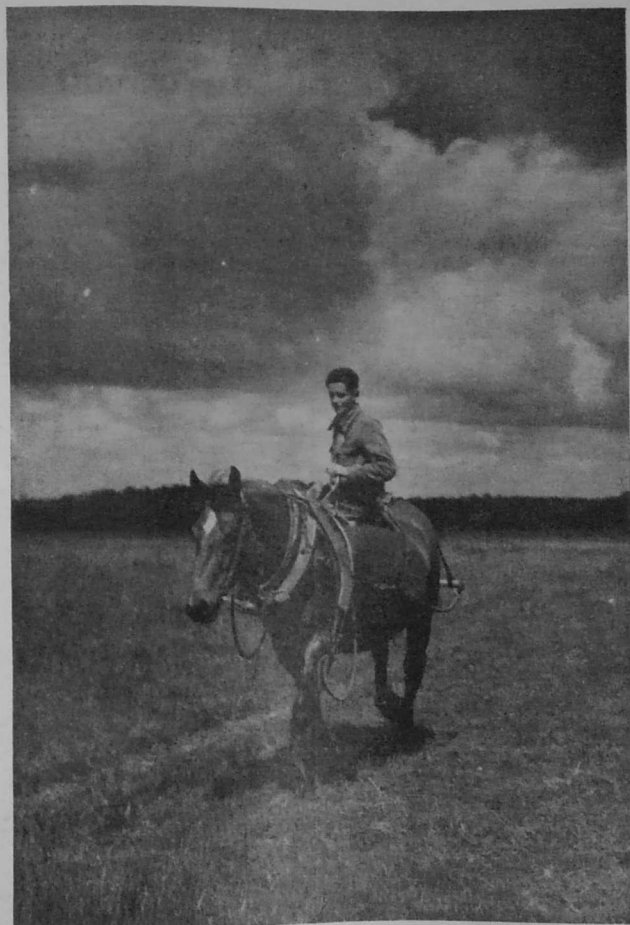
Mon premier figure en musique.
Mon second est droit comme un « i »
et mon tout est un rendez-vous manqué.

NI d'VI

REBUS N° 2 TROUVER UNE PHRASE HISTORIQUE



(Réponse page 134.)



Retour du champ...

Accidents du travail

Aux termes de la loi du 15 décembre 1922 et des différents textes qui l'ont complétée ou modifiée tout exploitant agricole est responsable des accidents pouvant survenir au personnel qu'il emploie : commis, bonnes, journaliers et patrons entr'aideurs. En cas d'accident, l'employeur est tenu de régler au blessé des indemnités journalières qui, selon la durée de la période de repos, sont égales soit à la moitié soit aux deux tiers du salaire ; s'il reste une incapacité permanente totale ou partielle de travail le blessé a droit à une rente. L'employeur doit en outre le remboursement des frais (médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation) sur la base du tarif légal ainsi que le versement des cotisations ouvrières et patronales à la Caisse d'Assurances Sociales Agricoles.

Il s'agit, comme on le voit, d'une responsabilité très lourde et aucun patron de ferme ne peut raisonnablement se passer d'une assurance Loi-Agricole, car dans toute exploitation il arrive d'occuper du personnel étranger à la famille, ne serait-ce que pour un coup de main à titre d'entr'aide.

Le jeune cultivateur qui s'installe doit donc s'inquiéter de la question, avant d'embaucher qui que ce soit, afin de se mettre à couvert. S'il prend la suite de ses parents et si ceux-ci étaient assurés, il peut faire transférer la police à son nom et la mettre en concordance avec la situation nouvelle ; il a également la

possibilité de résilier le contrat, même si ce dernier n'est pas encore à échéance en versant une prime annuelle à titre d'indemnité de résiliation, pour s'assurer ensuite à la Société de son choix.

Pour être parfaitement garanti l'employeur doit déclarer à son assureur l'intégralité du personnel tant permanent qu'occasionnel

les



5
GARANTIES
CARIOU
QUALITÉ
COUPE
FINITION
TISSUS
MODE
PRIX

CARIOU
RUE DU CHAPEAU ROUGE
QUIMPER

occupé à la ferme, en ayant soin de comprendre non seulement les personnes salariées mais aussi les patrons entr'aideurs. En ce qui concerne le personnel permanent il convient de faire connaître également le montant des salaires versés ; pour le personnel occasionnel on se base habituellement sur les barèmes préfectoraux.

La cotisation est généralement déterminée d'après les salaires. Aux Mutuelles Agricoles le taux est actuellement fixé à 4,50 % ; pour 200.000 francs de salaires, par exemple, la cotisation annuelle s'élève à 9.000 fr. A cette somme s'ajoute une taxe de 29 % qui va alimenter le fonds spécial de garantie institué par l'Etat en vue des majorations de rentes.

Certaines Sociétés d'Assurances exigent qu'on leur signale l'existence de divers risques tels que moteurs, scies circulaires, taureaux, considérés par elles comme risques spéciaux donnant lieu à surprimes. D'autres compagnies ne garantissent que sur demande expresse et moyennant une prime spéciale, le versement des cotisations d'assurances sociales. Le jeune exploitant a donc intérêt à bien étudier les clauses de son contrat de façon à faire le nécessaire pour éviter tout ennui en cas de sinistre.

Notons qu'aux Mutuelles Agricoles les polices Loi s'étendent à tous ces risques et que seuls les forages ou curages de puits nécessitent une déclaration spéciale et le versement d'une cotisation supplémentaire.



— On avait l'intention de le remettre à la rentrée... —

Agriculteurs,

EN CONFIAINT TOUTES VOS ASSURANCES (Incendie, Accidents du Travail, Responsabilité civile, Automobiles, Tracteurs, Mortalité du Bétail, etc...), AUX MUTUELLES AGRICOLES,

VOUS POUVEZ REALISER DES ECONOMIES CONSIDERABLES

SERIEZ-VOUS ASSEZ PEU SOUCIEUX DE VOS INTERETS POUR NEGLIGER DE TELS AVANTAGES ?

Si la Mutuelle Agricole est la plus économique, elle est aussi **LA PLUS PRATIQUE** et **LA PLUS SURE**

LA PLUS PRATIQUE parce que vous êtes certains de trouver dans votre commune un Secrétaire de Caisse locale dévoué, que vous connaissez et qui vous connaît ;

LA PLUS SURE parce que la Caisse locale est réassurée à la Caisse régionale, elle-même réassurée à la Caisse centrale qui groupe toutes les Mutuelles Agricoles de France.

En toute confiance, adressez-vous donc à votre **Secrétaire local** ou écrivez

soit aux **Caisse Mutuelles de Réassurance Agricole du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine**
45, RUE DE BREST, A LANDERNEAU

soit à leur **Bureau Départemental des Côtes-du-Nord**
13, RUE DU MARECHAL-FOCH, A SAINT-BRIEUC
qui vous fourniront tous renseignements sur vos assurances.

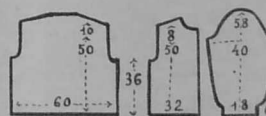
Liseuse laine et angora

Cet agréable vêtement de lit, doux et léger, comporte des rayures en relief exécutées en angora bleu ciel sur fond blanc. Le point est rapide et amusant à faire et cet ouvrage peut fort bien s'offrir à l'occasion d'une fête ou d'un anniversaire.

FOURNITURES. — 150 gr. laine zéphyr blanche, 4 pelotes angora bleu ciel, aig. de 3 mm.

POINT RAYÉ. — 1^{er} rang (blanc) employer la laine double, tout en m. end., 2^e rang (blanc) 1 m. env., 1 jeté, etc., 3^e rang (bleu) tout en m. end., en laissant tomber les jetés, 4^e rang (bleu) tout à l'end., 5^e rang (bleu) tout à l'envers, 6^e rang (bleu) tout à l'end. Reprendre au 1^{er} rang.

Dos : Monter 60 cm. de m. tricoter d'abord 4 cm. au point mousse avec la laine blanche, que l'on emploie double, puis commencer le point rayé décrit plus haut (n'utiliser qu'un seul brin d'angora bleu) ; à 36 cm. de haut, former les dessous de bras en rabattant de chaque côté : 5 m., 3 fois 3 m. et 2 fois 1 m. Combiner tout droit et à 50 cm. de haut abandonner le point rayé et tricoter l'empècement au point mousse et en laine blanche. Après 10 cm. tout droit rabattre de chaque côté pour les épaules 38 m. en 6 fois et tout droit les 19 m. du milieu.



Devant gauche : Monter 32 cm. de m. en laine blanche ; tricoter 4 cm. au point mousse, commencer ensuite le point rayé mais en continuant le point mousse sur 4 cm. de large pour la bordure du devant jusqu'en haut. Tricoter tout droit et à 36 cm. de haut, former l'emmanchure du côté opposé à la bordure au point mousse en rabattant tous les 2 rangs 7 m., 3 fois 3 m. et 2 fois 2 m. Continuer tout droit et à 50 cm. de haut tricoter tout au point mousse blanc. Après 8 cm. de ce point, former l'encolure en rabattant tous les 2 rangs : 3 m., 2 fois 2 m. et 3 fois 1 m. En même temps biaiser l'épaule en démontant les m. en 4 fois sur 15 cm. de large à 11 cm. de l'empècement. Faire le devant droit en sens inverse.

Manches : Monter 18 cm. de m. et tricoter 6 cm. de côtes 1 et 1 en laine blanche (toujours le brin double), répartir ensuite 50 aug. sur 1 rang et tricoter tout droit le point rayé pendant 40 cm., rabattre tous les 2 rangs 2 m. de chaque côté et tout droit les dernières à 58 cm. de hauteur totale.

Assemblage : Ne pas repasser le travail, faire les coutures des côtés et des épaules, fermer et monter les manches, tricoter une petite bande de 40 cm. de large sur 5 de haut, au point mousse en laine blanche pour le col et le poser à l'encolure, fermer celle-ci par un nœud de ruban de satin bleu.



« THORNTON BARRINGTON WARLORD »
 Herd-Book n° 862.621, né le 1^{er} avril 1947 chez le Major Ripplin Horncastle (Grande-Bretagne).
 Production de la mère : 4.565 k. de lait en 395 jours au cours de sa quatrième lactation. Taux butyreux
 atteignant 4,11 et 4,31 %. La grand-mère paternelle : 5.172 k. à 3,61 %.
 Une des arrière-grand-mères : au cours de neuf lactations successives, accuse une moyenne de 3.770 k. avec 1. B.
 maximum de 4,56 % (longéité et fécondité remarquables).

L'INTRODUCTION de la Race Bovine Shorthorn

La situation économique actuelle de la France impose de nouvelles et particulières nécessités.

La France était naguère le banquier de l'Univers. Elle ne l'est plus ! Tant s'en faut !

Les Français ont pu se permettre de vivre comme des privilégiés de la Nature et de la Providence ; ces temps-là sont abolis !

Aujourd'hui quelques impératifs dominent la situation ; il faut obtenir des rendements accrus, il faut obtenir en tout l'indispensable qualité, il faut adapter rigoureusement les moyens étudiés et rationnels aux buts à atteindre, il faut réduire les prix de revient !

Et tout cela presse car nous avons un terrible retard vis-à-vis de pays et de régions plus avancés.

En matière agricole, en matière d'élevage, les mêmes impératifs sont là déterminants, catégoriques. Vouloir les méconnaître ou les sous-es-

timer, c'est se condamner à végéter et à disparaître.

Pour l'éleveur, comme pour tout producteur, un ensemble de moyens, de facteurs, de règles, s'imposent au départ. L'un de ces facteurs les plus évidents c'est d'avoir, partout où cela est possible, une « race à deux fins », une race qui donne beaucoup de lait, beaucoup de beurre, et qui simultanément assure un rendement convenable à l'abattoir.

Le prototype du genre est sans contredit la race normande.

Notre race armoricaine, très réputée pour ses qualités bouchères, reste déficiente sur le plan laitier-beurrier.

Par contre la race shorthorn, sœur de notre race armoricaine, se révèle de plus en plus comme une des grandes races laitières mondiales.

Par l'intermédiaire de ses taureaux d'élite hautement sélectionnés,

LA MAIN A LA PATE

■ COQUILLES D'ŒUFS AUX CREVETTES. — Coupez en long six œufs durs, retirez les jaunes, déposez-les dans un saladier. D'autre part décortiquez 20 crevettes cuites, retirez les queues, ajoutez aux jaunes, salez, poivrez, pilez, ajoutez par parcelle 50 gr. de beurre, puis 4 cuillerées de crème, une cuillerée à café de jus de citron, travaillez le tout. Garnir chaque moitié d'œuf avec cette farce en forme de dôme. Saupoudrez de chapelure, mettez un peu de beurre à peine fondu. Beurrez ds coquilles en porcelaine, cuisez à feu doux, dix minutes environ.

nous sommes donc assurés d'introduire chez nos femelles autochtones ces fameux « gènes » laitiers et beurriers qui lui manquent.

La base de notre opération comporte des garanties solides.

En effet, cette race shorthorn amélioratrice fait l'objet d'une sélection méthodique depuis un siècle et demi, d'où fixation des caractères héréditaires.

Cette race shorthorn est rustique : on la trouve à peu près partout en Angleterre, de même qu'en Ecosse, en Irlande, en Amérique, en Nouvelle-Zélande, en Australie.

La longue sélection a également développé chez cette grande race deux caractères fondamentaux : la longévité et la fertilité. Des vaches qui vivent longtemps et qui donnent chaque année un veau. Voilà deux sources de richesses conditionnant la rentabilité.

Autre qualité précieuse : de même que notre race limousine, la race shorthorn possède un squelette fin, léger, ce qui améliore beaucoup ses rendements en boucherie.

Enfin, nul ne peut contester les preuves éclatantes qui nous sont fournies de ses aptitudes laitières.

La « Shorthorn Society » qui tient le herdbook de la race a ouvert un registre spécial que l'on qualifie couramment de « Palmiers d'Honneur ». C'est une longue liste de 460 vaches laitières encore vivantes qui ont produit au cours de leur carrière 100.000 livres de lait, soit en fran-

çais 45.000 kg., ce qui représente 10 lactations avec une moyenne de 4.500 litres.

N'oublions pas de citer la grande championne qui marche sur les traces de « Marie II » et qui s'appelle « Boxgrove Barbara », d'Edenbridge dans le Kent.

Cette excellente vache a donné en 305 jours la bagatelle de 12.123 kg. de lait avec 552 kg. de beurre.

Avec de telles références, qui pourrait prétendre que la race anglaise shorthorn n'apporte point à sa sœur armoricaine un potentiel améliorateur extrêmement précieux ?

N'oubliez pas que faire du format, c'est facile mais que faire de bonnes mamelles c'est bien plus compliqué.

Profitez donc de cet excellent moyen mis à votre disposition !

C'est un moyen sûr pour gagner de l'argent.



Grâce aux travaux continus de ses techniciens la

VOCURINE

demeure
LE MEILLEUR REMÈDE
contre la

DIARRHÉE

DES JEUNES VEAUX
ET DES POULAINS
EN VENTE
dans toutes les pharmacies

SOLUTION DU REBUS N° 2

RAT - LIT - HAIE - V' HOUX -
A - MONT - PAS - N'HACHE -
BL' ANS.

Ralliez-vous à mon panache blanc.

LES IMPOTS SUR LA PROPRIÉTÉ RURALE

(SUITE)

PRESTATIONS ET TAXE VICINALE

La taxe des prestations est destinée à pourvoir aux dépenses des chemins vicinaux et à celles des chemins ruraux. C'est une des raisons pour lesquelles on considère qu'en cas de location de l'exploitation, c'est au fermier de payer cette taxe puisque c'est lui qui, habitant la commune, profite de ces chemins. (Ceci sauf clause contraire dans le bail.)

Personnes imposables : Tout habitant, chef de famille, ou d'exploitation, à titre de propriétaire, de régisseur, de fermier ou de colon partiaire, porté au rôle des contributions directes.

BASE D'IMPOSITION

A. — Chaque assujetti est imposable :

1°) Pour sa personne et pour chaque individu du sexe masculin valide, âgé de 18 ans au moins et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de la famille et résidant dans la commune.

2°) Pour chacune des charrettes, voitures attelées, voitures automobiles, tracteurs automobiles et voitures attelées à ces tracteurs, ainsi que pour chacune des bêtes de somme, de trait ou de selle, au service de la famille, ou de l'établissement dans la commune.

À chacun de ces éléments est affecté un nombre de journées de travail (col. 4 du tableau ci-dessous), que l'on multiplie par le prix de la journée

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● TARTARIN D'ANGLETERRE

M. Bladevick racontait négligemment à une vingtaine d'amis suspendus à ses lèvres :

— Je vais vous dire comment il m'est arrivé, l'an dernier, en Ecosse, de tuer un soir, à coups de soulier, une jolie paire de sangliers qui s'apprêtaient, je crois bien, ces sales bêtes, à me faire un mauvais parti.

— Ecoutez, Bladevick, intervinrent ses amis, vous êtes bien gentil, mais nous ne pourrions croire cette histoire.

— Eh bien, croyez-vous alors, que la veille du soir dont je vous parle, j'avais abattu à coups de fusil, au même endroit, une jolie paire de lapins ?

— Oui, dirent les amis, à la rigueur, nous voulons bien croire celle-ci...

— Et pourtant voyez-vous, dit M. Bladevick, haussant les épaules, elle n'est pas vraie non plus.

(col. 3); la multiplication par le nombre d'éléments de chaque catégorie (col. 2) donne le montant de la cotisation (col. 5).

Exemple :

Désignation des éléments	Nombre des éléments imposables	Prix de la journée	Nombre de journées imposables par élément	Montant des cotisations
Hommes	1	500	5	2.500
Véhicules à moteur mécanique	1	170	5	4.850
Chevaux vapeurs ou fractions	8	100		
Somme à payer....				7.350

Le contribuable peut demander à effectuer en nature partie de ces prestations (charrois, travaux sur les chemins...); il doit donc en faire la déclaration à la Mairie (registre spécial) ou remplir et signer le bulletin de déclaration d'option se trouvant en bas de la feuille d'avertissement. La déclaration doit être faite dans le délai d'un mois à partir de la mise en recouvrement du rôle; passé ce délai, la taxe est exigible en argent pour la totalité.

B. — Les conseils municipaux ont la faculté de remplacer par une taxe vicinale le produit des journées de prestations pour les chemins vicinaux. Ce remplacement peut porter, soit sur la totalité ou sur une partie de la prestation individuelle considérée isolément soit, après que celle-ci aura été entièrement convertie, sur la totalité ou sur une partie de la prestation des animaux et véhicules.

La taxe vicinale est représentée par des centimes additionnels à la contribution foncière en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations remplacées. Lorsque ce nombre de centimes est supérieur à 20, la substitution doit être autorisée par le Conseil Général (ou Commission départementale).

La taxe vicinale est générale et doit frapper indistinctement tous les individus assujettis à l'une des anciennes contributions directes (sans considération d'âge, de sexe, etc...). On considère que le propriétaire peut en demander le remboursement au fermier.

SOLUTION. — 1. La ligne du pêcheur ne trempe pas dans l'eau. — 2. La branche craquerait sous son poids. — 3. Le petit garçon envoie volontairement son ballon dans la rivière. — 4. Un poisson se promène. — 5. Il y a un terrier de lapin au bord de l'eau. — 6. Une fontaine dans la rivière. — 7. Monsieur se baigne tout habillé. — 8. Une chèvre prend un bain. — 9. Il y a deux quartiers de lune.

COTISATION DU BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS FAMILIALES AGRICOLES

Il est établi au profit du Budget annexe des prestations familiales agricoles une cotisation égale à 10 % du revenu imposable à la contribution foncière des propriétés non bâties. Cette taxe a été ramenée de 70 % à 10 % de façon à ce que la réévaluation du revenu cadastral qui est de l'ordre du coefficient 7 par rapport au revenu imposable en 1952 n'entraîne pas une majoration de la taxe.)

Il est expressément prévu (art. 1806 du Code des Impôts) que cette cotisation (qui figure sur les rôles de l'impôt foncier adressé au propriétaire) doit être remboursée au propriétaire par le fermier, ou par le métayer pour la fraction correspondant à sa participation dans les produits de l'exploitation. Le propriétaire peut d'ailleurs demander l'établissement d'un rôle auxiliaire et d'un avertissement au nom de chaque fermier ou métayer.

Evidemment, cette cotisation cesse d'être due lorsqu'il y a exonération de la contribution foncière elle-même.

LA MAIN A LA PATE

■ POISSON AU GRATIN. — Le gratin s'emploie pour les poissons de petite taille.

Commencez par vider et laver vos poissons.
Beurrez un plat à gratin si vous mettez quelques cuillerées d'huile d'olive, quatre cuillerées d'eau, sel, poivre, persil et un peu de jus de citron. A l'intérieur du poisson mettez une noix de beurre, un petit morceau de citron, du sel, du poivre et du persil haché. Mettez à four chaud, après avoir tailladé la peau du poisson, en arrosant souvent. La cuisson doit durer au moins une demi-heure.



Y. LE FELL
OPTIQUE SPÉCIALISÉE
2, rue Saint-Malo - LANNION - Tél. : 1-11

LUNETTES

+

Ordonnances
Réparations

+

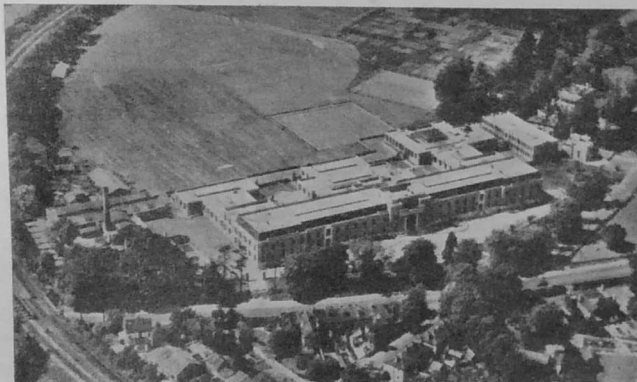
Baromètres
- Jumelles -
Thermomètres
etc...

Le "Milk Marketing Board"

Cette très belle photographie aérienne représente le « Head Office » du « Milk Marketing Board », à THAMES-DITTON, dans le Comté de SURREY (Grande-Bretagne).

« Head Office » peut se traduire par « Office Central », ou en termes plus militaires « Quartier Général ».

C'est dans cette immense et très moderne construction que se trouvent le cerveau et le cœur d'un des plus puissants organismes professionnels du monde.



Le « Milk Marketing Board » est avant tout une association de producteurs de lait en vue de la vente de leur produit.

Son activité s'étend sur tout le territoire de l'Angleterre et du Pays de Galles.

Les plus récentes statistiques font ressortir le nombre d'adhérents à 165.000, avec un effectif de 1.700.000 vaches inscrites.

Le chiffre d'affaires réalisé par cet organisme géant au cours de l'exercice 1953 confine à trois cents millions de livres sterling, soit en gros trois cents milliards de francs.

Le « Milk Marketing Board » possède un réseau de 24 centres d'Insémination Artificielle qui, au cours de l'année précédente, ont inséminé plus d'un million de vaches de toutes races.

Ce splendide « Head Office » représenté ci-dessus dans son joli cadre de verdure est doté du machinisme le plus perfectionné et n'en occupe pas moins près de mille employés, dont les trois quarts peuvent prendre leurs repas à une cantine coopérative, spécialement aménagée dans ces vastes locaux.

UNE FORMULE MODERNE :

Le porte-outils automoteur

Qu'est-ce donc au juste que le Porte-Outils, qui a fait son apparition voici deux ou trois ans, et qui a suscité certaines controverses dans les milieux techniques ?

C'est, en quelque sorte, la réalisation de la machine automotrice à usages multiples, par interchangeabilité des instruments sur un même chassis moteur.

A l'origine, le tracteur fut, comme l'indique son nom, uniquement destiné

Par F. MIGNOTTE
Chef de Travaux de Machinisme
à l'Ecole Nationale d'Agriculture
de Grignon.



(Documentation Agricole - Sté Gle des Huiles de Pétrole B.P.)

à se substituer aux attelages pour la traction des instruments, ceux-ci ne subissant pas de modification. Puis, une première adaptation eut lieu compte tenu de puissance disponible, et l'on vit apparaître les premières machines de motoculture, toujours traînées. On songea ensuite à utiliser le mouvement même du moteur pour entraîner les organes de la machine au moyen de la « prise de force » à transmission articulée. Enfin on s'est aperçu qu'il y avait avantage à porter certains outils au lieu de les tirer, notamment les machines pour le travail du sol, et à commander leurs réglages et leur relevage au moyen de dispositif hydraulique. C'est la formule actuelle du tracteur avec outils portés, universellement admise aujourd'hui.

Mais, tel quel, le tracteur reste avant tout fait pour tirer, et si certaines réalisations sont techniquement intéressantes, le montage des outils portés ne constitue cependant qu'une adaptation qui n'a pas sensiblement modifié la conception et la forme de l'appareil.

Le Porte-Outils, au contraire, a été conçu avant tout pour recevoir des instruments dont il est le support et auxquels il apporte le mouvement. Il en

CONSEIL PRATIQUE

POUR REPRISER COMMODEMENT LES CHAUSSETTES : Dans un champignon en bois pour repriser, creusez, près du bord inférieur, une petite cannelure d'environ 6 m/m de large sur 4 de profondeur, à l'aide d'un canif et d'une petite lime ronde à bois. Cette cannelure permettra d'immobiliser la chaussette à repriser à l'aide d'un élastique.

Grains lourds, paille résistante, rendement plus élevé,
LE PHOSPHO-POTASSIQUE PK 300 FAIT LES BEAUX BLÉS.

existe différentes marques mais essentiellement c'est un châssis à quatre roues, le moteur se trouvant reporté à l'arrière, sur l'essieu ou même en arrière de celui-ci, derrière le conducteur. L'adhérence s'en trouve améliorée. Tout l'avant du bâti est ainsi dégagé et peut recevoir les outils les plus divers, qui se trouvent alors sous les yeux du conducteur, lequel a ainsi toute facilité pour assurer une conduite précise de l'appareil.

Les divers instruments se fixent instantanément avec des systèmes n'exigeant ni clé, ni boulons, de telle sorte que leur chargement est ainsi à effectuer par un ou deux hommes.

Sur certains appareils, le bâti est surélevé en portique entre les essieux, et les instruments se fixent non plus dessus mais dessous, ce qui serait plus aisé.

Dans tous les cas, le bâti peut recevoir des outils simultanément à l'avant, entre les essieux et à l'arrière, de façon à pouvoir effectuer en un seul passage plusieurs travaux (épandage d'engrais, semis et hersage, par exemple). Ces différents groupes disposant chacun d'un relevage particulier.

Le Porte-Outils est donc bien en fait une véritable machine automotrice, qui permet de tirer des instruments le meilleur usage, dont toute la partie motrice et les organes de propulsion sont les mêmes quel que soit le travail envisagé, et qui peut le cas échéant travailler également à la traction.

Cette formule est-elle la bonne ? Techniquement elle est excellente car l'adhérence, la maniabilité, la réduction de l'encombrement sont portées au maximum. Ses adversaires lui reprochent par contre la trop grande spécialisation des instruments qui oblige à disposer d'un équipement complet

qui n'est utilisable qu'avec le seul porte-outils. Il est vrai que les instruments étant réduits à leur plus simple expression, puisqu'il n'y a plus ni bâti, ni supports, ni roues, leur prix est sensiblement inférieur aux appareils classiques similaires. Il n'en reste pas moins que l'ensemble de cet équipement, indispensable pour que le porte-outils ait sa raison d'être, constitue un capital qui n'est pas à la portée de tous.

D'autre part, dans une ferme il existe déjà du matériel, et l'agriculteur qui vient d'acquiescer un tracteur s'équipe en général progressivement en se contentant au début de lui faire tirer ses vieilles machines, ce qui n'est plus de mise ici.

La formule paraît donc surtout intéressante soit pour un jeune qui débute et qui ayant tout à acheter peut acquiescer un équipement homogène, soit encore, comme matériel d'appoint dans la grosse exploitation.

On trouve actuellement quatre ou cinq marques de porte-outils. Certains existaient d'ailleurs avant que le mot ne soit inventé. Quel sera leur avenir ? Il serait prématuré de le prédire. S'ils rencontrent un succès certain de curiosité, le caractère quelque peu révolutionnaire de leur conception suscite bien des hésitations. Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter que le nombre des modèles offerts n'augmentent pas exagérément, mais plutôt qu'une certaine standardisation intervienne, car sinon ce serait en multiplier les inconvénients au lieu des avantages.

★ CHARADE

Mon premier court quelque peu sur les toits. Mon deuxième se gonfle et se mange. Mon troisième se boit chaud ou froid et mon tout se fait discrètement.

CHARADE

CREVASSES - ENGELURES - GERÇURES

■ LEUR NATURE, LEUR TRAITEMENT.

Les engelures, ainsi que les crevasses et gerçures, sont dues à des tuméfactions rougeâtres du derme et de l'épiderme. Elles sont consécutives soit à l'action du froid, soit à la manipulation de substances asséchantes pour la peau (ciment, chaux, travaux des champs) ; soit encore à une mauvaise alimentation des cellules du derme.

Aussi nous nous sommes attachés à rechercher une formule d'abord décongestionnante puis cicatrisante et enfin nutritive. Aussi quelle que soit la cause de ces ulcérations, vous pourrez éviter leurs manifestations douloureuses.

Le produit présenté en bâton, s'applique le soir par simple onction répétée environ huit jours.

Demandez donc dès l'apparition des premiers symptômes le bâton

■ SANGEL ■
chez votre Pharmacien

Vous serez surpris de la rapidité du résultat

La reproduction chez les animaux domestiques

Nombre de femelles à donner aux animaux reproducteurs	Age auquel les animaux domestiques sont bons pour la reproduction
Etalon de trait 80	Etalon, de 3 à 12 ans.
Etalon de demi-sang 50	Taureau, de 16 mois à 6 ans.
Etalon pur-sang 40	Bélier, de 1 à 5 ans.
Ane 80	Verrat, de 9 mois à 3 ans.
Taureau 60	Jument, de 2 ans 1/2 à 15 ans.
Bélier (suivant âge) 60 à 100	Vache, de 15 mois à 12 ans.
Bouc 100	Brebis, de 16 mois à 6 ans.
Verrat 30	Truie, de 10 mois à 5 ans.
Lapin 10	
Coq 10	
Dindon 20	
Jars 6	
Canard 7	

DURÉE DE LA GESTATION DES FEMELLES DOMESTIQUES

Espèces	Durée moyenne	Durée minima	Durée maxima
Jument	345	307	394
Anesse	364	>	>
Vache	284	241	300
Chamelle	365	>	>
Brebis	149	143	156
Chèvre	154	>	>
Truie	115	109	128
Chiienne	63	58	65
Chatte	52	50	55
Lapine	30	27	34
Cochon d'Inde	63	27	>

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● DIAGNOSTIC

La dernière histoire du docteur Vanades :
 Un médecin reçoit un jour un client qui se plaint de terribles douleurs à la tête. L'interrogatoire classique n'amène pas de lueurs. Le client ne fume pas, ne sort pas, ne boit pas, ne jait pa d'excès, bref, il mène la vie exemplaire que personne ne mène.

Alors le médecin découragé :
 — Je vois ce que c'est. Vous êtes un saint ; c'est votre auréole qui est trop petite.

DURÉE DE L'INCUBATION DES VOLAILLES

Poules	21 jours	Pigeon	17 jours
Canes	28 jours	Faisane	24 à 27
Canes barbare	35 à 38	Paonne	30 jours
Oies	30 jours	Cygnas	35 à 40
Dindes	28 à 30	Autruche	40 jours
Pintades	28 jours		

DURÉE DES CHALEURS CHEZ LES FEMELLES DOMESTIQUES

Les chaleurs durent environ 30 à 48 heures, elles disparaissent si la femelle n'est pas fécondée, après : 9 jours chez la jument, 3 semaines chez la truie, 4 semaines chez la vache, 2 à 3 semaines chez la brebis. Après la mise bas, au bout de 4 semaines chez la vache et la jument, de 50 jours chez la truie et de 3 mois chez la brebis.

TROUVER QUATORZE ANOMALIES DANS CE DESSIN



(Réponse page 152.)

FACULTÉ GERMINATIVE et poids des principales semences

ESPECES	POIDS DU LITRE (en grammes)	DUREE GERMINATIVE
Blé	760	3 à 4 ans
Seigle	700 à 730	2 ans
Avoine	450 à 500	2 ans
Orge et escourgeon	580 à 650	2 ans
Sarrasin	500 à 650	2 ans
Maïs	700 à 750	6 à 10 ans
Artichaut	610	5 à 10 ans
Betterave	250	5 à 10 ans
Carotte	350	5 à 10 ans
Céleri	480	8 à 10 ans
Cerfeuil	380	3 à 5 ans
Chicorée	340	5 à 10 ans
Choux	400	5 à 10 ans
Choux-fleurs et brocolis	700	5 à 10 ans
Concombres et cornichons	500	10 ans
Epinard	510	5 à 7 ans
Fève	620 à 750	6 à 10 ans
Haricots	625 à 850	3 à 6 ans
Laitues	430	5 à 6 ans
Mâche	240 à 280	3 à 5 ans
Moutarde blanche	750	4 à 10 ans
Navets et raves	670	5 à 10 ans
Oignon	500	2 à 5 ans
Persil	500	3 à 9 ans
Poireau	550	2 à 6 ans
Pois	700 à 800	3 à 6 ans
Radis	700	5 à 8 ans
Salsifis	230	2 à 6 ans
Tétragone	300	4 à 8 ans
Tomate	300 à 350	4 à 7 ans
Thym	680	3 à 7 ans

★ PENSEE A RETENIR

Un enfant ne remet jamais au lendemain ce qui l'empêche d'aller se coucher le soir même.

G. B.

★ CALEMBOUR

Pendant quel mois la femme parle-t-elle le moins ?

qu'il est le plus court de l'année.

Pendant le mois de février, parce



La Cianamide de Chaux

ENGRAIS AZOTÉ

20/23 % d'AZOTE
60/70 % de CHAUX

S'EMPLOIE SUR
TOUTES CULTURES...

CÉRÉALES: ENGRAIS DE FOND avant les semences d'automne ou de printemps...

EN COUVERTURE, sous forme de Poudre Huilée, détruit entièrement les mauvaises herbes...

POMMES DE TERRE: détruisant lors de son épandage de nombreux parasites végétaux et animaux, elle vous assure une récolte de tubercules sains...

CHOUX... COLZAS: particulièrement efficace contre la Hernie du Chou et du Colza. Utiliser de préférence la Cianamide en Poudre Huilée.

CULTURES MARAÎCHÈRES...

ETC...

LA CIANAMIDE DE CHAUX
assure toujours de HAUTS RENDEMENTS

Notre agent régional :

M. Jean LARCHERON, 4, rue Parmentier, TOURS (I.-et-L.),
vous adressera sur demande tous renseignements concernant
l'utilisation de la CIANAMIDE sur vos cultures.

Soignons nos prairies naturelles

L'application des méthodes culturales modernes progresse dans nos campagnes, trop lentement peut-être, mais elle progresse quand même.

Là où nous avons beaucoup de retard, c'est dans les soins que devraient recevoir les prairies naturelles.

Dans certains secteurs du Finistère, c'est un plaisir de voir comment, par une irrigation judicieuse, des prairies situées près de cours d'eau captables fournissent de l'herbe tendre et jeune pendant la majeure partie de l'année. Si ceci n'est pas réalisable partout, il serait possible dans tous les cas d'améliorer grandement la flore de nos prairies, d'y obtenir des quantités plus considérables de foin et de meilleure qualité.

Que faire pour cela ?

- Bien drainer,
- Détruire les mauvaises herbes,
- Chauler et engraisser.

D'ABORD BIEN DRAINER.

Les prairies naturelles sont souvent situées au fond des vallées et la plupart du temps traversées par un ruisseau ou une rivière. Leur sol est souvent très humide et il y a un excès d'eau qui engendre la prolifération des joncs, des prêles, de la renoncule (bouton d'or) et autres.

Un bon moyen d'empêcher ces mauvaises herbes de se développer est de réduire l'humidité au maximum. Le drainage se pratique presque exclusivement à ciel ouvert au moyen de rigoles que l'on creuse chaque année.

Nous avons remarqué que ce drainage est bien souvent irrationnel : rigoles tortueuses manquant de pente — écoulement défectueux des eaux au sortir de ces rigoles. Avec un peu de réflexion et de méthode on pourrait changer le mode de drainage sans continuer nécessairement ce qui existait autrefois.

LA MAIN A LA PATE

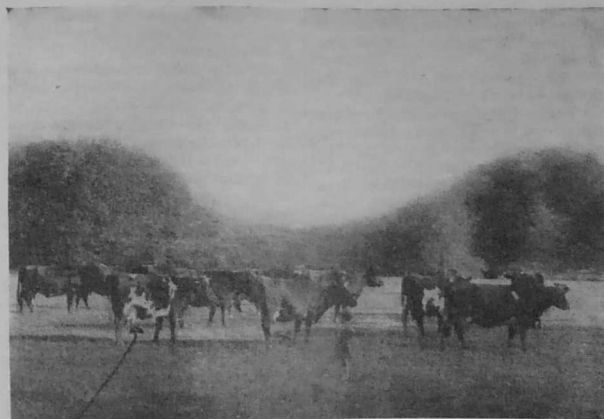
■ **CERVELLE DE VEAU AU FOUR.** — Une cervelle de veau, un oignon, une demi-cuillerée de vinaigre, sel, poivre, laurier, brin de persil.

Faites cuire la cervelle au court-bouillon. Lorsqu'elle est cuite, retirez-la et égouttez-la. Faites d'autre part, une sauche béchamelle très épaisse. Mettez la cervelle dans un plat allant au four, entourez-la de sauce béchamelle et recouvrez le tout de deux cuillerées de gruyère râpé. Laissez au four quelques minutes puis servez.

Certains exploitants ont exécuté des drainages plus importants en creusant de profondes tranchées dans lesquelles des façots ou des cailloux ont été disposés. Ces drainages ont l'avantage de durer sans soins spéciaux pendant de nombreuses années et de permettre la circulation sur la prairie en évitant l'inconvénient des tranchées à ciel ouvert.

Nous avons également vu des drainages plus rationnels encore effectués à l'aide de tuyaux en briques, ce qui évidemment représente l'idéal mais nécessite l'emploi de fonds importants.

Un tel drainage ne devrait jamais être exécuté sans l'avis de spécialistes pour l'établissement des plans (Génie Rural) et le concours d'ouvriers ayant également l'habitude



Un beau troupeau armoricain :
L'élevage de Trévarez, en Saint-Goazec

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● IRREFUTABLE

Un colonel d'active était très contrarié de voir que sa fille désirait épouser un lieutenant de réserve. D'après lui, un réserviste ne pouvait pas avoir le véritable courage militaire.

- Mais, papa, il a la Croix de Guerre !
- Peut-être, petite, peut-être ! Mais pas à titre posthume !

de l'exécution de ces travaux. On peut en trouver qui travaillent à X francs du mètre de drains posés.

LA DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

L'assèchement et l'engraisement d'une prairie contribuent à la disparition des mauvaises herbes au profit des bonnes. Dans certains cas cependant un traitement peut s'avérer nécessaire. Nous avons vu par exemple des touffes de jonc extrêmement importantes envahissant des parcelles parfois considérables et qu'il y aurait lieu de supprimer. Des expériences ont été faites qui ont donné de bons résultats.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les résultats communiqués à « Ouest-France » par l'Ingénieur en Chef des Services Agricoles du Finistère concernant deux expériences réalisées chez deux

cultivateurs du département ci-dessus sous son contrôle.

« Les deux essais ont été réalisés avec un produit dés herbant à base d'hormones végétales de synthèse dites débroussaillantes contenant à la fois du 2, 4 D (acide dichlorophénoxyacétique) et du 2-4-5 T (acide trichlorophénoxyacétique).

« La prairie de M. de Keroulas qui se trouve à droite du chemin vicinal de Croas-Kerloch à Kermerien était très infestée par de grosses touffes de joncs de 60 à 70 centimètres de hauteur, des renoucles et des épilobes.

« Le produit en solution dans 400 litres d'eau a été répandu le 16 juin 1952 sur la prairie. Indépendamment des nombreuses mauvaises herbes qui réagirent immédiatement au 2-4 D (renoucle rampante, renoucle bulbeuse, renouée persicaire, épilobe, plantain), les extrémités des joncs roussirent au bout de huit jours. Un examen plus attentif montra la présence d'une nécrose complète de la partie brunnâtre. Par la suite, cette nécrose s'amplifia jusqu'à gagner entièrement le jonc. Vers la fin de juillet, M. de Keroulas a fauché les joncs séchés. Le 14 août, nous avons observé que les souches des joncs étaient absolument sèches. En 1953, les joncs n'ont pas repoussé, et M. de Keroulas était très satisfait du traitement effectué sur la prairie, car le rendement en herbe a été assez bon. Or, jusqu'à présent, dans la partie complètement infestée par les joncs, le rendement en herbe était quasi nul.

« A Hanvec, chez M. Vaillant, le

★ PENSEE A RETENIR

Quoi que vous possédiez, il faut choisir entre l'utiliser ou le perdre.
Henry Ford.

traitement a été moins spectaculaire, mais les résultats ont été très bons également. Nous avons pu noter la destruction des renoucles, du chardon penché, de la ciguë, de la berce spondyle, et aussi des joncs.

« Nous avons conseillé à ces deux cultivateurs d'effectuer un drainage de la prairie, et en plus de répandre du trez (sable calcaire formé de débris de coquillage et provenant des dunes des bords de la Manche ou de l'Océan Atlantique, dosant de 30 à 80 % de carbonate de chaux selon les gisements) à la dose de 3.000 à 5.000 kilos à l'hectare.

« A la suite de ces deux essais, nous pensons que les conditions les meilleures pour la réussite du traitement, ne peuvent être réalisées que par un épandage d'hormones en mai-juin ou en septembre après la coupe de l'herbe. Naturellement, il faut empêcher les animaux d'y pâturer pendant un mois à six semaines au moins après le traitement.

« Enfin, si la prairie est réellement pauvre et n'a qu'un rendement médiocre en herbe, il convient de faucher préalablement les joncs au moment de leur floraison : à ce moment-là ils sont plus vulnérables, car les réserves contenues dans la plante sont utilisées pour la formation des fleurs et des graines. »

CHAULER ET ENGRAISSER LES PRAIRIES.

L'Ingénieur en Chef des Services Agricoles du Finistère en fait état dans son rapport ci-dessus du moins du côté chaulage. Les prairies sont en général très acides et la plupart d'entre elles n'ont jamais reçu de chaux de leur vie. Or, la chaux a pour objet de libérer les éléments fertilisants contenus dans la masse

d'humus dont en général les prairies naturelles sont bien pourvues.

Mais chauler ne suffira pas. Il faudra apporter des éléments fertilisants sous forme d'engrais chimique et notamment des phosphopotassiques.

A ceux qui hésiteraient sur la rentabilité d'une fumure copieuse de la prairie naturelle, nous conseillerons de faire une expérience sur une parcelle de la prairie, même faible, sur 10 ares par exemple. Nous sommes certains qu'ils seront convaincus en voyant les résultats.

Lorsque nos prairies auront été bien drainées, nettoyées des mauvaises herbes qui les envahissent et bien engraisées, il nous restera à apprendre à faucher l'herbe en temps utile, en général beaucoup plus tôt que nous ne le faisons ordinairement. Le foin ainsi recueilli aura une valeur alimentaire bien supérieure qui se retrouvera dans le comportement des animaux et dans leur production laitière et beurrière.

J. R.



MALADIES DES TRAYONS

(cassures, crevasses, vacin), sont GUERIES rapidement avec la

TRAYONNETTE

qui supprime toutes douleurs lors de la traite. C'est la pommade la meilleure et la plus économique.

En vente dans toutes les Pharmacies.
A défaut : Laboratoires METADIER-BLOUIN FORGES-LES-EAUX (Seine-Inf.)



LES GRANDES MANŒUVRES

— Comme ça, je ne crains rien !



L'élevage avicole est avantageux quand il est bien conduit

LES IMPOTS SUR LA PROPRIÉTÉ RURALE

(SUITE)

LES REVENUS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

1°) PRINCIPES GÉNÉRAUX
TAXE PROPORTIONNELLE ET SURTAXE PROGRESSIVE

L'impôt sur le revenu des personnes physiques comprend deux taxes : la taxe proportionnelle (T. P.) et la surtaxe progressive (S. P.).

A) *Taxe proportionnelle.* — Elle est établie sous une cote unique en totalisant les différents revenus suivants dont le contribuable peut disposer :

- a) Revenus fonciers, si le contribuable est propriétaire, soit de l'exploitation agricole qu'il cultive lui-même, soit d'une exploitation qu'il loue, soit d'un manoir, d'une maison de campagne, etc..., soit d'un immeuble en ville, de terrains, etc...
- b) Bénéfices industriels et commerciaux.
- c) Bénéfices agricoles si le contribuable est exploitant (voir plus loin).
- d) Bénéfices des professions non commerciales (professions libérales, charges et offices, etc...).

e) Les rémunérations des gérants majoritaires, associés ou commandités, les revenus mobiliers n'ayant pas subi le précompte, les traitements d'origine étrangère.

Le taux de la T. P. est de 18 %, mais si son montant est inférieur à 10.800 fr., la taxe n'est pas perçue ; lorsque le montant se trouve être compris entre 10.800 et 43.200, la cotisation est établie sous déduction d'une décote égale au 1/3 de la différence existant entre 43.200 et ledit montant.

Le taux n'est que de 9 % pour la fraction de revenu n'excédant pas 200.000 fr. provenant d'une profession artisanale ou assimilée ou d'un travail personnel dans une profession non commerciale de salarié d'origine étrangère.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● QUAND ON VOIT DOUBLE...

Un joyeux compagnon vient de réveiller solidement à Montmartre. Assez éméché, il sort d'un restaurant. Devant lui, sur le trottoir, il aperçoit... deux réverbères... Voulant passer entre eux, il s'élançe en avant et, vlan !... se cogne au réverbère.

— M..., dit-il, il y en avait trois !...

Réductions pour charges de famille.

- 15 % pour chacun des deux premiers enfants à charge ;
- 45 % pour chaque enfant à charge à partir du 3^e ;

Le montant total de la réduction ne peut cependant dépasser :

- 5.000 francs pour un enfant ;
- 10.000 francs pour deux enfants ;
- 25.000 francs pour trois enfants,
- plus 15.000 francs par enfant en sus après.

B) *Surtaxe progressive.* — Elle frappe le revenu net global du contribuable, dans lequel sont compris tous les revenus frappés par la taxe proportionnelle et éventuellement les autres revenus (salaires par exemple).

Une certaine part de revenus est exempte de la surtaxe ; le nombre de parts ainsi exonérées est variable suivant la situation de famille et se détermine comme suit :

Nombre d'enfants à charge	Situation de famille	Nombre de parts
Aucun	Célibataire, divorcé, veuf : cas normal	1
	Célibataire, divorcé, veuf : cas spéciaux	
»	(plusieurs enfants majeurs, enfants décédés de plus de 16 ans ou morts par suite de faits de guerre, etc...)	1,5
	Marié	
»	Marié	2
	Célibataire ou divorcé	
1	Marié ou veuf	2,5
	Célibataire ou divorcé	
2	Marié ou veuf	3
	Célibataire ou divorcé	
3	Célibataire ou divorcé	3
	Marié ou veuf	

Et ainsi de suite en augmentant d'une demi part par enfant à charge supplémentaire.

SOLUTION. — 1. La corde à linge n'est attachée que d'un côté. — 2. La fumée s'échappe à droite et à gauche. — 3. Une fenêtre dans un mur de clôture. — 4. Un bec de gaz en tire-bouchon. — 5. Un paysan qui laboure la chaussée. — 6. Une croisée à deux châssis différents. — 7. Un chien a une queue de vache. — 8. L'enseigne est à l'envers. — 9. Le parapluie est retourné. — 10. Il ne devrait pas être ouvert. — 11. Le pardessus n'a pas de manches. — 12. Le gros Monsieur fume en même temps la pipe et le cigare. — 13. Il tient son parapluie la tête en bas. — 14. La poignée de sa sacoche est incomplète.

Calcul de la surtaxe. — Il faut :

1°) Diviser le revenu par le nombre de parts ;

2°) Déterminer ensuite l'impôt applicable à chaque part en appliquant le tarif en vigueur, qui est le suivant depuis la loi du 10 avril 1954 :

Fraction de part comprise entre :	Taux à appliquer
0 et 220.000 (antérieurement 180.000)	0 %
220.000 et 350.000 (ant. 180.000 à 350.000)	10 %
350.000 et 600.000 (sans changement)	15 %
600.000 et 900.000	20 %
900.000 et 1.500.000	30 %
1.500.000 et 3.000.000	40 %
3.000.000 et 6.000.000	50 % ou 55 %
au delà de 6.000.000	60 % ou 70 %

Les taux de 55 et 70 % pour les revenus supérieurs à 3.000.000 sont applicables aux célibataires, divorcés ou veufs sans enfants à charge et ne rentrant pas dans certains cas spéciaux.

Sont déductibles du total des revenus nets pour l'établissement de la S. P., à condition de ne pas les avoir déjà déduits dans le calcul des différentes catégories de revenus : les intérêts des dettes payés l'année précédente, de même que les arrrages des rentes payés à titre obligatoire et gratuit, les impôts directs et taxes assimilées à l'exception de la S. P. des années précédentes, les cotisations versées au titre de la Sécurité Sociale ou des régimes obligatoires ou complémentaires d'allocation de vieillesse, les primes d'assurance sur la vie, les versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste du combattant, le déficit en cas de cession ou de cessation d'entreprise.

PITCHE ÉPROUVE UNE CRUELLE DÉSILLUSION



2°) LES REVENUS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE OU DE LA PROPRIÉTÉ DE CAMPAGNE

Il s'agit des revenus fonciers, d'une part, concernant le propriétaire du fonds et des revenus de l'exploitation, d'autre part, intéressant l'exploitant ; si la même personne est propriétaire et exploitant du fonds, ces deux natures de revenus sont imposables et doivent être déclarés séparément. Ces revenus sont imposables à la T. P. et, éventuellement, à la S. P.

3°) DECLARATION DE CES REVENUS

Ces revenus doivent être déclarés avant le 1^{er} mars en général, sauf prolongations des délais.

Si vous êtes propriétaire, n'omettez pas de demander, pour faire votre déclaration, la feuille annexe de couleur bleue sur laquelle les revenus fonciers doivent être détaillés. La feuille blanche ne reproduit au numéro IV, A, 1, que le résultat, c'est-à-dire le revenu imposable d'une part à la taxe proportionnelle, d'autre part à la surtaxe progressive, après les calculs de la feuille bleue.

I. — PROPRIÉTAIRE NON EXPLOITANT — REVENUS FONCIERS

Pour l'imposition à la T. P., choix entre deux systèmes d'imposition : soit forfait, soit revenu net réel ; pour la S. P. obligatoirement revenu net.

1°) *Forfait* : imposition ayant pour base le double du revenu imposable de la contribution foncière en 1948, majoré de 80 % des recettes du droit d'affichage, du droit de chasse et des redevances foncières.

2°) *Revenu net réel* : montant du fermage :

A déduire du montant du fermage :

- Frais d'assurances des bâtiments ruraux.
- Contribution foncière et taxes accessoires payées l'année précédente.
- Frais divers : 20 % (forfait).

PITCHE ÉPROUVE UNE CRUELLE DÉSILLUSION



- Frais réels de gérance : rémunérations réelles payées aux gérants.
- Frais de rémunération des gardes (gardes particuliers, gardes chasses).

f) *Intérêts des dettes* contractées pour l'acquisition, la construction et l'amélioration des immeubles et garanties par hypothèques, privilèges ou antichrèse sur l'immeuble.

g) *Bâtiments ruraux* : déduction :

— soit de la valeur locative attribuée à ces bâtiments. Evaluation difficile à faire : discussions possibles avec l'Administration.

— soit paiements effectués pour travaux de réparation et d'entretien ou dépenses d'amélioration non rentables (c'est-à-dire qui, tout en donnant une certaine plus-value à l'immeuble n'entraînent cependant aucune augmentation du montant du fermage.)

Ce second procédé de déduction est préférable au premier dès que les dépenses effectuées sont d'une certaine importance.

3°) *Propriétés rurales et propriétés urbaines* : Les indications données ci-dessus ne sont valables que pour les propriétés rurales, ce qui comprend : terrains non bâtis seuls ou avec immeubles bâtis affectés à l'exploitation agricole, même si la partie de ces immeubles est affectée à l'habitation et même si la maison d'habitation est dans un bourg, un village ou à l'intérieur du périmètre d'une ville.

Pour les immeubles urbains, il n'y a pas de forfait possible : le revenu imposable est la différence revenu brut moins charges (dans revenu brut il faut comprendre le montant des loyers perçus, ou, si le propriétaire se réserve la jouissance, la somme que représenterait le loyer s'il y avait location).

Par immeubles urbains, on entend les immeubles bâtis sis dans les villes avec les terrains qui en sont les dépendances ainsi que les immeubles d'habitation dans les bourgs et villages des communes rurales, sauf s'ils font partie intégrante d'une exploitation agricole.

PITCHE ÉPROUVE UNE CRUELLE DÉSILLUSION



II. — EXPLOITANT FERMIER — BÉNÉFICES AGRICOLES

Imposition à la T.P. et éventuellement à la S.P. sur les revenus de l'exploitation.

Revenus imposables aux bénéfices agricoles.

Sont assujettis à l'impôt les produits de tous terrains propres à la culture et les produits de l'élevage.

Ont également le caractère de bénéfices agricoles les profits réalisés par les personnes ci-après : apiculteurs, aviculteurs, horticulteurs, maraîchers, ostréiculteurs, myriculteurs, pépiniéristes, exploitants de bois, culinaires, saussais, oseraies, de champignonnières en surface ou en galeries souterraines, de marais salants, de pins résineux (gemmaie).

Le bénéfice procuré à l'exploitant par la transformation des produits qu'il a récoltés garde un caractère agricole, quelle que soit l'importance des moyens de transformations utilisés, si les produits transformés :

- sont destinés à l'alimentation de l'homme ou des animaux ;
- ou peuvent servir de matière première à l'agriculture et à l'industrie ;
- et s'ils ne sont pas mis en vente dans un magasin de détail distinct de l'établissement principal.

Elevage : sauf s'il s'agit d'exploitations agricoles, avicoles, conchyliques, ostréicoles ou myricoles, les profits provenant de l'élevage des animaux perdent leur caractère agricole si les animaux sont nourris principalement avec des produits d'achat. Pour qu'il en soit ainsi, l'administration admet que les produits achetés doivent dépasser, en valeur les deux tiers des produits consommés par les animaux (dans ce cas B. I. C.).

Produits du jardin. — Ne sont pas imposables les contribuables qui consomment tous les produits récoltés.

Un salarié cultivant des terres à titre accessoire n'est imposable au titre des B. A. que s'il tire un revenu régulier des produits agricoles qu'il récolte (Conseil d'Etat 22-3-52) en sus des légumes et fruits réservés à sa consommation familiale.

VETEMENT de TRAVAIL



Quant au jardinier travaillant à l'entretien des jardins pour le compte d'autrui, seul ou avec les membres de sa famille, habitant ou non sous le même toit, il n'est pas considéré au point de vue fiscal comme un agriculteur (Réponse ministérielle, J. O. 30-10-37. - Déb. Ch. p. 2355).

L'imposition des bénéfices agricoles se fait sur une base forfaitaire, mais ce forfait peut être dénoncé.

1° Régime du forfait.

a) Base d'imposition. — Imposition d'après les éléments de calcul (bénéfice moyen à l'hectare) fixés par départements pour chaque nature de culture ou d'exploitation.

Ces éléments sont publiés au *Journal Officiel*.

Il faut distinguer, du moins dans de nombreux départements, les terres de polyculture et les cultures spécialisées.

Les bénéfices moyens et les bénéfices forfaitaires pour cultures spéciales seront multipliés respectivement par les surfaces existant dans chaque catégorie sur l'exploitation.

Pour la polyculture, il peut être prévu des bénéfices moyens différents suivant le revenu cadastral moyen de l'exploitation (nouveaux revenus).

Il n'y a pas lieu de retenir la superficie des terrains qualifiés « landes » au cadastre, à l'exception des landes effectivement classées en première catégorie ; il en est de même des bois exploités en vue de la vente des coupes (régime spécial).

Il est également fait abstraction de la superficie des parcelles dont par suite d'événement extraordinaire, tel que grêle, gelée, inondation, la récolte a été perdue ou réduite de telle manière qu'elle n'a pas suffi à couvrir la quote-part des frais et charges d'exploitation correspondant à ces parcelles. Cette disposition n'est pas applicable dans le cas où la perte ayant été générale, il en a été tenu compte pour la fixation du bénéfice forfaitaire moyen à l'hectare.

b) Réductions pour calamités agricoles : Aucune demande contentieuse ne peut être présentée après la mise en recouvrement du rôle, sauf dans le cas où des erreurs matérielles entachent le classement (superficie, revenu cadastral moyen à l'hectare) ou l'évaluation des bénéfices (calculs inexacts).

LA MAIN A LA PATE

■ RIS D'AGNEAU A LA PUREE DE CELERIS. — 500 grammes de ris d'agneau, 4 bardes de lard, un demi-verre de vin blanc, 1 céleri rave, fines herbes hachées, filet de vinaigre.

Faites dégorger les ris d'agneau, blanchissez-les 10 minutes à l'eau bouillante. Egouttez-les et disposez-les dans une casserole avec un peu de graisse et des bardes de lard arrangées au fond. Saupoudrez de fines herbes hachées, salez, poivrez, arrosez avec le vin blanc et un verre d'eau chaude. Terminez par le vinaigre et laissez cuire à feu doux une demi-heure.

Les céleris ayant été cuits et passés en purée au fond d'un plat, disposez par-dessus les ris d'agneau et la sauce qui les accompagne.

Par contre les exploitants victimes de calamités agricoles (pertes de récoltes et pertes de bétail) peuvent adresser des demandes en réduction du bénéfice forfaitaire, soit à l'Inspecteur des Contributions directes avant l'établissement de l'imposition, soit au Directeur départemental dans le délai légal de réclamation (31 mars de l'année qui suit celle au cours de laquelle le rôle a été mis en recouvrement).

Pièces à fournir à l'appui de la demande : attestation du Maire pour pertes de récolte — certificat du vétérinaire pour pertes de bétail.

c) Exemple d'une imposition au forfait. — Soit un cultivateur ayant trois enfants à charge, exploitant 25 hectares dans les Côtes-du-Nord, dont 2 hectares de landes de 3^e catégorie (non taxables) et 1 hectare de pommes de terres primeurs (culture spécialisée imposée pour un forfait de 45.000 francs l'hectare).

Supposons que cette exploitation ait un revenu cadastral total de 53.000 francs, ce qui représente pour 25 hectares, un revenu cadastral moyen de 2.100 francs.

Aux termes du tableau paru au J. O. du 31 janvier 1954, une telle exploitation, ayant un revenu cadastral compris entre 1.900 et 2.200 francs est classée dans la 3^e catégorie et est imposée sur la base forfaitaire de 6.700 francs pour les terres de polyculture.

On a donc :

2 hectares de landes 3 ^e catégorie non imposable.	
1 hectare de pommes de terre primeurs	45.000 fr.
22 hectares de polyculture, 3 ^e catégorie à 6.700.....	147.400 fr.
<hr/>	
25	Revenu imposable..... 192.400 fr.

On arrondit au millier de francs inférieurs, soit 192.000 fr.

Taxe proportionnelle.

$$192.000 \times 18$$

Taxe proportionnelle brute : $\frac{\quad}{100} = 34.560$.

La cote brute obtenue étant comprise entre 10.800 fr. et 43.200, il y a lieu à décote comme suit :

$$\frac{43.200 - 34.560}{3} = \frac{8.640}{3} = 2.880$$

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● SUCCÈS RELATIF !

Un soir de première, à la sortie du théâtre.

L'auteur. — Ça pourra marcher, on n'a pas sifflé ma pièce.

Un am. — Peuh ! par politesse.

L'auteur. — Vous êtes dur !

L'am. — Comment voulez-vous siffler quand on bâille !

La cote nette obtenue sera de :

$$34.560 - 2.880 = 31.680$$

impôt payable par un exploitant sans enfant à charge.

Comme il a trois enfants à charge, réduction de 75 % avec plafond de 25.000.

Donc imposition pour :

$$31.680 - 23.760 = 7.920$$

(23.760 représentant 75 % de 31.680).

Surtaxe progressive.

L'exploitant considéré étant marié et ayant trois enfants a droit à trois parts et demie. Pour un revenu de 192.400 fr., il n'est donc pas imposable à la surtaxe, la part étant de 220.000 fr.

2°) Impositions d'après le bénéfice réel :

a) Dénonciation du forfait. — Si l'exploitant préfère être imposé d'après le bénéfice réel de l'exploitation, il peut dénoncer le forfait : avant le 1^{er} avril ou avant le dernier jour du mois suivant la publication des bénéfices forfaitaires au J. O. si celle-ci s'est trouvée retardée du fait de la nature spéciale des cultures envisagées ; dans les vingt jours de la détermination du classement de l'exploitation s'il s'agit d'une exploitation de polyculture.

La dénonciation est valable pour l'année considérée et les deux autres suivantes.

b) Base d'imposition. — D'après les indications fournies par le contribuable (justification à fournir — comptabilité).

Recettes à retenir : toutes les sommes encaissées au cours de l'exercice et provenant de la vente de tous les produits agricoles quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été récoltés ou réalisés. On doit y ajouter les prélèvements en nature faits par l'exploitant pour sa nourriture et celle de sa famille (mais non pas ceux faits pour la nourriture des ouvriers).

Il faut tenir compte également des stocks (différence entre clôture et ouverture de l'exercice) ainsi que des plus-values résultant d'une réalisation d'actif.

Dépenses à exclure : produits des coupes de bois ; régime spécial.

Dépenses à retenir : Toutes les dépenses d'exploitation (achats d'engrais, de semence... salaires, charges sociales, charge immobilière, fermage, impôts payés l'année précédente (sauf impôt sur le revenu), etc...). On peut tenir compte des amortissements.

LES BONNES PATURES FONT LE BON BÉTAIL
LE PHOSPHO-POTASSIQUE 19.19 FAIT LES BONNES PATURES

3°) Changement d'exploitant.

Dans le cas de changement d'exploitant, le bénéfice de l'exploitation transférée est imposable au nom de l'exploitant qui a levé les récoltes au cours de l'année d'imposition. Si l'exploitant entrant et l'exploitant sortant ont participé l'un et l'autre aux récoltes, le bénéfice forfaitaire est partagé au prorata de la durée d'exploitation de chacun d'eux au cours de l'année considérée. Toutefois, ce bénéfice est partagé au prorata de la part des produits revenant respectivement à l'exploitant sortant et à l'exploitant entrant, sur demande expresse et conjointe des intéressés indiquant les conditions exactes dans lesquelles ces produits ont été ou seront répartis.

Dans le cas de décès, l'impôt afférent aux bénéfices non encore taxés est établi au nom du défunt.

4°) Si le fonds est exploité en commun par des copropriétaires indivis (père et enfants par exemple), le bénéfice imposable doit être réparti entre eux au prorata de leurs droits.

III. — PROPRIETAIRE EXPLOITANT

1°) Régime du forfait. — Mêmes bases d'imposition que pour l'exploitant fermier, mais ajouter une somme correspondant au double du revenu ayant servi de base à la contribution foncière établie en 1948 sur les propriétés exploitées, et, le cas échéant, 80 % des recettes du droit d'affichage, du droit de chasse et des redevances foncières. Il ne faut compter pour cette addition ni les bâtiments ruraux qui sont exemptés, ni l'habitation « normale » de l'exploitant à moins qu'elle ne constitue une « maison de maître spéciale » ni les bois et oseraies qui sont imposés différemment. Par contre déduction des charges immobilières.

2°) Bénéfice réel. — Différence entre recettes et dépenses réelles, comme exposé ci-dessus pour le fermier (sauf évidemment qu'il n'y a pas à compter parmi les dépenses le montant du fermage mais qu'il faut tenir compte des impôts fonciers et autres, des primes d'assurances, des réparations... : voir aussi I).

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LE CLIENT ÉTAIT AVEUGLE... MAIS PAS SON CHIEN

Le gérant d'une maison de confection pour hommes avait vraiment dépassé les bornes : il avait mis en fabrication un complet si criard que personne ne voulait même l'essayer. Le propriétaire du magasin était de plus en plus contrarié. Finalement, il piqua une colère contre le gérant et termina sa tirade par ces mots :

— Je vais déjeuner et si jamais le complet n'est pas vendu à mon retour...

Lorsque le propriétaire revint, deux heures plus tard, il trouva le gérant dans un état épouvantable : les vêtements déchirés, le visage égratigné et sanguinolent.

— Je ne vous ai jamais demandé de vous battre avec les clients, s'écria le patron horrifié.

— Qui vous a dit que je m'étais battu avec un client ? C'est son chien qui m'a attaqué !... le client, lui, était aveugle.

IV. — EXPLOITATION EN METAYAGE

Imposition distincte pour le propriétaire et pour le métayer pour la part du revenu imposable revenant à chacun d'eux proportionnellement à leur participation dans les bénéfices ou dans les produits.

Cette répartition peut être faite, en ce qui concerne les bénéfices agricoles, soit d'après le régime du forfait, soit d'après le bénéfice réel. En cas d'imposition d'après le forfait la part du propriétaire doit être majorée de deux fois le revenu foncier imposable de l'exploitation en 1948.

V. — REGIME SPECIAL DES BOIS

1°) Y a-t-il « bénéfices agricoles » ? Oui, les propriétaires forestiers exploitants et non exploitants vendant les produits de leurs forêts sans transformation (bois de chauffage mis en stères, arbres vendus sur pied ou en grumes) ne font pas acte de commerce : il y a imposition au titre de bénéfices agricoles, selon un forfait (voir plus loin).

Si le propriétaire fait subir des transformations aux bois abattus (sciage, façonnage, fabrication de charbon de bois...) ces opérations restent bénéfice agricole si elles sont l'accessoire normal de l'exploitation forestière. Sinon (matériel trop important par rapport à l'importance des bois), le contribuable devient taxable aux B. I. C.

- DES LUNETTES POUR TOUS LES GOUTS
- DES LUNETTES POUR TOUTES LES BOURSES

mais des lunettes TOUJOURS GARANTIES

Pharmacie de l'Etoile



G. CHICHÉ

PHARMACIEN-OPTICIEN

Place de la Poste, Saint-Brieuc

Evidemment si le propriétaire achète des bois au dehors pour les revendre en plus des siens, avec ou sans transformation, il est également taxable aux B. I. C.

2°) Forfait obligatoire. — Dans quelles conditions est imposable aux B. A., le propriétaire de bois (bois, plantation de peupliers, oseraies, aulnaies et saussaies) ?

— Selon un forfait correspondant à deux fois le revenu ayant servi de base à la contribution foncière de 1948 (soit douze fois le revenu cadastral d'origine).

Ce forfait détermine légalement les bénéfices qui peuvent être réalisés sur la vente des coupes, bénéfiques qui n'ont pas à être déclarés. Il constitue la base de l'imposition tant pour la taxe proportionnelle que pour la surtaxe progressive.

Ce forfait est obligatoire dans ce sens que ni l'Administration ni le contribuable ne peuvent exiger l'imposition au bénéfice réel.

— Ce forfait est censé couvrir tous les profits retirés de l'exploitation du bois par vente des coupes, à l'exception cependant des bénéfices résultant de la vente des produits divers tels que fruits (châtaignes...), écorces (chênes, lièges) ou résines, qui sont des B. A. à évaluer en sus.

3°) Propriétaire exploitant et non exploitant.

a) Lorsque les bois sont exploités directement par le propriétaire, ce qui est le cas général, ce revenu forfaitaire couvre à la fois le bénéfice agricole proprement dit et la rente du sol : il n'y a pas lieu d'ajouter à ce forfait le double du revenu foncier desdits bois imposables en 1948.

b) Si le propriétaire exploitant des bois est en même temps exploitant du reste de la propriété (terres), il devra procéder de la façon suivante pour la déclaration du revenu de l'ensemble de l'exploitation : bénéfice réel du reste de l'exploitation, plus revenu forfaitaire des bois — ou s'il est au forfait pour le reste de l'exploitation :

1°) calcul de la base d'imposition comme vu ci-dessus II, 1°, en déduisant de la surface totale de l'exploitation (pour multiplication par le bénéfice moyen) la surface en bois. — 2°) ajouter l'imposition des bois au forfait indiqué ci-dessus.

c) Si les bois sont loués, le propriétaire devra les faire rentrer dans sa déclaration en tant que revenu foncier : soit bénéfice réel (fermage net), soit forfait du double du revenu imposable à la contribution foncière en 1848 (V. Ici-dessus).

Quant au locataire, il sera imposable aux B. A. en ce qui concerne les bois sur la base du forfait indiqué ci-dessus.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● VACANCES A DEUX

Deux milliardaires américains parlent de projets de voyage.
— Voyez-vous, dit l'un, j'aurais voulu faire un voyage autour du monde, mais ma femme, bien entendu, veut aller ailleurs !

4°) Exemption de 30 ans. — Comme pour l'impôt foncier, il y a exonération pendant les trente premières années à la taxe proportionnelle pour les terrains ensemencés, plantés ou replantés en bois (surfaces à exclure pour le calcul du forfait).

Cette exemption ne s'applique qu'à la taxe proportionnelle et non à la surtaxe progressive.

Elle ne s'applique en outre qu'aux plantations pouvant être considérées comme des bois et non aux simples bosquets ou alignements d'arbres, mais elle doit être accordée quelle qu'ait été la situation antérieure des terrains, et notamment lorsqu'ils ont été reboisés après incendie

Pour les délais dans lesquels doit être présentée la demande d'exonération, voir ci-dessus, impôt foncier...

TROUVER SEPT ANOMALIES DANS CE DESSIN



(Réponse page 174.)

Protégeons les enfants

contre les accidents

Si l'on consulte les statistiques, on s'aperçoit avec étonnement de la proportion importante de mortalité par accident chez les enfants depuis l'âge où ils commencent à marcher jusque vers 11 à 13 ans.

La mortalité est d'ailleurs sensiblement plus élevée chez les garçons, les fillettes se révélant un peu plus prudentes.

Quels sont donc les dangers qui guettent les jeunes enfants de 18 à 18 mois jusque vers 5 ans ?

ATTENTION A L'EAU. — On connaît trop de cas de noyades dans une lessiveuse, un ruisseau, un lavoir, une fontaine.

On a vu aussi des enfants brûlés cruellement parce qu'ils tombent dans une bassine d'eau bouillante posée sur le sol.

ATTENTION AUX AUTOS. — La route aussi est meurtrière avec ses autos rapides, ses motos impétueuses et bruyantes, car l'enfant est étourdi, distrait par ses jeux (par exemple par la poursuite d'un camarade) et ne pense pas au danger.

Prévenir vaut mieux que guérir

Il est possible d'éviter certains accidents aux tout-petits en se servant davantage du parc à bébé.

Un parc est peu coûteux. Il permet aux enfants de s'exercer à marcher sans fatiguer la maman et sans se fatiguer eux-mêmes. Jusque vers 2 ans un enfant peut y jouer sur une couverture ou un tapis dans un coin abrité des courants d'air.

Il y est sage, il ne gêne pas le travail maternel, il s'y trouve à l'abri.

Avant de poser, par exemple, quelques minutes par terre, la dangereuse bassine d'eau bouillante, il faut s'assurer que l'enfant est bien dans son parc.

La même remarque vaut également lorsque quelque travail dangereux pour notre imprudent s'exécute dans la cour.

Pour les enfants un peu plus grands, on utilise de plus en plus de

plus de petits enclos entourés de barrières assez hautes pour ne pas être enjambées et dont la porte ferme bien de l'extérieur. Ils sont parfois coquettement agencés. Les enfants y trouvent leurs jouets, leurs livres. On y met parfois un tas de sable sur lequel, avec une pelle et un seau, ils peuvent s'amuser pendant des heures.

Les autos peuvent passer en trombe, la maman est sans inquiétude, la sécurité de ses enfants est assurée.

On peut faucher tout près sans craindre qu'un petit imprudent s'engage sous la machine.

ATTENTION AUX ALLUMETTES. — La plupart des incendies (meules de foin, de paille, etc...), causés par des enfants, le sont par des enfants de 4 à 5 ans. Pourquoi à cet âge précis ? parce qu'avant les allumettes ne les intéressent pas. Parce que plus tard ils mesurent le risque encouru. Au fond, c'est la curiosité qui fait le plus souvent, agir les enfants. Ils ont vu papa et maman craquer une allumette ; ils veulent faire comme eux, mais comme c'est défendu on va se cacher derrière une meule de foin ou de paille... protégé contre le risque... d'être vu.

Remède : ne laissez jamais les

allumettes à portée des jeunes enfants, surtout à l'âge des « pourquoi ? » Ce serait criminel.

ATTENTION AUX ARMES A FEU. — Ceci est du domaine des garçons uniquement. L'enfant trouve un revolver, un pistolet, une carabine, un fusil... Bien entendu pas question d'y introduire une balle ou une cartouche, bien que l'engin soit désarmé. Parce que c'est amusant, on met en joue un frère, une sœur, un petit camarade. On tire sur la gachette et... une détonation retentit : l'arme était chargée. Résultat : un petit cadavre. Que de fois n'avons-nous pas lu dans les « faits divers » des journaux des nouvelles de ce genre ? Remède : ne laissez jamais une arme à feu dans un endroit accessible aux enfants de 6 à 14 ans, et ne jamais ranger une arme à feu sans avoir vérifié qu'elle est désarmée...

L. G.

CONSEIL PRATIQUE

CONTRE LES FOURMIS

Vous éloignez les fourmis de vos armoires et placards en y plantant des feuilles d'absinthe que vous renouvellez de temps à autre.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LA GAFFE

A un grand dîner, la maîtresse de maison griffonne un mot qu'elle fait porter par le maître d'hôtel à une de ses amies placée à l'autre bout de la table. L'amie, qui est terriblement myope et n'a pas ses lunettes, demande à son voisin de gauche d'être assez aimable pour le lui lire : « Ma chère Éléonore, rendez-moi un service. Je vous en supplie, occupez-vous de votre voisin de gauche. Je sais que c'est une vieille barbe, mais efforcez-vous de lui parler de temps en temps. »

QUALITE ET CONFIANCE ?...

vous les trouverez aux **Ets QUINTIN**
TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES



BODILIS

Tél. 5

et bientôt à LANDIVISIAU

VOS FOURNISSEURS
DE LANDERNEAU

POUR TOUTES VOS CHAUSSURES...



Madame BOUGUEN-DIQUELOU

12, quai du Léon - LANDERNEAU - Tél. 2.27

CHOIX + QUALITÉ + PRIX

Tous les articles de voyage - Maroquinerie

Pour votre **BIJOUTERIE - HORLOGERIE**

ORFÈVRERIE ET CADEAUX



Maison CAVAREC

rue du Pont - LANDERNEAU

Toutes Réparations garanties

■ OPTIQUE — PHOTO ■

F. CAVAREC

8, rue de Brest

Choix de Lunettes de toutes marques
Appareils Kodak et travaux amateurs

MACHINES AGRICOLES

LE HIR Frères

Concessionnaire Mac-Cormick - Deering
TRACTEURS FARMALL
Construction de Semoirs 7 - 9 - 11 Bottes

FLANELLE ET TRICOT

Les grands couturiers, eux-mêmes, ne dédaignent pas de mélanger lainages et tricot main ; on obtient d'ailleurs ainsi des effets gracieux et, inutile d'ajouter, des plus pratiques, surtout pour les tenues sportives et simples.

C'est ainsi que pour rajeunir un tailleur de flanelle grise ou bien pour utiliser un coupon, nous proposons ce deux-pièces, nouveau et seyant, dont le large empiècement, les manches et les revers des poches sont en tricot de laine gris ton sur ton.



POINT EMPLOYÉ. — Il forme une côte très en relief. — *1^{er} rang* : 4 m. envers, tricoter la 2^e m. de l'aig. gauche à l'end. puis la 1^{re} à l'endroit également et les faire tomber ensemble, 2 m. end. et reprendre à 4 m. envers, etc. — *2^e rang* : tous les rangs pairs se tricotent tout en m. envers. — *3^e rang* : 4 m. envers au-dessus des 4 m. envers des rangs précédents, 2 m. endroit, tricoter à l'end la 2^e m. de l'aig. gauche puis la 1^{re} et les laisser tomber ensemble, reprendre 4 m. envers, etc. Répéter toujours ces 4 rangs.

FOURNITURES. — 300 gr. de laine grise, aig. de 2 1/2.

EMPIÈCEMENT DROIT (devant). — Monter 8 m. et tricoter le point ci-dessus en augmentant toujours 1 m. sur le bord gauche, tricoter tout droit le bord droit ; à 7 cm. de haut ajouter des m. sur le bord gauche de manière à obtenir 18 cm. de large (augmenter ou diminuer suivant ses mesures personnelles), tricoter tout droit sur toutes les m. pendant 12 cm. Former le décolleté sur

le bord droit en rabattant 6 m., 3 m., 2 m. et 3 fois 1 m. A 16 cm. de hauteur totale, rabattre en 5 fois les m. d'épaule sur 14 cm. de large.

Faire le second devant comme le premier mais en sens inverse.

EMPIÈCEMENT DOS. — Monter 8 cm. de m. et tricoter comme pour les devants mais en augmentant 1 m. de chaque côté pour former la pointe et à 7 cm.

**NE CHOISISSEZ PAS UNE MACHINE A TRICOTER
SANS AVOIR VU ET ESSAYÉ**

"ERKA"

La machine qui fait automatiquement les vraies cotes
(comme le jersey)

- démonstration et vente **TRICOLAINE**
33, place du Centre — **LANNION**

de haut ajouter des m. de chaque côté de façon à avoir 44 cm. de largeur totale ; les tricoter tout droit pendant 12 cm. et former les dessus d'épaules en biais comme devant ; rabattre tout droit les m. du milieu.

MANCHES. — Monter 25 cm. de m. Tricoter pendant 45 cm. en faisant l'augmentation de chaque côté tous les 1 cm. 1/2 environ. Rabattre ensuite 2 fois 2 m. de chaque côté, puis 1 m. Lorsqu'il ne reste plus que 34 m. rabattre 2 fois 2 m., 1 fois 4 m. de chaque côté, et tout droit celles qui restent.

COL. — Monter environ 120 m. et tricoter 6 cm. de côtes 2 et 2. Démontez tout droit sans serrer.

POCHES. — Monter 62 m. Tricoter 8 cm. de côtes 2 et 2. Démontez sans serrer.

MONTAGE. — Monter l'empiecement au corps du deux-pièces ; fermer les coutures d'épaules ; coudre une fermeture éclair devant, sur toute la hauteur et s'ouvrant complètement ; monter le col de côtes en le redoublant sur lui-même ; fermer les manches et les monter, replier le bas en ourlet. Coudre à cheval sur les poches les bandes en côtes pliées en deux.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● UN CLIENT EXIGEANT

Un juif accompagne son frère au bateau qui doit l'emmener aux U. S. A.

— Surtout, lui recommande-t-il, n'oublie pas de marchander quand tu achèteras quelque chose...

Le frère arrive à New-York, il pleut à torrent. Il se rend dans un grand magasin pour acheter un imperméable. On lui en présente plusieurs, il essaie, choisit et demande :

— Combien ?

— Seize dollars.

— Non, huit !

— Impossible, dit le vendeur, ce vêtement est marqué seize dollars.

— Non, huit !

Le vendeur va trouver le chef de rayon et lui soumet le cas, puis il revient.

— Entendu, huit dollars.

— Non, dit le client... quatre !

— De la gabardine doublée d'un tissu de soie ?

— J'ai dit quatre dollars.

Le vendeur, éberlué, retourne au chef de rayon. Ce dernier paraît le sourire aux lèvres.

— La maison tient compte du fait que vous venez sans doute de débarquer aux U. S. A. Pour que vous deveniez son client, elle accepte de vous céder ce vêtement pour quatre dollars.

— Non, dit l'autre... deux !

— Vous voulez rire ?

— Non, deux !... deux !

Le chef de rayon exaspéré :

— Nous avons assez perdu de temps avec vous, monsieur, mais notre devise est que toute personne qui pénètre dans nos magasins n'en ressorte pas les mains vides. Voici votre vêtement... Emportez-le pour rien !

— Non !

— Comment, non ?

— J'en veux deux !...

Sachons préparer la fécondation

Nous avons dit et répété bien souvent que, dans le travail d'insemination artificielle, l'insemination ne fait pas tout.

Mettez-vous bien ça dans la tête, si vous voulez réussir vite et bien !

Non ! L'inseminateur ne fait pas tout : il doit connaître son métier ; il doit entourer ses opérations de tous les soins nécessaires ; il doit intervenir à temps ; il doit surtout utiliser une semence irréprochable.

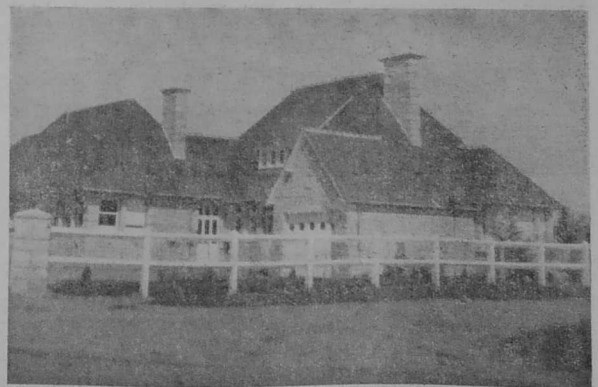
Mais ses multiples efforts seraient vains si l'éleveur ne comprenait pas

qu'il lui incombe à lui aussi une part du travail devant entraîner le succès.

On dit qu'en toute chose, pour toute action collective, il faut de la discipline : c'est vrai ! si l'éleveur consent à discipliner ses efforts, il sera le premier à en recueillir le bénéfice.

Pour obtenir une bonne fécondation plusieurs conditions sont nécessaires :

En premier lieu, ne présenter à l'insemination que des vaches rigoureusement saines et indemnes de toute affection de l'appareil génital. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir les dégâts



Le Centre d'Insemination artificielle de Grèhen, près de Plancoët (C.-du-N.)

et les pertes que déterminent les maladies de la reproduction.

Nous connaissons certains villages qui sont restés deux ans sans voir naître un seul veau.

C'est la stérilité temporaire, parfois définitive des femelles atteintes de maladies qui n'ont pas été soignées. Négligence coupable et combien coûteuse !

Surveillez donc vos bêtes et si vous constatez ces troubles de l'appareil reproducteur, souvent très apparents,

n'hésitez pas une minute à apporter les soins nécessaires.

Certaines affections, telle la vaginite granuleuse sont faciles à soigner et à guérir.

Certaines autres, telles la brucellose, la trypanose, vibrio-fœtus, etc. exigent l'intervention du vétérinaire.

Mais soyez bien persuadés que cette intervention est infiniment moins coûteuse que la dégradation ou la perte d'un animal de valeur.

Cela c'est un point capital dans les préliminaires de la fécondation.



PEDURATION (taureau de race normande), né le 1^{er} décembre 1950
N° H. B. N. 95-245 - D 1

Père : NOVIC

MISVOLET - R.

JARDINIÈRE - E. A.

en 300 j. : 7.590 kgs de lait à 43,3. —
414 kgs de beurre.

INNOCENT - E

SURPRISE - E. A.

en 300 j. : 5.196 kgs de lait à 39,3. —
242 kgs de beurre.

Mère : NINIVE - R.

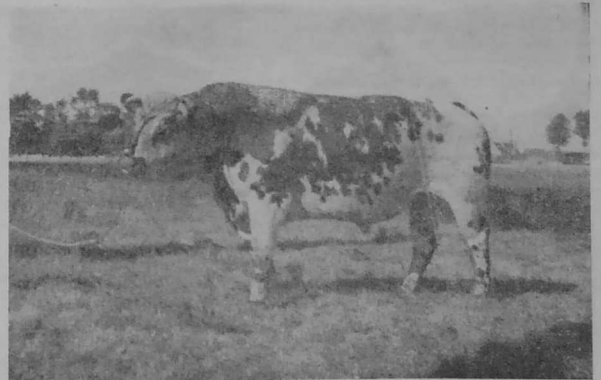
300 j., 3^e lactation : 5.418 kgs de lait à
41,3. — 265 kgs de beurre.

— 170 —

Mais pensez aussi à désinfecter vos vaches, surtout après une parturition et une délivrance difficiles. Vous avez tout avantage à donner à votre vache une injection vaginale avec un bon antiseptique, dix à quinze jours après la mise-bas. Le vagin, pas encore que la bouche est une antichambre pour les germes pathogènes, microbes, bacilles et bactéries qui pullulent en milieu favorable. Une ou deux bonnes irrigations avec la liqueur de Lavarraque feront merveille sans coûter, ni beaucoup d'argent, ni beaucoup de temps.

Pensez-vous toujours aussi à accorder à vos braves reproductrices les « deux mois de congés à la naissance » que nécessite leur état ? Après le vêlage, le délai de deux mois de repos sexuel s'impose de toutes façons. Si donc les premières chaleurs se manifestent — et c'est fréquent — à quatre ou cinq semaines, laissez-les passer et attendre la période de chaleurs suivantes pour appeler l'inséminateur.

Nos statistiques prouvent que c'est en opérant de la sorte que l'on obtient les meilleurs taux de fécondation.



IMAN (taureau de race normande) né le 13 mai 1950. N° H. B. N. 183-245-C 19

Père : GLAIEUL

DOMINO - R

UNION - E

en 300 j. : 6.672 kgs de lait à 40,1. —
317 kgs de beurre.

USKID - E. A.

TERRASSE - E. A.

Mère : FUSEE - R
1^{re} lactation en 300 j. : 3.774 kgs de lait
à 48,9. — 217 kgs de beurre.

en 300 j. : 5.997 kgs de lait — 293 kgs
de beurre.

— 171 —

Autre devoir de l'éleveur : téléphonez à l'inséminateur dès l'apparition des premiers symptômes afin que cet inséminateur puisse opérer au meilleur moment. Si vous le renseignez aussi « grosso modo » sur la durée approximative des chaleurs vous augmenterez vos chances de réussite.

Enfin, n'envoyez pas au pâturage la femelle que vous voulez faire inséminer. Son excitation et ses mouvements désordonnés au contact des autres bêtes ne faciliteront pas la fécondation. Gardez-la tranquillement attachée à l'étable avec une bonne fourchée de trèfle ou une copieuse ration de betteraves.

En prenant ainsi ces utiles précautions vous mettez dans votre jeu toutes les cartes du succès.

Mais il ne suffit pas de nous écouter et de nous approuver, il faut appliquer ces bons principes !

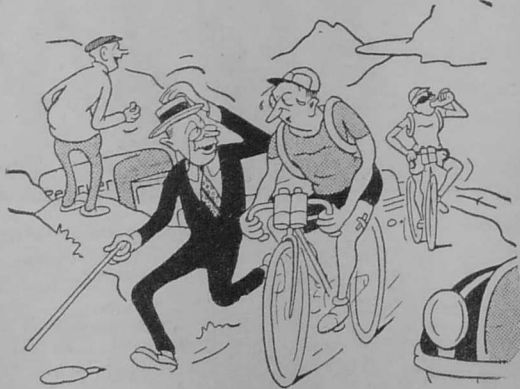
CONSEIL PRATIQUE

POUR LAVÉR LES FLANELLES : Dans dix litres d'eau non calcaire, râper 125 gr. de savon. Faire tiédir. Laver les flanelles sans tordre ni froter. Remplir un récipient d'eau préparée comme ci-dessus avec du savon. Y laisser tremper la flanelle une heure. Sécher les flanelles entre deux linges propres et suspendre à une corde. Dans deux litres d'eau, mettre une cuillerée d'ammoniaque. Passer la flanelle dans cette eau. Rincer à l'eau claire. Faire sécher.

★ CALEMBOUR

Quelle est la saison préférée des brassesurs ?

L'été, car on aime boire de la bière et s'étendre sur la mousse.



— Un bon tuyau, jeune homme... Attaquez à la sortie du deuxième tournant... comme Pélissier en 1923 !

Le meilleur insecticide

C'EST L'OISEAU

« Sans l'oiseau, la terre serait la proie de l'insecte », a dit l'entomologiste Henri FABRE.

On considère qu'un roitelet détruit par an un million d'insectes, un rouge-gorge, six millions, une hirondelle, en un seul jour, plus d'un millier.

Voici ce qu'a écrit à ce sujet Pierre l'Ermitte, dans la Croix du 8 septembre 1952 :

Ne pas tuer pour tuer

Le Sang !...

Qui dira assez tout le mystère de ce mot universel, que sanctifia même Dieu.

C'est pourquoi il a donné aux hommes ce bref commandement : Tu ne tueras pas.

Tu ne tueras pas l'homme, c'est entendu.

Mais aussi, peut-être, pas les bêtes, quand ce n'est pas absolument nécessaire.

Car, hélas ! pour vivre, il faut tuer.

Mais, alors, qu'on tue le moins possible !

Hélas ! il y a des humains pour lesquels tuer est une sadique jouissance. J'ai connu une cuisinière toujours heureuse d'assommer et plus encore de « saigner ».

Et, constatation plus triste encore : des enfants recherchent cette jouissance de la destruction.

PEINTURE GRECOS

La peinture qui dure...

Des mésanges bleues ont fait leur nid dans la boîte aux lettres de mon curé de campagne et aussi dans la mienne. Pour ne pas déranger ces gentils oiseaux, nous avons recommandé au facteur de ne plus rien mettre dans la boîte.

Mais des gosses ayant appris l'existence de ces nids sont venus stupidement jeter des poignées de sable pour tuer les pauvres petits.

Multiplier cela par tous les villages de France !

Combien il serait désirable que, dans toutes les familles, dans toutes les écoles, parents et professeurs fassent l'éducation des enfants.

Il y aura toujours des brutes, mais il y en aura moins.

Il faudrait leur dire, à ces enfants..., leur répéter, en s'appuyant sur les plus grands témoignages, qu'il ne s'agit pas, ici, de sensiblerie, mais d'une tragique vérité.

Henri Fabre a écrit : « Sans les oiseaux, la famine nous dé cimeraient. »

Et Michelet ajoute : « Sans l'oiseau, la terre serait un triste désert. »

Il faut donc qu'ils sachent que ceux qui détruisent les petits oiseaux sont les pires ennemis de l'agriculture. Donc, du pain qu'ils mangent..., des légumes dont ils se nourrissent..., du vin qu'ils boivent...

Méditez ces chiffres, scientifiquement établis : du fait de la disparition des oiseaux, notre rendement agricole subit une perte qui s'ap proche de cent milliards de francs.

La chasse inconsidérée, la destruction des nids, le barbare bracon nage, surtout au moment des passages d'oiseaux... L'emploi de plus en plus généralisé des produits chimiques et la cruelle bêtise humaine sont les causes principales de ce fléau.

On tue les bergeronnettes, les hirondelles, les gobe-mouches, les chouettes, les pinsons, les verdiers, les chardonnerets, les rouges-gorges, les rossignols, les fauvettes, les moineaux... On tue même les cigognes !...

Alors toutes les chenilles, toutes les larves, tous les vers blancs... tous les reptiles pullulent.

Moi, petit-fils de fermier, je vis actuellement cela à la campagne.

Jadis ma maison, comme celle de M^{me} de Sévigné, était égayée par les chants de rossignols sans nombre.

Aujourd'hui, je n'en ai plus un.

SOLUTION. — 1. L'avion n'a que deux moteurs d'un côté. — 2. La pancarte est à l'envers. — 3. Les vaches ne sautent pas par-dessus les barrières. — 4. Le bouleau a des feuilles de palmier. — 5. Une cheminée de maison sort de terre. — 6. Un petit garçon est occupé à faucher. — 7. On ne puise pas de l'eau avec un panier.

Une chouette, oiseau qui a, contre lui, les plus stupides préjugés, avait fait son nid au-dessus de ma chapelle. Tous les matins, mon per ron était couvert de débris de souris et de mulots. Un soi-disant malin, ayant repéré la pauvre bête, a déchargé son fusil sur elle, croyant avoir réalisé un haut fait d'armes ! En réalité, il avait tué la chouette, crevé ma gouttière d'une foule de trous; et, aujourd'hui, je suis assiégé de souris et de mulots.

Dans les bois qui m'entourent, je vois mourir des charmes, des chênes puissants, dont toutes les feuilles sont dévorées de punaises rouges et de pucerons.

— Quoi faire ? ai-je demandé à l'élagueur.

— Rien, tant que les oiseaux ne seront pas revenus.

Il existe un vaillant petit *Journal des Oiseaux*, 30, Bd Voltaire, à Paris, qui a fait des affiches populaires mises à la disposition des muni cipalités.

Il existe aussi quelques ligues très bien intentionnées. Mais rien ne remplacera l'éducation par la famille et par l'école.

C'est pourquoi, en pensant à Dieu, qui les aime et veille sur eux, j'écris ces lignes pour la défense de mes pauvres petits amis : les oiseaux.

Pierre L'ERMITE.

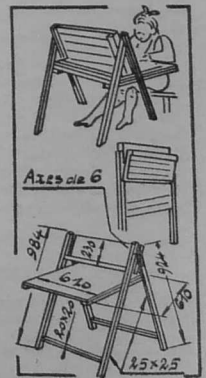
Un écritoire d'écolier CONFORTABLE

Cet écritoire, robuste et dépliable, peut être rangé en un instant. Très confortable, il est de dimensions courantes et peut être utilisé avec les sièges ordinaires.

La partie formant pupitre peut supporter livres, papiers, etc... dégageant la table. Une fois complètement replié, ce meuble est absolument plat et peut se dissimuler derrière une porte.

Des tasseaux de 25 x 25, en peuplier ou tout autre bois, formeront les pieds articulés. La table et le pupitre seront faits avec des planches de 12 à 15 mm. d'épaisseur vissées sur des tasseaux plats de 10 x 25.

Des axes de 6 mm, constitués par des boulons à tête fraisée et dissimulée, serviront à articuler l'ensemble.



Autres dangers :

GAZ, ESSENCE, ELECTRICITE

● ATTENTION AU GAZ

Le gaz butane ou propane rend de très grands services à la maison. L'électricité aussi, à condition que toute imprudence soit évitée.

Pour le gaz, il y a deux dangers : danger d'asphyxie, danger d'incendie, surtout danger d'incendie.

Asphyxie et incendie ne peuvent venir que par une fuite de gaz. Il faut donc éviter toute perte de gaz, soit en changeant la bouteille, soit en éteignant le réchaud après usage.

S'il se produisait cependant une fuite de gaz, il faudrait aérer largement de suite. Il faudrait, à tout prix, éviter toute flamme susceptible de causer un incendie étonnamment rapide et dévorant.

Une flamme peut être celle d'une allumette, d'un briquet, même le point rouge d'une cigarette ou d'un tison presque éteint.

Il ne faut même pas oublier l'étincelle minuscule que produit un interrupteur électrique quand on le manœuvre pour allumer ou pour éteindre une lampe électrique. Cette petite étincelle suffirait à allumer un

gigantesque incendie dans une pièce enflammée par le gaz. En cas de fuite de gaz, si une lampe électrique est allumée, ne pas l'éteindre. Si c'est éteint, ne pas allumer.

● ATTENTION A L'ESSENCE

Bien des incendies et des brûlures graves, parfois mortelles, sont dues à l'imprudence dans le maniement de l'essence.

L'essence, en effet, émet des vapeurs inflammables à distance.

Si l'on transvase de l'essence dans un coin du cellier ou de la grange, aucune flamme ne doit être allumée dans la pièce, ni celle d'un briquet ni d'une allumette enflammée. Il ne faut pas fumer, même loin du bidon entr'ouvert. Ces imprudences provoqueraient une explosion et des brûlures profondes, car ces vapeurs très volatiles s'enflamment loin du bidon et enflamment l'essence du bidon.

● ATTENTION A L'ELECTRICITE

Il est important qu'une installation électrique soit parfaitement faite par quelqu'un du métier et vérifiée par lui de temps en temps. On évite ainsi des courts-circuits, des incendies et des accidents d'électrocution.

Tout le monde doit savoir aussi qu'on ne touche jamais un appareil électrique, même un interrupteur, avec des mains humides, l'humidité favorisant le passage du courant.

Chaque fois qu'un appareil est relié à la prise de courant par un fil souple, il faut vérifier souvent si le fil n'est pas mis à nu par le frottement.

Cela peut se produire pour une lampe de chevet, un fer électrique, un grille-pain, un réchaud, etc... une lampe-baladeuse surtout.

Les lampes baladeuses constituent un vrai danger si le fil est mis à nu et, plus encore, si le sol est humide.

Il est bon aussi de faire mettre les prises de courant dans un endroit assez élevé pour qu'un jeune enfant n'ait pas la tentation d'introduire un doigt dans chaque trou, ce qui ferait passer le courant par son propre corps. Cette expérience pourrait être mortelle même avec le courant lumière.

En cas d'accident, on doit couper immédiatement le courant en fermant le compteur électrique. Ne pas toucher avant à la victime, car le sauveteur serait électrocuté à son tour.

● PREMIERS SOINS EN CAS D'ASPHYXIE

En cas d'asphyxie par immersion, en cas de mort apparente par l'électricité, il faut appeler le médecin et les pompiers qui, avec des appareils spéciaux, commenceront la réanimation.

En les attendant, pratiquer la respiration artificielle.

Il y a plusieurs méthodes. La plus facile et la moins fatigante est sans doute la méthode de Schaeffer.

On met la personne à plat sur le ventre (après lui avoir mis la tête en bas pour qu'elle vomisse l'eau qu'elle a pu avaler s'il s'agit d'une noyade) la tête sur le côté.

La personne qui pratique la respiration artificielle se met à genoux au-dessus d'elle à la hauteur de ses genoux. Elle pose ses mains, les doigts bien écartés, sur le dos de la victime, à hauteur des poumons. A raison de dix-huit fois par minute (à la cadence de la respiration), elle se penche en avant et appuie de toutes ses forces sur le dos de la personne asphyxiée, chassant l'air de ses poumons. Elle se relève sans enlever ses mains, laissant les poumons reprendre leur volume en une sorte d'aspiration.

Il faut se remplacer de temps en temps et continuer la respiration très longtemps, parfois pendant des heures.

L. G.

★ PENSEE A RETENIR

Le progrès est une course sans fin. Que l'homme construise un piège à souris plus perfectionné et la nature créera une souris plus astucieuse.

S. B.



SEUL

**FRIGIDAIRE
LE VRAI**

PROTÈGE EFFICACEMENT VOS PRODUITS

■
CONCESSIONNAIRES

COTES-DU-NORD : Jean CARRÉ,
Ingénieur diplômé E.T.P.
13, rue Charbonnerie, **St-Brieuc**, tél. 16-02

FINISTÈRE : Etablissements LE JONCOUR,
rue Yves-Collet, **Brest**, tél. 1.42.

MORBIHAN : MAOUT,
87, rue Marcel-Sembat, **Lorient**, tél. 2.16

Pour bien vendre **NOS BEURRES**

Les produits laitiers tiennent dans le budget d'une exploitation agricole une part importante.

La ménagère le sait bien, elle qui fait face aux dépenses courantes de la famille avec l'argent qu'elle retire de la vente du beurre ou de la crème.

Comme toutes choses ici-bas, le marché des matières grasses évolue et si nous voulons que la production reste rentable nous devons employer en 1955 les méthodes de 1955 et ne plus rester avec nos conceptions du siècle dernier.

La première condition à réaliser est de produire une plus grande quantité de lait et de beurre avec un nombre identique d'animaux.

Pour cela, deux objectifs à atteindre :

1°) Avoir un troupeau de bêtes aptes à donner le maximum de rendement. Donc, sélection. L'insémination artificielle peut y aider puissamment ;

2°) Alimenter rationnellement ce troupeau.

Moyennant quoi nous aurons gagné la première manche.

Maintenant, il nous faudra vendre cette production.

● IL Y A DE LA CONCURRENCE

Pendant les années d'occupation, de 1941 à 1945, le beurre était roi. Il servait de monnaie d'échange. Pour avoir du matériel, de l'outillage, des vêtements ou plus simplement du tabac, on présentait du beurre. Toutes les barrières s'abaissaient comme par enchantement.

Jamais personne ne faisait allusion à sa qualité. Tout y passait.

Mais la guerre est finie. Dès que nous ouvrons un journal ou une revue à l'heure actuelle, nous y voyons de la publicité pour les huiles végétales. Qu'il s'agisse de Lesieur, de Rufisque ou autres, on vous vantera les grillades, la qualité des frites que l'on peut réaliser avec elles.

Vous saurez aussi que tous les plats sont plus savoureux s'ils sont faits à la margarine, du moins en théorie. Le slogan : « Encore un préjugé qui me coûtait cher » fait son chemin.

A côté de nous, des régions entières se sont équipées pour fabriquer industriellement un beurre de qualité, bien présenté, de goût homogène, de conservation excellente.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

*Où trouver une tête de femme abritant des secrets et ne les révélant pas ?...
— Sur un timbre-poste.*

Un peu plus loin de nous, les étrangers sont à l'affût des marchés. Ils sont prêts à nous envoyer des fromages, du lait concentré, des beurres pasteurisés. N'importe-t-on pas en France pour 1 milliard de francs de lait concentré tous les ans ?

Et si nous voulons offrir nos produits laitiers à des nations acheteuses, nous trouverons des concurrents outillés sur notre chemin susceptibles de nous battre sur la qualité et les prix.

Voilà où nous en sommes. Croyez-vous que nous puissions nous défendre efficacement si nous ne nous mettons pas au diapason des autres ?

● QUE VALENT LES BEURRES BRETONS ?

Si nous en croyons les indications fournies par les bulletins des Halles Centrales, ils ne valent pas grand chose car ils portent la lanterne rouge dans le domaine des prix.

Ceci tient à un fait très simple. La Bretagne est une des provinces françaises qui a le plus tardé à s'équiper de façon moderne. Pendant que les autres livraient des beurres fabriqués industriellement, nous continuions à baratter dans chacune de nos fermes.

Faut-il en conclure que notre beurre fermier ne vaut rien ?

Non. Chacun de nous en effet le préfère souvent au beurre de laiterie. Nous l'aimons frais, salé à point et les gens du bourg ne sauraient s'en passer.

Mais nous oublions facilement ceci. Nous, les ruraux, nous mangeons du beurre frais. Peut-être même pourrait-on ajouter que la plupart du temps, ce beurre de consommation familiale et locale est un peu mieux pétri et malaxé que celui qui est livré aux marchands.

Conséquences ? Les livraisons que nous avons faites à l'épicier vont dans le même panier que celles des autres. Ce beurre se ballade dans la camionnette parfois toute une journée et par tous les temps. Il mettra quelques jours avant de parvenir sur la table du consommateur urbain, quatre ou cinq au moins, à telle enseigne que le gars de la ville commencera à entamer le morceau qu'il a acheté au moment précis où nous finissons le nôtre et où nous en entamons un nouveau qui a le mérite d'être tout frais.

Pour palier à ces inconvénients, un seul moyen : s'équiper pour livrer un beurre rationnel, égal, bien présenté pour toutes les quantités qui vont loin.

HOROSCOPE GRATUIT

Si vous désirez réussir en TOUT, charmer, ramener affection, conquérir amour et fortune, gagner à la loterie, env. date naissance, enveloppe timbrée et 4 timbres à CALIOSTRO (service 131), boîte postale 147 à NICE (A.-M.). Vous recevrez une esquisse astrologique dont le prix est de 150 frs, mais n'envoyez pas d'argent, vous paierez seulement en cas de satisfaction. A l'étude complète sera joint le NUMEROSCOPE (découverte du siècle) vous indiquant vos jours et numéros favorables pour gagner à la loterie. Ecrivez de suite, « IL EST BOULEVERSANT ».

● CECI EST FAIT DANS BIEN DES REGIONS BRETONNES.

En effet, nous sommes les témoins de l'effort des producteurs bretons en ce sens.

En Ile-et-Vilaine, une coopérative et des industries laitières existent. Dans les Côtes-du-Nord, nous trouvons à l'heure actuelle quatre grandes coopératives laitières et beurrières : Loudéac, Plancoët, Guilgamp et Saint-Brieuc, plus quelques petites industries locales.

Nous dirons même que certaines Maisons normandes viennent chercher des crèmes en Bretagne et avec ces crèmes bretonnes sortent un excellent beurre normand. Il en a été de même l'année dernière pour des beurres Charentais.

Mais il y a mieux. La fabrication du beurre demande beaucoup de travail et les fermières n'en manquent pas. Le fait de livrer de la crème sans avoir à baratter, à malaxer, à faire des mottes de différen-



tes tailles et de différents poids soulage incontestablement le travail de nos mères, de nos épouses ou de nos filles.

Quant au Morbihan, il semble qu'il soit au moins à égalité, sinon en avance sur les autres départements bretons, mais seulement dans le domaine des industries.

Le résultat le plus probant est que le beurre sorti par ces coopératives et ces industries laitières soutient très bien la concurrence avec le beurre des autres régions françaises.

CONSEIL PRATIQUE

EVITEZ DE FERMER A BLOC UN ROBINET D'EAU

Vous écrasez et abîmez la rondelle de cuir ou de caoutchouc qui la rend étanche.

Enfin, grâce aux procédés modernes de fabrication, notre marchandise se place mieux. Elle peut soutenir la comparaison avec n'importe quelle autre.

Ce petit aperçu sur les débouchés de notre production laitière ne serait pas complet si nous ne signalions pas que les consommateurs n'absorbent pas seulement que du beurre.

Il leur faut du lait, surtout pour les enfants et les personnes âgées sans oublier les adultes qui auraient intérêt à en absorber davantage. Mais les consommateurs aiment aussi les petits suisses, les yaourts ou tout autre dessert à base de lait. Seule une industrie ou une coopérative peut fabriquer cela.

Nous avons appris qu'une fabrique de poudre de lait va bientôt fonctionner à Brest. C'est une heureuse initiative puisqu'il y a placement de cette marchandise en Bretagne alors qu'il fallait la faire venir d'ailleurs autrefois.

Toutes ces innovations, toutes ces créations n'ont pas toujours l'approbation de tous les producteurs au

départ. Il y a parfois des intérêts particuliers qui s'y opposent. Il y a surtout un manque de connaissances générales sur le problème de l'écoulement des produits laitiers pour la majorité.

Mais tout ceci se tasse. Les novateurs, les hommes de progrès sauvent leur production en sauvant en même temps celle de ceux qui restent en arrière.

A temps nouveaux, méthodes nouvelles. Les marchands de tissus n'offrent plus de crinolines au siècle du Kabig et les voyageurs ne consentiraient plus à monter en diligence. Ils prennent le train, le car ou bien l'auto.

Il nous appartient également à nous de ne pas rester en arrière.

J. R.

★ PENSEE A RETENIR

On n'a aucun intérêt à épouser une femme qui ne réussit pas à vous rendre malheureux: elle ne vous rendra jamais heureux.

G. S.

La râteleuse à bras "Henri Schutz"

indispensable dans chaque ferme, complète le râteau-cheval dans les grosses exploitations et le remplace dans les petites



Renseignements et prix
Ecrire :

GUIAVARC'H

rue Villedeneu
LAMBALLE (C.-du-N.)

Cultivateurs des régions de

BREST, CHATEAULIN, GUINGAMP, LOUDEAC, ST-BRIEUC.

— si vous voulez alléger le travail de votre exploitation en ne vous occupant plus ni de la fabrication, ni de la vente du beurre,

— si vous voulez arriver à uniformiser le prix du beurre au cours de l'année,

ADHEREZ AUX

Coopératives Agricoles Laitières & Beurrières de l'Office Central

LIVREZ VOTRE CREME

- soit à la COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE ET BEURRIERE DE LA REGION BRESTOISE ET DU BASSIN DE CHATEAULIN, 138, rue Robespierre - BREST-LAMBEZELLE, pour les arrondissements de BREST et de CHATEAULIN et les cantons limitrophes.
- soit à la BEURRIERE DU TRIEUX, COOPERATIVE AGRICOLE, Pont-Ezer - GUINGAMP, pour les arrondissements de GUINGAMP et LANNION et les cantons limitrophes.
- soit à la COOPERATIVE AGRICOLE DE LAITERIE ET BEURRIERE DE SAINT-BRIEUC, 30, rue de la Cordeirie - SAINT-BRIEUC, pour l'arrondissement de SAINT-BRIEUC et les cantons limitrophes.
- soit à la BEURRIERE-COOPERATIVE DU PLATEAU DE ROHAN, à Loudéac, pour les arrondissements de LOUDEAC et de PONTIVY.

Responsabilité civile agricole

En vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil chacun est tenu de réparer les dommages causés à autrui de son propre fait, du fait de ses préposés, des membres de sa famille, de son matériel, de ses animaux.

Le cultivateur n'échappe pas à cette règle et doit répondre des accidents causés aux tiers, notamment par son matériel et, ses bestiaux, ou du fait des personnes vivant sous son toit ou participant aux travaux de la ferme.

Tout exploitant, et plus particulièrement le jeune cultivateur qui prend une ferme à son compte, a intérêt à se bien garantir contre ce risque.

Selon la situation le jeune exploitant peut, soit faire établir une police Responsabilité Civile Agricole à la Société de son choix, soit faire transférer à son nom la police souscrite par ses parents s'il prend la suite de ceux-ci. Le contrat existant au nom des prédécesseurs, même non arrivé à échéance, peut être résilié immédiatement moyennant le versement d'une prime annuelle comme indemnité de résiliation.

Si le jeune cultivateur opte pour le transfert à son nom, il doit avoir soin de vérifier les conditions de garantie de la police. En effet certains contrats datant de plusieurs années ne procurent qu'une garantie dérisoire à leurs titulaires : on voit encore à l'heure actuelle des assurances limitées à 300.000 frs et même 200.000 frs par accident, avec parfois un maximum d'indemnité

par victime ou des dispositions spéciales concernant les dommages matériels.

De nos jours, en raison du coût très élevé des accidents, on ne peut avoir une sécurité complète sans une police à garantie illimitée. C'est la formule qui a d'ailleurs été appliquée aux Mutuelles Agricoles où a garantie de toutes les polices Responsabilité Civile Agricole a été portée à une somme illimitée. Les cultivateurs insuffisamment garantis par leurs contrats de compagnies peuvent toujours souscrire une assurance complémentaire à une Mutuelle Agricole.

Les cotisations sont ordinairement déterminées d'après l'importance de l'exploitation agricole. Pour une superficie de 10 à 20 hectares il faut compter, aux Mutuelles, une cotisation annuelle variant de 1.200 à 1.600 francs.

Les polices Responsabilité Civile Agricole ne couvrent pas les accidents causés par les engins ou véhicules à moteurs : tracteurs, automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, cyclomoteurs. Ces machines doivent faire l'objet de polices distinctes dont la cotisation supporte une taxe de 1,50 % destinée au fonds spécial créé par l'Etat en vue de l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des automobilistes insolubles.

★ PENSEE A RETENIR

Le meilleur moyen d'élever un enfant unique est d'en avoir un second.
M. C.

LE COTON A SON APOGÉE

Quelques étés successifs, l'art de nos couturiers, sa simplicité d'allure, un nettoyage facile, ont suffi pour faire du coton une vedette. On pourrait dire « du coton et de ses dérivés » car s'il figure seul en de nombreux tissus, il a

donné lieu également à d'habiles mélanges où différentes matières interviennent. Nous savons à quel degré de variété et de perfection les fabricants ont amené leurs recherches dans ce genre.

Les cotonnades classiques comprennent toujours toile, piqué, velours côtelé que l'on veut très fin cette saison, mais il faut leur ajouter une côte de cheval souple, existant aussi en chiné et un beau satin de coton, à tout instant remarqué. Si un tissu particulièrement léger, sorte de linon à mouchoir, existe uni, il sert aussi de base à de charmantes impressions. Consignons encore un instant aux lourds cotons matelassés dont



les motifs, très en relief, sont orientés tantôt vers les feuilles et les fleurs, tantôt vers les larges spirales de fer forgé.

Tous ces tissus, même quand ils sont un peu épais d'aspect, sont traités en souplesse et permettent de réaliser les lignes les plus nouvelles, en les choisissant judicieusement bien entendu, selon les modèles adoptés. Les plus fins, les plus légers, permettent d'interpréter corsages blousés et jupes ballonnées et, avec ceux qui ont plus de lourdeur et plus de netteté, nous nous orienterons vers des formes précises, effets tailleurs, jupes à grandes poches, et cela n'empêche nullement de leur attribuer panneaux plissés, grands cols nets largement cravatés.

CONFECTION POUR TOUS

Y. KERAUTRET

48, Rue Notre-Dame, 48 — GUNGAMP

Dépositaire pour l'arrondissement du Vêtement
« PRET A PORTER WEIL »

TROUVER HUIT ANOMALIES DANS CE DESSIN



(Réponse page 191).

Le taux butyreux du lait

Les producteurs de lait n'ont pas jusqu'à présent attaché une grande importance au taux butyreux de leur produit. En effet, pour le lait de consommation directe qui représente un gros pourcentage de la production totale, le prix n'est point partout fonction de la quantité de matières grasses, mais de louables efforts sont en cours pour réparer ou tout au moins atténuer cette grave injustice.

On ne saurait admettre qu'un vin titrant 13 degrés d'alcool soit vendu le même prix qu'une piquette de 7 degrés. Or, on a parfaitement toléré jusqu'ici qu'un lait à 40 % de matières grasses ne soit pas mieux payé que le lait strictement légal à 34 %.

Il est normal que, dans ces conditions, les éleveurs dont les vaches donnent un lait riche en beurre soient mécontents du système de paiement, on comprend aussi pourquoi, en certaines régions telles que

le Bordelais, le taux butyreux a été maintenu à un niveau beaucoup trop bas, d'où mauvaise qualité du lait et faible consommation.

Le taux butyreux dépend d'un grand nombre de facteurs, en particulier de la race de l'animal, de son hérédité, de son âge; il dépend aussi de la lactation, de l'intervalle entre les traites, de l'alimentation et des soins.

L'hérédité est le facteur le plus important. On ne peut augmenter artificiellement le taux butyreux du lait que dans d'étroites limites. Telle vache provenant d'une lignée d'animaux dont le lait a toujours été pauvre en beurre ne saurait donner un taux butyreux intéressant.

Certaines races sont plus favorisées que certaines autres en ce domaine. Les pie-noires bretonnes, les normandes, les jersaises, les

LA MAIN A LA PATE

■ LIMANDES SAUCE CREVETTES. — 500 gr. de limandes, un demi verre de vin blanc, persil, oignon, beurre, une cuillerée de farine, une pointe de cayenne, un quart de crevettes, un jaune d'œuf, deux cuillerées de crème douce. Mettez les limandes sur le feu avec le vin, poivre, sel, persil, oignon. Après quelques bouillons enlevez les poissons, mettez à égoutter. Dans une cuillerée de beurre, faites roussir une cuillerée de farine; délayez avec la cuisson des limandes passée au tamis, laissez épaissir, poivrez, salez, mettez le cayenne puis les crevettes épluchées et 30 gr. de beurre. Au moment de servir, liez la sauce au moyen d'un jaune d'œuf et de la crème.

parthenaises donnent un lait extrêmement riche; il atteint fréquemment des taux de 5 % et même davantage. Par contre tout le monde sait bien que les races française-frisonne, flamande, armoricaine, maine-anjou n'accusent que de faibles moyennes.

Le second facteur déterminant le taux butyreux est la lactation. Il est prouvé que la richesse du lait en matières grasses n'est pas constante; elle varie d'un mois à l'autre.

Après le vêlage, le taux est presque toujours assez bas et il atteint son minimum deux à trois mois plus tard; par la suite le lait retrouve progressivement sa richesse en matières grasses. Il est important de tenir compte de ce facteur si l'on veut éviter les variations excessives.

Dans les grands troupeaux, les vêlages s'échelonnent sur toute l'année de sorte qu'en opérant un mélange consciencieux on obtient une teneur moyenne qui n'est jamais très basse.

Dans les petits troupeaux par contre, il est possible qu'à certaines époques, le taux moyen soit faible, surtout si toutes les femelles vêlent

en même temps. Dans ce cas, il est recommandé d'étaler les périodes de lactation par des fécondations judicieusement situées.

Le troisième facteur est l'intervalle entre les traites. On a constaté que lorsque les vaches sont traitées deux fois par jour, la traite du soir donne un lait plus crémeux que la traite du matin. Comme l'intervalle entre le matin et le soir est plus faible que celui entre le soir et le matin, il semble que le taux butyreux augmente lorsqu'on réduit l'intervalle entre les traites, ce qui impliquerait dans bien des cas un décalage des heures de traite.

Pour les grandes laitières dont la production quotidienne dépasse 25 et même 30 litres, on a un intérêt évident à pratiquer trois traites au lieu de deux.

La technique de la traite exerce aussi une influence non négligeable. On a observé que le premier lait tiré est pauvre en matières grasses et ce sont les dernières gouttes qui se révèlent les plus riches. Il est donc extrêmement important de vi-

der le pis aussi complètement que possible, si l'on veut avoir une forte teneur en matières grasses. L'extraction complète du lait dépend de l'habileté de l'opérateur et du tempérament de l'animal. Les praticiens savent bien qu'une bête éternée ou effrayée ne se laisse pas traire facilement; elle retient son lait.

Certains auteurs prétendent que l'alimentation n'influence pas la teneur du lait en matières grasses.

Cette appréciation nous semble manifestement exagérée et nous croyons que le facteur alimentation, tout en apparaissant positif, ne révèle pas la même importance que ceux énumérés plus haut.

On a constaté fréquemment la nécessité d'assurer aux vaches laitières non seulement les éléments nutritifs correspondant à leurs besoins, mais aussi la quantité, le volume nécessaires, ce qu'on appelle aussi « l'encombrement ».

Le volume de nourriture consommée joue un rôle important, et c'est au printemps qu'il faut y veiller d'une façon particulière: en effet, les jeunes herbes sont riches en protéines; elles fournissent aux vaches les éléments nutritifs nécessaires sans fournir en même temps le volume dont les animaux ont besoin. Dans les fermes où les vaches vêlent au printemps, nous conseillons donc, pour maintenir le taux butyreux à un niveau élevé, de don-

ner aux animaux des aliments en grande quantité qui assureront le lest.

La diminution de la teneur en matières grasses peut également se produire l'hiver, lorsqu'on donne beaucoup de concentrés sous un faible volume. Il convient donc d'augmenter ce volume avec les aliments appropriés: fourrages secs, légumes, ensilages, etc...

Mais on ne répétera jamais trop — et ce sera notre conclusion — que c'est l'hérédité et par conséquent le potentiel individuel transmis par l'ascendance qui est le facteur essentiel du taux butyreux.



— Tu veux que je te donne la clef ?

— Non... Lance-moi plutôt le trou de la serrure... C'est lui que je cherche !

★ CALEMBOUR

Quelle est la ville la plus riche du monde ?

C'est Genève, parce qu'il y a beaucoup d'hortologers (d'orlogers).

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● L'AGE SUR FACTURES

Un garagiste vient de mourir. Il arrive au paradis.

— Pas très chic, dit-il à saint Pierre, de me faire mourir juste au moment où j'allais me retirer des affaires... vous auriez pu attendre quelques années de plus.

— Quel âge avez-vous ? demande saint Pierre ?

— Quarante ans.

— Saint Pierre prend un dossier, le feuillette, aligne des chiffres, additionne...

— Quarante ans ! d'après les heures de travail que vous avez facturées à vos clients, c'est près de cent cinquante ans que vous avez !...

L'ASSURANCE PATRONALE ET FAMILIALE

La loi du 10 décembre 1922 qui régit les accidents du travail en agriculture a prévu l'adhésion facultative pour les exploitants et les membres de leur famille.

Les patrons et personnes de fermes ont donc la possibilité de s'assurer dans les mêmes conditions que le personnel salarié, en adhérant à la loi et en déclarant un salaire annuel convenu. Celui qui servira de base au versement et des rentes en cas d'accidents. Ce salaire ne peut actuellement être inférieur à 120.000 fr. chiffre fixé par la loi du 20 juillet 1922. Une assurance sur cette base représente, aux Mutualités Agraires, une cotisation annuelle de 5.000 fr., somme à laquelle il convient d'ajouter le taux de 20% pour le fonds de garantie.

Les membres de la famille de l'exploitant (filles, sœurs, frères, sœurs) peuvent, eux aussi, être assurés comme assurés facultatifs et assurés par police. Les Agraires ontant les disposent nous en indiquent pour le personnel salarié. Ces personnes sont garanties habituellement sur la base du salaire annuel déclaré, ou qui représente à l'heure actuelle, aux tarifs des Mutualités, une cotisation annuelle d'environ 2.000 fr., taux de 20% en plus.

Certains cultivateurs, désireux de se garantir eux-mêmes et de garantir les leurs contre les accidents du travail hésitent à adhérer à la loi en raison de la charge que représente le coût de l'assurance pour toute la famille. Ils

ont dans ce cas la possibilité de contracter une assurance d'un autre genre : une police familiale de droit commun.

Les polices familiales de droit commun n'ont aucun rapport avec la législation intéressant les accidents du travail. Elles constituent simplement une convention entre assuré et assureur en cas de versement, en cas de décès, d'indemnités forfaitaires de rentes, d'indemnités forfaitaires de rentes d'homme. En général elles s'accordent pas de rentes, beaucoup d'entre elles ne prévoient même pas le versement d'indemnités journalières.

Par contre ces polices permettent aux blessés d'obtenir le remboursement des divers frais de traitement (honoraires médicaux, frais pharmaceutiques, frais d'hospitalisation) sur la base du tarif légal en vigueur et de percevoir un capital en cas d'accident entraînant une infirmité permanente, en cas d'accident mortel la famille de la victime a également droit à une certaine somme.

Les Mutualités Agraires ont mis au point toute une gamme de polices familiales dans laquelle chaque exploitant peut choisir la catégorie qui lui convient. Le capital fixé pour infirmité permanente varie de 120.000 fr. à 1.000.000 de fr. et le montant des cotisations annuelles s'échelonne entre 2.000 fr. et 10.000 fr. Les nouveaux contrats de ce genre s'appliquent désormais non seulement aux accidents du travail mais aussi aux accidents de la vie privée.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● PARADOXE

— Un diplomate, dont récemment Antony Eden, c'est quelqu'un qui suit la date de naissance d'une femme, mais qui a oublié son âge.

L'EMPLOI DE SICCATEURS RÉDUIT LES PERTES DE FOURRAGE EN COURS DE FANAGE

Le fanage du fourrage effectué à même le sol, par beau temps, peut entraîner que des pertes assez faibles, du moins en ce qui concerne les graminées. Il en va tout différemment lorsque le fourrage est soumis au lessivage de la pluie, ou lorsqu'il s'agit de légumineuses seules.

Les siccateurs, employés depuis de longues années en Europe Centrale et dans les pays scandinaves, permettent de réduire les pertes au minimum, surtout quand la récolte se fait par mauvais temps.

LA PLUIE ET LA NATURE DU FOURRAGE INFLUENT SUR LES PERTES

Des observations méthodiques ont permis de préciser quelles sont les pertes de valeur nutritive qu'entraîne la pluie : pour une chute d'eau de 25 mm., ces pertes sont de l'ordre de 50%, ce qui est énorme. Il convient cependant d'ajouter qu'elles ne se produisent pratiquement pas aussitôt la coupe du fourrage, mais seulement au cours de la deuxième ou troisième journée de séchage, ou au moment de la mise en tas.

La composition botanique du fourrage a aussi son importance. La dessiccation des légumineuses s'accroît souvent — et plus particulièrement en ce qui concerne la

luzerne — de pertes par effeuillage qui peuvent atteindre en matière sèche, près de 35% pour une luzerne seule, tandis qu'elles sont à peine de 10% pour un mélange de graminées et de légumineuses. D'où l'intérêt, notamment en régions méridionales, de faire appel à cette dernière formule, plutôt qu'à un semis de luzerne seule.

En régions humides, et de petites exploitations — qui ne peuvent se payer le luxe d'un matériel de récolte onéreux — on pourra utiliser avantageusement les siccateurs, de manière à engranger un foin riche parce que ni détrempé, ni effeuillé, et exposé modérément aux rayons du soleil.

QUELS AVANTAGES LES SICCATEURS PRÉSENTENT-ILS ?

Il existe divers types de siccateurs : qui ne couvrent la classique silhouette du perroquet, largement utilisée en moyenne et en grande culture pour le fanage des légumineuses ?

D'autres séchoirs, peu répandus dans notre pays, ont cependant la faveur des Suédois et des Allemands, notamment les chevaux, en forme de toit allongé, ainsi que les étendoirs, sortes de clôtures en fils métalliques ou lattes de bois au

SOLUTION. — 1. Un homme se penche sur un cheval de bois. — 2. Il pousse des bouts sur un bar de fer. — 3. Un petit garçon cache d'un chapeau haut de forme. — 4. Un éléphant sur un toit. — 5. Une femme va au marché avec une bougie allumée. — 6. Elle rentre en train sur petit train. — 7. Une bouche d'égout ouverte au milieu de la chambre. — 8. La tour n'a pu être bâtie au temps de Charlemagne mort en 814.

perposées, qui conviennent mieux au fanage des graminées ou à un mélange graminées-légumineuses.

On estime que la réduction des pertes que permettent ces divers

matériels est au minimum de 15 % et va jusqu'à 40 %, les étendoirs se montrant plus efficaces que les séchoirs. Le tableau suivant l'indique clairement :

		Séchoirs	Etendoirs
Réduction de pertes	de matières azotées digestibles	20%	40%
	de la valeur nutritive globale	14%	25%

Cette technique de fanage est un peu particulière : le fourrage, soumis à une brève dessiccation, est ensuite chargé sur les sècheurs, si possible dans la journée du fauchage. Pour ce faire, on l'amasse au pied de chaque appareil à l'aide d'une râteleuse, puis on le charge en forme de toit sur le sècheur, le sommet étant bien tassé, de façon à éviter la pénétration de la pluie et favoriser son ruissellement superficiel.

LE MONTAGE DES SECHOIRS SUR PATINS REDUIT LA MAIN-D'ŒUVRE

Le grief majeur que l'on fait aux sècheurs, est d'exiger un surcroît de main-d'œuvre ou d'heures de travail, en vue de leur transport, leur pose et dépose, sans compter les difficultés supplémentaires qu'entraîne leur encombrement.

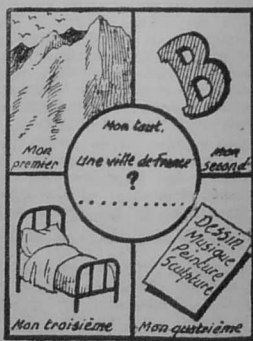
Pour réduire au minimum cet encombrement, il est conseillé de n'utiliser que des appareils pliants (sècheurs notamment). D'autre part, pour faciliter ou éviter certaines manutentions, des cultivateurs ont imaginé de monter les sècheurs sur patins. Ainsi le groupage des appareils après fanage complet du fourrage rend possible un ramassage rapide et moins onéreux.

Dans ces conditions, les sècheurs

permettent d'une façon plus économique l'enlèvement d'une récolte qui aura conservé toutes ses qualités, ce qui ne peut se traduire concrètement, pendant la période de stabulation des laitières, que par une réduction appréciable de l'achat d'aliments azotés de complément.

A. BONHOURE,
Ingénieur I.A.B.

CHARADE



(Réponse page 207.)

LES IMPOTS SUR LA PROPRIÉTÉ RURALE

(SUITE)

TAXES DIVERSES

1°) TAXE SUR LES CHASSES GARDEES.

Cette taxe est établie au nom du détenteur du droit de chasse à raison de la superficie des terrains gardés (gardes assermentés, commissionnés ou non pour la chasse).

Sont exonérés de la taxe :

a) les propriétaires qui font garder leurs propriétés sans exercer eux-mêmes leur droit de chasse et sans louer ce droit.

b) les réserves permanentes de chasse approuvées par le ministère de l'Agriculture, organisées par l'Etat, les fédérations départementales des sociétés de chasse, les associations cynégétiques et d'acclimatation reconnues d'utilité publique, dans lesquelles tout acte de chasse est interdit en vue de favoriser la reproduction du gibier.

Taux à l'hectare : 3 % du prix de location sans pouvoir être inférieur à 5 fr. ni excéder 15 francs par hectare.

Si le détenteur du droit de chasse est le propriétaire du fonds, la taxe est calculée en prenant pour base la valeur locative moyenne des chasses dans la région.

Réduction du taux en faveur des sociétés de chasse communales, dans certaines conditions (art. 1540 Code général des Impôts).

2°) TAXE SUR LES CHASSES LOUÉES : TAXE FACULTATIVE.

Toute commune peut, par délibération du Conseil municipal, approuvée par le préfet ou le sous-préfet, après avis du directeur départemental de l'administration compétente, établir une taxe sur les chasses louées.

Taux : maximum, 25 % de l'impôt d'Etat exigible pour les locations de droit de pêche et de chasse ; cette taxe annuelle est de 14 fr. par 100 fr. de locations, charges comprises.

● UNE BONNE RÈGLE DE FUMURE :

Au moins autant de Potasse que d'Acide Phosphorique
Deux fois plus de Potasse que d'Azote.

3°) TAXE SUR LES CHIENS.

C'est une taxe communale obligatoire.

	Communes de moins de 50.000 hab.	Communes de 50.000 à 250.000 hab.	Communes de plus de 250.000 hab.
Chiens d'agrément et chiens servant à la chasse.....	150	230	300
Chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers, et d'une manière générale, chiens non compris dans la catégorie précédente	30	80	100

Les possesseurs de chiens sont tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Les chiens qui peuvent être classés dans deux catégories sont obligatoirement rangés dans la catégorie dont le taux est le plus élevé.

Sont exemptés de cette taxe :

- les chiens qui, au 1^{er} janvier, étaient encore nourris par la mère ;
- ceux servant à conduire les aveugles ;
- ceux qui appartiennent à d'anciens militaires ou marins pensionnés pour blessures reçues ou infirmités ou maladies contractées en service, ayant au moins 80 % d'invalidité.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LA VITRE SALE

Un mari demande un jour à sa femme :

— Est-ce que tu connais l'histoire de la vitre sale ?

— Non ! Pourquoi ?

— Oh ! pour rien ! De toute façon, tu n'y verrais que du feu.

Voilà qu'un peu plus tard, la femme dit à une de ses amies :

— Vous connaissez l'histoire de la vitre où l'on voit du feu ?

— Non ! Pourquoi ?

— Oh ! pour rien ! De toute façon, elle est trop sale à raconter.

● A PROPOS

— Alors, dit la voisine, votre petit accident de chemin de fer ça vous a quand même rapporté 50.000 francs de l'assurance ?

— Oui, dit l'autre, grâce à ma présence d'esprit : dès que je me suis rendu compte de ce qui se passait j'ai fait tomber notre valise sur la tête de mon mari !

PROTECTION SOCIALE

APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous avons vu précédemment que les enfants donnent droit aux allocations familiales de 15 à 17 ans s'ils sont en apprentissage. Deux conditions sont à remplir pour être considéré comme apprentis : avoir fait l'objet d'une déclaration ou d'un contrat d'apprentissage et suivre un cours de formation professionnelle agricole.

DECLARATION D'APPRENTISSAGE

La déclaration d'apprentissage se fait en 2 exemplaires sur un imprimé spécial et doit être adressée à la Direction des Services Agricoles du département. Après enregistrement la D.S.A. envoie un exemplaire à la famille et adresse un récépissé de déclaration à la Caisse d'allocations familiales.

Cette formalité est à remplir avant que l'enfant atteigne l'âge de

15 ans. Si la déclaration est faite en retard les mensualités d'allocations familiales sont perdues. Il vaut donc mieux faire la déclaration un ou deux mois trop tôt que trop tard.

Si l'enfant a poursuivi ses études après l'âge de 15 ans la déclaration doit être faite dès la fin des classes et en tout cas avant le 1^{er} octobre. Supposons par exemple qu'un enfant ayant eu 15 ans en 1953 ne reprend la classe pour l'année 1954-1955 : la déclaration d'apprentissage est à faire avant le 1^{er} octobre 1954.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Lorsqu'un enfant fait son apprentissage dans une autre ferme, il doit faire l'objet d'un contrat d'apprentissage. Le contrat se fait en 4 exemplaires dont 3 pour la Direction des Services Agricoles

LA MAIN A LA PATE

■ CHARLOTTE AUX PÊCHES. — 250 gr. de biscuits à la cuiller, 500 gr. de pêches, 125 gr. de sucre en poudre, une cuiller de rhum, un verre de crème.

Dans un moule à charlotte, mettez une couche de biscuits, une couche de pêche préalablement cuites et passées en purée jusqu'à ce que le moule soit rempli. Terminez par une rangée de biscuits. Tenez au frais et si possible à la glace.

A moment de servir, démoulez et versez autour la crème bien battue avec le sucre et le rhum.

qui en renvoie un exemplaire enregistré aux parents de l'apprenti et un autre à l'employeur. Le 4^e exemplaire doit être adressé à la Caisse d'Assurances sociales avec la demande d'immatriculation : l'employeur est en effet responsable en cas de maladie et doit faire immatriculer son apprenti.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour avoir droit aux allocations familiales, il ne suffit pas d'avoir fait une déclaration ou un contrat d'apprentissage, il faut encore

suivre un Cours de formation professionnelle agricole. Citons parmi ces Cours :

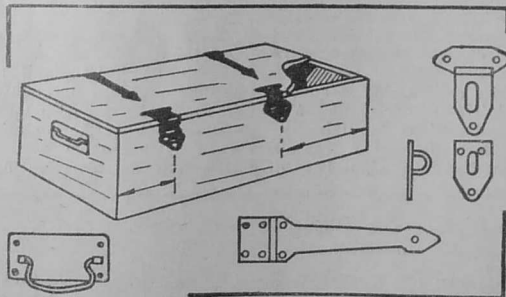
les Maisons Familiales, les Cours Postsecondaires Agricoles, les Cours Itinérants Agricoles, les Centres d'Apprentissage Ménager Agricole, les Cours Postsecondaires Ménagers Agricoles, les Cours Ménagers Agricoles, les Cours Agricoles et Ménagers par Correspondance.

Un certificat d'inscription et d'assiduité doit être fourni par ces cours à la Caisse d'allocations familiales.

UN COFFRET DE STYLE

Teinté et soigneusement verni, ce coffret fabriqué avec des planches provenant de vieilles caisses dont on aura utilisé les meilleurs morceaux peut prendre un aspect très élégant si on le décore de ferrures judicieusement choisies.

On trouve dans les magasins de quincaillerie toute une gamme de ferrures en fer ou en laiton mais les amateurs quelque peu experts dans le travail du métal



pourront les reproduire eux-mêmes très facilement en découpant des tôles de 20/100 à 25/100 ou 3 mm. suivant un tracé simple et créer ainsi des charnières, des poignées, des fermetures, ou des équerres de renfort.

Ces pièces seront fixées à l'aide de rivets de 4 à 5 mm. nécessitant simplement l'achat d'une bouterolle et d'une contre-bouterolle ou tas dont le prix peu élevé ne risque d'ailleurs pas de grever lourdement le budget du bricoleur.

LORSQUE LES CERÉALES sont envahies de mauvaises herbes

Par Louis DUPOUY

« Les mauvaises herbes sont de la famille des mauvais cultivateurs » écrivait plaisamment Menault et Rousseau dans leur ouvrage paru en 1902 : *Les Plantes nuisibles à l'Agriculture*. « Une mauvaise récolte épuise la terre plus que deux bonnes », écrivaient-ils encore. En réalité, surtout sous notre climat humide, d'excellents cultivateurs peuvent accidentellement avoir leurs céréales envahies d'adventices ; il importe alors de prendre les mesures indispensables pour s'en débarrasser.

En plus des assolements judicieux et des déchaumages, la lutte contre les mauvaises herbes, on le sait, est maintenant rendue beaucoup plus efficace par l'emploi facile d'herbicides sélectifs (1). Les uns sont à base d'hormones dont les plus courantes sont désignées sous l'abréviation de 2-4 D, les autres à base de colorants nitrés : dinitrophénate d'ammonium, dinitro ortho crésol, dinitrobutyl phénol.

L'augmentation du rendement des céréales désherbées est importante puis-

qu'elle peut atteindre dans certains cas 10 quintaux à l'hectare (CUISANCE, *Bulletin d'Information des Ingénieurs des Services Agricoles*, 1948). D'autre part, le battage de ces céréales désherbées est plus facile et les terres sont plus propres pour les cultures suivantes.

Nous ne rappellerons pas les modalités du désherbage sélectif dans cette courte note. De nombreux articles de vulgarisation ont paru à ce sujet dans une foule de journaux et revues et nous y renvoyons le lecteur. Par contre, nous pensons l'aider à choisir le produit le plus convenable en tenant compte des mauvaises herbes auxquelles il a affaire, et de l'époque considérée, en publiant le tableau ci-dessous. Rappelons seulement que les traitements aux colorants nitrés sont d'autant plus actifs qu'ils sont effectués plus tôt. Les plantes à détruire ne doivent pas dépasser en principe deux à trois centimètres. En opérant plus tard, on s'oblige à utiliser des doses plus fortes et donc plus onéreuses, sans pour autant être certain de la réussite. Quant aux hormones, on doit par contre les utiliser en pleine montée de la sève, c'est-à-dire en période chaude et humide, se situant généralement de fin avril à fin mai.

Pour une meilleure identification des

(1) L'acide sulfurique est un bon herbicide, mais il n'est pas sans inconvénients ni danger, aussi est-il de plus en plus abandonné.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● BON POUR LE SERVICE

Au Conseil de révision.

— Lisez-moi ce qu'il y a d'écrit sur ce tableau.

— Quel tableau ? Je ne vois pas de tableau !

— Parfait ! En effet, il n'y en a pas ! Bon pour le service armé.

plantes, nous avons indiqué les noms français et bretons. Ces derniers ont été empruntés à MM. Salaun, de la Station de Recherches de Trévarez, et Yézou, de la Direction des Services Agricoles du Finistère.

NOM FRANÇAIS	NOM BRETON	ANUELLE BISANUELLE VIVAGE	2-4 D	COLORANTS NITRÉS
Ail	Kignen	V	O (1)	O
Anthémis des moissons		A	+	+ +
Armoise	Louzaouen an tandad	V	+	O
Arroches annuelles	Kaol gwenn	A	+	+ +
Bleuet	Bodekou glaz	A	+ +	+ +
Capselle bourse à pasteur	Yalc'h ar mesacr	A	+ +	+ +
Carotte sauvage	Karotez	B	+	+
Chardon des champs	Serjantad	V	+ +	O
Chen opodes annuels		A	+ +	+ +
Chrysanthème d. moissons(*)	Melenig	A	O	+ +
Coquelicots	Roz aer	A	+ +	+ +
Epiâres annuelles	Fic'h	A	O	+ +
Fausse camomille	Louzaouenn ar vamm	A	O	+ +
Fumeterre	Flemm douar	A	+	+ +
Gaillet gratteron	Stagerez	A	O	+ +
Galeopsis (ortie royale)	Louzaouenn ar c'hez	A	O	+ +
Gesse (pois sauvage)	Pizell	A	+ +	O
Laiteron des champs	Askol gwenn	V	+ +	+
Laiterons annuels	Askol-Guen : Askol-Lear	A	+ +	+ +
Linnaire commune	Lin gwez	A	+ +	+ +
Liseron	Trocrez	V	+ +	O

(1) O = résistante ; + = sensible ; ++ = très sensible.

(2) Le Chrysanthème des Moissons est plus facilement détruit par le dinitrobutyl phénol que par les autres colorants nitrés. De toutes façons, cette adventice si prolifique et si néfaste doit être traitée très tôt. Les traitements faits lorsque la croissance a atteint 4 ou 5 centimètres sont voués à l'échec.

CONTRE LES INSECTES,
CONTRE LES MALADIES DES PLANTES,
CONTRE LES MAUVAISES HERBES,
CONTRE LES RATS ET SOURIS,
CONTRE TOUS LES PARASITES DE VOS CULTURES
ET DE VOS RECOLTES...

UTILISEZ
LES PRODUITS **PECHINEY-PROGIL**

Agence Générale : 2, rue Saint-François
QUIMPER — Téléphone : 13-56

NOM FRANÇAIS	NOM BRETON	ANUELLE BISANUELLE VIVAGE	2-4 D	COLORANTS NITRÉS
Lychnis dioïque	Bodeko laou	V	O	O
Mélampyre		A	+ +	+ +
Méliots annuels	Melaouenn	A	+ +	+ +
Mercuriale annuelle	Pennegez	A	O	+ +
Mouron des champs	Gleiz ruz	A	O	+ +
Mouron des oiseaux	Bodeko gleiz	AouB	O	+ +
Moutarde noire	Sezo	A	+ +	+ +
Nielle	Diskrab	A	+ +	+ +
Patience	Kaol moc'h	V	+ +	+ +
Pensée sauvage annuelle	Louzaouenn an Dreinded	A	O	O
Potentilles diverses		V	O	+ +
Ravenelle	Alc'houézen	A	+ +	+ +
Renoncule des champs	Bokedou amann	A	+ +	+ +
Renoncule rampante	Pao bran	V	+ +	O
Renouée liseron	Gwinis du an diaoul	A	O	+ +
Renouée des oiseaux	Louzaouenn ar laou ru	A	O	+ +
Renouée persicaire	Troada ruz	A	O	+ +
Rumex petite oseille	Trichin logod	V	O	O
Sanve	Samb	A	+ +	+ +
Senecion vulgaire	Bahre	A	+ +	+ +
Scandix Peigne de Vénus	Nadoziou	A	+ +	+ +
Silène enflé	Yarik lard	V	O	O
Souci	Rozinil	A	O	+
Tabouret des champs		A	+ +	+ +
Véroniques diverses		A	O	+ +
Vesce.		A	+ +	+ +
	Pez logod bihan	A	+ +	+ +

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● DERNIERES CARTOUCHES

- Un jeune aviateur passe un examen.
— Supposez, lui demande l'examinateur, que vous êtes responsable d'un terrain d'aviation. Ce terrain est bombardé et la piste est inutilisable. C'est alors qu'un avion s'apprête à atterrir. Que faites-vous ?
— Je lui signale le danger par radio.
— Et si le poste de radio est démoli et qu'à cause du brouillard le pilote ne puisse pas se rendre compte de l'état du terrain ?
— Dans ce cas, je lance des fusées.
— Et si vous n'avez pas de fusées ?
— Dans ce cas je téléphone à ma femme.
— Téléphoner à votre femme ? Pourquoi donc ?
— Parce qu'il y a très longtemps qu'elle désire assister à un accident d'avion.

A quoi bon des Coopératives Puisqu'il existe déjà des Négociants ?

Nos ancêtres auraient pu dire autrefois : « A quoi bon un chemin de fer puisqu'il y a déjà des diligences » et nous pourrions dire de nos jours : « A quoi bon l'électricité puisque le pétrole n'est plus rationné ».

Vous allez tout de suite faire remarquer que par cette comparaison nous donnons aux Coopératives une position de progrès par rapport aux négociants. Or, il existe des négociants qui sont tout aussi bien équipés, parfois mieux que certaines coopératives.

Tout à fait d'accord. Si nous donnons cette avance aux Coopératives, c'est pour marquer tout de suite leur esprit d'initiative dans de nombreux domaines et surtout dans ceux-là où il y a peu ou pas d'argent à gagner mais où l'organisation doit exister pour en faire gagner aux cultivateurs.

C'est le cas de l'insémination artificielle par exemple. C'est celui de certaines coopératives cidricoles dont l'objet est d'écouler une production qui n'intéresse plus beaucoup d'intermédiaires. C'est le cas de la création d'une féculerie pour absorber les excédents de pommes de terre. On pourrait en citer beaucoup d'autres.

Mais en ce qui concerne les engrais, pourquoi des Coopératives puisqu'il n'y a rien à innover dans ce domaine ?

Les Coopératives ont été créées pour lutter contre les abus de certains intermédiaires tout comme les Mutuelles ont été créées pour limiter les exigences des Compagnies Commerciales. Elles n'ont pas été mises sur pied pour empêcher une catégorie de gens respectables de gagner leur vie, mais simplement pour limiter l'appétit de ceux qui sont tentés d'abuser.

La Coopérative est donc un organisme témoin.

Il est des cultivateurs cependant qui constatent que les prix pratiqués par le négoce sont identiques ou à peu près à ceux de la coopérative sur telle ou telle marchandise. Tant mieux. C'est que l'exemple a porté et que le témoignage est imité. Le résultat est donc atteint.

Mais il se trouve que le marchand vend moins cher certains articles. C'est très possible. Le contraire d'ailleurs serait surprenant car tout bon marchand qui se respecte fait lui aussi des articles témoins comme les grands magasins font des articles réclame. L'essentiel est de se renseigner sur l'ensemble des prix pratiqués et de comparer.

LA MAIN A LA PATE

■ RIZ CHANTILLY. — Faites cuire une demi-livre de riz dans un litre de lait sucré et vanillé. Faites réduire jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse ; retirez du feu, ajoutez trois jaunes d'œufs. Dressez en couronne autour d'un plat, décorez avec de l'angélique et des cerises confites. Quand le riz est refroidi, remplissez le vide de la couronne avec de la crème Chantilly sucrée et vanillée montée en dôme.

Jusqu'à là nous sommes d'accord.

Cependant, si le négoce s'aligne sur la coopérative et fait les mêmes conditions qu'elle, il n'y a plus de raisons de garder le système puisque le but est atteint.

Voire. Autant voudrait dire qu'il faut arrêter la fabrication de la poudre à doryphore puisqu'il ne fait pratiquement plus de dégâts. Laissons tomber les traitements : et le doryphore reviendra à ses premiers amours : c'est-à-dire la feuille de pommes de terre.

La co-existence coopérative-négoce doit donc continuer à exister.

Nous irons même plus loin en disant que des ententes fructueuses pour tous pourraient être réalisées dans certains domaines tout en gardant à chacun sa propre individualité. Coopératives et négociants n'ont-ils pas intérêt à ce que les produits agricoles s'écoulent ? Certes si. Pourquoi les unes et les autres ne participeraient-ils pas à l'étude des meilleures conditions de présentation, à la recherche des débouchés, à la propagande près des acheteurs ?

Des contacts ont déjà été pris et certaines réalisations mises sur pied d'un commun accord.

Mais il reste une différence essentielle entre coopératives et négoce. Cette différence tient dans l'emploi des bonis réalisés. On ne peut demander raisonnablement à quelqu'un qui a un métier et qui doit gagner sa vie avec ce métier de remettre le montant de son bénéfice au service de ses clients. L'argent gagné lui servira personnellement, à lui et à sa famille.

La Coopérative peut agir autrement puisque ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui la gèrent et l'administrent. Ils peuvent disposer comme ils l'entendent des bonis qui leur restent après avoir fait face à leurs frais généraux.

Ils peuvent décider de se partager ce boni tout aussi bien qu'ils peuvent décider de l'employer à construire des magasins, à subventionner des services juridiques, sociaux ou autres, à faire exécuter des recherches d'ordre technique ou économique, à aider la mise sur pied de nouveaux services ou de nouvelles organisations susceptibles d'améliorer leur travail, leurs débouchés, ou leur défense professionnelle.

C'est surtout cet aspect qui échappe le plus souvent à l'observateur superficiel.

LA COOPERATION D'AUJOURD'HUI VAUT-ELLE CELLE D'AUTREFOIS ?

Certains cultivateurs font remarquer qu'en ses débuts, la coopération marquait mieux qu'aujourd'hui la différence pouvant exister entre elle et le commerce normal. Cette remarque est pleinement justifiée. Il y a d'abord pour expliquer cet état de fait l'accoutumance. Le marchand s'est habitué à vivre vis-à-vis des coopératives. Il a corrigé sa façon d'opérer, ses marges.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● POURSUITE

Le gardien d'un asile interroge un paysan :

— Est-ce que vous n'auriez pas vu un fou qui vient de s'évader ? Il est très petit, très maigre, et il pèse cent kilos.

— Mais, s'inquiète le paysan, comment un homme de cent kilos peut-il être petit, et maigre ?

Le gardien hausse les épaules :

— Puisque je vous ai dit que c'était un fou !

Les cultivateurs se sont accoutumés à voir fonctionner leurs coopératives et comme elle a l'air de marcher toute seule, on s'y intéresse moins, on participe peu à sa vie intérieure et elle devient de moins en moins la chose de chacun. Ceci est très regrettable.

Il faut dire que les fondateurs de ces coopératives avaient une autre foi que celle qui nous reste.

Au début de la coopération, on pouvait trouver des gens de bonne volonté qui acceptaient par pur dévouement de grouper des commandes, d'avertir leurs camarades quand le wagon était arrivé, de distribuer son contenu et de récupérer l'argent.

L'adhérent acceptait de se déplacer au jour et à l'heure convenus avec son attelage pour aller prendre livraison de la marchandise commandée. C'était la perfection.

Mais de nos jours, chacun veut être servi à domicile, autant que faire ce peut. Il veut avoir la marchandise sous la main le jour où il en a besoin. Beaucoup tardent à payer cette marchandise et les dévouements s'estompent. Les gens de 1954 ne conçoivent plus facilement de faire quelque chose pour leurs semblables qui ne soit rémunéré.

Alors, conséquences ?

Il faut payer quelqu'un pour prendre les camarades, recevoir la marchandise et la distribuer. Il faut des camions pour effectuer les transports de la gare au magasin ou de la gare à la ferme. Il faut des magasins pour loger la marchandise en attendant l'instant où le coopérateur sera décidé à venir en prendre livraison. Et s'il ne paie pas tout de suite, il faudra s'adresser aux banques pour acquitter les factures des fournisseurs.

Si le coopérateur trouve que sa coopérative n'est plus ce qu'elle était autrefois, c'est que lui, coopérateur, n'est plus ce qu'il était également autrefois, car les institutions sont le reflet de ceux qui les composent. Comment pourrait-il en être autrement ?

Notre conclusion sera pour dire que la coopération a sa raison d'être de nos jours tout comme par le passé. Si elle n'existait pas, il faudrait la créer et si elle disparaissait il faudrait la remettre sur pied.

Mais les difficultés d'un monde sans cesse en évolution font que chaque individu sait qu'il ne subsistera pas s'il reste isolé. C'est pourquoi, parmi les institutions dont-il a besoin pour défendre son droit à la vie, il continuera à faire confiance à l'une de celles qui lui a rendu et qui continue à lui rendre le plus de services : la coopération.

J. R.



MANTEAUX ET IMPERMÉABLES

Nous savons combien vif est votre désir, Madame, de connaître tout ce qui concerne la mode de demain ; nous avons commencé à le satisfaire



pendant que notes et détails s'accumulent pour de prochaines causeries. Cependant, l'actualité tous les jours est là et elle nous talonne de son côté. Or, quand la bise souffle et la pluie ruiselle, comment ne pas penser au vêtement immédiatement utile, au manteau net de demi-saison, à l'imperméable ? D'ailleurs ce sont les mêmes tendances, toutes nouvelles, qui les inspirent. Jugez-en.

Le manteau, qu'il soit long ou trois-quarts, prend nettement la forme d'un pardessus de coupe stricte, un peu avantageuse du buste et des épaules, légèrement amincie du bas, des manches montées, une bonne fermeture croisée à double rangée de bou-



tons, des poches confortables, en sont à peu près les seules caractéristiques. Bien entendu, le tweed d'une épaisseur moyenne, d'une teinte facile à porter, est tout indiqué pour son exécution.

Avec l'imperméable règne toujours la popeline imperméabilisée, malgré unis et fantaisies essayant de la concurrencer. A quoi bon parler de ses qualités de résistance ; de netteté et de suffisante chaleur pour la période que nous traversons ? En satisfaisant notre sens pratique, elle se prête aux lignes les plus récentes, ligne blousée sur ceinture avec empiècement suivi du capuchon ou petite pèlerine amovible simplement boutonnée. Voici qu'on reparle assez sérieusement de la cape ; elle peut nous changer agréablement des modèles connus et rester peu encombrante et commode quand on la choisit de moyenne longueur.

Pour inciter les automobilistes A LA PRUDENCE

Voici quelques slogans que nous relevons dans le journal « L'OBSERVATEUR » du 31 mai 1954, et qui nous semblent devoir intéresser nos lecteurs en les distrayant :

- « Garde-toi des bestiaux qui vont boire et des hommes qui en reviennent. »
- « Ne cherche pas à épater tes passagers, essaye plutôt de les tranquiliser. »
- « Pense que ceux que tu croises conduisent peut-être moins bien que toi. »
- « Au volant, les passions sont mauvaises conseillères, n'embrasse pas trop ta voisine ; ou ralentis avant de le faire. »
- « Les dépenses d'entretien, pneus, freins, éclairage, etc... constituent un bon placement. »
- « Ne conduis pas si tu es fatigué. »
- « Prends la route mais fais en sorte que la route ne te prenne pas. »
- « Il vaut mieux arriver cinq minutes en retard dans ce monde que vingt ans trop tôt dans l'autre. »
- « Quand tu doubles un cycliste, laisse lui toujours la place qu'il lui faut s'il lui plaît de tomber ou de faire des arabesques sur la route. »
- « Avant de doubler, redouble de prudence. »
- « Aucune voiture ne peut s'arrêter « pile » sauf contre un arbre, un poteau télégraphique ou un mur. »
- « La distraction et l'inconscience sont les deux ennemis de l'usager de la route. »

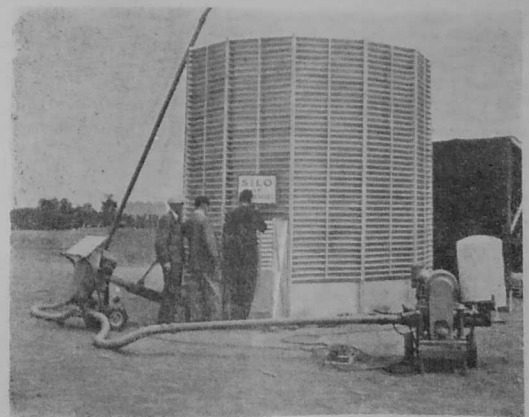
L'esprit est comme l'estomac. Ce n'est pas tant ce que vous mettez dedans qui compte, mais ce qu'il digère.

A. N.

La manutention des grains à la ferme

La manutention des grains est un problème qui se pose dans toutes les exploitations, mais qui devient vite prépondérant dès qu'il s'agit d'une ferme de quelque importance. La généralisation du moissonnage-battage, qui tend à devenir de plus en plus le mode

pouvoir mettre à l'abri. C'est le débit de la machine qui commande et il faut disposer à la ferme d'une installation de réception qui soit en rapport avec celui-ci. Lorsque le transport du grain se fait en vrac, les bennes doivent être déchargées rapidement dans une



(Documentation Agricole - Sté Gle des Huiles de Pétrole B.P.)

normal de récolte, donne à la question une importance toute particulière. On se trouve en effet brusquement en présence d'une quantité considérable de grain qu'il n'est généralement pas possible d'évacuer directement vers les organismes stockeurs et qu'il faut

Par **F. MIGNOTTE**
Chef de Travaux de Machinisme
à l'Ecole Nationale d'Agriculture
de Grignon.

trémie pour retourner immédiatement au champ. De même, lorsqu'on récolte en sacs, il y a intérêt à ce que ceux-ci soient vidés aussitôt et renvoyés à la machine. Il est avantageux de procéder de la même façon, au lieu de les monter au grenier à dos d'homme.

De la trémie, qui se trouve au niveau du sol, le grain doit être élevé pour se rendre soit au grenier, soit dans une cellule de stockage. L'opération est réalisée mécaniquement par un transporteur qui peut être soit mécanique, soit pneumatique. Les appareils mécaniques sont basés sur le principe de la vis d'Archimède : une vis en tôle d'un diamètre constant tourne dans un tube incliné. Le grain emprisonné entre les spires est progressivement dirigé vers l'extrémité supérieure où il se déverse.

Il existe maintenant des installations légères aisément déplaçables, pouvant être entraînés par un moteur électrique de quelques chevaux.

Mais la portée d'une telle vis est forcément limitée. Elle convient pour le chargement direct d'une cellule à partir de la trémie, ou pour élever le grain d'un étage. Mais lorsque celui-ci doit être mis en tas à un endroit assez éloigné du point de départ, il faut avoir recours à plusieurs vis successives, ce qui n'est pas sans complications mécaniques.

Les appareils pneumatiques, s'ils sont d'un prix de revient un peu plus élevé, sont à cet égard d'un emploi beaucoup plus souple car leur portée est plus grande et ils passent partout.

Le principe du transport pneumatique est simple : créer dans une tuyauterie un courant d'air assez violent pour entraîner le produit à transporter, c'est-à-dire le grain. Ce courant d'air peut être produit soit par aspiration au moyen d'une pompe à vide, soit par refoulement au moyen d'une soufflerie. C'est ce dernier système qui est actuellement le plus répandu. La soufflerie consiste généralement en un puissant ventilateur entraîné par un moteur électrique ou à essence. Le grain est introduit dans la tuyauterie de refoulement soit par gravité (une trémie surmonte alors le tuyau) soit par un moyen mécanique, qui peut être une petite vis d'Archimède. Le groupe moteur-ventilateur peut être monté en brouette, et la vis d'alimentation qui en est solidaire peut être engagée dans le tas à transporter. L'appareil est alors déplacé au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Le grain est refoulé dans des tuyauteries rigides ou souples formées d'éléments assemblés. Ces tuyauteries peuvent suivre un trajet assez sinueux suivant la configuration des locaux, passer par des escaliers, des trappes, etc., ce qui facilite le stockage dans les locaux existants, même s'ils sont d'accès difficile.

Dans le système par refoulement, le groupe générateur du courant d'air doit se trouver à l'origine de la canalisation. Ce peut être une gêne dans certains cas. Avec un transporteur combiné il n'en est plus de même :

CONSEIL PRATIQUE

CONTRE LES MITES : Prenez une belle orange bien nette ; plantez sur son écorce aussi serrés que possible, des clous de girofle. Son odeur suffira à éloigner les mites de l'armoire ou du placard où vous l'aurez posée. Si vous prenez la précaution de bien enfoncer les clous de girofle, l'orange se desséchera sans s'abîmer et durera des années.

l'air étant aspiré d'un côté et refoulé l'autre, le groupe (à double effet) peut être placé dans un endroit quelconque de la canalisation, là où c'est le plus commode.

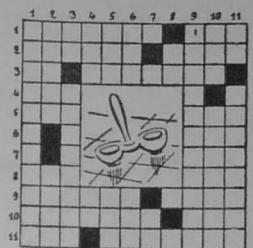
Le grain est d'abord aspiré par un tube formant suceuse à entrée d'air réglable que l'on enfonce dans le tas à transporter. Etant montée à l'extrémité d'un tube flexible, cette suceuse est très maniable et peut être tenue facilement à la main. Elle permet de décharger les véhicules en urac : camions non basculants, wagons, bateaux, etc.

Avant d'arriver à la pompe à air, le grain est extrait de la tuyauterie d'aspiration par un séparateur de type cyclone, il est réintroduit dans celle de refoulement par un dispositif à palettes.

La pompe à air est un compresseur, du type volumétrique qui permet d'obtenir une aspiration suffisante et refoule l'air à vitesse élevée. La puissance absorbée est plus élevée qu'avec les appareils à ventilateur, mais la souplesse d'utilisation est plus grande. Les différents organes, y compris le moteur, sont groupés sur un chariot qui peut être aisément déplacé. Le transport se fait aussi bien horizontalement que verticalement jusqu'à 20 ou 30 mètres. C'est un appareil très intéressant pour les exploitations importantes ou les petites coopératives de stockage, car il n'exige aucune installation fixe ni modification des locaux existants. Il peut être complété par un nettoyeur-dépoussiéreur.

Solution : Mon premier MONT - Mon second B - Mon troisième LIT - Mon quatrième ARTS - Mon tout MONTBELLARD.

MOTS CROISÉS N° 3



HORIZONTALEMENT. — 1. Pièce d'un service de table représentée au centre ; Allure des soldats. — 2. Qui a des taches en forme d'œil ; Paré. — 3. Note ; Draps pour les défunts. — 4. Se montre joyeux. — 5. Arbres ; Hâbleté. — 6. Rongeur. — 7. Très bon camarade. — 8. Il porte le grain ; Amas. — 9. Restituée ; Met sur la balance. — 10. A bout de forces ; Qui a beaucoup servi. — 11. Possessif ; Maladies qui donnent à la peau une teinte jaune.

VERTICALEMENT. — 1. Pièces pour rongeurs. — 2. Qui s'occupe beaucoup ; Parent. — 3. Article ; Elles étalent les souveraines de la Russie. — 4. Pronom ; Préfixe numéral. — 5. Choisi ; Sans aspérités. — 6. Partie de poule ; Se dit pour éviter une énumération. — 7. Conjonction. — 8. Métal. — 9. Il organise les expériences d'un professeur de sciences. — 10. Les vieillards en sont chargés ; Prend ce qui est à terre. — 11. Pronom ; Excitées.

(Solution page 211.)

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● CURIEUSE CHINOISERIE

En 1895, un journaliste chinois décrivait ainsi une bicyclette :
— C'est un petit mulet de fer que l'on conduit par les oreilles et que l'on fait avancer en lui envoyant des coups de pied dans le ventre.

LES GRAINES VIVANTES

QUALITE QUANTITE

Demandez-les à votre fournisseur

trémie pour retourner immédiatement au champ. De même, lorsqu'on récolte en sacs, il y a intérêt à ce que ceux-ci soient vidés aussitôt et renvoyés à la machine. Il est avantageux de procéder de la même façon, au lieu de les monter au grenier à dos d'homme.

De la trémie, qui se trouve au niveau du sol, le grain doit être élevé pour se rendre soit au grenier, soit dans une cellule de stockage. L'opération est réalisée mécaniquement par un transporteur qui peut être soit mécanique, soit pneumatique. Les appareils mécaniques sont basés sur le principe de la vis d'Archimède : une vis en tôle d'un diamètre constant tourne dans un tube incliné. Le grain emprisonné entre les spires est progressivement dirigé vers l'extrémité supérieure où il se déverse.

Il existe maintenant des installations légères aisément déplaçables, pouvant être entraînés par un moteur électrique de quelques chevaux.

Mais la portée d'une telle vis est forcément limitée. Elle convient pour le chargement direct d'une cellule à partir de la trémie, ou pour élever le grain d'un étage. Mais lorsque celui-ci doit être mis en tas à un endroit assez éloigné du point de départ, il faut avoir recours à plusieurs vis successives, ce qui n'est pas sans complications mécaniques.

Les appareils pneumatiques, s'ils sont d'un prix de revient un peu plus élevé, sont à cet égard d'un emploi beaucoup plus souple car leur portée est plus grande et ils passent partout.

Le principe du transport pneumatique est simple : créer dans une tuyauterie un courant d'air assez violent pour entraîner le produit à transporter, c'est-à-dire le grain. Ce courant d'air peut être produit soit par aspiration au moyen d'une pompe à vide, soit par refoulement au moyen d'une soufflerie. C'est ce dernier système qui est actuellement le plus répandu. La soufflerie consiste généralement en un puissant ventilateur entraîné par un moteur électrique ou à essence. Le grain est introduit dans la tuyauterie de refoulement soit par gravité (une trémie surmonte alors le tuyau) soit par un moyen mécanique, qui peut être une petite vis d'Archimède. Le groupe moteur-ventilateur peut être monté en brouette, et la vis d'alimentation qui en est solidaire peut être engagée dans le tas à transporter. L'appareil est alors déplacé au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Le grain est refoulé dans des tuyauteries rigides ou souples formées d'éléments assemblés. Ces tuyauteries peuvent suivre un trajet assez sinueux suivant la configuration des locaux, passer par des escaliers, des trappes, etc..., ce qui facilite le stockage dans les locaux existants, même s'ils sont d'accès difficile.

Dans le système par refoulement, le groupe générateur du courant d'air doit se trouver à l'origine de la canalisation. Ce peut être une gêne dans certains cas. Avec un transporteur combiné il n'en est plus de même :

l'air étant aspiré d'un côté et refoulé de l'autre, le groupe (à double effet) peut être placé dans un endroit quelconque de la canalisation, là où c'est le plus commode.

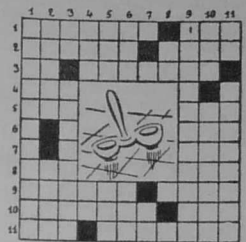
Le grain est d'abord aspiré par un tube formant suceuse à entrée d'air réglable que l'on enfonce dans le tas à transporter. Etant montée à l'extrémité d'un tube flexible, cette suceuse est très maniable et peut être tenue facilement à la main. Elle permet de décharger les véhicules en vrac : camions non basculants, wagons, bateaux, etc.

Avant d'arriver à la pompe à air, le grain est extrait de la tuyauterie d'aspiration par un séparateur de type cyclone, il est réintroduit dans celle de refoulement par un dispositif à palettes.

La pompe à air est un compresseur, du type volumétrique qui permet d'obtenir une aspiration suffisante et refoule l'air à vitesse élevée. La puissance absorbée est plus élevée qu'avec les appareils à ventilateur, mais la souplesse d'utilisation est plus grande. Les différents organes, y compris le moteur, sont groupés sur un chariot qui peut être aisément déplacé. Le transport se fait aussi bien horizontalement que verticalement jusqu'à 20 ou 30 mètres. C'est un appareil très intéressant pour les exploitations importantes ou les petites coopératives de stockage, car il n'exige aucune installation fixe ni modification des locaux existants. Il peut être complété par un nettoyeur-dépoussiéreur.

Solution : Mon premier MONT - Mon second B - Mon troisième LIT - Mon quatrième ARTS - Mon tout MONTBELLARD.

MOTS CROISÉS N° 3



HORIZONTELEMENT. — 1. Pièce d'un service de table représentée au centre ; Allure des soldats. — 2. Qui a des taches en forme d'oeil ; Paré. — 3. Note ; Draps pour les défunts. — 4. Se montre joyeux. — 5. Arbres ; Habilité. — 6. Rongeur. — 7. Très bon camarade. — 8. Il porte le grain ; Amas. — 9. Restituée ; Met sur la balance. — 10. A bout de forces ; Qui a beaucoup servi. — 11. Possessif ; Maladies qui donnent à la peau une teinte jaune.

VERTICALEMENT. — 1. Pièges pour rongeurs. — 2. Qui s'occupe beaucoup ; Parent. — 3. Article ; Elles étaient les souveraines de la Russie. — 4. Pronom ; Préfixe numéral. — 5. Choisi ; Sans aspérités. — 6. Partie de poule ; Se dit pour éviter une énumération. — 7. Conjonction. — 8. Métal. — 9. Il organise les expériences d'un professeur de sciences. — 10. Les vieillards en sont chargés ; Prend ce qui est à terre. — 11. Pronom ; Excitées.

(Solution page 211.)

CONSEIL PRATIQUE

CONTRE LES MITES : Prenez une belle orange bien nette ; plantez sur son écorce aussi serrés que possible, des clous de girofle. Son odeur suffira à éloigner les mites de l'armoire ou du placard où vous l'aurez posée. Si vous prenez la précaution de bien enfoncer les clous de girofle, l'orange se desséchera sans s'abîmer et durera des années.

LES GRAINES VIVANTES

QUALITE QUANTITE

Demandez-les à votre fournisseur

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● CURIEUSE CHINOISERIE

En 1895, un journaliste chinois décrivait ainsi une bicyclette :
— C'est un petit mulet de fer que l'on conduit par les oreilles et que l'on fait avancer en lui envoyant des coups de pied dans le ventre.

Des notations faites les 15 et 25 juillet ont permis de comparer l'efficacité des produits.

La Bouillie Bourguignonne à 1% a servi de produit témoin ; elle-même a donné lieu à un essai suivant qu'elle était additionnée ou non d'un mouillant. L'effet de ce mouillant a été très sensible : meilleure répartition sur le feuillage, meilleure persistance se traduisant par un nombre plus réduit de feuilles atteintes le 25 juillet.



Les deux séries de parcelles traitées à la Bouillie Bourguignonne arrivent en tête du classement avec une proportion de feuillage touché par le mildiou atteignant seulement 15 et 16,5%.

Suivent ensuite un oxyde cuivreux à 40% en solution huileuse, un sulfate basique de cuivre à 35% ; des oxychlorures de cuivre à 50% : les dégâts concernent 21 et 22% du feuillage.

Des produits mixtes au cuivre et au zinèbe se sont montrés légèrement inférieurs comme persistance : 24 et 25% du feuillage atteint.

Le zinèbe pur, de faible persistance sur le feuillage, a laissé les dégâts atteindre 30 et 31,5% du feuillage.

Enfin un produit à base de zirame s'est montré nettement insuffisant ainsi qu'un oxyde cuivreux huileux de teneur en cuivre trop faible : 82% de dégâts.

Les parcelles témoins, sans aucun traitement, avaient au même moment un feuillage grillé à 95%.

Dans cet essai les produits cupriques ont fait preuve d'une supériorité très nette sur les nouveaux produits au zinèbe ; l'année dernière les résultats avaient été plus favorables à ce produit qui avait au moins aussi bien réussi que le cuivre.

Les produits mixtes cuivre-zinèbe destinés à allier les qualités des deux produits simples ne semblent pas non plus devoir remplacer le cuivre.

Le feuillage des parcelles traitées au zinèbe est plus plat et plus lisse que celui des parcelles traitées au cuivre ; le contrôle des maladies en est facilité ; il semble que c'est le grand avantage que puisse offrir le zinèbe.

On prétend qu'il accroît en outre le rendement ; dans l'essai de cette année, il n'a pas été possible de trouver une différence de rendement entre les parcelles traitées au cuivre et au zinèbe. Cependant le mildiou ne s'est manifesté que tardivement et les tubercules ont pu profiter sans obstacle du zinc apporté par le produit. L'année dernière nous avions constaté une petite augmentation de rendement de 5% en faveur des parcelles traitées au zinèbe.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● MOT ENFANTIN

Jacqueline, six ans, tombe en arrêt devant l'horloge de l'église qui indique exactement midi. Et elle remarque :

— Oh ! maman, regarde les aiguilles qui s'embrassent.

APPORT FRACTIONNE D'AZOTE SUR BLE

Le lecteur a certainement entendu parler de la méthode préconisée par M. Coïc, ancien directeur de la Station Agronomique de Quimper, pour la fumure azotée du blé. Selon M. Coïc et à la suite des essais qu'il a effectués, le blé peut supporter des doses d'azote relativement très élevées sans risque de verse à condition que cet azote lui soit fourni après le tallage au fur et à mesure de ses besoins et sous forme immédiatement utilisable (nitrate). Pratiquement on envisage actuellement, outre l'apport d'azote habituel à la sortie de l'hiver destiné à favoriser le tallage, deux autres apports : l'un au moment de la montaison (formation de l'épi dans la tige), l'autre au moment de l'épison ; il en résulte un accroissement du nombre, de la grosseur, du poids spécifique et la qualité des grains.

Un essai a été effectué à Milizac pour essayer de chiffrer le bilan de

l'opération. Malheureusement, cette année le printemps a été plutôt froid et sec, de sorte que l'azote du sol n'a vraisemblablement pas pu être utilisé dès le début d'une façon normale et que, agissant en même temps que le nitrate apporté plus tardivement, il a sans doute atténué les écarts de rendement entre parcelles. De plus, toutes les parcelles de toutes variétés ont été touchées par l'échaudage et de ce fait aussi apparaît une cause



SOLUTION DES MOTS CROISES N° 3

HORIZONTALEMENT. — 1. Sa lière ; Pas. — 2. Ocelle ; Orné. — 3. Ut ; Suaires. — 4. Rit. — 5. Ifs ; Art. 6. Rat. — 7. Aml. — 8. Epi ; Tas. — 9. Rendue ; Pèse. — 10. Ereinté ; Usé. — 11. Ses ; Ictères.

VERTICALEMENT. — 1. Souricières. — 2. Actif ; Père. — 3. Le ; Tsarines. — 4. Ils ; Di. — 5. Elu ; Uni. — 6. Réa ; Etc. — 7. Et. — 8. Or. — 9. Préparateur. — 10. Ans ; Ramasse. — 11. Se ; Attisées.

d'erreur possible. Ces réserves faites, les résultats ne laissent pas d'être encourageants et favorables à la méthode.

L'essai a été réalisé sur la variété Chanteclair venant après pommes de terre et semée le 15 décembre. La culture a été soignée et fumée normalement.

A partir du tallage, trois séries de parcelles ont été formées qui ont re-

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● DILEMME

Jacques, huit ans, dit à sa maman : — J'entends l'ascenseur, c'est papa. Qu'est-ce qu'on lui montre en premier, mon bulletin de notes ou la facture de la couturière ?

qu les fumures azotées suivantes, sous forme de nitrate de chaux :

1^o. — au tallage (2 mars) : 23 kg. d'azote à l'hectare.

2^o. — au tallage : 23 kg. ; à la moisson (15 avril) : 30 kg. ; total 53 kg.

3^o. — au tallage : 23 kg. ; à la moisson : 30 kg. ; à l'épiaison : 23 kg. ; total : 76 kg.

La première parcelle a donc reçu une fois 23 kg. d'azote ; la seconde, 53 kg. en deux fois ; la troisième, 76 kg. en trois fois.

Cet ensemble a été répété trois fois. Les résultats moyens des trois répétitions ont été les suivants :

AZOTE

1 ^{re} parcelle	23 kg.
2 ^{re} parcelle	53 kg.
3 ^{re} parcelle	76 kg.

RENDEMENT

en grain	en paille
25,5 Q/ha.	50 Q/ha.
27 Q/ha.	60 Q/ha.
30 Q/ha.	62,5 Q/ha.

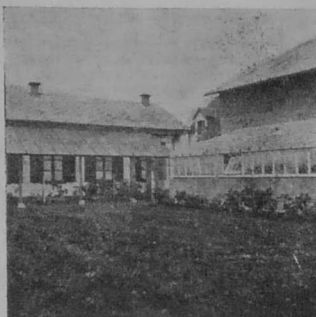
La 2^e parcelle a donc, pour un apport supplémentaire de 30 kg./ha. d'azote, produit 1 Q. 5 de grain et 10 Qx de paille de plus que la première (parcelle témoin).

La 3^e, pour un supplément de 53 kg./ha. d'azote, a donné des excédents de 4 Qx. 5 de grain et 12 Qx. 5 de paille.

Il s'ensuit que, malgré les réserves faites plus haut, l'opération a été bénéficiaire. En effet, si l'on fait le calcul du prix de l'azote apporté et de celui du grain récolté en excédent, on constate que ces prix se balancent presque pour la 2^e parcelle (la balance devient très favorable si l'on

tient compte de la paille) : pour la 3^e parcelle, l'excédent de grain suffit à lui seul à rembourser plus de une fois et demie l'apport d'azote supplémentaire.

Nous pouvons donc conclure que l'essai effectué a été favorable à l'apport fractionné d'azote sur le blé après le tallage et que cette méthode



mérite d'être mise à l'essai par les cultivateurs.

Deux observations s'imposent :

1^o. — Il faut que la fumure phospho-potassique soit normalement assurée ;

2^o. — l'importance des apports d'azote peut varier : il n'y a aucune raison pour le cultivateur désireux de faire un essai de s'en tenir aux doses apportées dans l'essai relaté ci-dessus ; l'an prochain d'ailleurs, d'autres doses seront expérimentées à Millzac.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● REPARATION... DES PROGRAMMES

Une femme avait demandé au dépanneur de venir réparer son poste de T. S. F. Lorsqu'il eut sorti ses outils, il lui demanda :

- Qu'est-ce qu'il a votre poste ?
- D'abord, il faut lui changer tous les programmes.

E. W.

ESSAI D'ENGRAIS PHOSPHATE SUR BLE

L'an dernier dans une terre acide (pH = 5,1) des parcelles de pommes de terre avaient reçu divers engrais phosphatés ; cette année dans les mêmes parcelles les mêmes engrais phosphatés ont été appliqués avant le semis (8 décembre) à raison de 90 kg. d'acide phosphorique à l'ha., soit :

1^o. — 500 kg./ha. de superphosphate à 18%.

2^o. — 260 kg./ha. de phospal à 34%.

3^o. — 530 kg./ha. de scories à 17%.

4^o. — 530 kg./ha. de phospal calcique à 17%.

Toutes les parcelles ont reçu en outre au printemps 125 kg. de sulfate de potasse et 140 kg. de nitrate de chaux.

Aucune différence de végétation n'a été constatée. Les rendements ont été les suivants :

Parcelle	en grain	en paille
Scories	25 Qx/ha.	42,5 Qx/ha.
Phospal calcique	23 Qx/ha.	42 Qx/ha.
Phospal	22,5 Qx/ha.	40,5 Qx/ha.
Super	22,5 Qx/ha.	43 Qx/ha.

En raison du manque de chaux dans le sol, les engrais phosphatés, en apportant, ont fait preuve d'une

nette supériorité, notamment les scories ; le super par contre a donné un léger excédent de paille.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● PAS ASSEZ CHAUD

Un homme s'installe à l'une des tables d'un restaurant et commande un potage. Bientôt, le garçon l'apporte.

— Il n'est pas assez chaud, dit aussitôt le quidam. Remportez-le !

Le garçon, stylé, s'exécute.

Quelques instants plus tard, il revient, portant le potage fumant.

— Pas assez chaud ! crie le difficile client dès qu'il l'aperçoit.

Le garçon s'en retourne aux cuisines et reparait quelque temps après avec le potage fumant de plus belle.

— Pas assez chaud ! hurle l'homme une fois encore.

— Mais monsieur, dit le garçon exasperé, comment pouvez-vous l'affirmer puisque vous ne l'avez pas goûté, ce potage ?

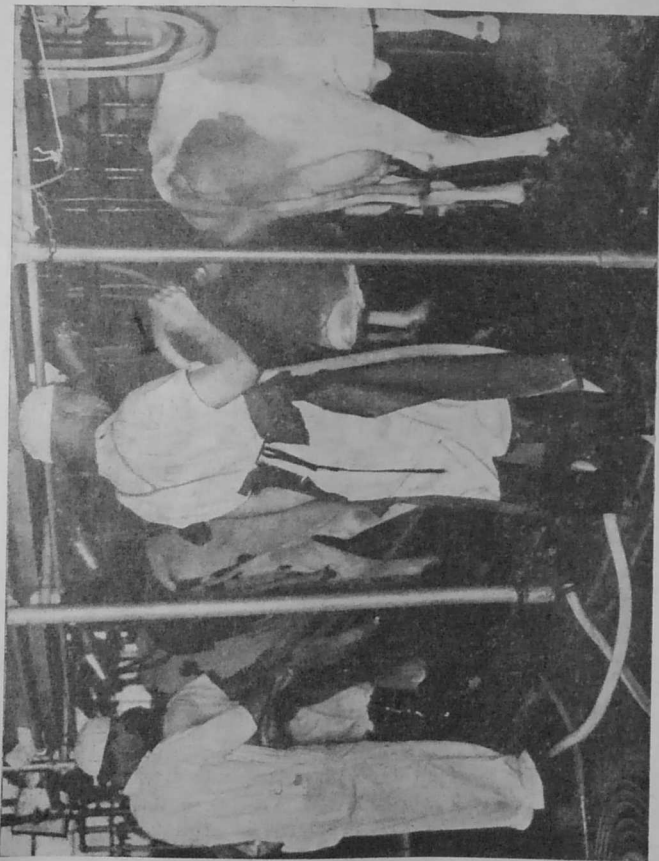
Alors, le quidam :

— Tant que votre pouce nagera dedans à l'aise, je persisterai à croire qu'il n'est pas assez chaud, mon ami.

Pour vos blés, pour vos pâtures, vos trèfles, utilisez le

PHOSPHO-POTASSIQUE 19.19

La marque déposée PK 300 et la Cigogne d'Alsace vous garantissent sa qualité.



L'INDUSTRIE LAITIÈRE AUX ETATS-UNIS

Ces pls de vaches sont lavés avant chaque traite. Encore une précieuse précaution : contre la contagion.

George Washington

PÈRE DE LA RÉPUBLIQUE
ET " PREMIER CULTIVATEUR " D'AMÉRIQUE

Par un beau jour de 1799 un Anglais se rendit à Mount Vernon pour y rencontrer George Washington, célèbre chef militaire et ancien premier Président de la jeune nation américaine. Il s'attendait à parler de batailles et de questions militaires, de politique et d'affaires d'Etat, mais son hôte l'entretint uniquement du projet qu'il avait de cultiver du blé dans les champs s'étendant au-delà de Mount Vernon, des nouveaux mélanges d'engrais dont il espérait beaucoup et des arbres qu'il comptait planter. Ses contemporains reconnaissaient sa supériorité en agriculture comme sur le plan militaire et politique et l'appelaient souvent « le premier cultivateur d'Amérique », éloge qui le flattait plus que tout autre. N'avait-il pas écrit un jour : « Il est tellement plus agréable d'améliorer la terre que de gagner la gloire en la ravageant dans des suites ininterrompues de conquêtes ! »

C'est en 1752, à la mort de son demi-frère Lawrence, que George Washington hérita de Mount Vernon et des champs qui l'entouraient. Situé sur la rive occidentale du Potomac, qui fait aujourd'hui partie de l'Etat de Virginie, le domaine qui échut à George Washington se composait d'un millier d'hectares, dont une grande partie était alors plantée en tabac. Washington se contenta d'abord, avec l'aide de son frère Jack, de cultiver la récolte annuelle de tabac destinée à être exportée en Angleterre. Ses améliorations étaient limitées par le faible bénéfice qu'il retirait de cette opération et par le prix très élevé des marchandises anglaises.

A la suite de son mariage avec Martha Custis, qui avait hérité de son premier mari une fortune considérable, Washington fut en mesure d'entreprendre à Mount Vernon les travaux nécessaires. Sa femme désirait que l'argent qu'elle apportait fût employé à cet effet et Washington se mit tout de suite à réparer la maison principale et les dépendances et à emplir les granges et les réserves. Il racheta certaines petites exploitations agricoles qui avaient autrefois fait partie du domaine.

LA MAIN A LA PATE

■ MARQUISE AU CHOCOLAT. — Faites cuire 125 grs. de chocolat fin avec deux décilitres de lait : quand il est fondu en crème, ajoutez-y 60 grs. de sucre vanillé, puis 4 jaunes d'œufs et deux feuilles de gélatine fondue avec une cuillerée d'eau. Lorsque le tout est un peu refroidi, ajoutez-y un quart de litre de crème fouettée. Remplissez un moule avec cet appareil en y ajoutant de place en place, des biscuits à la cuiller coupés en morceaux et imbibés de fine Champagne. Laissez dans la glacière pendant une grande heure. Démoulez sur serviette.

Au cours des années paisibles qui suivirent, où ni la guerre ni la politique ne vinrent le distraire de l'exploitation de son domaine, Washington parvint, en travaillant avec méthode, à la rendre rentable. Il avait parlé de vivre retiré, mais cela ne voulait nullement dire qu'il cherchait une vie facile. Au contraire, le régime qu'il s'imposait à Mount Vernon était dur. Il se levait à 4 heures, allumait lui-même en hiver du feu dans sa bibliothèque, s'occupait de ses comptes et de son courrier, puis déjeunait et sortait vers 7 heures pour surveiller le travail de son exploitation.

Tel devait être le rythme de sa vie durant tous les séjours qu'il fit à Mount Vernon. Mais Washington fut plus qu'un planteur travaillant dur et connaissant la réussite. Il fut en réalité le premier agriculteur qui tenta des expériences aux Etats-Unis. Il connaissait très bien les questions agricoles, car il avait énormément lu sur ce sujet. Mais il en était arrivé à la conclusion que les livres contenaient peu de vrais renseignements scientifiques. Il entretenait également une volumineuse correspondance avec l'exportateur anglais Sir John Sinclair, président du Bureau anglais de l'Agriculture, ainsi qu'avec Edward Young, spécialiste des questions agricoles. Ces contacts lui permettaient d'être au courant des dernières méthodes et techniques agricoles utilisées en Angleterre.

Cependant il devait constater que les expériences lui apprenaient encore davantage. Dans ses « jardins botaniques » il essaya de nouveaux engrais, de nouvelles semences, ainsi que diverses méthodes de rotation des cultures et de conservation du sol. On dit qu'il divisait une grande caisse en dix compartiments et plaçait dans chacun d'eux un échantillon de terre traitée avec un engrais différent. Puis il plantait dans chaque compartiment le même nombre de semences — trois de blé, trois d'avoine, trois d'orge — et arrosait le tout « une heure avant le coucher du soleil ». Et chaque jour il inscrivait en détail, dans un registre, les résultats obtenus.

Vers 1760, Mount Vernon, comme les exploitations du voisinage, était spécialisé dans la culture du tabac. Mais Washington se rendait compte que le tabac épuisait le sol. Aussi décida-t-il de réduire progressivement les superficies cultivées en tabac, et de faire une place toujours plus grande à la luzerne et au blé. Finalement il devait appliquer un système de cultures rotatives qui rendit ses terres de nouveau productives.

Washington chercha également à améliorer l'équipement et les machines de type primitif dont il disposait pour exploiter son domaine. Il était très fier d'un semoir qu'il avait inventé et qui lui rendit de grands services jusqu'à ce qu'une machine nouvelle et plus perfectionnée eût été importée d'Angleterre. Il était Président des Etats-Unis quand il se rendit à Mount Vernon pour surveiller la construction de la fameuse grange à 16 côtés qu'il avait entreprise à la ferme de Dogue Run. Ce bâtiment avait 18 mètres de diamètre et comportait deux étages. Le sol de la pièce de battage était percé de petites ouvertures par où le grain tombait dans les réservoirs souterrains.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● A QUATRE CONTRE UN

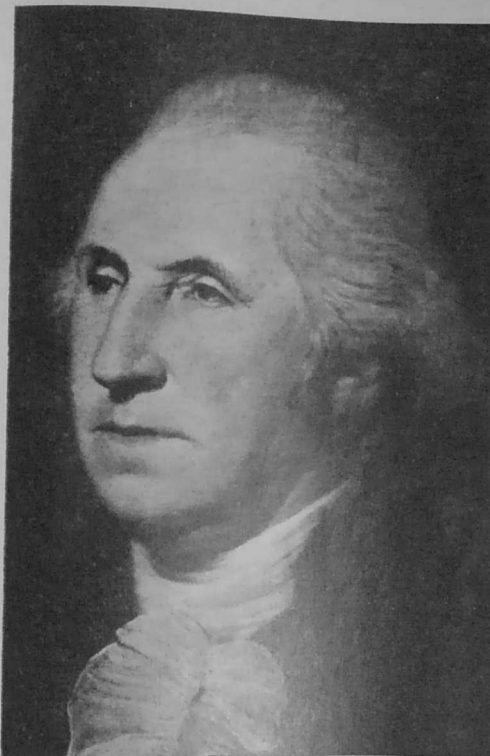
— Nous allons nous battre comme des diables, soldats. Nous sommes en infériorité numérique. A quatre contre un, disait le commandant d'une unité.

Un soldat qui l'écoutait fut l'un des premiers à entrer en action. Plus tard, le commandant le trouva se reposant calmement, appuyé à un tronc d'arbre. A quelques pas, la bataille faisait rage, les fusils crépitaient.

— A quoi pensez-vous ? hurla l'officier. Pourquoi ne vous battez-vous pas ?

— Ça y est, j'ai eu mes quatre, répliqua le soldat.

D'autre part les techniques d'élevage qu'il mit au point et appliqua produisirent de beaux spécimens de bétail, spécialement de moutons et de boeufs, qui ont rendu Mount Vernon célèbre. Il fut également le premier



Voici l'un des sept portraits exécutés du vivant de Washington par un artiste de Pensylvanie, Charles Wilson Peale. Le premier Président des Etats-Unis est représenté dans le simple costume civil qu'il portait à Mount Vernon quand il quittait ses vêtements d'agriculteur.

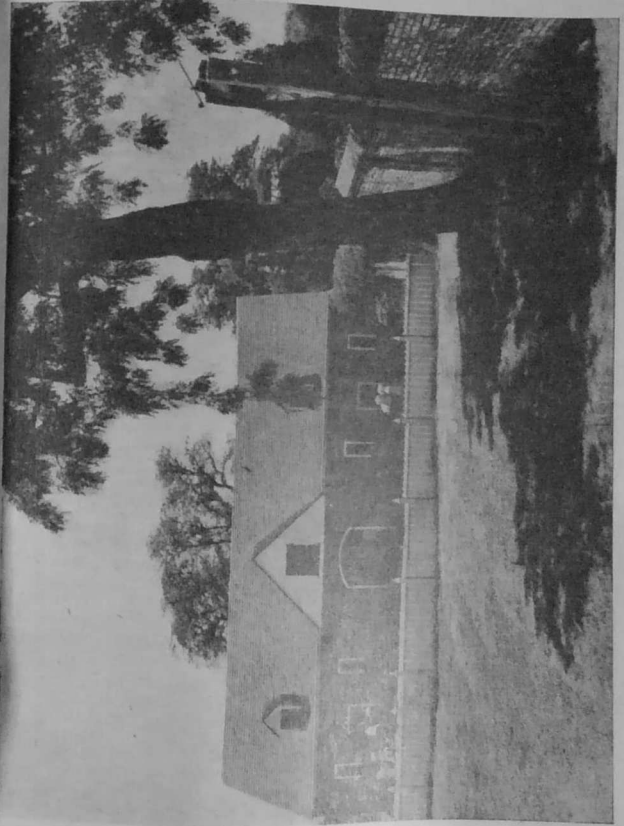
Américain à élever des mulets et les « petites expériences » qu'il tenta avec ces animaux le convainquirent que c'étaient « les bêtes les mieux indiquées pour le trait ». Ses vergers, dans lesquels il avait patiemment effectué pendant des années des greffes et des transplantations, étaient aussi célèbres en son temps que le sont aujourd'hui ceux de la Shenandoah Valley en Virginie.

Ainsi, sous la direction éclairée de Washington, Mount Vernon devint avec les années un domaine de près de 4.000 ha. Le domaine pouvait suffire à lui-même. Il produisait des denrées alimentaires, des matières premières pour la confection des vêtements et pour la construction, et des récoltes destinées à la vente. Les champs qui entouraient la maison et ses dépendances étaient fertiles et bien cultivés, et le moulin produisait une farine de première qualité. Si l'on pense à ce que Washington parvint à tirer des hectares de terre épuisée dont il avait hérité, il est indéniable qu'il méritait bien le titre de « premier cultivateur d'Amérique » auquel il tenait tant. Mais son intérêt pour l'agriculture allait bien au-delà de son propre domaine. Après la reddition anglaise à Yorktown, il déclara à ses soldats victorieux : « Je ne connais pas de plus grands services à rendre à un pays que d'améliorer l'agriculture, l'élevage des animaux domestiques et tout ce qui fait la vie du cultivateur ».

Dans le dernier message annuel qu'il adressa au Congrès, le 7 décembre 1796, le président Washington proclama que « l'agriculture est une activité essentielle » pour la nation, et que la culture de la terre devait « bénéficier de plus en plus du soutien des pouvoirs publics ». Il exposa de quelle façon on pouvait mettre sur pied des institutions destinées à encourager l'agriculture et laissa entendre qu'il était indispensable de créer un bureau gouvernemental qui viendrait en aide aux agriculteurs ainsi que le fait aujourd'hui le ministère de l'Agriculture.

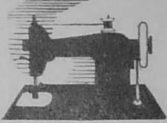


— Ici Emile Hugues ! Oui, Hugues comme Capet, Capet comme Louis XVI ! Passez-moi la Commission de la guillotine !



Les écuries de Mount Vernon ont été restaurées et offrent aujourd'hui au visiteur l'aspect exact qu'elles avaient lorsque Georges Washington y abritait ses chevaux de trait et de selle. Ayant trouvé que les animaux de bien des domaines agricoles de Virginie étaient mal nourris et mal soignés de son temps, Washington s'attacha à donner aux bêtes de Mount Vernon le local et la nourriture qui leur convenaient.

VOS FOURNISSEURS
DE QUIMPERLE



Vieille maison recommandée fondée en 1895

Louis J. TRÉGUIER

7, rue Genot - QUIMPERLE - Tél. 0.65

Spécialisée depuis 60 ans dans les

MACHINES A COUDRE

Vous y trouverez celle qui vous

conviendra le mieux

Fournitures - Réparations de toutes marques

MAGASIN SPECIAL

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Tous les Bijoux pour mariages



Un grand choix de MONTRES de 1^{re} marque
+ La belle Argenterie + Les Cristaux d'Art +

Le Meilleur Spécialiste de la Région en
VETEMENTS prêts à porter

pour Hommes et Jeunes gens

Dames et Jeunes filles

Enfants



Rivalin - Bourc'his

18, rue Savary - QUIMPERLE

Tél. 104

- Choix très Importants !...
- Qualité !...
- Prix Imbattables !...

SERVICES DE TABLE PORCELAINE
SERVICES DE VERRES

Services à Thé, à Café, à Gâteaux
— Couteaux de table —



Maison BÉROU-RIVALIN

3, rue Genot, QUIMPERLE

Le plus grand choix d'articles pour cadeaux

— PERTES AGRICOLES —
ET
PERTES COMMERCIALES

Au chef-lieu de l'un de nos départements bretons, se déroula un soir une réunion organisée par un secrétariat social.

Le thème roulait sur les différents problèmes agricoles et l'orateur était un cultivateur authentique. L'auditoire assez varié était composé cependant en majeure partie d'urbains appartenant à de multiples professions : fonctionnaires, commerçants, employés, représentants de professions libérales, etc...

Le rapporteur soulignait avec juste raison les aléas du métier d'agriculteur. Par opposition à celui qui travaille sur de la matière morte, le cultivateur travaille sur de la matière vivante. Il est à la merci du gel ou de la pluie, de la sécheresse ou de la grêle. Selon le temps qu'il fait, sa récolte sera abondante, moyenne ou nulle.

Ces récoltes ont des ennemis parmi la gentie animale : le ver blanc, le taupin, le doryphore, les pucerons, les lapins, les corbeaux, que sais-je encore !

Elles ont des ennemis végétaux : les mauvaises herbes de toutes sortes, les champignons qui provoquent le mildiou, la tavelure, l'oïdium, la rouille et quantités d'autres maladies.

À côté des végétaux, les animaux dits domestiques sont eux aussi matière vivante.

C'est la vache qui météorise, le veau qui crève de septicémie, les porcelets qui attrapent le rouget, la

jument qui crève en mettant bas, les poules qui sont victimes du choléra.

On pourrait multiplier les exemples.

L'agriculteur est un grand aventurier qui ne peut jamais prévoir l'avenir. Il est à la merci de trop de coups durs indépendants de sa volonté. Si certains fabulistes ont dit qu'il ne fallait pas vendre la peau de l'ours encore vivant, les paysans racontent volontiers entre eux qu'il n'est pas sage de compter comme acquis l'œuf qui est encore dans le derrière de la poule.

Tout cela, les urbains l'ignorent trop souvent ou ne s'en souviennent plus quand ce sont d'anciens paysans ayant changé de profession.

La discussion qui suivit l'intéressant exposé du conférencier permit cependant d'ouvrir quelques fenêtres sur les difficultés que rencontrent aussi les commerçants et que nous ignorons nous aussi.

Un marchand de tissus et de confection travaille sur de la matière

AGRICULTEURS, ELEVEURS

Pour dégonfler...

pour dépommer...

**SONDES
PIPE-LINE**

H. BROS, constructeur
54, rue Désiré-Claude
ST-ETIENNE (Loire)

morte. Il semblerait à priori que l'on puisse dire que ce marchand ne risque rien. Il doit savoir que la robe qu'il a achetée avait une valeur donnée. Il lui suffit alors de calculer combien il doit la revendre en additionnant au prix d'achat une quote-part de ses frais, de ses impôts, de son loyer de ses investissements et autres.

Mais si la marchandise qu'il vend n'est pas vivante, celles qui la portent, elles, sont bien vivantes. À chaque saison de chaque année le coloris change, la longueur, la forme, la coupe, les fioritures. Si la robe n'est pas vendue avant d'être démodée, elle restera. Ce sera un coucou qui encombrera l'arrière boutique.

Le marchand de fruits balance souvent aux ordures les bananes ou les raisins avariés. Le marchand de poissons ne peut conserver ceux-ci indéfiniment dans la glace. Il est obligé lui aussi de jeter au ruisseau une partie de sa pêche.

N'avez-vous jamais vu de vieux modèles de semoirs ou de coupe-racines rester invendus faute d'acquéreurs? N'avez-vous jamais vu votre épicier se débarrasser des vieilles boîtes de sardines ou de haricots verts qui n'ont pas trouvé preneurs?

On pourrait ajouter à cela la plus grande plaie du commerce : le crédit. Des sommes considérables parfois sont avancées. Ceci oblige à des emprunts près des banques. Heureux encore lorsque les débiteurs sont solvables.

Le commerçant qui sait tenir compte de tout cela est obligé de majorer le prix de sa marchandise pour posséder la marge suffisante qui lui sera nécessaire en cas de coups durs.

Ceci explique, pas toujours mais très souvent, pourquoi certains com-

merçants insuffisamment prévoyants sont obligés de déposer leur bilan.

Il en est d'autres qui calculent tellement bien leurs marges qu'ils font fortune en un laps de temps qui nous laisse rêveurs.

Si nous abordons ce sujet dans cet almanach, ce n'est pas pour excuser les commerçants trop peu scrupuleux, c'est tout simplement pour ouvrir une fenêtre sur la vie de ceux qui, exerçant une autre profession que la nôtre, connaissent aussi certaines difficultés.

Si nous nous connaissions mieux, nous nous apprécierions davantage à condition bien entendu qu'il y ait honnêteté réciproque de part et d'autre.

S'il existe dans les grands centres de très gros commerçants qui se sont créés des situations enviables, nous avons surtout pour notre part à côtoyer de plus modestes revendeurs. Nous connaissons d'ailleurs souvent leurs soucis et ils connaissent les nôtres, plus que nous ne le croyons quelquefois, car ils sont bien placés pour savoir si les tenanciers d'une exploitation paient facilement ou si au contraire cela tire dur.

Dans tous les métiers, il y a à boire et à manger, comme on dit vulgairement.

J. R.

CONSEIL PRATIQUE

PLANTES EN POT : Les racines de vos plantes en pot ont besoin d'air : avec une vieille fourchette, remuez la surface durcie. Si votre plante dépérit dans la jardinière où vous avez caché le pot, c'est peut-être qu'elle souffre d'un excès d'humidité ; ménagez un espace entre le fond de la jardinière et le pot avec deux cales de bois.

L'ARTICHAUT

Culture — Propriétés

L'artichaut, de la même famille que le déplaisant chardon, est frère du cardon dont il ne serait qu'une modification culturale. Connus vers le XV^e siècle, cultivés en France à partir du XVI^e siècle, il fut d'abord un mets royal. Un auteur contemporain rapporte que Catherine de Médicis en mangea un jour tant qu'elle « culda crever ». Et au XVII^e siècle encore, une austère bourgeoise écrivait : « Si quelqu'une de nous eust mangé des asperges ou des artichauts, on l'auroit monstrée au doigt ; mais aujourd'hui, les jeunes filles sont plus effrontées que des pages de cour ». Il est vrai qu'on lui attribuait faussement alors des propriétés, disons réchauffantes.

un endroit sain où l'humidité n'est pas excessive en hiver.

Pas un endroit sec, pourtant. Car il demande en été beaucoup de fraîcheur pour développer son ample feuillage. C'est pourquoi il aime aussi les fortes fumures à prédominance d'azote. Le fumier et les gadoues enfouis autour des plantes, les vidanges, engrais auxquels il convient d'ajouter un complément phosphaté lui sont très favorables.

La fumure, non comptés les engrais organiques pourra donc être de 3 kgs de sulfate d'ammoniaque, 3 kgs 500 de super et 1 kg. de chlorure à l'are.

REBUS N° 3

VARIÉTÉS

Parmi les huit à dix variétés actuellement existantes, deux seulement sont cultivables chez nous, les autres exigeant un climat plus chaud. Ce sont le Gros vert de Laon, à tête allongée et le Camus de Bretagne, à tête ronde et de couleur violacée.

EXIGENCES

L'artichaut est peu rustique sous notre climat. Il supporte difficilement nos hivers, non seulement à cause du froid, mais aussi de l'excès d'humidité qui, même sans l'action du froid, fait pourrir le pied pendant la période de repos végétatif. C'est dire qu'il faut lui choisir dans le jardin



(Réponse page 226.)

PLANTATION

La multiplication des artichauts se fait normalement par oïlletonnage. On appelle oïlletons les bourgeons qui, chaque année, sortent de terre autour des vieux pieds. Etant trop nombreux pour pouvoir se développer normalement et produire de belles têtes, on n'en laisse que deux par pied, les autres sont supprimés.

Cette suppression et le repiquage des jeunes oïlletons se fait ordinairement, dans notre région, dans le courant d'avril.

Pour oïlletonner, on déchausse d'abord la base des artichauts, pour mettre à nu le pied et, à l'aide d'un couteau, on éclate les oïlletons. Ce décollement doit se faire avec précaution non seulement pour ménager le pied-mère, mais aussi pour donner à l'oïlleton un talon, c'est-à-dire un fragment de rhizome auquel adhèrent quelques racines.

La reprise est ainsi beaucoup facilitée. Les meilleurs oïlletons sont ceux de grosseur moyenne, portant 4 à 5 feuilles. Avant de planter, on habille les oïlletons en rectifiant la plaie faite par l'éclatage et en raccourcissant les feuilles pour limiter l'évaporation.

Le sol étant profondément bêché, fumé et bien préparé, on plante les oïlletons à 0 m. 80 en tous sens, en les enterrant légèrement au-dessus du collet. On met généralement deux plants l'un près de l'autre pour parer à une non-reprise. Le meilleur seul est ensuite conservé. Arroser ensuite pour faciliter la reprise, pas trop pour risquer de les faire pourrir.

Les pieds de première année donnent une récolte en août. Pour

avoir de grosses têtes, fendre la tige juste sous la pomme et y introduire une cheville.

À l'entrée de l'hiver, on coupe au ras du sol les tiges qui ont fleuri et on raccourcit les grandes feuilles à 35 cm. Enlever soigneusement les feuilles en mauvais état.

On lie alors les feuilles ensemble et on fait un premier buttage de terre ou de cendres. Quand il commence à geler, on butte plus fortement, puis on recouvre d'un manteau de paille que l'on enlève quand la température remonte pour éviter la pourriture. Les vieux pieds se conservent en place trois à quatre ans.

PROPRIÉTÉS

Les pommes d'artichaut se mangent crues, à la vinaigrette, quand elles sont jeunes et tendres, cuites ensuite.

Aliment d'une digestibilité parfaite quand il est cuit, l'artichaut est une précieuse ressource pour les diabétiques. En effet, ses hydrates de carbone étant surtout représentés par de l'inuline, ils n'ont à craindre aucun accident à son usage. Au contraire, l'inuline provoque une chute gluceose urinaire.

De plus les grandes feuilles de l'artichaut sont un remède dans les affections du foie. Elles décongestionnent le foie et lui permettent de mieux assurer son service. D'où éclaircissement du teint, meilleur appétit, urine abondante et claire.

Cette médication, très amère, peut se prendre sous forme de trois tasses par jour d'une tisane contenant 3 % de feuilles.

Que ferons-nous de nos blés ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le recensement est en cours en France et nous ne savons pas encore s'il y a 42 ou bien 43 millions de Français.

Peu importe d'ailleurs. Mais ce que nous savons c'est que cette quarantaine de millions de Français n'arrive plus à absorber sous forme de pain tout le blé que nous produisons.

Il y a à cela plusieurs causes. Il est incontestable que nous mangeons moins de pain qu'autrefois. Le standing moyen de vie des individus s'est amélioré et l'on absorbe plus de viande, plus de matières grasses, plus de fruits et cela au détriment du pain.

La production a suivi le chemin inverse de la consommation. Les méthodes culturales, la sélection des variétés, le chaulage des terres et l'emploi des engrais chimiques a fait progresser considérablement les rendements.

Lorsqu'il y a vingt-cinq ans quelqu'un parlait de 30 quintaux hectare, on dressait l'oreille. De nos jours, personne n'est surpris d'entendre parler de 40 ou de 45 qx dans les bonnes terres.

Nous avons donc désormais régulièrement trop de blé. Puisqu'il y en

a de trop, il faudra bien trouver le moyen de le placer quelque part.

De nos jours on n'hésite plus à employer une certaine partie de sa récolte pour les besoins des animaux, notamment de porcs. Ce débouché n'est cependant pas suffisant. Il faut donc vendre ailleurs. Ce ne sont pas les gens sous-alimentés qui manquent sur notre boule ronde. Les pays asiatiques, Chine et Inde en particulier, connaissent des famines qui se renouvellent très souvent. Mais ces pays sont éloignés et ils n'ont pas d'argent pour acheter ce qui leur manque.

Dieu merci, nous pouvons trouver des acheteurs plus près de nous, en Europe Occidentale, puisqu'il lui manque en gros 125 millions de quintaux pour satisfaire ses besoins.

Nous nous trouverons cependant en concurrence avec la Turquie et la Suède qui sont aussi pays exportateurs. Nous avons également en face de nous l'Amérique qui a des excédents colossaux et vis-à-vis de laquelle nous n'aurions sans doute aucune chance si les acheteurs disposaient de dollars suffisamment.

Il n'en n'est heureusement pas ainsi.

En 1954, nous avons exporté sur l'Angleterre. Des bateaux sont par-

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● TRAVAIL DE BUREAU

Ce haut fonctionnaire avait avalé son petit déjeuner depuis plus d'une heure. Le nez dans son journal, il demande à sa femme une deuxième tasse de café.

— Encore du café ! Mais as-tu regardé l'heure ? Tu ne vas donc pas au bureau ce matin ?

— Au bureau ? Juste ciel ! J'étais persuadé que j'y étais !

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● EN VITESSE

Un adjudant sort dans le corridor de la caserne et hurle aux hommes qui s'y trouvent :

— Réunion dans cinq secondes dans la salle d'instruction.

Alors un soldat demande doucement :

— Mon adjudant, pouvons-nous venir un peu plus tôt, si nous en avons envie ?

tis de nos différents ports bretons à destination de la Grande-Bretagne. L'opération en elle-même n'est pas brillante économiquement si l'on sait qu'il faut perdre sur chaque quintal entre 1.800 et 2.000 frs par rapport au prix français.

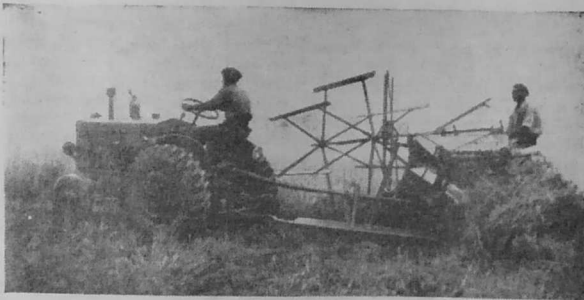
Et pourtant, nous ne pouvons nous permettre le luxe de répartir sur une nouvelle campagne avec quelque sept à huit millions de quintaux d'excédent, sept ou huit millions qui deviendront avant longtemps dix à quinze millions d'excédents normaux.

Pourra-t-on continuer ainsi à l'avenir? Il semble bien que la chose ne soit pas possible.

Pour pouvoir exporter 15 millions de quintaux, il faudra consentir un sacrifice de l'ordre de 27 milliards. Si le tout était pris sur la valeur intrinsèque de chaque quintal, celui-ci devrait être payé 3.215 frs au lieu de 3.600 frs.

La production du blé resterait-elle alors rentable?

Nous pensons que dans certaines régions à terres excellentes où l'on obtient des rendements élevés, les



Une moissonneuse en action...

● QUI DONC A FINANCE LA DIFFERENCE?

Chacun sait que les producteurs livrant plus de cinquante quintaux doivent acquitter une taxe dite de résorption. Cette taxe participe à combler le déficit à l'exportation mais en partie seulement. C'est ainsi que la perte sur l'envoi de sept millions de quintaux à l'étranger s'est chiffrée à 12 milliards de francs et la taxe de résorption n'est intervenue que pour 4 milliards huit cent millions.

cultivateurs arriveraient à se défendre. Il en serait tout autrement dans les régions à terres moyennes, voire pauvres, où il faudrait alors s'orienter vers d'autres productions.

SOLUTION DU REBUS N° 3

ON - NGEUD - PR' ANS - PAS - LAID MOU - CHAT - VEC - DU - VI - NEGRE.

On ne prend pas les mouches avec du vinaigre.

● LE PROBLEME DES VARIETES

Depuis l'institution de l'Office du Blé, les prix varient suivant un critère qui reste le même : la détermination du poids spécifique.

Quelles indications fournit le poids spécifique? Il fait surtout ressortir le degré de siccité. Plus un blé est sec, plus il pèse. Toutes les variétés à degré de siccité égal n'accusent cependant pas le même poids à l'hectolitre. Certains pensent que les variétés qui accusent le plus grand poids sont les meilleures pour la meunerie et la boulangerie.

Cette façon de voir se modifie de plus en plus. Il existe maintenant des méthodes modernes qui permettent de déterminer beaucoup plus sûrement la valeur boulangère d'un blé. C'est ce qu'on appelle le W. Plus le W est élevé, meilleure est la qualité panifiable de celui-ci.

Un W de 50 est franchement mauvais. Entre 60 et 100, médiocre. Il faut atteindre 120 pour que la valeur soit vraiment bonne. La logique voudrait que les blés soient payés suivant leur teneur en W. En pratique, la chose n'est pas présentement réalisable. Ce n'est en effet qu'en laboratoire que l'on peut déterminer cette teneur.

Nous connaissons cependant les W moyens de chaque variété.

En voici quelques-uns.

● BLES A FAIBLE W

Alma : 50 à 60.
Hâtif de Watines : 50 à 60.
Hybride de Bersée : moins de 50.
Ile de France : 60 à 90.
Marival : 60 à 90.
Reims : 60 à 90.
Vilmorin 23 : moins de 50.
Vilmorin 29 : 60 à 90.
Yveline : inférieur à 50.
Goldendrop : 60 à 90.
Bon Fermier : 60 à 90.
Bellevue : 60 à 90.
Vercors : 50 à 60.
Elé de Mesnil : 60 à 90.
Pax Cambier : 50 à 60.
Préparateur Etienne : 60 à 90.
Président Riverain : 60 à 90.
Picardie Despez : 50.
France-Nord : 50 à 60.

A peu près toutes les autres variétés ont un W supérieur. Citons-en quelques-uns parmi les plus élevés :

Progress de Svaloff : 250 (except.).
Bon Moulin : 120 à 150.
Lafayette : 120 à 150.
Libérateur : 120 à 150.
Magdalena : près de 200.
Providence : + de 150.
Sillon d'Or : 120 à 150.
Talisman : 120 à 150.
Vague d'Epis : 120 à 150.
Vilmorin 27 : 120 à 150.
Vilmorin 53 : 150.
Vilmorin Sud : 120 à 150.
Yga-Blondeau : 120 à 150.
D. C. Tourneur, etc.

LA MAIN A LA PATE

■ POTAGE AUX LAITUES. — 1 laitue, 1 oignon, 1 livre de pommes de terre, 1 noix de graisse, 2 cuillerées à bouche de vinaigre, 2 litres 1/2 d'eau, sel.

Lavez les feuilles de laitue, coupez-les grossièrement et faites-les revenir pendant trois minutes dans la graisse fondue avec l'oignon émincé. Ajoutez l'eau chaude, les pommes de terre, le sel, et faites cuire 1 heure 1/2 au moins. Passez le potage, remettez sur le feu et liez-le au tapioca.

● LE W A-T-IL
UNE REPERCUSSION
SUR L'ÉCOULEMENT ACTUEL
DE NOS BLES ?

Pas directement sans doute, mais indirectement.

Il n'est pour s'en rendre compte que de voir comment se comportent les minotiers. Nous voyons ceux-ci négliger de s'approvisionner au ma-

Reste le problème des prix de revient.

Si ceux-ci sont conditionnés par le rendement, ils dépendent aussi du prix des engrais, de la valeur du matériel de labour, du prix du carburant, de la valeur du matériel de récolte et de battage.

S'il est demandé aux cultivateurs français d'être compétitifs, sans pro-



En 1954, il a été exporté plusieurs tonnes de blé des Côtes-du-Nord. Ci-dessus, le chargement d'un cargo au port du Légué, près de Saint-Brieuc.

gasin sis à leur porte si les blés qui y sont entreposés sont en majorité des hybrides. Ils n'hésitent pas à faire en camion 50, 60 ou 100 kilomètres pour aller vers des régions à blé plus glutineux.

Ceci nous enseigne déjà, en attendant que des instruments pratiques pouvant déterminer rapidement le W ne soient mis en service, que chaque producteur aurait intérêt à s'orienter vers des variétés à bonne valeur meunière et boulangère.

lection aucune vis-à-vis des producteurs étrangers, ne pourrait-on manifester les mêmes exigences vis-à-vis de ceux qui nous fournissent le carburant et le matériel ?

Un juste équilibre entre nous et nos fournisseurs effacerait le point d'interrogation que nous avons posé au début de cet article.

Nous saurions que faire de nos blés.

J. R.

**Cultivateurs !
Artisans ruraux !
Coopératives agricoles !**

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE :

CREDIT AGRICOLE MUTUEL

SEUL ORGANISME OFFICIEL DE CREDIT AGRICOLE
RECEVANT DES AVANCES DE L'ETAT

DEPOTS DE FONDS
A VUE ET A ECHEANCE

Toutes les disponibilités des Caisses Régionales
SONT RESERVEES EXCLUSIVEMENT
aux Cultivateurs et aux Coopératives

PRETS A TAUX REDUITS
COURT TERME - MOYEN TERME - LONG TERME
Taux variant entre 1 % et 5 %

CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL

COTES-DU-NORD :
9, rue du 71^e d'Infanterie
SAINT-BRIEUC

FINISTERE :
31, rue de Douarnenez
QUIMPER

■ BUREAUX PERMANENTS : ■
Pour le Finistère : BREST — LANDERNEAU — MORLAIX
QUIMPERLE — ROSPORDEN — SAINT-POL-DE-LEON
Pour les Côtes-du-Nord : PAIMPOL — LANNION — LOUDEAC
MATIGNON — LAMBALLE

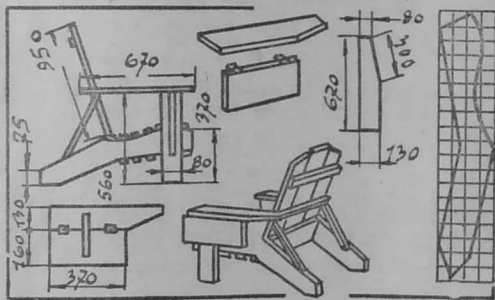
Caisses locales dans chaque canton

CONSTRUCTION D'UN FAUTEUIL DE JARDIN

La construction d'un fauteuil de jardin est assez facile du fait qu'il ne s'agit pas d'un travail d'ébénisterie compliqué. Le choix des matériaux ne présente pas non plus de difficultés. On choisira des planches pouvant être récupérées dans d'assez fortes caisses.

On utilisera des planches de 15 à 20 mm. d'épaisseur pour les éléments qui devront être les plus robustes. Différentes pièces comme les lattes du siège, les accoudoirs, pourront être exécutées avec des planches plus minces : de 12, de 10 ou même de 8 mm. d'épaisseur. Deux planches de 15 à 20 mm. d'épaisseur et de 20 centimètres de large serviront à fabriquer les deux portants principaux du châssis. Le tracé de ces pièces figure sur le petit quadrillage dont chaque carré a 50 mm. de côté.

On exécutera ensuite le dossier à l'aide de trois planches de petite épaisseur mesurant chacune 95 centimètres de long, mais dont la largeur sera différente : deux d'entre elles auront 13 cent. de large et la troisième 16 cent. Des tasseaux les



maintiennent ensemble, le tasseau du bas portant sur les accoudoirs qui peuvent être en planches assez minces, de 12 mm. d'épaisseur. Leur forme et leurs dimensions sont indiquées sur le croquis. Ils seront pris dans deux planches de 13 cent. de large et 67 cent. de long. La tablette mobile fixée sur l'un des accoudoirs sera faite dans une planche de 16 cent. de large et 37 cent. de long et maintenue par deux charnières. Les deux pièces avant seront prises dans des planches de 8 cent. de large et 56 cent. de long.

Les deux planchettes servant de support aux accoudoirs seront taillées dans des planches de 7 cent. 5 de large et 35 cent. de long. 16 planchettes de 5 cent. de large et 46 cent. de long serviront à construire le siège proprement dit et le râtelier à journaux et revues placé sous celui-ci. On découpera le fond de ce râtelier dans une planchette de 13 cent. de large et 42 cent. de long.

Tous les éléments de ce siège sont assemblés avec des vis courtes à tête fraisée.

CHAQUE ANNEE

Des pertes importantes SONT DUES aux ennemis du blé

La noctuelle du blé est un petit papillon qui fait son apparition en mai-juin ; elle pond sur les feuilles des céréales et les larves pénètrent dans les grains tendres de l'épi encore enveloppé dans sa graine et vont ensuite se loger dans les épillets dont elles dévorent les grains ; leur action néfaste peut encore se poursuivre jusque dans la grange.

La punaise des céréales pond sur les feuilles en mai et les larves deviennent adultes en juillet. Ces larves et adultes piquent les grains et sucent leur contenu ; quand le grain n'en est encore qu'à l'état laiteux, il est ainsi vidé et ne donne que du son ; par contre lorsqu'il est attaqué peu de temps avant la maturité, il est troué. Les dégâts sont également d'un autre ordre ; la punaise, étant un insecte suceur, injecte dans les grains de la salive contenant des ferments qui peuvent rendre difficile, sinon impossible le travail de la farine et la panification.

L'épi peut également être attaqué par un petit papillon qui apparaît dans le courant du mois de mai : l'Alucite. Cet insecte pond entre les épillets et même sur les grains entas lorsque le blé est en grange ou battu. La chenille pénètre dans le grain et le vide de son contenu. Les épillets sont reliés entre eux par une très fine toile tissée par la larve.

Disons deux mots également d'un ennemi qui semblait disparu mais qui réapparaît dans certaines régions de France : l'Aiguillonier. C'est un petit coléoptère de 10 à 14 millimètres de longueur, recouvert d'un duvet gris jaunâtre. Les adultes apparaissent courant juin et se déplacent surtout au cours des soirées d'été. La femelle pique la tige à la base de l'épi et dépose un œuf dans l'ouverture ainsi pratiquée ; la larve évolue dans la tige, remontant d'abord vers l'épi et redescendant ensuite dans le chaume. De ce fait la tige est affaiblie et se casse souvent en dessous

LA MAIN A LA PATE

■ GATEAU DE RIZ AU CAMEL — 200 gr. de riz, un demi-litre de lait, gousse de vanille, 3 jaunes d'œufs, 100 gr. de sucre, une noix de beurre.

Jetez le riz dans l'eau bouillante et laissez cuire deux minutes. Egouttez, passez à l'eau froide et faites cuire dans le lait et la vanille 30 minutes. Sortez du feu, liez avec les œufs, le sucre et le beurre. Versez dans un moule caramélisé. Placez au bain-marie pendant 25 minutes, démoulez et servez tiède ou froid.

de l'épi, provoquant la chute de ce dernier; il ne reste ainsi de la plante qu'une tige dépouillée ressemblant à un aiguillon, d'où le nom de l'insecte. La larve passe l'hiver dans les éteules pour réapparaître l'année suivante.

Les moyens de lutte contre ces différents insectes que nous venons d'étudier sont peu nombreux. La plupart d'entre eux pratiquant leurs dégâts à la fin du cycle végétatif du blé et les continuant en grange, la meilleure solution semble être de battre le blé, dès que l'on se rend compte qu'il est attaqué et éventuellement de désinfecter le grenier où sont entreposées les récoltes battues.

Il est encore un ennemi, redoutable celui-là, qui cause des dégâts considérables là où il se trouve : le charançon. C'est certainement l'insecte qui est le plus nuisible aux céréales stockées et, en particulier au blé. Les charançons passent l'hiver à l'état adulte et dès le mois de mars la ponte commence : les femelles déposent un ou deux œufs par jour à l'intérieur des grains de blé qu'elles ont percés au préalable avec leur rostre. La larve vide entièrement le grain dans lequel elle se transforme en nymphe et insecte parfait. Lorsque l'on saura que trois ou quatre générations peuvent ainsi se succéder par an et qu'une femelle pond en moyenne 300 à 400 œufs au cours de l'année, on ne s'étonnera plus de l'importance des dégâts qui peuvent être occasionnés par ces insectes : ils sont estimés en moyenne

en France à 5 % de la récolte, environ 4 millions de quintaux de blé, soit une perte, au prix de base cette année de 2.600 fr. le quintal, de 10 milliards 400 millions de francs !

Devant de tels résultats, il est, semble-t-il, superflu de démontrer la nécessité de lutter contre le charançon. Cette lutte se fait souvent par procédés chimiques et vise à la fois les grains infestés et le local renfermant ces grains. Un premier traitement ou tout au moins une première précaution, consiste tout d'abord à les aérer, à éviter une élévation de la température et de l'humidité favorable au développement des charançons.

Lorsque l'invasion est sérieuse, il y a lieu si on en a la possibilité, de traiter avec des gaz toxiques : sulfure de carbone, choropicrine... Pour ce faire, il faut toutefois être en mesure de pouvoir fermer le local hermétiquement, ce qui n'est pas toujours possible. Pour traiter les grains charançonnés, on peut encore les exposer à la chaleur : une température de 50° tue les insectes sans porter atteinte au germe du blé ; ce sont également des procédés assez délicats à employer et qui nécessitent un matériel approprié.

Il est cependant une mesure efficace et à la portée de tous, c'est la désinfection des locaux lorsque la récolte en est retirée ; des produits à base de D.D.T. ou d'H.C.H. sont très efficaces et permettent de détruire les insectes qui restent dans les fissures et les recoins après enlèvement de la récolte. On ne saurait trop préconiser de tels procédés.

C. FONDEUR.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● FAÇON DE PARLER

On sonnait à la porte. La ménagère ouvrit : c'était un représentant.

— Non, dit la femme aussitôt, j'ai rien besoin, ni de lacets et rien d'autre de tout ce que vous pouvez me causer. Et puis, dites-donc, vous avez fini de vous appuyer après la sonnette ?

— Madame, dit le représentant, je me permets de vous proposer un petit livre :

« Cours de langue française pour débutants »...

film QUINO

LES ANTIPARASITAIRES MODERNES
LINDANE-ZINEBE
2.4 D. M.C.P.A.
OXYQUINOLEINE

vous aurez des résultats surprenants contre **TOUS LES INSECTES**

LINDEX (émulsion)

pas d'insectes dans mes COLZAS!

BRACONYL Les tue tous

ne SANVES ni CHARÇONS dans mes blés et pâtures traités au...

QUINOXONE

quels beaux fruits! LE VERGER a été traité au **SUPER CARPINOL** qui ne brûle pas

sur pommes de terre l'emploi

LINDEX contre le doryphère

LIN-RIZ-MAIS CÉRÉALES de printemps ensemencés se desherbent au **LINOXONE**

Pas de CORBEAUX Pas de CARIE dans mes blés traités au **CORBOBLE**

sur vignes l'emploi **LINDEX** contre les vers de la grappe

détruisez RONCES-ORBES GENETS-JONCS avec **GENOXONE**

ANTHONOMES HOPIOCAMPES CECIDOMYIE CHENILLES en... **BRACONYL**

pas de mouches dans mon étoble blanche ou : **QUINO BLANC**

TOISE, FUSARIOSIS, FORTE DES SEAUX, POURRIE DES SACHES, dissolvant avec **CRYPTONOL**

Pas de MILDIOU dans mes Vignes et pommes de terre grâce à **DITHANE QUINO**

Contre la MOUCHE DES FRUITS **LINDEX**

LA QUINOLEINE
43, r. de Liège, Paris-9^e

Le Contrôle Laitier

Dans l'œuvre de sélection bovine, ne perdons jamais de vue que l'insémination artificielle n'est qu'un moyen, un facteur qui doit être associé en permanence à d'autres moyens, d'autres facteurs, qualités de complémentaires.

Parmi les plus importants figure le *contrôle laitier*. Vous le savez : l'insémination artificielle est un sûr moyen de fabriquer de bonnes vaches laitières mais il faut apprendre à bien connaître celles-ci pour en tirer le maximum.

Or, on se fait souvent illusion en pareille matière. On croit connaître et apprécier telle vache parce qu'un jour, en la trayant, on a vu le seau déborder.

Jugement bien trop sommaire.

Ce n'est certes pas sur des appréciations fragmentaires ou occasionnelles qu'on peut chiffrer la valeur d'une production et par conséquent la qualité d'une vache.

La preuve a été faite cent mille fois, d'une façon universelle, que seul le contrôle méthodique et permanent de la production peut déterminer l'appréciation valable.

En outre, pour que ce contrôle soit pleinement significatif, il doit être officiel.

L'éleveur qui pratique le contrôle laitier sait exactement et à tout moment où il en est avec la production de chaque vache. Il peut chiffrer non seulement la quantité de lait produite, mais aussi la quantité de beurre, celle-ci variant considérablement avec le taux butyreux particulier à chaque animal.

Connaissant bien les diverses productions, l'éleveur possède là une base certaine déterminant les besoins et les rations de chaque femelle. Il alimente donc selon un bon équilibre, sans excès et sans défaut.

Très exactement renseigné, il peut différencier en connaissance de cause, la vache qui rapporte de celle qui ne rapporte pas... Il n'est vraiment pas indiqué que la seconde mange l'argent que gagne la première. Certaines éliminations s'imposent qu'il ne faut pas différer.

C'est ainsi que pourra être obtenue la rentabilité d'une étable laitière.

En Bretagne cependant le contrôle laitier est fort peu répandu.

La France, dans son ensemble, compte seulement 120.000 vaches soumises au Contrôle alors que les seules provinces laitières de l'Allemagne du Nord — Frise, Schleswig, Holstein — en comptent près du double.

Ce n'est certes pas reluisant pour notre pays, qui se classe cependant dans les premiers rangs de l'Economie laitière internationale et que la nature a spécialement prédisposé dans ce secteur de la production.

Qu'est-ce donc qui peut bien empêcher le producteur de pratiquer un tel contrôle ?

La dépense ? Elle est infime et mille fois compensée par les résultats obtenus qui se traduisent toujours en profits indiscutables.

La nécessité de nourrir et loger le contrôleur ? C'est là un argument enfantin et ridicule qui ne résiste pas à l'examen. On se gêne la plupart du temps pour des choses beaucoup moins payantes et beaucoup plus accessoires. C'est l'image de l'arbre qui cache la forêt.

En réalité, dans l'immense majorité des cas, il en coûte fort peu de faire une petite place au contrôleur pour les repas et pour le sommeil.

Ce contrôleur voit beaucoup de choses où il passe. Sa conversation est toujours instructive. On peut apprendre pas mal avec lui.

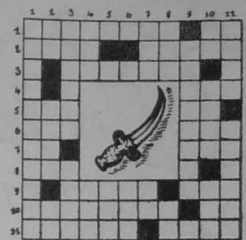
Allons, éleveurs conscients de vos intérêts, secouez-vous un peu, rejetez les faux calculs et les erreurs d'optique.

Abordez sans plus de retard cet indispensable contrôle laitier, source de richesse.

★ PENSÉE A RETENIR

Les malheurs les plus durs à supporter sont ceux qui n'arrivent jamais.

MOIS CROISÉS N° 4



HORIZONTALEMENT. — 1. Arme représentée au centre ; Possessif. — 2. Elle permet de porter un panier ; Ce sont les oreilles d'un poisson. — 3. Arbre fruitier qu'on trouve en Provence. — 4. Voie urbaine. — 5. Couturière très habile ; Terminaison de participe. — 6. Voie urbaine ; Possessif. — 7. Terminaison d'infinitif ; Direction. — 8. Précis. — 9. Consacrés ; Aigre. — 10. Joli animal qui grimpe très bien et qui a une belle queue ; Venu au monde. — 11. Coupées court ; Opinion.

VERTICALEMENT. — 1. Valet qui panse les chevaux. — 2. Pronom ; Département ; Démonstratif. — 3. A l'écart ; Sans exception. — 4. Effet de froid ; Vieille coëre. — 5. Venue au monde. — 6. Gardés secrets. — 7. Souverain. — 8. Gardés secrets. — 9. Furieuses. — 10. Pronom ; Qui ont beaucoup servi ; Sans aspérité. — 11. Vaste continent ; Mesures de volume.

(Solution page 260)

CONSEIL PRATIQUE

POUR CONSERVER LES PLUMES A ECRIRE : Dans un verre, mettre un morceau de carbonate de potasse. Placer dessus une éponge mouillée. Poser le porte-plume dans le verre, la plume légèrement fichée dans l'éponge.


POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● SILENCE

Un client a demandé, en louant sa chambre d'hôtel, qu'on évite tout bruit. Néanmoins, au milieu de la nuit, il est réveillé par un vacarme épouvantable. Il sonne, furieux. Une femme de chambre apparaît, écoute poliment ses doléances, puis répond, confuse :

— On a bien dit aux pompiers de ne pas faire de bruit, mais le feu vient d'atteindre votre étage.

LA *Préférée* DES FERMILIÈRES...
 ... ET DES VACHES



DIABOLO

R.L.II 2

ÉCRÉMEUSES SUÉDOISES S. A.
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.500.000 FRANCS
 8, Rue Charles V — PARIS (4^e) — Tél. ARCHIVES 38-00

LES BLOUSES LÉGÈRES

Pour les beaux jours, les blouses travaillées au crochet avec un cordonnet blanc ou de couleur claire sont toujours d'une fraîcheur nette et agréable. Celle-ci, de forme kimono, sera relativement rapide à faire et ne présentera aucune difficulté d'exécution. Prendre 6 pelotes de 20 gr. de cordonnet brillant blanc ou bleu clair et un crochet n° 21.



POINT AJOURÉ. — Rang de base : sur une chaînette de m. en l'air, faire 1 bride dans chaque m. 2^e rang, 4 brides dans les premières 4 brides du rang précédent, 2 m. en l'air, sauter 2 brides du rang précédent et recommencer du début. 3^e rang, faire les groupes de 4 brides dans le trou formé par les 2 m. en l'air. 4^e rang, comme le troisième. 5^e rang, comme le rang de base en faisant 1 bride sur chaque m. Reprendre ensuite au 2^e rang.

DOS. — Monter environ 50 cm. de chaînette ; travailler le point ci-dessus en allant et venant et en diminuant un peu de chaque côté pour ramener la largeur à 42 cm., à 14 cm. de hauteur ; travailler encore 14 cm. mais en augmentant un peu de chaque côté pour obtenir 46 cm. de large à la hauteur des emmanchures ; continuer à augmenter

de chaque côté pour les mancherons jusqu'à ce que l'on ait environ 50 cm. de large, ceci à 18 cm. 1/2 du dessous de bras ; biaiser alors les épaules sur une largeur de 22 cm. en tenant compte que la fin, côté encolure, doit se terminer à 50 cm. de hauteur totale. Terminer tout droit les 12 cm. 1/2 du milieu de l'encolure.

LA MAIN A LA PATE

■ **HACHIS MONTMARTROIS.** — Faites revenir un gros oignon dans un peu de beurre ou de margarine ; quand il est bien revenu, ajoutez une livre de tomates coupées en morceaux et débarrassées des peaux et pépins, du sel, du persil haché et une pointe d'ail. Passez à la poêle une demi-livre de viande de cheval hachée. Pendant ce temps, faites cuire trois livres de haricots verts à l'eau salée. Disposez dans un plat une couche de hachis, une couche de haricots, une couche de sauce et ainsi de suite. Terminez par le hachis et de la sauce et passez cinq minutes au four.

DEVANT DROIT. — Monter une chaînette de 24 cm. 1/2 et travailler le même point en diminuant sur le bord gauche pendant 14 cm. puis en augmentant du même côté jusqu'au dessous de bras, de façon à avoir à 28 cm. de hauteur totale, 24 cm. 1/2 de large. Sur le bord opposé, travailler toujours tout droit. Continuer à augmenter légèrement du côté mancheron pendant 17 cm. de haut pour obtenir 28 cm. de large à cette hauteur ; creuser alors légèrement le bord droit pour l'encolure sur 5 cm. 1/2 de large et en même temps biaiser le dessus d'épaule comme pour le dos afin de terminer en pointe à 56 cm. de hauteur totale. Faire le devant gauche en sens inverse.

ASSEMBLAGE. — Réunir devant et dos par des coutures sur les épaules et sous les bras ; border les devants, l'encolure et les mancherons de 4 rangs de brides en ménageant des ouvertures pour les boutons sur le devant droit ; coudre des boutons recouverts de m. simples en même cordonnet et face des boutonnères. Rabattre le haut des devants en revers non repassés.

Nous conseillons à nos lectrices de se reporter fréquemment, au cours du travail, sur un patron établi à leurs mesures en tenant compte que ce genre de blouse rétrécit toujours un peu au lavage.

TROUVER HUIT ANOMALIES DANS CE DESSIN



(Réponse page 244.)

POUVOONS-NOUS FAIRE Plus de pommes de terre ?

Avant de répondre à cette question il faut d'abord se mettre d'accord sur les catégories de pommes de terre.

En effet, dans notre pays breton, nous produisons :

- a) Des pommes de terre primeurs ;
- b) Des pommes de terre de consommation mi-hâtives et tardives, dites de saison ;
- c) Des pommes de terre de sélection.

A priori, il ne semble pas que nous puissions écouler beaucoup plus de consommation, qu'il s'agisse de primeurs ou de patates de saison. Il en va tout autrement du plant sélectionné.

Mais pour mieux saisir le problème, il vaut mieux étudier chaque catégorie à part.

LA POMME DE TERRE PRIMEURS

La ménagère française et même la ménagère bretonne si elle habite une ville tant soit peu importante a des pommes de terre primeurs à sa disposition depuis janvier à juillet, soit pendant la moitié de l'année.

En effet, elle peut faire l'acquisition de pommes de terre algériennes en janvier et février. En mars et avril, elle pourra se procurer des tubercules espagnols et italiens. A la mi-mai, les bretons de la côte sont prêts à offrir les leurs. On estime qu'entre la mi-mai et la mi-juillet, nous pouvons mettre à la disposition des consommateurs, en année normale, bien entendu, 15.000 wagons de 10 T. de patates primeurs.

Les Français peuvent-ils absorber le tout ?

Ils y arrivent à peu près, mais l'abondance créant toujours la baisse des prix, il serait utile de vendre à l'étranger.

Nous avons pu faire des exportations sur l'Angleterre. Celle-ci cependant réduit de plus en plus les délais d'importation.

Il y a bien les Allemands qui acceptent de nous prendre des primeurs en échange de sélection. Mais si nous consultons les statistiques, nous constatons qu'en 1951 par exemple, l'Allemagne a acheté à la France 74 wagons de primeurs contre 1.000 wagons de semences qu'elle nous a fournis.

Dans le même temps, elle a acheté 2.800 wagons de primeurs à l'Italie. Marché de dupes.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

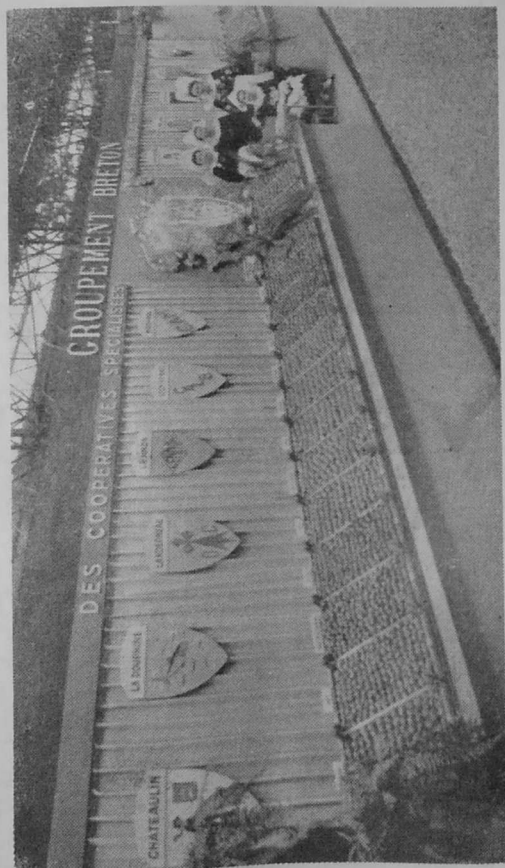
● DEUX MESURES

Deux élèves se battent dans la cour de l'école. Un surveillant les sépare.

— Vous me copiez 500 fois votre nom.

— Alors un des gosses s'écrie, fureux :

— Ce n'est pas juste, il s'appelle Roy et moi Dupont-Sénéchal !



Le remarquable stand du « Groupe Breton des Coopératives spécialisées en pommes de terre de sélection » au Concours agricole général 1954, à Paris.

Les organisations professionnelles se penchent sur ce problème et interviennent près des pouvoirs publics. Il n'en demeure pas moins que dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de possibilités d'étendre la production de primeurs.

LA POMME DE TERRE DE CONSOMMATION COURANTE

Celle-ci est sujette à de nombreux aléas dus aux rendements assez inégaux suivant les années et aussi aux possibilités de trouver des débouchés extérieurs.

Vers l'Algérie, il en part bon an mal an quelque 2.500 wagons. On pourrait en vendre sur le Maroc, la Suisse, l'Italie et peut-être ailleurs. Nous nous trouvons hélas en concurrence avec d'autres pays exportateurs tels la Hollande et le Danemark et nous avons du mal à supporter la comparaison au point de vue prix.

Il ne semble donc pas que nous puissions faire beaucoup plus dans ce domaine. Ce que nous pouvons et ce que nous devons réaliser, c'est une meilleure présentation de notre marchandise.

Le temps est passé où l'on pouvait livrer des tubercules mal calibrés, mal triés, de mauvaise variété ou encore troués de piqûres de taupin.

Nous ne pouvons maintenir un écoulement raisonnable que si nous soignons la qualité et la présentation.

LA POMME DE TERRE DE SEMENCES

Chacun sait que le pays de prédilection où il est possible de faire de la semence de patates est constitué par la presque totalité armoricaine comprenant plus particulièrement les départements des Côtes-du-Nord, Finistère et Morbihan.

On estime qu'il est planté en France annuellement la valeur de 35.000 wagons de patates de semences. Les techniciens pensent qu'il devrait en être planté 60.000 au moins car il est mis en terre des semenceaux qui ne méritent pas cette appellation.

Sur les 35.000 wagons plantés, la France en fournit en gros 26.000 et les 9.000 complémentaires viennent de l'étranger, soit en gros :

- 5.000 de Hollande ;
- 1.700 du Danemark ;
- 1.000 d'Allemagne ;
- 1.000 de Tchécoslovaquie ;
- 1.000 de provenance diverse.

PITCHE EST UN AMI DÉVOUÉ



Comment se fait-il que nous importions des plants étrangers ? Pour plusieurs raisons.

- Parce que nous ne produisons pas suffisamment certaines variétés hâtives ;
- Parce que nous ne produisons pas assez de plants industriels ;
- Parce que certains acheteurs sont obnubilés par la qualité étrangère et notamment hollandaise ;
- Parce qu'il faut exporter certaines denrées à l'étranger, notamment du vin, en contre-partie duquel nous acceptons des semences ;
- Parce qu'enfin il y a souvent des intérêts en jeu qui dépassent une saine politique d'échanges.

Il y a donc à entreprendre à ce sujet des démarches près des pouvoirs publics. Le Comité d'Etudes et de liaison des Intérêts Bretons s'est penché sur ce problème et a fait des propositions constructives.

En producteurs isolés, nous ne pourrions pas grand chose. En producteurs organisés et solidaires nous pouvons beaucoup. Notre devoir est donc de soutenir les syndicats, les coopératives et toute organisation qui travaille à obtenir les résultats que nous souhaitons sur le plan national.

Mais ne pourrions-nous pas exporter ?

La chose se pratique déjà puisqu'en 1952-53 nous avons envoyé sur l'Afrique du Nord environ 2.000 wagons de semences et quelque 130 wagons sur l'Espagne. Or l'Espagne achète à l'étranger 7.000 wagons de semences. Nous avons donc des possibilités diverses à la fois sur le marché intérieur et les marchés extérieurs.

Ce qui nous handicape, c'est le plus souvent la question des prix.

Que doit donc être notre attitude à nous, producteurs bretons ? Elle se résume en trois points.

- 1°) Continuer à bien soigner la qualité et la présentation ;
- 2°) Savoir rester raisonnables en ce qui concerne les prix ;
- 3°) Accepter la discipline nécessaire en ce qui concerne les exportations.

Pour ce qui est du premier point, nous ne nous y arrêterons guère. En effet, de gros progrès ont été réalisés. L'éducation du producteur est en bonne voie. Il s'agit maintenant de persévérer en recherchant toujours la perfection.

Si nous touchons au deuxième point, c'est beaucoup plus compliqué. Prenons un exemple.

Au début de l'année 1954, donc en fin de campagne d'expédition de la récolte 1953, le gouvernement supprime les droits de douane qui étaient alors

PITCHE EST UN AMI DÉVOUÉ



de 15 % sur les plants hollandais. C'était la catastrophe en perspective. Les producteurs français et plus particulièrement bretons protestèrent de la façon la plus véhémement. Résultat, le gouvernement rétablit les droits de 15 % qu'il avait supprimés. Il demanda cependant que les producteurs ne profitent pas de ce rétablissement pour forcer leurs prix.

Qu'en a-t-il été ?

Si les Coopératives Agricoles qui ont pour mission de défendre leurs adhérents, non pas uniquement dans le présent mais aussi pour l'avenir, surent rester dans une limite raisonnable, il n'en fut pas de même de certains marchands qui furent très heureux de profiter du rétablissement de certains de douane pour liquider leurs stocks aux plus hauts cours.

Quelles ont été et quelles seront les réactions des acheteurs ? Ils iront en délégation trouver le Ministre de l'Agriculture en le suppliant de rendre la liberté totale à l'importation en faisant état des abus dont-ils ont été les victimes, cependant que dans l'antichambre peut-être se trouveront des Bretons venant demander l'opération exactement inverse.

Alors, attention au client ! Vendons-lui notre marchandise à un prix convenable, mais ne l'échaudons pas.

LA DISCIPLINE A L'EXPORTATION

Nous ne voudrions pas imposer nos vues aux lecteurs de l'almanach du PAYSAN BRETON, mais nous voudrions les faire réfléchir.

Lorsqu'un pays étranger traite un marché, il exige au moins deux choses :

- 1°) Un prix pour une qualité donnée ;
 - 2°) La livraison dans un certain laps de temps d'une quantité déterminée.
- Nous allons envoyer l'un d'entre vous négocier un marché en Espagne ou en Afrique du Nord. Cet envoyé revient après avoir traité. Il a vendu 3.000 wagons de Bintje A et B livrable entre décembre et fin février. Le prix convenu est de 2.800 frs les 100 kilos en A et de 2.600 en B départ port français.

(Bien entendu, ces chiffres sont supposés et ne servent que pour l'exemple).

Moyennant les conditions ci-dessus, on peut payer la Bintje A au producteur 2.100 frs et la B 1.900 frs.

Ce délégué revient et se porte acheteur aux prix ci-dessus. Mais, les producteurs ne sont pas vendeurs. Ils attendent que ça augmente.

Au lieu de trouver 3.000 wagons, l'intéressé en trouve seulement 1.800. Que se passera-t-il ?

PITCHE EST UN AMI DÉVOUÉ



Il sera sans doute ruiné pour n'avoir pu satisfaire ses engagements. L'acheteur sera mécontent et il se tournera vers une nation plus sérieuse qui lui livrera en temps voulu et au prix convenu les quantités pour lesquelles il a traité.

Nul ne devra s'étonner si l'année suivante les cours accusent une baisse sensible car tout ce qui ne part pas ailleurs reste à encombrer le marché et l'abondance engendre toujours la baisse suivant le principe bien connu.

En voulant spéculer, le producteur aura tué la poule aux œufs d'or.



Une arracheuse de pommes de terre économise de la peine et du temps

D'où nécessité pour l'intéressé ou l'organisme qui a le mérite de tenter l'écoulement à l'étranger d'avoir en mains une certitude de livraison à un prix moyen qui sera déterminé en fin de campagne.

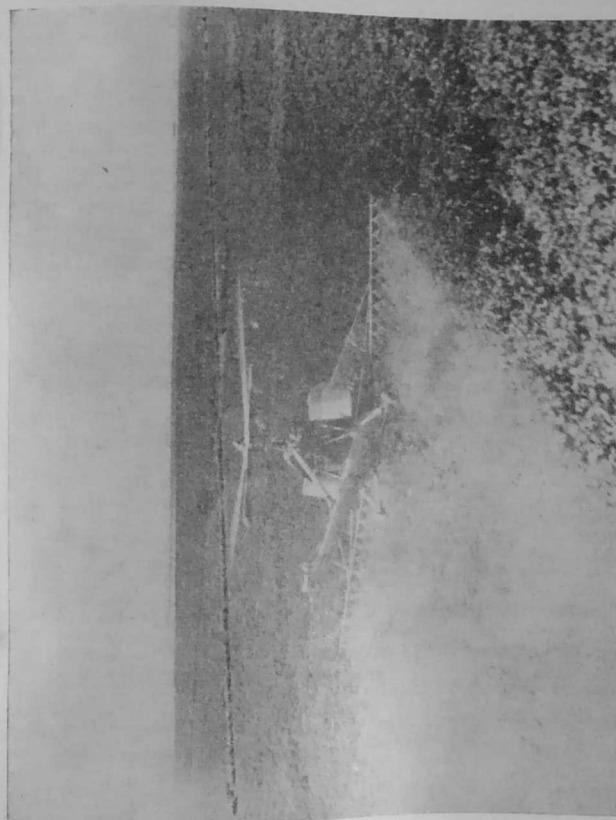
Beaucoup comprennent le bien fondé de ce système. D'autres l'ignorent systématiquement et c'est bien dommage.

Nous concluons cette petite étude en répondant à la question qui se trouve en tête : Nous ne pouvons guère faire plus de pommes de terre primeurs ni plus de pommes de terre courantes.

Nous pouvons faire plus de sélection à la seule condition d'être sages et disciplinés.

J. R.

SOLUTION. — 1. L'horloge marque midi moins le quart et le soleil est à l'horizon. — 2. Il pousse une pensée sur l'arbre qui porte des feuilles différentes et une pomme de pin. — 3. Le lecteur a ses lunettes derrière la tête. — 4. Il pousse des roseaux en plein champ. — 5. Le pêcheur sort un poisson dont il n'y a que l'arête. — 6. Le petit garçon poursuit une tortue. — 7. Il y a un requin dans la rivière. — 8. Des champignons poussent sur un rocher au milieu de l'eau.



QUAND L'HELICOPTERE DEVIENT « JEEP DES AIRS ».
Pulvérisation d'insecticide sur un champ dans le Soudan Égyptien.

PROTECTION SOCIALE

L'ASSOCIATION FAMILIALE

Avant guerre quelques militants familiaux avaient déjà compris la nécessité de grouper les familles et avaient mis sur pied l'Association des Familles nombreuses grâce à qui furent obtenus les premiers avantages pour les familles : Code de la famille en 1939, réduction sur les chemins de fer, etc...

Dès la Libération, l'ordonnance du 3 mars 1945 donna un véritable statut aux associations familiales en instituant une *représentation officielle* des familles par l'Union Nationale et les Unions Départementales d'Associations Familiales dont le rôle est comparable à celui des Chambres d'Agriculture dans le domaine agricole.

L'U.N.A.F. et les U.D.A.F. sont habilitées à donner leur avis aux Pouvoirs Publics, défendre les intérêts de toutes les familles françaises, les représenter dans les différentes commissions, les divers organismes sociaux (Sécurité Sociale, Caisses d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole).

A côté de cette organisation officielle des familles existe des mou-

vements privés s'intéressant aux familles d'une même catégorie sociale ou d'un même milieu. C'est ainsi qu'il existe des associations familiales rurales, urbaines, ouvrières, catholiques, protestantes, etc... Les familles ont donc la plus entière liberté d'adhérer à l'association de leur choix.

Il est évident que les problèmes intéressants les familles des campagnes sont très particuliers et ne peuvent être étudiés et défendus que par des organisations spécifiquement rurales : c'est la raison d'être des Associations Familiales Rurales. Elles sont groupées au stade départemental dans une fédération et au stade national dans la Confédération Nationale de la Famille Rurale.

Trop de familles se désintéressent de leur organisation familiale car elles ne comprennent pas leur raison d'être. Les réalisations pratiques au stade communal sont certes assez restreintes. Cependant certaines associations familiales ont pu monter un service de renseignements très utile à une épo-

que où la législation est si complexe, d'autres ont organisé une bibliothèque, un service de prêt d'articles ménagers. Sous l'égide des associations familiales on a vu encore naître des Cours d'Enseignement Ménager des Maisons Familiales, la mise en place d'une Aide Familiale, etc...

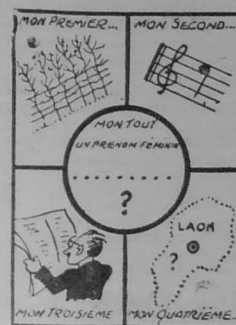
La défense des intérêts se fait surtout au stade national où les confédérations privées et l'U.N.A.F. suivent de très près tous les problèmes familiaux et au stade départemental où les délégués des associations familiales remplissent un rôle souvent obscur mais toujours important au sein des divers comités ou organisations.

Mais l'organisation familiale pour atteindre ses objectifs doit être appuyée moralement et financièrement par toutes les familles. La cotisation annuelle (en général 200 fr.) demandée à chaque ménage ne peut être un obstacle à une adhésion à l'association familiale. Il appartient aux foyers militants de faire comprendre autour d'eux la nécessité d'une association familiale, de la créer si elle n'existe pas et si elle « vivote » de travailler à son développement.

Tous les renseignements peuvent être obtenus près de l'Union Dé-

partementale d'Associations Familiales de chaque département et pour les Côtes-du-Nord près de la Fédération de la Famille Rurale, 13, rue Maréche-Foch, St-Brieuc.

CHARADE



(Réponse page 257)

★ PENSEE A RETENIR

Celui qui auraient assez de bon sens pour vous donner des conseils sont, le plus souvent, assez sensés pour ne point vous en donner.

E. P.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● LOGIQUE

Madame, apercevant une araignée, pousse les hauts cris.

Monsieur, impatienté :

— Que de bruits pour une petite bête. Elle te voit bien, toi qui es beaucoup plus grosse ; pourtant elle ne dit rien.

LA MAIN A LA PATE

■ SELLE D'AGNEAU A LA RENAISSANCE — Selle d'agneau, lardons, carottes, navets, petits pois haricots verts et asperges.

Après avoir piqué la selle d'agneau de vos lardons, rôtissez-la au four. Pour savoir s'il est cuit à point, piquez votre rot avec une fourchette : le jus qui sort doit être blanc. Servez avec les légumes que vous aurez fait préalablement cuire : les carottes et les navets dans du bouillon, les petits pois, les haricots verts et les pointes d'asperges dans de l'eau bouillie salée. Egouttez tous vos légumes, mettez-les dans une casserole avec du sel et le tout (environ trois livres) avec du beurre. Servez chaud.

Modèle de Lettre

pour saisir le Tribunal Paritaire

Cette lettre doit être adressée recommandée au greffier du tribunal paritaire cantonal (Justice de Paix).

Exemple : contestation d'un congé reçu du propriétaire (contestation à faire dans les quatre mois de la réception du congé).

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 28 mars 1955 une lettre recommandée de M....., propriétaire de la ferme de..... que j'exploite comme fermier, en la commune de.....

Par cette lettre, Monsieur..... (nom du propriétaire) me fait savoir que je devrai quitter les lieux pour le 29 septembre 1956, date d'expiration du bail.

J'entends contester les motifs de congé qui sont invoqués par M..... et vous demande, Monsieur le Greffier, de bien vouloir citer devant le tribunal paritaire du canton de..... M..... propriétaire, dont l'adresse est la suivante.....

J'ai l'intention de demander au tribunal paritaire de reconnaître mon droit au renouvellement du bail.

Si l'affaire semble un peu délicate, il est préférable de consulter, avant de faire quoi que ce soit, un avoué ou un avocat qui examinera l'affaire et donnera son avis et qui, s'il y a lieu, se chargera de rédiger la lettre recommandée au greffier.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● PERSPECTIVES

— Alors demande le jeune homme à celle qui doit devenir sa femme, quelle est l'opinion de tes parents à mon sujet ?

— Je ne sais pas. Papa n'a encore rien dit, et maman attend ce qu'il va dire, pour pouvoir dire le contraire.

La fertilisation azotée rationnelle du blé d'hiver

A la suite d'essais suivis depuis plusieurs années, il s'avère que la méthode suivante permet de diminuer considérablement le prix de revient à l'hectare de blé d'hiver tout en augmentant sa qualité, poids spécifique et valeur boulangère.

METHODE

1° Fumure de fond, phosphatée et potassique enfouie par le labour d'automne précédant le semis, scories ou super, 600 à 800 kilos à l'Ha, chlorure de potassium : 200 kilos.

2° Choisir une variété productive et tallant bien et de bonne valeur boulangère, genre Cappelle Desprez.

3° Semis peu dense, de 100 à 150 kilos de semence à l'hectare.

4° Apports échelonnés d'engrais azotés en couverture au printemps.

a) 200 kilos de Sulfate d'ammoniaque à l'hectare quelques jours avant le tallage (fin février).

b) Apport de 200 kilos à l'hectare de Nitrate de chaux à la montaison (vers la fin avril).

c) Apport de 150 kilos à l'hectare de Nitrate de chaux à l'épiaison (fin mai).

Ces apports échelonnés d'engrais azotés agiront de la façon suivante :

Le premier apport au tallage, augmente le nombre de talles, donc le nombre d'épis au m².

Le deuxième apport à la montaison, augmente le nombre de grains par épis, donc le rendement.

Le troisième apport à l'épiaison, augmente le poids du grain, sa richesse en gluten et sa qualité meunière-boulangère.

En résumé, par ces apports échelonnés d'azote au printemps, on peut, à l'aide d'une variété choisie et une forte fumure de fond phosphatée et potassique, augmenter les rendements en grains et paille à l'hectare et améliorer la qualité du blé.

A notre époque où il faut, dans tous les domaines de la production, rechercher les moyens de diminuer les prix de revient, cette méthode arrive à point pour nous aider. Les deux facteurs, diminution du prix de revient, et amélioration de la qualité, nous permettront de résister à la concurrence étrangère au profit de notre Agriculture.



A. BAILEY,
Directeur Régional du Bureau
de Renseignements Agricoles
du S.P.I.E.A.

Le tracteur à 4 roues motrices est-il la formule de l'avenir ?

Les tracteurs à roues tels que nous les connaissons actuellement sont, du moins dans leur immense majorité, d'un type que l'on pourrait qualifier d'« automobile agricole » : un essieu arrière moteur (avec de grandes roues pour avoir une meilleure adhérence).

Par F. MIGNOTTE

Chef de Travaux de Machinisme à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon.



(Documentation Agricole - Sté Gle des Huiles de Pétrole B.P.)

un essieu avant directeur avec roues pivotant sur fusées. Le moteur est à l'avant ; un embrayage, une boîte de vitesse et un différentiel transmettent le mouvement aux roues arrière.

Cette formule est l'aboutissement de l'évolution du tracteur depuis les premiers appareils sortis il y a une trentaine d'années, et directement dérivés des automobiles de l'époque.

Elle n'est pas sans inconvénients : seule la fraction du poids portant sur les roues arrière est utilisée pour l'adhérence, celle portant sur les roues avant créant au contraire une résistance nuisible à l'avancement. La

répartition des poids est généralement 2/3 sur l'arrière et 1/3 sur l'avant. On ne peut alléger davantage ce dernier car il faut conserver une adhérence directrice suffisante.

Cette répartition de poids, et le fait que tout l'effort moteur est reporté sur les roues arrière, obligent à augmenter considérablement les dimensions de celles-ci afin d'améliorer l'adhérence et la surface portante (pour diminuer le tassement), sans que le résultat soit toujours satisfaisant, puisqu'on est parfois amené à avoir recours à des dispositifs supplémentaires (semi-chenilles, crampons, roues à grilles) comme on l'a déjà vu.

Le seul fait de rendre les roues avant motrices améliore considérablement les possibilités du tracteur, en utilisant la totalité du poids pour l'adhérence.

La solution apparemment la plus simple consiste donc à munir le tracteur du type classique d'un pont-avant moteur, sans rien changer de son aspect habituel. On obtient ainsi un résultat indiscutable, mais il ne semble pas que l'amélioration soit en rapport avec le supplément de prix que représente ce dispositif (transmission, différentiel, cardans). Il n'en résulte en effet un « appoint » d'adhérence, qui n'est pas proportionnel au poids, car la réaction motrice tend toujours en marche à soulager l'avant.

Pour être vraiment efficace, le tracteur à 4 roues motrices doit être conçu en fonction même de son mode de propulsion, c'est-à-dire en partageant également l'effort à fournir entre les 4 roues.

La répartition des poids devient alors moitié-moitié, ou même un peu plus forte sur l'avant. Les roues n'ont plus de raison d'être d'un diamètre différent, ce qui permet de ramener sans inconvénients leurs dimensions à une valeur moyenne. On a alors d'une part, diminution de la résistance à l'avancement (due à la petitesse des roues avant dans les tracteurs classiques) et d'autre part diminution du diamètre des pneus, ce qui offre plus de facilité pour la circulation dans les interlignes. En outre, le centre de gravité s'en trouve abaissé, et la stabilité accrue. C'est une des raisons pour lesquelles les tracteurs à 4 roues motrices sont appréciés dans les pays de montagne.

La question délicate est celle de la direction, pour laquelle plusieurs solutions sont possibles. On peut avoir l'essieu avant seul directeur. C'est en somme la formule des tracteurs classiques. Elle a l'avantage de ne pas diminuer les qualités routières du tracteur, et de ne pas exiger du conducteur des réflexes nouveaux. Mais elle a par contre un inconvénient que connaissent bien les propriétaires de voitures à traction avant : la présence des cardans ne permet pas un braquage court.

La solution la meilleure paraît alors

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● DETERMINISME HISTORIQUE

Le fils d'un éminent professeur d'histoire se présente un peu gêné devant son père :

— J'ai quelque chose à te dire, papa. Tu te souviens de m'avoir raconté qu'une fois, étant jeune, tu as perdu au jeu tout ce que tu avais sur toi ?

— Oui.

— Et tu te souviens aussi de m'avoir expliqué que l'histoire est un perpétuel recommencement ?

— ???

— Eh bien voilà, papa : l'histoire a recommencé.

être celle à laquelle s'est ralliée depuis de nombreuses années un constructeur français : celle des quatre roues directrices. On retrouve ainsi la facilité d'évolution maximum. En outre, la symétrie qui existe alors entre l'avant et l'arrière du tracteur permet d'envisager de le faire fonctionner indifféremment dans un sens ou dans l'autre. C'est le tracteur « navette », dont les applications sont nombreuses, tant pour le labour à la charrue balance, que dans les exploitations forestières. Il suffit de disposer un inverseur donnant la gamme complète des vitesses dans les deux sens, et de commandes disposées devant deux sièges se faisant vis-à-vis.

Mais la transmission du mouvement aux quatre roues exige ici deux différentiels et quatre cardans, ce qui représente une complexité mécanique qui n'est pas sans influence sur le prix de l'appareil.

Aussi a-t-on cherché une autre solution, plus simple, donc plus agricole, et qui convienne à des tracteurs de petite puissance. C'est ainsi qu'on a pu voir cette année au Salon un appareil qui a remporté un gros succès, et qui présente des caractéristiques intéressantes.

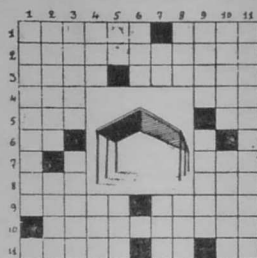
C'est un tracteur dont la direction est assurée, non plus par pivotage des roues sur des fusées verticales, mais par débrayage et freinage des deux roues intérieures au virage, les quatre roues restant toujours parallèles. Il y a alors ripage comme avec un tracteur à chenilles. On n'a plus alors ni différentiels ni cardans, mais seulement deux embrayages à disques multiples commandant les roues droites et gauches, et deux freins. La transmission se fait par le centre du tracteur.

Ici encore, la symétrie entre l'avant et l'arrière est complète, et la réversibilité totale.

Cette formule s'imposera-t-elle au détriment des autres ? Il est trop tôt pour l'affirmer. Néanmoins, on peut penser que les tracteurs à quatre roues motrices ont un rôle intéressant à

jouer et il n'est pas impossible que le renouvellement de notre parc au cours des années à venir permette d'enregistrer une augmentation importante du nombre de ces appareils.

MOTS CROISÉS N° 5



HORIZONTALEMENT. — 1. Construction représentée au centre ; Pièce de vaisselle. — 2. Celui qui mange toujours aux frais des autres. — 3. Elle se dandine dans la basse-cour ; Digne d'un très grand respect. — 4. Arme de Guillaume Tell ; Possessif. — 5. Envoie dans l'autre monde ; Saint. — 6. Régale des chiens. — 7. Joli mois. — 8. Il remplace un pont ; Mère du genre humain. — 9. Allonge ; Arriver à point sous l'influence du soleil. — 10. Remet en ordre. — 11. Deuil ; Pronom ; Ils sont la charpente du corps.

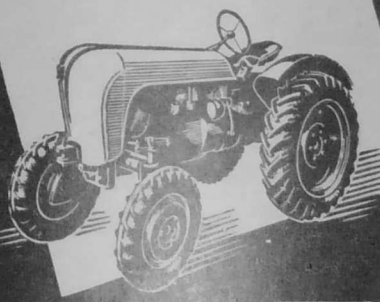
VERTICALEMENT. — 1. Grand massacre. — 2. Parasite qui donne la gale ; Foyer. — 3. Ambassadeur du Pape ; Alliance métallique. — 4. Caprice ; Viande cuite au four. — 5. Espace de temps ; Epoque. — 6. Délicat morceau de veau. — 7. Note ; Qui ne brille pas. — 8. Missive ; Article. — 9. Qui ne va pas vite ; Poudre pour user. — 10. Table pour les sacrifices ; Petit bateau de guerre. — 11. Elles gèrent les fonds d'une société.

(Solution page 269)

ALLGAIER

Le plus moderne qui soit sur
le marché.
Le moins cher.

GAMME COMPLETE
de 12 à 44 CV.



REFERENCES — DOCUMENTATIONS

Ets LE GUYON

Concessionnaires exclusifs

GRACES-GUINGAMP

(Côtes-du-Nord)

S 315 / 4 A 133

MORT AUX RATS

Le célèbre fabuliste Jean de La Fontaine nous avait déjà entretenus du rat des villes et du rat des champs. Celui dont nous voudrions parler aujourd'hui est un rat des champs peut-être, mais un animal qui se plaît surtout dans les bâtiments de l'exploitation.

Le rat a eu l'honneur de beaucoup d'écrits. Les statisticiens ont tenté d'évaluer les dégâts immenses qu'il commet. Les naturalistes parlent de son incroyable fécondité. On a même fait un film sur les rats. On les trouve partout, dans les maisons, dans les égouts, sur les bateaux. Le rat court, il nage, il traverse les rues même sur les fils téléphoniques où il se tient non seulement en équilibre mais où il trouve le moyen de se déplacer.

Outre la répugnance que nous avons pour lui, nous savons qu'il propage les épidémies et les déprédations qu'il commet dans nos fermes doivent nous inciter à lutter contre lui.

Mais comment ?

On a essayé de multiples procédés pour le supprimer. Il y a eu le piégeage qui conserve toujours une certaine cote. Puis, il y a les produits. S'ils étaient aussi efficaces que nous les présentons les réclames et aussi infaillibles qu'on le laisse supposer, il y a belle lurette que l'espèce serait d'ores et déjà éteinte.

Un cultivateur disait un jour à propos d'un moyen de lutte par fumigation contre les taupes que le produit préconisé était excellent mais à condition que l'on prenne la taupe au préalable et qu'on lui tienne le nez dessus pendant une minute.

Et pourtant, la science fait des progrès. On est arrivé à perfectionner les moyens de lutte, même celle contre les rats et aussi les souris.

Nous nous permettons de vous présenter aujourd'hui un produit qui a fait ses preuves et s'est révélé parmi les meilleurs. Il s'agit d'un produit anti-coagulant. Il existe d'ailleurs d'autres produits anti-coagulants que celui-ci-dessous et qui donnent de bons résultats : **LE TOMORIN**.

Le principe des anti-coagulants est simple. Il déclenche des hémorragies chez le rat et, comme il empêche la coagulation, celui-ci meurt à bout de sang.

Les rats sont voraces. Comment vont-ils absorber le produit ?

La nouveauté réside justement dans le mode d'emploi du poison. Le rat n'a pas d'appâts à manger. On étend Tomorin sur son passage. Lorsqu'il circule il ramasse du produit sur ses pattes et sur son poil.

Comme le rat fait de temps en temps sa toilette, un peu comme les chats, il absorbe le poison, en se léchant, par petites quantités.

Pour se débarrasser de la totalité des rongeurs, il faut compter une quinzaine de jours, parfois davantage.

■ AVANT TOUT UNE FUMURE ÉQUILIBRÉE !

Le **PHOSPHO-POTASSIQUE PK 300** l'apporte sans risque d'erreur à nos sols bretons.

COMMENT TRAITER ?

Il est bon de savoir au préalable que nous avons à faire à deux espèces de rats.

1°) LES RATS GRIS.

Ce sont des terriens, c'est-à-dire qu'ils ont des terriers. Ils se plaisent dans les sous-sol, les porcheries, les poulaillers. Généralement, ces terriers sont à l'extérieur mais ils peuvent également se trouver sous un plancher, un hangard, dans un endroit tranquille. Les rats gris suivent le long des murs. On reconnaît leurs passages par la terre battue et les crottes que l'on trouve de loin en loin.

2°) LES RATS NOIRS.

Les rats noirs vivent dans les greniers. Leurs nids se trouvent dans les vieilles caisses, les emballages vides, entre les murs et les poutres.

Les rats noirs circulent sur le haut des murs, entre la toiture et le haut du mur, sur les bois croisés qui forment la charpente.

Le secret de la réussite réside dans le repérage des endroits de passage et des terriers.

FAÇON DE TRAITER

Dans le terrier, mettre 3 à 4 cuillères à soupe du produit.

Recouvrir les passages d'un ruban de Tomorin de la largeur d'une main sur toute la longueur de la piste découverte à raison de 3 à 4 cuillères à soupe par mètre.

Pour que les résultats soient bons, il faut traiter partout à la fois : Maison d'habitation, écurie, poulailler, étable et granges.

Il faut compter de 5 à 7 kilos pour une ferme de grandeur moyenne.

Surveillez les pistes. Si le produit s'en va, c'est que le passage est très fréquent. On rajoute s'il y a lieu.

Au bout d'une quinzaine de jours il ne doit plus rester de rats. Ceux-ci désertent la place pour aller mourir à l'extérieur.

PRECAUTIONS À PRENDRE

- Eviter que les personnes ou les animaux domestiques absorbent du produit.
 - Mettre celui-ci en dehors de la portée des enfants.
 - Eviter que Tomorin entre en contact avec de la nourriture destinée aux habitants ou aux animaux.
 - Si vous balayez le produit qui reste après une quinzaine de jours, détruisez les balayures et les emballages vides ayant reçu ou contenu du Tomorin.
 - Le porc est sensible au Tomorin. **NE TRAITÉZ PAS LES PORCHERIES.**
- Et maintenant, nous vous souhaitons bon succès.

J. R.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● AU VOLEUR

A un ami qui demandait : « Vous auriez un tableau à voler dans une exposition, que prendriez-vous, un Cézanne ou un Picasso ? », un critique d'art a répondu :

— Celui qui serait le plus près de la porte.



REVUE MENSUELLE
de documentation et
d'informations techniques

Les progrès constants de la construction et de l'utilisation des matériels modernes ont augmenté dans des proportions considérables le rendement de la terre. Les procédés de culture modernes exposés dans **MOTORISATION AGRICOLE** vous aideront à obtenir de votre exploitation le rendement maximum.

« **MOTORISATION AGRICOLE** », revue mensuelle, édite chaque année deux numéros spéciaux très importants : en février, à l'occasion du Salon de la Machine Agricole, en octobre à l'occasion de la Semaine de Motoculture. Ces numéros très recherchés sont compris dans l'abonnement.

Abonnez-vous !

Nos services de renseignements commerciaux, techniques, juridiques, fiscaux et sociaux répondent directement à toutes les questions.

En outre, vous trouverez régulièrement dans nos colonnes les caractéristiques et les prix de tout le matériel français et étranger.

L'abonnement donne droit à 10 lignes gratuites aux Petites Annonces vous permettant de céder ou d'acheter aux meilleures conditions un matériel d'occasion, une propriété, etc...

**MOTORISATION
AGRICOLE**

PUBLICATION MENSUELLE

1.500 francs par an, y compris les 2 numéros spéciaux

MOTORISATION AGRICOLE 8, Square d'Aquitaine
C. C. Postaux 5450-28 PARIS

LE BON CIDRE

de Pleudihen

Sur la route de Dinan à Saint-Malo, avant d'arriver à Châteauneuf, on traverse le petit bourg de Pleudihen dont dépend le port de Mordrec à deux kilomètres sur la rive droite de la Rance.

On peut y voir un tumulus ainsi qu'un dolmen dit du Bois du Rocher.

Mais ce qui fait surtout la réputation de Pleudihen, c'est son cidre considéré, à juste titre, comme le meilleur de tout le pays. Une légende qui remonte au IX^e siècle s'attache d'ailleurs à cette réputation.

A l'instigation de Nominoë, premier duc de Bretagne, des religieux songèrent à s'emparer des reliques de saint Magloire qui reposait dans le monastère de l'île de Jersey. C'est qu'il importait de faire un patron de ce saint auquel était attribué le symbole de prospérité.

En effet, avant de succéder à saint Samson comme évêque de Dol, Magloire avait reçu du comte de Loïsecon la moitié d'un vaste domaine baigné par la mer. Il en avait à peine pris possession que tous les animaux et les oiseaux et les poissons, se rassemblèrent dans la part de terre qui revenait au moine. La comtesse fit des reproches à son époux et Magloire dut changer de côté ; mais les bêtes émigrèrent à leur tour, accompagnant le saint.

Cependant, celui-ci abandonna richesses et ornements épiscopaux pour aller vivre en anachorète dans l'île de Jersey qui dépendait alors de Dol.

Mais il ne put réaliser son rêve d'ermite, car ayant sauvé la fille

d'un seigneur voisin d'une île anglo-normande, il reçut de ce dernier le tiers de ses biens. Et pour chacun des miracles qu'il accomplissait, il était comblé de présents.

Il résolut alors, conseillé par l'évêque de Dol, de fonder à Jersey un monastère de soixante religieux.

Donc, le retour des précieux restes de saint Magloire en Bretagne hantait l'esprit de Nominoë et des religieux de Léhon. Deux d'entre eux traversèrent la mer, s'emparèrent des précieuses reliques et rentrèrent précipitamment en Armorique. Comme ils arrivaient en vue de Dinan et qu'ils n'avaient encore pris aucun repos depuis leur départ, ils firent halte à Pleudihen et, hissant leur tardeau sacré sur les branches d'un arbre, ils s'allongèrent au pied de celui-ci.

Leur sieste terminée, ils constatèrent avec stupéfaction que l'arbre était couvert de fruits merveilleux, de pommes incomparables... Et depuis lors, grâce à la présence de saint Magloire, tous les pommiers du pays donnent les plus belles pommes qui soient et dont on fait le fameux cidre de Pleudihen.

(Extrait du « Petit Bleu »,
du 10 avril 1954.)

Solution : Mon premier HAIE -
Mon second MI - Mon troisième LIT
- Mon quatrième AISNE - Mon tout
EMILIEENNE.

Un moyen de vendre et de faire consommer du cidre
~~~~~

## LA COOPERATIVE AGRICOLE ET CIDRICOLE de Pleudihen

— Bonjour, la patronne. Deux bolées, s'il vous plaît.

— Ici, Messieurs, on ne vend pas de cidre. J'ai du vin ou de la bière si vous en désirez.

Faites vingt bistros de suite dans une ville un peu importante, on vous fera cette réponse.

Si vous vous trouvez dans un pays vraiment à cidre cependant, Rennes, Dinan, Lamballe, vous trouverez encore de temps à autre des vendeurs de cette agréable boisson. Cependant, les consommateurs ne se présentent pas de la même façon :

— Bonjour, la patronne. Avez-vous du bon cidre ?

Avant de passer commande, on se renseigne sur la qualité de la marchandise.

Jamais un consommateur ne demande s'il y a de la bonne bière, du bon vin, du bon byrrh. Il sait qu'en commandant l'une ou l'autre de ces boissons, il sera servi convenablement.

Pour le cidre, c'est une toute autre histoire.

Et pourquoi ?

Parce que nous en sommes restés au point de vue fabrication et présentation du cidre aux procédés d'antan.

Cette boisson étant de moins en moins consommée au détriment du vin surtout, on ne sait plus que faire de ses pommiers ni de leur production si tant est que l'année est à peu près bonne.

Le seul débouché valable est devenu la distillerie. Or, les prix offerts sont faibles étant donné les difficultés d'écoulement de l'alcool dont seul l'Etat se porte acquéreur pour revendre cet alcool à perte d'ailleurs.

### POURQUOI BOIT-ON MOINS DE CIDRE ?

Parce que la production est irrégulière. Parce que les crus diffèrent beaucoup et surtout parce qu'il est

vendu trop de « piquette » par rapport au bon cidre.

Le mal de cette boisson tient surtout de l'irrégularité de sa qualité.

**QUE FAIRE ?** La plupart des producteurs arrachent leurs pommiers de plein champ et constituent des vergers plantés à terrain perdu ou des prés vergers composés de bonnes variétés de pommes et destinés à pourvoir à la consommation familiale. Ils ont raison et doivent être imités par la majorité.

Il existe cependant certaines régions bien plantées aux crus renommés. Doivent-elles faire comme tout le monde ou doivent-elles rechercher un système plus moderne et mieux adapté à l'écoulement des cidres ?

La réponse nous est donnée par deux réalisations identiques qui ont vu le jour à deux ans d'intervalle.

Il s'agit de la Coopérative « Les Celliers Réunis », de Rennes et celle des « Celliers Associés », de Pleudihen, près de Dinan, Côtes-du-Nord.

### L'HISTORIQUE

A la Foire-Exposition de Rennes, au début d'avril 1951, des producteurs de cidre avaient monté des stands afin de présenter leur marchandise aux visiteurs. Au cours de

conversations, ils décidèrent de faire quelque chose de collectif pour écouler plus facilement leurs cidres et pour présenter aux consommateurs une boisson homogène, régulière et de qualité.

Pour atteindre ce résultat, ils pensèrent immédiatement à la coopération.

L'Association « Les Celliers Réunis » fut donc créée et le président, initiateur de l'idée, fut et est encore M. Judeaux Jules, cultivateur à Thorigné.

### PRINCIPE

#### DE LA COOPERATIVE

Il s'agit de mettre à la disposition des consommateurs un cidre le plus régulier possible ayant une teneur en alcool suffisante. Les intéressés avaient remarqué que les gens boudent le cidre non parce qu'ils ne l'aiment pas, mais parce qu'ils ne sont jamais sûrs de tomber sur une boisson potable. Le goût change à chaque fût que l'épicier ou le bistro du coin débite, encore heureux lorsque celui-ci n'allonge pas la sauce avec de l'aqua simplex.

Les promoteurs n'ont pas pensé à fabriquer le cidre industriellement, ce qui aurait été trop coûteux. Ils n'ont pas cherché non plus à faire

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

#### ● AU TRIBUNAL

Le président : « Accusé, avez-vous des circonstances atténuantes à faire valoir ? »  
L'accusé : « Oui, monsieur le juge. On m'a déjà puni vingt fois et ça n'a eu aucun effet. »

## LA MAIN A LA PATE

■ TARTE A LA CREME — Mettez sur le feu dans une casserole un demi-litre de lait, deux ou trois cuillerées de sucre, une cuillerée de farine, deux œufs entiers, une poignée d'amandes ou de noisettes émoulinées et hachées, la rapure d'un citron. Tournez le tout jusqu'à consistance d'une crème très épaisse, ajoutez alors un petit morceau de beurre frais ou quelques cuillerées de crème fraîche, laissez refroidir quelques instants et étendez cette préparation sur la pâte préparée comme pour une tarte aux fruits. Disposez des bandelettes en losanges, dorez-les au jaune d'œuf et faites cuire au four une demi-heure à trois-quarts d'heure.

un cidre bouché. Leur but a été de trouver le moyen de mettre à la disposition du consommateur un cidre de table égal et régulier par le truchement des épiciers où la ménagère achète normalement la boisson de la famille (vin, bière de table, apéritif, rhum, etc...).

Pour éviter à l'épicier d'avoir à tirer le cidre d'un tonneau, ce qui est d'un usage périmé et pour éviter aussi qu'un cidre bien livré ne soit « allongé » par de l'eau, la présentation en bouteilles d'un litre, capsulées quelques jours avant la livraison ou le jour même, fut retenue.

#### LES APPROVISIONNEMENTS

Le cidre continue à être fabriqué à la ferme dans l'état actuel des choses.

À Pleudihen, dont nous parlerons plus particulièrement, ce sont les cultivateurs qui le livrent eux-mêmes à la cave coopérative. Celle-ci n'accepte que des cidres répondant aux normes suivantes :

Ils doivent être clairs et de belle couleur.

Etre agréables au goût.

Titrer au minimum 5°5 d'alcool.

N'avoir aucune mauvaise odeur, ni mauvais goût.

#### SOLUTION

##### DES MOTS CROISES N° 4

HORIZONTALEMENT. — 1. Poignard ; Sa. — 2. Anse ; Oûies. — 3. Olivier. — 4. Rue. — 5. Fée ; Is. — 6. Rue ; Tes. — 7. Er ; E.S.T. — 8. Net. — 9. Oints ; Sur. — 10. Ecourell ; Né. — 11. Rasées ; Avis.

VERTICALEMENT. — 1. Palefrenier. — 2. On ; Eure ; Ça. — 3. Iso-lée ; Tous. — 4. Gel ; Ire. — 5. Née. — 6. Tus. — 7. Roi ; Si. — 8. Due ; La. — 9. Iritées. — 10. Se ; Usés ; Uni. 11. Asie ; Stères.

Les livreurs bien entendu doivent être coopérateurs, donc porteurs de parts.

Ce cidre va subir, avant d'être mis en vente, certains traitements. Pour cela, la coopérative doit posséder un équipement minimum.

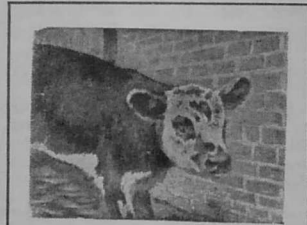
#### QUEL EST CET EQUIPEMENT ?

La coopérative doit disposer de bâtiments suffisants.

Elle doit avoir du matériel de stockage comprenant un lot important de grands fûts ou mieux de foudres en bois ou en ciment verré.

Elle a besoin de pompes aspirantes et refoulantes, de machines à laver, de capsuleuses, de bouteilles, à casiers et de matériel roulant pour la livraison (une ou deux camionnettes).

Bien entendu un personnel en relation avec le travail à accomplir.



Grâce aux travaux continuels de ses techniciens la

### VOCURINE

demeure  
LE MEILLEUR REMÈDE  
contre la

### DIARRHÉE

DES JEUNES VEAUX  
ET DES POULAINS

EN VENTE  
dans toutes les pharmacies

#### LES SOINS AU CIDRE

Celui-ci est reçu dans les foudres. Il est coupé pour obtenir un maximum de régularité dans la qualité.

Après un certain laps de temps nécessaire pour qu'après ces manipulations il soit bien reposé, ce cidre jugé bon pour la livraison par le Maître de chaux est soutiré en bouteilles d'un litre à l'aide d'une soufreuse spéciale. Les bouteilles sont capsulées comme une bouteille d'eau de Vichy, mises en casiers et sont ainsi prêtes à être livrées aux consommateurs.

#### OU SE FONT LES LIVRAISONS ?

Ce cidre est vendu aux collèges, à différents établissements, dans les hôtels et restaurants et surtout aux épiciers.

Ce sont ces derniers qui écoulent les plus grosses quantités. En effet, la ménagère qui a l'habitude de prendre à son épicerie le lait, le vin, le rhum ou tout autre boisson trouve tout aussi commode d'y prendre son cidre de table.

Lorsqu'elle a constaté que le cidre qui lui est servi est régulier, toujours bon, jamais mouillé, elle devient une cliente fidèle.

On a pu constater que des gens qui avaient totalement délaissé cette excellente boisson y sont revenus avec plaisir. Les chiffres d'ailleurs confirment le succès de cette méthode. A Rennes même, « Les Celliers Réunis » livrent plus de 3.000 litres par jour à longueur d'années.

« Les Celliers Associés » de Pleudihen dépassent déjà les 1.200 litres par jour avec livraisons sur Dinan, Saint-Malo et sa région.

Les estivants font un accueil enthousiaste au cidre bien présenté et de bonne qualité.

#### VERS L'AVENIR

Cette formule a changé la face du marché. Elle peut encore ouvrir de nouveaux débouchés en la perfectionnant. Déjà les coopératives ci-dessus se tournent vers la présentation en bocks, ce mode d'emballage qui plaît aux consommateurs.

Mais ici, relevons quelques appréciations de producteurs. Beaucoup ayant goûté le cidre livré par ces coopératives l'ont trouvé un peu trop doux. Chez nous, nous aimons parfois ce qui « gratte » un peu et c'est précisément ce qui déplaît à la masse des acheteurs.

#### LA MAIN A LA PATE

■ HARICOTS BLANCS A LA BRETONNE. — 500 gr. de haricots, 4 oignons hachés, une cuillerée de beurre, une grosse cuillerée de purée de tomates, persil haché.

Les haricots ayant trempé à l'eau froide pendant quelques heures, mettez-les dans une autre eau froide et laissez cuire jusqu'à ébullition. Après cinq minutes d'ébullition, placez à côté de façon à laisser cuire doucement pendant trois heures. Faites revenir les oignons dans du beurre, ajoutez la tomate, délayez avec le bouillon des haricots de façon à avoir une sauce claire, ajoutez les haricots et laissez mijoter quelques minutes. Parsemez de persil haché.

Or, que faut-il satisfaire ? Son goût propre ou celui du client ? Nous répondrons : le goût du client, de celui qui paie.

Si le client veut du beurre doux, pourquoi s'obstiner à vouloir lui vendre du beurre salé ?

S'il désire du cochon maigre, pourquoi tenter de lui vendre du cochon gras ?

Et s'il veut du cidre doux, croyez-vous que nous lui ferons avaler du cidre aigrelet ?

Nous tenons également à signaler à nos lecteurs que la formule mise en application à Rennes et Pleudihen ne peut être étendue absolument partout. Il existe en effet des régions éloignées des centres de consommation où la rentabilité serait douteuse. Tous les secteurs ne possèdent pas non plus le terrain, le climat et les variétés de pommes qui permettent de trouver une certaine quantité de bons cidres susceptibles d'être traités comme il convient et d'offrir toutes garanties aux consommateurs.

Il n'empêche qu'il reste à ce côté beaucoup à faire.

La coopération a apporté son aide efficace à la solution d'un problème qui était difficile à résoudre dans nos régions de Bretagne.

Félicitons tous ceux qui ont apporté à ces réalisations leur appui et leur bonne volonté.

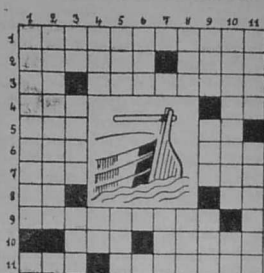
J. R.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

● AVEC UN FUSIL

- Etant à la campagne, Mme X... rencontre son médecin, un fusil à la main.
- Tiens ! Docteur, que faites-vous par ici ?
- Je vais voir un de mes malades...
- Avec un fusil ?... Vous avez peur de le manquer ?

MOTS CROISES N° 6



**HORIZONTALEMENT.** — 1. Pièces pour diriger les bateaux dont une est représentée au centre. — 2. Commença ; Concept. — 3. Venu au monde ; D'un rouge éclatant. — 4. Unité de travail ; Pronom personnel. — 5. Partie de poulie ; Note de musique. — 6. Posséda ; Pronom personnel. — 7. Se sert ; Choisi par un scrutin. — 8. Pronom ; Terminaison d'infinif. — 9. Grand espace libre devant des fortifications. — 10. Apparence ; Qui s'en est allé. — 11. Partie de vêtement ; Détériorées.

**VERTICALEMENT.** — 1. Qui fait facilement des cadeaux. — 2. Chères. — 3. Note ; Abîmé ; Affreux supplice. — 4. Département du Midi ; Mesure chinoise. — 5. Troublé ; Sorte de perroquet. — 6. Rongeur. — 7. Petite pomme. — 8. La cuisine dans laquelle on le met à beaucoup de goût ; Dommage. — 9. Montagne de Crète ; Partie tendre d'un aliment ; Epoque. — 10. Légume qu'aimait beaucoup Esau ; Pronom personnel. — 11. Port français sur la Méditerranée ; Délai. (Solution page 273)

## SUR QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE avec les produits de la Ferme dans l'alimentation des animaux

Dans un numéro spécial de « La Revue de l'Elevage » sur la production et l'utilisation des fourrages, le professeur A. Brion, de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, a donné, sous ce titre, de précieux conseils aux éleveurs. Il leur montre pourquoi l'herbe des pâturages peut être dangereuse, soit en raison de ses déficiences phospho-calciques, soit, si elle est humide, pour le risque des maladies parasitaires (ex : la douve), soit, si elle est trop froide, à cause du danger de météorisation, lequel est facile à écarter : il suffit de distribuer aux animaux, avant de les sortir, une ration d'aliments celluloseux : vieux foin ou paille, de façon à constituer un lest qui ralentit l'appétit et dilue les aliments riches en matières protéiques et froids, lorsqu'ils parviennent au rumen.

M. Brion met ensuite les éleveurs en garde contre les fourrages poussiéreux ou moisiss :

### LES FOURRAGES POUSSIÉREUX

« Les fourrages poussiéreux sont nocifs par leur action sur l'appareil respiratoire. Ils irritent les premières voies, provoquent du catarrhe nasal et parfois bronchique, et font tousser. Administrés pendant longtemps, ils entretiennent cette toux, qui, à la fin, devient génératrice de graves lésions pulmonaires : l'emphysème pulmonaire chronique. Cette maladie est incurable et les animaux qui en sont atteints sont dits « poussifs » ; tôt ou tard, ils sont inutilisables.

Bien plus, il semble que certains foin contiennent des poussières particulièrement nocives, car on ne les a pas distribués depuis plus d'une quinzaine que déjà les lésions d'emphysème se sont installées. Le fait est surtout fréquent en Bretagne où les vétérinaires voient survenir des sortes d'enzooties d'emphysème lors de la mise en distribution de certains foin, en automne.

Pour ces derniers, on ne sait quel est l'agent destructeur du poumon ; on peut se demander s'il n'y aurait pas des pollens susceptibles de déclencher

**VOUS REUSSIREZ BIEN DAVANTAGE EN LISANT LA REVUE DE L'ELEVAGE**

Spécimen gratuit sur demande —  
**LA REVUE DE L'ELEVAGE**  
14, rue N.-D. des Victoires - PARIS (2<sup>e</sup>)

un état pathologique comparable à ce que les médecins de l'homme connaissent bien sous le nom de « rhume des foin ».

Mais, en ce qui concerne les poussières banales, le mieux à faire pour éviter leur action irritante sur les premières voies respiratoires est, comme pour les fourrages moisés, de verser de l'eau salée avant distribution sur les foin préalablement sortis et secoués. »

### LES FOURRAGES ET LES GRAINS MOISIS

« Les fourrages et grains récoltés et stockés avec une humidité supérieure à 15 % peuvent moisir, s'ils trouvent une certaine chaleur, comprise entre 15 et 50°, et une oxygénation suffisante. Les moisissures sont des champignons inférieurs appartenant à de multiples espèces, dont beaucoup sont dénuées de pouvoir pathogène, mais dont certaines sont nocives, soit par elles-mêmes, soit par des produits qu'elles sécrètent. Parmi les résidus de leur métabolisme, on compte des corps chimiques, des amines, dont on sait qu'elles sont toxiques.

Par suite, en principe, tout fourrage moisé doit être tenu pour suspect, et il ne faut pas croire que le fait de ne pas avoir observé d'accident avec la distribution d'un lot avarié permet de distribuer d'autres lots en toute quiétude. Les accidents dus aux moisissures sont toujours sérieux, et parfois très graves, même mortels. De tous les animaux, c'est le cheval qui y est le plus sensible.

Lorsque les conditions atmosphériques ont rendu inéluctable la récolte de fourrages humides, le moyen le plus efficace et le plus économique pour les empêcher de moisir est de les couvrir, couche par couche, au moment de l'engrangement, avec du gros sel. Le sel absorbe l'humidité, il constitue un milieu peu favorable à la culture des champignons, des moisissures, et il donne de la saveur aux aliments, que les animaux consommeront ainsi plus volontiers.

Si, malgré ces précautions, les fourrages ont moisé et qu'on veuille les utiliser, il faut d'abord les réserver aux espèces animales qui sont les moins sensibles aux intoxications, c'est-à-dire aux ruminants, bovins et moutons, le cheval ne devant les recevoir qu'en dernière extrémité, et en cas de nécessité. Avant la distribution, on les sortira à l'air et on les secouera largement, de façon à éliminer toutes les poussières, puis on les arrosera d'eau salée juste avant de les donner à consommer. En cas d'accident, il faut se hâter d'appeler le vétérinaire, la thérapeutique n'étant efficace que lors de l'apparition des premiers symptômes. »

### LA MAIN A LA PATE

■ PAUPIETTES DE BŒUF PROVENÇALE. — 6 tranches fines de bœuf, chair à saucisse, persil, ail, une cuillerée de tomate, un demi-verre de vin blanc, 250 gr. d'olives et du beurre.

Étalez sur chaque tranche une couche de chair à saucisse additionnée d'ail et persil, roulez et ficellez, faites revenir au beurre, mouillez avec le vin et laissez braiser lentement pendant deux heures. Ajoutez la purée de tomate ou des tomates fraîches passées à l'huile d'olive. Faites mijoter 15 minutes, dégraissez et servez après avoir défilé les paupiettes.

### LES FEUILLES ET COLLETS DE BETTERAVES

« Ces aliments abondent à l'automne, mais ils ne doivent être donnés aux animaux qu'avec certaines précautions. Distribués en trop grande quantité, ils provoquent de la diarrhée, peu grave si l'on en discerne tout de suite la cause et que l'on cesse d'en donner.

Ils ont aussi d'autres inconvénients qui tiennent à leur minéralisation bien spéciale. Ils sont pauvres en calcium et en phosphore, ils sont trop riches en potassium, et ils contiennent beaucoup d'acide oxalique, qui a la propriété de rendre insoluble, donc inutilisable, une partie plus ou moins correcteur, le plus recommandable dans la ration, même corrigée. L'aliment en calcium ; pour 25 kg. de feuilles et collets, on donnera 8 à 10 kgs de luzerne fanée et 2 à 3 kgs de paille pour les vaches laitières. Il faut aussi, pour assurer une production de lait suffisante, avoir recours à des aliments complémentaires riches en protides, grains de céréales, tourteaux d'arachide et de lin, etc.

Lorsqu'on laisse des vaches pâturer de bon matin des champs contenant des feuilles et collets de betteraves, il faut prendre garde aux accidents de météorisation et ne les sortir qu'après leur avoir donné un repas de lest. »

### LES POMMES DE TERRE VERDIES ET LES FANES

« Les pommes de terre verdies et les fanes risquent d'être toxiques parce qu'elles renferment un poison, la solanine. Les accidents n'apparaissent, bien entendu, que si la quantité de solanine est suffisante ; mais il est impossible de la déduire de la coloration plus ou moins accusée des produits. De toute façon, la méfiance doit être de règle. La seule façon de pouvoir utiliser les pommes de terre verdies est de les faire cuire et d'en extraire toute l'eau de cuisson ; de cette façon, la solanine est en grande partie détruite et éliminée, et l'on peut donner les tubercules sans crainte. »

### POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

#### ● TEL PERE, TEL FILS

Mac Intosh, l'Écossais, aperçoit par la porte entrouverte d'un bar, son fils, Cecil, buvant en compagnie d'une jeune fille. Une onde de colère l'envahit. Dès que Cecil est de retour à la maison, Mac Intosh le fait appeler et lui dit :

— Je t'ai vu tout à l'heure dans un bar avec une jeune fille. Tu jettes l'argent par les fenêtres. Combien cela a-t-il coûté ?

— 3 shillings, papa.

— Pas plus !

— Non papa, c'est tout ce que la jeune fille avait sur elle.

#### ● MOYEN AGE

Depuis des années on discute des limites d'âge des animaux de la création. On savait que le corbeau pouvait atteindre 100 ans, le perroquet un siècle et demi, et qu'un certain éléphant nommé Kahl, appartenant au maharajah de Wagrez, mourut en 1939 âgé de 218 ans.

Sir John Hillary, vainqueur de l'Everest, affirme que tous ces records sont pulvérisés par la tortue géante de l'Himalaya. Elle vit 350 ans en moyenne, et sauf accident pourrait atteindre dix siècles.

## Connaissez-vous LA DANOISE ???

Beaucoup d'entre vous déjà en ont entendu parler. Certains même, ont peut-être eu l'occasion de la voir soit en service soit dans les différentes foires. Mais avez-vous pensé aux avantages indiscutables que peut vous rendre LA DANOISE et que pourront vous confirmer les utilisateurs de plus en plus nombreux ???

LA DANOISE est un appareil robuste et léger à la fois, soigneusement étudié et qui vous permettra de mener à bien vos portées de porcelets.

Les dimensions de LA DANOISE,  $2 \times 1 \times 0,75$ , lui permettent d'être introduites dans les porcheries les plus modernes comme dans les loges les plus étroites.

LA DANOISE vous permettra des mises bas faciles, un élevage sans surveillance ni risques d'écrasements, une portée saine et vigoureuse dans les meilleures conditions d'hygiène et de propreté. Pas de litière souillée, pas de risques d'épidémie. La truie mère toujours propre et au sec sur le plancher de LA DANOISE.

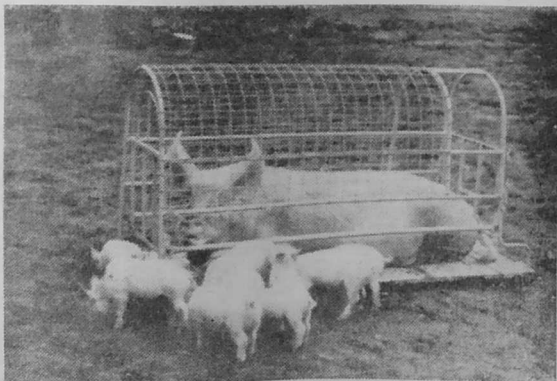
LA DANOISE vous permettra d'alimenter vos porcelets à tous moments sans les séparer de leur mère. Elle vous donnera la possibilité de faire des portées dans n'importe quel endroit abrité.

LA DANOISE pourra également vous servir au transport des porcs, à leur pesée et aussi à l'engraissement d'une vieille truie.

LA DANOISE est réglable et convient aux bêtes les plus grosses comme aux plus petites. — LA DANOISE bénéficie de la réduction des 15%. — Profitez-en.

Éleveurs de porcelets, achetez une DANOISE, vous en serez satisfaits!!!

Nombreuses références dans toutes les régions.



Renseignez-vous auprès des agents régionaux ou aux  
**Éts P. THOMAS constructeur**

HANGARS AGRICOLES à GUINGAMP (C.-du-N.). Tél : 0.92

## COTES-DU-NORD

Préfecture : SAINT-BRIEUC. — Téléphone : 6-01.  
 Direction des Services Agricoles : Tél : 031. — 9, rue du 71<sup>me</sup> R.I., Saint-Brieuc.  
 Direction des Services Vétérinaires, rue du Parc. — Tél : 2.40.  
 Génie Rural : Tél : 2-88. — 18, rue de Brest, Saint-Brieuc.  
 Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles : Tél : 7-57. — 17, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.  
 Chambre d'Agriculture : 17, boulevard Clemenceau. — Tél : 13-73.  
 Direction des Contributions Directes : Tél : 0-56. — 11, rue du Séminaire, Saint-Brieuc.  
 Direction des Contributions Indirectes : Tél : 5-31. — 5, rue des Promenades, Saint-Brieuc.  
 Mutualité Sociale Agricole : Tél : 9-50. — 8, rue des Promenades, Saint-Brieuc.  
 Caisse de Crédit Agricole Mutuel : 9, rue du 71<sup>me</sup> R.I. Tél : 9-71, Saint-Brieuc.  
 Direction Départementale des Coopératives Agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord : 30, rue du Maréchal-Foch, Saint-Brieuc. Tél : 10 80.

### MARCHÉS DE LA SEMAINE

DIMANCHE. — Pleudihen.  
 LUNDI. — Châtaudren, Moncontour, Plaintel, Pléherel, Ploubalay (1<sup>er</sup> lundi), Pontrieux, Pordic, Saint-Nicolas-du-Pélem (1<sup>er</sup> lundi), St-Quay-Portrieux, Trégastel.  
 MARDI. — Bourbriac, Etables, Evran, Jugon, Maël-Pestivien (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi), Paimpol, Pléneuf, Quintin, Rostrenen, Saint-Cast (en saison), Trébeurden.  
 MERCREDI. — Broons, Bréhat, Callac, Gueuroc, Guingamp, Matignon, Merdrignac, Plélan-le-Petit, Plestin-les-Grèves, Plouha, Saint-Brieuc, Saint-Maden, Tréguier, Le Vieux-Marché (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi).  
 JEUDI. — Binic, Corlay, Dinan, Lamballe, Lannion, Maël-Carhaix (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi), Ploëuc.  
 VENDREDI. — Bégard, Lanvollon, Lézardrieux, Perros-Guirec, La Roche-Derrien, Saint-Cast (en saison), Saint-Jacut-de-la-Mer, Val-André (en juillet, août et septembre).  
 SAMEDI. — Bréhat, Erquy, Gouarec, Guingamp, Loudéac (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi), Plancoët, Pleubian, Plouasne, Ploëvec, Saint-Brieuc.

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

#### ● CONFUSION

Sur les Champs-Élysées, un monsieur achète son journal à un kiosque. Il tend à la marchande un billet de mille francs.

— Je n'a pas de monnaie, vous paierez demain, en passant...

— Et si je suis écrasé ?

La marchande pensant à ses quinze francs :

— La perte ne serait pas bien grande.

## FOIRES DE L'ANNÉE

**BÉGARD.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois.  
**BELLE-ISLE-EN-TERRRE.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**BRONS.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
**BULAT-PESTIVIEN.** — Lundi après le 8 septembre.  
**CALLAC.** — 3<sup>e</sup> jeudi de février, avril, août, octobre, décembre et 3<sup>e</sup> lundi de juin (chevaux).  
**CHATELAUDREN.** — 1<sup>er</sup> lundi de février, mars, mai, juin ; mardi de Pâques, dernier lundi de juillet ; 2<sup>e</sup> lundi de septembre ; 3<sup>e</sup> mardi d'octobre (pou-lains) ; 4<sup>e</sup> lundi d'octobre ; dernier lundi de novembre ; 3<sup>e</sup> lundi de décembre.  
**LA CHEZE.** — 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> vendredi de tous les autres mois.  
**COLLINEE.** — 2 mai ; 3<sup>e</sup> vendredi d'octobre ; 1<sup>er</sup> lundi de janvier ; 1<sup>er</sup> ven-dredi de février, mars, avril, mai, septembre, juin ; dernier mercredi de juillet ; 2<sup>e</sup> vendredi de novembre et décembre.  
**CORLAY.** — 22 juillet (moutons) ; 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, février (chevaux) ; mars, avril, mai, juin, août (moutons), septembre (chevaux), octobre, novembre, décembre.  
**CORSEUL.** — 20 avril.  
**CREHEN.** — Mercredi avant le mardi-gras ; 2 novembre.  
**DINAN.** — 2<sup>e</sup> jeudi de carême ; jeudi de la mi-carême, 1<sup>er</sup> jeudi d'avril ; 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre et 4<sup>e</sup> jeudi d'octobre (chevaux).  
**EREC.** — 3<sup>e</sup> jeudi de septembre.  
**EVRAIN.** — 22 juillet.  
**GLOMEL.** — 1<sup>er</sup> vendredi de février, mars, avril, octobre.  
**GOUAREC.** — 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois ; 15 mai et 22 septembre.  
**GUINGAMP** (foires importantes). — Samedi, veille du 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, 2<sup>e</sup> samedi d'octobre, samedi après la mi-carême ; samedi, veille des Rameaux ; 4<sup>e</sup> samedi de novembre, 24 décembre.  
**JUGON.** — 2<sup>e</sup> mardi de janvier et de juin, mardi-gras ; 3<sup>e</sup> mardi de mars, mai, octobre, novembre ; 25 avril ; dernier mardi de juillet ; 1<sup>er</sup> mardi de septembre ; dernier mardi de septembre et de décembre.  
**KERLEN.** — 3<sup>e</sup> lundi de juillet, 24 octobre.  
**LAMBALLE.** — Dernier jeudi de janvier, février, avril et mai ; jeudi qui précède les Rameaux ; 25 juin ; dernier jeudi de juillet et août ; 9 et 23 octobre ; dernier jeudi de novembre ; jeudi qui précède Noël.  
**LANISCAT.** — 1<sup>er</sup> lundi de juin ; 4<sup>e</sup> lundi d'août ; 30 janvier.

**LANNION.** — Jeudi avant le mardi-gras ; 4<sup>e</sup> jeudi après le mardi-gras ; jeudi avant Pâques ; 5<sup>e</sup> jeudi après Pâques ; 23 juin ; 1<sup>er</sup> jeudi d'août ; 29 et 30 septembre ; 31 octobre, 24 décembre.  
**LANRIVAIN.** — 3<sup>e</sup> lundi d'avril ; 1<sup>er</sup> lundi de juillet et septembre ; 12 juin et 9 octobre.  
**LANVELLEC.** — 1<sup>er</sup> mardi de mai ; mardi après la Pentecôte ; mardi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
**LANVOLLON.** — Dernier vendredi de janvier, mars, avril, mai, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1<sup>er</sup> vendredi de février, 3<sup>e</sup> ven-dredi de juin.  
**LAURENAN.** — 15 avril ; 1<sup>er</sup> lundi d'août.  
**LOGUVY-PLOUGRAS.** — Samedi après Pâques ; samedi avant le dernier dimanche d'août.  
**LOUDEAC.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois.  
**MAEL-CARHAIX.** — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**MATIGNON.** — 1<sup>er</sup> mercredi de mai et d'octobre.  
**MENEZ-BRE en PEDERNEC.** — 17 juin, 2 août, 22 septembre.  
**MERDRIGNAC.** — 1<sup>er</sup> mercredi de janvier, février, mars, avril, août, septem-bre, 2<sup>e</sup> mercredi de mai et octobre ; 3<sup>e</sup> mercredi de juin ; 4<sup>e</sup> mercredi de juillet et décembre ; 3 novembre.  
**MONCONTOUR.** — 3<sup>e</sup> lundi de janvier, avril, juin, juillet, août, septembre, octobre ; 2<sup>e</sup> lundi de février ; 4<sup>e</sup> lundi de mars ; 1<sup>er</sup> lundi d'avril, mai, novembre, décembre ; dernier lundi de décembre.  
**PONTBRIANT en PLEBOULLE.** — 14 septembre.  
**MUR-DE-BRETAGNE.** — 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois.  
**PAIMPOL.** — 1<sup>er</sup> mardi de février, samedi qui précède le dimanche de la Trinité ; 3<sup>e</sup> mardi de décembre.  
**PLAINTEL.** — Dernier lundi de juin ; 1<sup>er</sup> lundi d'octobre et de mars.  
**PLANCOET.** — 1<sup>er</sup> samedi de Carême ; 4 mai ; 4 août, 13 septembre ; dernier samedi d'août, septembre, novembre.  
**FLEDRAN.** — 3<sup>e</sup> samedi de septembre, 15 octobre.  
**PLEMET.** — Dernier lundi de chaque mois sauf juin et août ; 14 mars (chevaux et poulains) ; 30 août.  
**PLENÉE-JUGON.** — Dernier samedi de février, décembre et octobre ; samedi qui précède le dimanche de la Trinité ; 9 septembre ; 7 juillet, 9 mai et 1<sup>er</sup> décembre.  
**PLESIDY.** — 28 juin et 2 novembre.  
**PLESSALA.** — 1<sup>er</sup> mardi de janvier, février, mars, avril, juillet, août ; 2<sup>e</sup> mardi de mai, septembre, novembre, décembre ; 4 juin et 8 octobre.

## HOTEL CELTIC

Boulevard Clemenceau  
 SAINT-BRIEUC

Madame LE GUÉVEL  
 Propriétaire

LE RESTAURANT DES AGRICULTEURS  
 Tél. : 8-79

### SOLUTION DES MOTS CROISÉS N° 5

**HORIZONTALEMENT.** — 1. Han-gar ; Plat. — 2. Ecornifleur. — 3. Cane ; Sainte. — 4. Arc ; Tes. — 5. Tue ; Lo. — 6. Os. — 7. Mai. — 8. Bac ; Eve. — 9. Etire ; Mûrir. — 10. Réorganise. — 11. Perte ; Te ; Os.  
**VERTICALEMENT.** — 1. Héca-tombe. — 2. Acarus ; Atre. — 3. Nonce ; Acier. — 4. Gré ; Rôt. — 5. An ; Ere. — 6. Ris. — 7. Fa ; Mat. — 8. Pli ; Une. — 9. Lent ; Emeri. — 10. Autel ; Aviso. — 11. Trésorières.

## CONSEIL PRATIQUE

### UN MOYEN TRÈS SIMPLE DE PURIFIER L'AIR D'UNE PIÈCE

Placez au milieu de la pièce un seau rempli d'eau aussi froide que possible qui absorbera une quantité appréciable de gaz carbonique et de gaz ammoniacque.

Pour une chambre de malade, versez une cuillerée à soupe de térébenthine dans un flacon d'eau chaude.

Hôtel-Restaurant de la Croix-Rouge  
 Place Du Guesclin, St-BRIEUC  
 TOUT LE CONFORT

Bon accueil

Bonne cuisine

Bon gîte

PRIX RAISONNABLES

Salles pour réunions et banquets

Tél. : 3-61

M. MARSEILLE, propriétaire

**PLESTIN-LES-GRÈVES.** — 3<sup>e</sup> mercredi de mai ; 1<sup>er</sup> mercredi de février, octobre et juillet ; 12 novembre et 29 décembre.  
**PLEVIN.** — 23 juin.  
**PLOEUC.** — 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.  
**PLOEZAL.** — 3 novembre.  
**PLOUARET.** — 3<sup>e</sup> mercredi de juillet, août, septembre.  
**PLOUBALAY.** — 26 janvier, 25 mai, 21 septembre.  
**PLOUNÉRIEN.** — 7 septembre.  
**PLOUNÉVEZ-QUINTIN.** — Dernier mercredi de février et avril ; 25 novembre.  
**PLUMAUDAN.** — 14 septembre, 3 novembre.  
**PONT-MELVEZ.** — Lendemain de l'Ascension.  
**PONTRIEUX.** — 1<sup>er</sup> lundi de juin ; avant le mardi-gras ; 2<sup>e</sup> lundi d'octobre et de septembre ; 3<sup>e</sup> lundi de juillet et avril ; 4<sup>e</sup> lundi de novembre.  
**QUINTIN.** — 15 juillet, 23 septembre, 11 novembre.  
**ROSTRENEEN.** — Tous les 1<sup>er</sup> mardis du mois ; mardi-gras, mardi après Pâques.  
**SAINT-BRIEUC.** — 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois sauf en septembre ; 28, 29 et 30 septembre.  
**SAINT-CARADEC.** — Dernier jeudi de janvier, février et mars, 26 décembre.  
**SAINT-GILLES-PLIGEAX.** — 3 mai, 6 décembre.  
**SAINT-MICHEL-EN-GRÈVES.** — 14 septembre, 17 et 18 novembre.  
**SAINT-NICOLAS-DU-PELEM.** — 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, octobre ; 2<sup>e</sup> lundi de mai ; 3<sup>e</sup> lundi de septembre.  
**TREGUIER.** — Mercredi avant le 15 janvier, mercredi avant la Purification ; mercredi avant la Mi-Carême, mercredi avant Pâques ; dernier mercredi de septembre ; 3<sup>e</sup> et dernier mercredi d'octobre ; dernier mercredi de TREMEVEN. — 15 janvier, 16 avril, 24 juillet, 15 octobre.  
**UZEL.** — 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
**VIEUX-MARCHÉ.** — 4<sup>e</sup> mercredi d'avril ; 6 octobre.

A VOTRE DESCENTE DE CAR OU DE VOITURE...

## L'HOTEL-RESTAURANT DU CHAMP DE MARS

VOUS RESERVEZ :  
 un accueil sympathique  
 une cuisine soignée  
 une cave réputée  
 A DES PRIX MODERES

Mme NOUET, propriétaire  
 SAINT-BRIEUC - Tél. : 4-17

TOUT LE CONFORT  
 Salles pour Noces et Banquets

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

### ● AUTRE QUESTION

L'instituteur est un homme extrêmement violent et toute la classe redoute ses colères.

— Voyons, crie-t-il un jour au plus petit et au plus timide de ses élèves, comment peux-tu prouver que la terre est ronde ?

— Je vous demande pardon, Monsieur, répond le gamin tout tremblant, je n'ai jamais dit qu'elle était ronde.

# FINISTÈRE

Préfecture : **QUIMPER.** — Téléphone : 0-36 et 0-90.  
 Direction des Services Agricoles : Tél. : 0-66. — 31, rue de Douarnenez, Quimper.  
 Génie Rural : Tél. : 5-44 et 10-53. — 77, rue de Douarnenez, Quimper.  
 Coopérative Agricole du Finistère et des Côtes-du-Nord : Tél. : 2-80. — Siège social : 45, rue de Brest, Landerneau.  
 Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles : Tél. : 11-12. — Route de Pont-L'Abbé, Quimper.  
 Direction des Contributions Directes : Tél. : 3-30. — Rue de la Providence, Quimper.  
 Contributions Indirectes : Tél. : 2-84. — 7, rue de Brest, Quimper.  
 Caisses d'Assurances Sociales Agricoles et d'Allocations Familiales : Tél. : 2-80. — 45, rue de Brest, Landerneau.  
 Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel : 31, rue de Douarnenez, Quimper. Tél. : 0-88.  
 Chambre d'Agriculture du Finistère : Landerneau, tél. : 2-30. — Bureau de Quimper, 35, rue Jean-Jaurès, tél. : 0-08.

## MARCHÉS DE LA SEMAINE

LUNDI. — Brest, Concarneau, Guerlesquin, Lesneven.  
 MARDI. — Pont-Aven, Saint-Pol-de-Léon.  
 MERCREDI. — Châteauneuf-du-Faou, Landivisiau, Lannilis, Quimper (le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois), Crozon.  
 JEUDI. — Châteaulin, Huelgoat, Pont-L'Abbé, Pont-Croix et Rosporden.  
 VENDREDI. — Concarneau, Brest, Quimper (marché la veille de Noël).  
 SAMEDI. — Audierne, Carhaix, Douarnenez, Landerneau, Morlaix, Quimper, Saint-Renan.

## HOTEL DES VOYAGEURS

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> BIDON  
 — Propriétaires —  
 LANDERNEAU

Cuisine soignée - Cave réputée - Tout le confort  
 Téléphone : 0-55



## FOIRES DE L'ANNÉE

**BANNALEC.** — 1<sup>er</sup> mercredi des mois de février, mars et avril ; 2<sup>e</sup> mercredi des mois de janvier, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

**BERVEN.** — 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

**BRASPARTS.** — 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois ; le lundi des Rameaux ; et le mardi de la Pentecôte.

**BRIEC.** — Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

**CARHAIX.** — 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois ; les 13 et 14 mars ; les 2 et 3 novembre.

**CHATEAULIN.** — 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois ; les 12 mars ; 6 mai ; 18 octobre et 23 novembre.

**CHATEAUNEUF-DU-FAOU.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois sauf mars ; les 20 janvier, 20 février ; 3 et 20 mars ; 23 avril ; 15 mai ; 11 juin ; 20 juillet, 20 août, 20 septembre ; 15 octobre ; 12 novembre ; 20 décembre.

**COMMANA.** — Dernier mardi de chaque mois.

**CONFORT-MEILLARS.** — 15 mai ; 1<sup>er</sup> lundi de juillet et 7 septembre.

**CORAY.** — 2 janvier ; 25 février ; 28 avril ; 2<sup>e</sup> mardi de décembre. Marché aux bêtes grasses le 19 mai, 26 juin et 28 juillet, 1<sup>er</sup> août, 14 septembre. Foires qui comptent un marché chevalin : 3 février, 26 mars, 14 septembre, 26 octobre, 25 novembre.

**CROZON.** — 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

**DAULAS.** — Dernier mercredi de chaque mois.

**LE FAOU.** — Dernier samedi de chaque mois ; les 17 janvier, 3 mai ; 14 septembre ; 10 octobre.

**LE FOLGOET.** — Les 5 mars ; 29 août et 9 septembre.

**GOUESNOU.** — La veille de l'Ascension et le 25 octobre.

**GUERLESQUIN.** — 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois ; foires chevalines les lundis précédant le 13 mars ; la foire chevaline du 17 juin à Ménez-Bré et le 15 octobre.

**GUIPAVAS.** — 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

**GULMAEC.** — Mardi suivant le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet ; et mardi après la Toussaint.

**HANVEC.** — 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois et 22 juillet.

**HUELGOAT.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois ; 1<sup>er</sup> jeudi de mars ; 25 avril ; 3<sup>e</sup> jeudi de juin et d'octobre (foire chevaline).

**IRVILLAC.** — 2<sup>e</sup> mardi de mars, juin, juillet et septembre.

**LANDERNEAU.** — 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois (grosse foire à bœufs gras le 2<sup>e</sup> lundi des mois de novembre à avril inclus).

**LANDIVISIAU.** — 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois ; 15 et 22 septembre (foire Saint-Mathieu).

**LANHOUARNEAU.** — 25 avril.

**LANMEUR.** — 2<sup>e</sup> lundi de Carême ; 6 mai ; 11 juin ; 1<sup>er</sup> vendredi et 1<sup>er</sup> samedi d'octobre ; 10 décembre.

**LANNILIS.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

**LANNENAU.** — Dernier lundi d'août.

**LESNEVEN.** — Dernier lundi de chaque mois ; 25 juillet.

**LA MARTYRE.** — Deuxième lundi de juillet.

**MORLAIX.** — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois ; jeudi après la Pentecôte ; les 4 juillet, 15 et 16 octobre ; 25 novembre et 15 mars.

**PLABENEC.** — 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

**PLEYBEN.** — 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois ; 29 janvier ; 25 février ; 29 mai ; 1<sup>er</sup> et 29 août ; 29 octobre.

**PLEYBER-CRIST.** — Foire aux chevaux le jeudi suivant la foire de Landivisiau ; le 4<sup>e</sup> lundi de novembre à avril inclus pour les bestiaux.

**PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN.** — Au bourg : dernier lundi de chaque mois sauf en mai bovins et porcs ; le 28 mai, à La Chapelle-Saint-Germain, présentation bovine, porcine et chevaline.

**PLONEOUR-LANVERN.** — Le 13 de chaque mois et le dernier vendredi de chaque mois (nouvelle foire récemment créée).

**PLOMODERN.** — 19 mai.

**PLONEVEZ-DU-FAOU.** — 3 foires : 25 janvier, 12 septembre, 6 décembre.

**PLOUDALMEZEAU.** — 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois.

**PLOUEGAT-GUERRAND.** — 22 janvier, 20 juillet, 22 décembre.

**PLOUESCAT.** — 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois à l'exception d'avril (10 avril) et d'août (1<sup>er</sup> samedi), octobre (18, foire Saint-Luc).

**PLOUGONVEN.** — 2<sup>e</sup> mercredi de mars ; 18 mai ; 4<sup>e</sup> mardi de septembre et décembre (à Saint-Eutrope) ; le 30 avril Foire aux bêtes grasses le 4<sup>e</sup> mardi de janvier, février et mars.

**PLOUGUERNEAU.** — 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

**PLOUIGNEAU.** — 2<sup>e</sup> lundi de janvier, mercredi des Cendres, lundi qui suit la foire haute de Morlaix, des 15 et 18 octobre.

**PLOURIN-LES-MORLAIX.** — 2<sup>e</sup> mardi de février, avril et septembre ; le 13 octobre.

**PLOUVIEN.** — 2<sup>e</sup> samedi des mois de février, avril, juillet et octobre.

**PONT-CROIX.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

**PONT-L'ABBE.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

VOS YEUX SONT PRECIEUX...

≡ POUR LE CHOIX DE VOS LUNETTES ≡

**Y. VINCENT**

PHARMACIEN-OPTICIEN

12, place des Otages

MORLAIX

— Tél. 7.39 —



### SOLUTION

DES MOTS CROISES N° 6

**HORIZONTALEMENT.** — 1. Gouvernails. — 2. Entama ; Idée. — 3. Né ; Rutlant. — 4. Erg ; Te. — 5. Réa ; Mi. — 6. Eut ; Iis. — 7. Use ; Elu. — 8. Se ; Er. — 9. Esplanade. — 10. Air ; Partil. — 11. Col ; Abimées.

**VERTICALEMENT.** — 1. Généruse. — 2. Onéreuses. — 3. Ut ; Gâté ; Pal. — 4. Var ; Li. — 5. Emu ; Ara. — 6. Rat. — 7. Api. — 8. Ail ; Dam. — 9. Ida ; Mie ; Ere. — 10. Lentille ; Te. — 11. Sète ; Sursis.

**POUSSINS**, extra vigoureux Wyandotte, Sussex, Rhode, croisement ponte et chair, éclosion hebdo. tte l'année.

**ÉLEVAGE DE KERNIVINEN**

LENNON (Finistère)

Tarif franco. — Tél. 9

FOULLAOUEN. — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois ; de janvier à avril inclus.  
 QUIMPER. — 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois ; 15 avril et 2 mai.  
 QUIMPERLE. — Lundi de la Passion ; 4<sup>e</sup> vendredi de juillet ; dernier vendredi de septembre.  
 QUIMERC. — Pas de marché ; foires tous les 3<sup>e</sup> mercredi de chaque trimestre et la vieille foire le 19 avril.  
 LA ROCHE-AURICE. — 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.  
 ROSFORDEN. — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 SAINT-RENAN. — 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois.  
 SAINT-THEGONNEC. — 1<sup>er</sup> mardi de novembre à mars inclus (bestiaux) : foire aux chevaux ; 1<sup>er</sup> jeudi de Carême ; 2<sup>e</sup> mercredi de juillet ; 10 septembre ; jeudi précédant le 1<sup>er</sup> vendredi d'octobre.  
 SIZUN. — 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
 SCAER. — Pas de marché ; foires le 15 janvier, le 15 février, le 12 mars, le 10 avril, le 3 mai ; samedi après la Fête-Dieu, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> et 24 août ; 7 septembre, 1<sup>er</sup> octobre ; 2 et 23 novembre ; 16 décembre.

## HOTEL RAOUL

Madame LE MEUR, propriétaire  
 près de la Poste, LANDERNEAU  
 CUISINE SOIGNÉE \* TOUT CONFORT

Tél. 0.79

REBUS N° 4



(Réponse page 278)

## CONSEIL PRATIQUE

**POUR PRÉPARER LES PEINTURES :** Pour la préparation des peintures, observer les distinctions suivantes :

### A. Peinture extérieure :

1<sup>re</sup> couche : moitié huile de lin, moitié essence de térébenthine.  
 2<sup>e</sup> couche : deux tiers d'huile, un tiers d'essence.

3<sup>e</sup> couche : huile pure

### B. Peinture intérieure :

1<sup>re</sup> couche : un tiers d'huile deux tiers d'essence.

2<sup>e</sup> couche : un dixième d'huile, neuf dixièmes d'essence.

3<sup>e</sup> couche : essence seule. Pas d'huile.

La quantité de colorant varie selon l'effet qu'on veut obtenir.

## TRACTEUR AGRICOLE

*Nouveau modèle*



T. 62

22/30 CV

# RENAULT

RÉGIE NATIONALE

Pour tous renseignements s'adresser :

**CENTRE RÉGIONAL DE MOTOCULTURE RENAULT**  
 42, Boulevard Marbœuf - RENNES - Tél. : 37-86

# ILLE-ET-VILAINE

Préfecture : 1, rue Martenot, RENNES. — Tél. 37-41.  
Préfecture régionale : 20, rue Martenot, Rennes. — Tél. 37-63.  
Union départementale de la C.G.A. : 34, place des Lices. — Tél. 58-52. — C.C.P. Rennes 780-98.  
Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles : 34, place des Lices, Rennes. — Tél. 58-52. — C.C.P. Rennes 780-98.  
Direction des Services Agricoles : Baraque 27, Champ de Mers, Rennes.  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine : 45, Bd de la Liberté, Rennes. — Tél. 22-16 Rennes.  
Caisse Centrale de Crédit Mutuel d'Ille-et-Vilaine et Caisse Privée Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine : 21, rue de la Visitation, Rennes. — Tél. 32-33 Rennes.  
Caisse Départementale de Réassurance Mutuelle Agricole d'Ille-et-Vilaine (Incendie, Accident, Bétail) : 11, rue Gambetta, Rennes. — Tél. 43-52 Rennes.  
Caisse Mutuelle d'Assurances Sociales Agricoles d'Ille-et-Vilaine : 29, avenue Janvier et 16, rue Duhamel, Rennes. — Tél. 51-95 Rennes.  
Caisse Mutuelle d'Allocations Familiales Agricoles d'Ille-et-Vilaine : 32, place des Lices, Rennes. — Tél. 24-29 à Rennes.  
Service Social Rural : 30 bis, place des Lices, Rennes.  
Syndicat des Propriétaires Forestiers : 34, place des Lices, Rennes.  
Chambre d'Agriculture : 34, place des Lices, à Rennes. — Tél. 58-52.  
Services Agricoles : Baraque 27, Champ de Mars. — Tél. 52-26.  
Général Rural : Bd Solférino. — Tél. 57-30.  
Services Vétérinaires : Préfecture. — Tél. 50-68.

## MARCHÉS DE LA SEMAINE

**DIMANCHE.** — La Bouxière, Gaël.  
**LUNDI.** — Bain, Bécherel, Combourg, Pleine-Fougères, Maxent, Paramé, Sens, Saint-Brice-en-Coglès, Vitré.  
**MARDI.** — Antrain, Baulon, La Guerche, Hédé, Pipriac (d'octobre à fin décembre), Servon, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Malo, Saint-Servan, St-Pierre-de-Plesguen, Pleine-Fougères.  
**MERCREDI.** — Bréal-sous-Montfort, Guignen, Guipry, Janzé, Paramé, Pleurtuit, Saint-Germain-sur-Ille, Tinténiac, Le Sel-de-Bretagne, Montauban.

## POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

### ● INJURE GRAVE

— Vous vous rendez compte, dit l'actrice à sa camarade, aujourd'hui, un homme m'a dit que je vous ressemblais comme une sœur !  
— Dites-moi le nom de ce goujat, s'écrie l'autre, que j'aie lui donner une gifle...  
— Pas la peine, ma chère, dit la première, je l'ai déjà fait !

**JEUDI.** — Argentré-du-Plessis, Bazouges-la-Pérouse, Châteaugiron, Dingé, Ercé-en-Lamée, Goven, Grand-Fougeray, Maure, Melesse, Romillé, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Georges-de-Reintembault, Tellay.  
 **VENDREDI.** — La Chapelle-Chaussée, Châteaubourg, Gulchen, Irodoüer, Louvigné-du-Désert, Martigné-Ferchaud, Montfort, Le Pertre, Gévezé, Piré, le-Grand.  
**SAMEDI.** — Dol-de-Bretagne, Fougères, Plélan, Rennes, Dinard, Saint-Méen.

## FOIRES DE L'ANNÉE

### ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

**ANTRAIN.** — 2<sup>e</sup> mardi d'octobre (dite de Saint-Denis) ; 2<sup>e</sup> mardi de novembre.  
**BAZOUGES-DU-DESERT.** — 1<sup>er</sup> lundi de mars et 24 juillet.  
**BAZOUGES-LA-PÉROUSE.** — Dernier jeudi de janvier, février et mars ; le jeudi qui suit le 23 avril, le 11 juin, le 22 juillet, le 14 septembre, le 29 septembre, le 11 novembre, le 28 décembre (ou le jour même si cette date tombe un jeudi).  
**CHAUVIGNÉ.** — Foires : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois (marché aux pores le jeudi) ; le lundi qui suit le 14 juillet.  
**FOUGERES.** — Samedi après le 1<sup>er</sup> janvier ; samedi le plus près de la Chandeleur, samedis après la Mi-Carême, les Rameaux, les Rogations, la Saint-Jean, le 3 août ; mardi après le 1<sup>er</sup> septembre, samedi après la Saint-François, samedi après la Saint-Léonard (montre des animaux la veille des samedis jours de foire et des foires d'août et de septembre).  
**LANDEAN.** — Jeudi (bétail).  
**LE LOROUX.** — Dernier lundi de février.  
**LOUVIGNE-DU-DESERT.** — 1<sup>er</sup> vendredi de mars ; 1<sup>er</sup> vendredi d'octobre.  
**MONTOURS.** — Marché au bétail : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
**SAINTE-AUBIN-DU-CORMIER.** — Foire le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**ST-GEORGES-DE-REINTEMBault.** — Le jeudi après l'Épiphanie, le jeudi avant le dimanche gras, le jeudi de la Mi-Carême, le lendemain du jour Saint-Georges (24 avril) ; 3<sup>e</sup> jeudi de juin ; jeudi après le 23 août ; jeudi après le 1<sup>er</sup> novembre ; 1<sup>er</sup> jeudi d'octobre.  
**SAINTE-MARC-LE-BLANC.** — Le lundi qui suit la Saint-Marc (25 avril).  
**SAINTE-OUEN-DES-ALLEUX.** — Bétail, marché le mercredi. Foire : les 1<sup>er</sup> mercredi de mars, juillet et octobre ; 1<sup>er</sup> mercredi après la St-Georges.  
**TREMBLAY.** — 2<sup>e</sup> lundi de mars, juin, septembre ; marché le mercredi.  
**ST-SAUVEUR-DES-LANDES.** — Marché bétail : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.

## LA MAIN A LA PATE

■ **RIS DE VEAU SAUCE BÉARNAISE.** — Cet apprêt du ris de veau est peu usité. Il mérite cependant d'être connu. Après avoir fait dégorger et blanchir deux noix de ris de veau, les égoutter et les mettre une heure ou deux sous presse.

Les arroser de beurre fondu, les assaisonner de poivre, sel, et les mettre à griller sur feu très doux. Lorsqu'ils sont cuits, les dresser sur plat rond avec une garniture de légumes à volonté et servir en même temps une sauce Béarnaise.

### ARRONDISSEMENT DE REDON

**BAIN-DE-BRETAGNE.** — 3<sup>e</sup> lundi du mois; mardi après la Pentecôte; le lundi qui suit le 11 novembre (dite «foire Saint-Martin»); la 2<sup>e</sup> foire Saint-Martin 15 jours après le 11 novembre.

**BAIN-SUR-OUST.** — Jeudi, bétail.

**BOVEL.** — Le 11 septembre.

**BRAIN-SUR-VILAINE.** — 25 avril, 7 novembre.

**BRUC-SUR-AFF.** — Jeudi, bétail.

**CAMPEL.** — Foire aux bestiaux, unique le 1<sup>er</sup> décembre.

**ERCE-EN-LAMEE.** — 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois; 3<sup>e</sup> jeudi de janvier, février et décembre; jeudi de la Mi-Carême.

**GRAND-FOUGERAY.** — Jeudi après la Quasimodo; jeudi après l'Ascension, 29 août; 19 octobre; 21 décembre.

**GUICHEN.** — 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois.

**GUIGNEN.** — 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois (foire).

**GUPRY.** — 2<sup>e</sup> mardi de janvier; 2<sup>e</sup> mardi de février; 3 mars; le jeudi après la Mi-Carême; 2<sup>e</sup> mardi de septembre, octobre, novembre et décembre.

**LAILLE.** — Lundi de la Quasimodo; 29 septembre.

**LANGON.** — 5 février; 19 mars; 15 mai; 15 décembre.

**LOHEAC.** — 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois; samedi Saint; 2<sup>e</sup> décembre; 22 décembre.

**MAURE-DE-BRETAGNE.** — 3 mai; 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois; marché le jeudi.

**MESSAC.** — 4<sup>e</sup> mardi de janvier; 2<sup>e</sup> vendredi de février; 5 mars; 4<sup>e</sup> mercredi de décembre ou le lendemain en cas de coïncidence avec une fête.

**LA NOE-BLANCHE.** — Jeudi (bétail).

**PIPRIAC.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois; 2 mai; 26 octobre; marché le mardi (d'octobre à la fin décembre); 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.

**PLECHATEL.** — Lundi de chaque semaine.

**REDON.** — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois (les foires et marchés tombant un lundi férié (Pâques, Pentecôte, etc.) ont lieu le samedi précédent).

**RENAC.** — 28 août; 1<sup>er</sup> décembre; jeudi (bétail).

**SAINTE-GANTON.** — 23 janvier, 25 février, 27 mars, 29 avril, 18 décembre.

**SAINST-JUST.** — 2<sup>e</sup> jeudi des mois d'octobre à avril inclus; 10 mai; 25 août. Les foires tombant le dimanche sont remises au lendemain.

**SAINTE-MALO-DE-PHILLY.** — 2<sup>e</sup> jeudi de février.

**SIXT-SUR-AFF.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

**SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE.** — 2<sup>e</sup> jeudi de décembre; 2<sup>e</sup> jeudi de janvier.

**TRESBEUF.** — Jeudi (bétail).

### CONSEIL PRATIQUE

#### AVEC LES CITRONS :

Ne jetez pas les citrons dont vous avez exprimé le jus car vous pouvez encore vous en servir pour nettoyer vos mains, notamment lorsqu'elles sont tachées d'encre. Pour enlever une tache de teinture d'iode sur la peau, mélangez, au moment de vous en servir, deux tiers d'eau oxygénée et un tiers d'ammoniaque.

#### SOLUTION DU REBUS N° 4

LA - RE - ZON - DU - PLUS -  
FORT - HAIE - T'HOUX - JOURS -  
LAME - EIL - HEURE.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

#### ★ CALEMBOUR

Quels sont les ouvriers qui ont les meilleurs caractères ?

Les imprimeurs.

### ARRONDISSEMENT DE RENNES

**AMANLIS.** — Jeudi (bétail).

**AUBIGNE.** — Mardi (bétail).

**BÉCHEREL.** — Le lundi le plus près du 15 janvier.

**BÉDÉE.** — Mercredi (bétail); 9 septembre.

**BREAL-SOUS-MONTFORT.** — Bétail.

**CESSON-SEVIGNE.** — Le lundi 9 mai ou le lundi qui suit le 9; le lundi qui suit le 11 novembre.

**CHARTRES-DE-BRETAGNE.** — Lundi de la Pentecôte.

**CHATEAUBOURG.** — 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois ou le 2<sup>e</sup> quand le 1<sup>er</sup> est le 1<sup>er</sup> jour du mois; 3<sup>e</sup> vendredi de mars; 3<sup>e</sup> vendredi de septembre, mardi de chaque mois.

**CHATILLON-EN-VENDELAIS.** — Marché jeudi; marché bétail 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

**CHATEAUGIRON.** — 4<sup>e</sup> jeudi d'avril, de mai, de septembre; 25 juin, marché le jeudi.

**CHAVAGNE.** — Jeudi (bétail).

**CLAYES.** — 22 juin, 27 décembre.

**COESMES.** — Jeudi avant Carnaval; jeudi après Pâques; 2<sup>e</sup> jeudi de juillet; 2<sup>e</sup> jeudi d'octobre.

**CORPS-NUDS.** — Lundi (bétail).

**DINGE.** — Le lundi des Quatre-Temps de la Saint-Michel (foire dite de la Saint-Maurice).

**HÉDE.** — Foire Saint-André.

**GAEL.** — 2<sup>e</sup> mardi de mars; 24 juin, 22 août, 18 octobre; 3<sup>e</sup> vendredi de décembre.

**IRODOUER.** — 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois; jeudi (bétail).

**LA GUERCHE-DE-BRETAGNE.** — 1<sup>er</sup> mardi de février, d'avril, de juillet, 1<sup>er</sup> mardi, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mardi qui suit l'Assommoir du 8 septembre; le mardi qui suit la Saint-Martin du 11 novembre.

**JANZE.** — 2<sup>e</sup> mercredi d'avril, mai, juin, juillet, octobre.

**LANDUJAN.** — Mardi (bétail).

**LIVRE-SUR-CHANGEON.** — Lundi de Pâques.

**MÉDRÉAC.** — 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, excepté celle d'octobre qui a lieu le 16; marché le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

**MESSAC.** — Jeudi (bétail).

**MONTAUBAN-DE-BRETAGNE.** — 23 avril, 29 septembre; dernier mercredi de chaque mois.

**MONTFORT.** — 25 juin, 6 décembre (foire de Saint-Nicolas).

**NOYAL-SUR-VILAINE.** — Mardi (bétail).

**LE PERTRE.** — 2<sup>e</sup> vendredi de mai, de juin et d'octobre (marché de vendredi).

**PACE.** — Jeudi (bétail).

**PLELAN-LE-GRAND.** — 2<sup>e</sup> samedi de janvier; 14 février; 2<sup>e</sup> samedi de mars; 1<sup>er</sup> samedi d'avril; 19 mai; 2<sup>e</sup> samedi de juin et de juillet; 4 août; 2<sup>e</sup> samedi de septembre et d'octobre; 4 novembre; 2<sup>e</sup> samedi de décembre.

### POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

#### ● NOS PREMIERS PARENTS

Jean, cinq ans, apprend son histoire sainte; il en est au paradis terrestre :

— Dis, maman, Adam et Eve, tu les as connus ?

— Oh ! non, mon chéri; c'est trop vieux.

— Jean se recueille, puis :

— Alors, je demanderai à grand-père.

LE RHEU. — Jeudi (bétail).  
 RENNES. — 1<sup>er</sup> jour du mois (si le 1<sup>er</sup> est un dimanche ou un lundi, la foire a lieu le mardi. Si le 1<sup>er</sup> est un jour férié, la foire a lieu le lendemain).  
 ROMILLÉ. — 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois; le jeudi après l'Ascension; le 1<sup>er</sup> jeudi de la semaine qui suit le 9 septembre.  
 SAINT-GILLES. — Mercredi (bétail).  
 SAINT-MEEN-LE-GRAND. — Dernier samedi de chaque mois; mardi avant la Saint-Jean (foire Saint-Jean); 9 octobre (foire Saint-Denis).  
 SAINT-MAUGAN. — Lundi (bétail).  
 SAINT-THURIAL. — 15 mai; jeudi (bétail).  
 SENS-DE-BRETAGNE. — Lundi de Pâques; lundi qui suit la Saint-Jean; lundi qui suit la Saint-Michel; lundi qui suit la Sainte-Catherine.  
 SERVON-SUR-VILAINE. — 2<sup>e</sup> mardi du mois; le lundi qui suit la fête de Saint-Denis (9 octobre).  
 TALENSAC. — 2<sup>e</sup> lundi de juin; 10 août.  
 THOURIE. — 1<sup>er</sup> jeudi de septembre.  
 TREFFENDEL. — Vendredi (bétail); 23 avril; 30 août.  
 VITRE. — Le 2<sup>e</sup> lundi qui suit la Saint-Georges (23 avril); dernier lundi de septembre et dernier lundi d'octobre (foires aux poulains).  
 VIEUX-VY-SUR-COUESNON. — Jeudi (bétail).

TROUVER ONZE ANOMALIES DANS CE DESSIN



(Réponse page 283)

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

BAGUER-PICAN. — Dernier lundi d'août; 2<sup>e</sup> lundi de novembre (foire de Saint-Martin).  
 CHATEAUNEUF. — 2<sup>e</sup> lundi de mars; 11 mai; 11 juin; 1<sup>er</sup> lundi d'août; 9 octobre.  
 COMBOURG. — Lundi après les dates suivantes: 15 janvier (ou le jour même si cette date est un lundi); 15 février, 15 et 30 mars, 15 avril, 2 et 15 mai, 1<sup>er</sup> septembre; le lundi, mardi, si la foire de Rennes tombe le même jour, foire dite de l'Angevine.  
 DOL-DE-BRETAGNE. — Dernier samedi de chaque mois; deux derniers samedis d'octobre (foires Saint-Luc); foire de mai; dernier samedi et dimanche de mai et le samedi et le dimanche suivants (foire et fête de printemps).  
 EPINIAE. — Lundi de Pentecôte.  
 LA FRESNAIS. — 2<sup>e</sup> lundi d'avril et de septembre.  
 LA GOUESNIERE. — 26 avril; 2<sup>e</sup> lundi de novembre.  
 MINIAE-MORVAN. — 22 juin; 1<sup>er</sup> lundi de décembre.  
 MONT-DOL. — Dernier lundi de septembre (foire Saint-Michel).  
 PARAME. — Lundi gras; 16 novembre.  
 PLEINE-FOUGERES. — Lundi gras; lundi de Pâques; lendemain de l'Ascension; 1<sup>er</sup> lundi de novembre.  
 PLEUGUENEUC. — Le samedi.  
 PLEURTUIT. — Lundi après le 15 février et le lundi après le 29 juin; 1<sup>er</sup> lundi d'octobre; 3<sup>e</sup> lundi de décembre.  
 LA RICHARDAIS. — Le lundi qui suit le 26 juillet.  
 ROZ-SUR-COUESNON. — Le lendemain de la Fête-Dieu; 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
 ROZ-LANDRIEUX. — 16 août.  
 SAINT-BENOIT-DES-ONDES. — 1<sup>er</sup> lundi de juillet.  
 SAINT-BRIAC. — 3<sup>e</sup> lundi de juillet; 28 octobre.  
 SAINT-COULOMB. — Lundi de la Trinité.  
 SAINT-GUINOUX. — 1<sup>er</sup> lundi de mars.  
 ST-JOUAN-DES-GUERETS. — 3<sup>e</sup> lundi de janvier.  
 SAINT-LUNAIRE. — 2<sup>e</sup> lundi après le 29 juin; marché du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.  
 ST-MELOIR-DES-ONDES. — Marché aux porcelets le vendredi; 1<sup>er</sup> lundi d'avril; 3<sup>e</sup> lundi de juillet; dernier lundi de novembre ou le 1<sup>er</sup> décembre lorsque cette date tombe un lundi.  
 SAINT-PERE. — 2<sup>e</sup> lundi de février.  
 SAINT-SERVAN. — 3<sup>e</sup> lundi de septembre.  
 SAINT-SULIAC. — 2<sup>e</sup> lundi de décembre.  
 TINTENIAC. — 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
 TREVERIEN. — Le lendemain de l'Ascension.

CONSEIL PRATIQUE

★ PENSÉE A RETENIR

LAMPES DE COULEUR : Pour avoir une lumière douce dans des pièces comme la chambre à coucher ou le living-room, colorez les ampoules électriques de douces couleurs comme le rose ou le vert pâle suivant la couleur de vos réflecteurs, ou suspensions.

Les hommes considèrent souvent l'Etat comme une sorte d'énorme vache laitière, dont la tête serait dans les nuages. Elle se nourrirait de l'air du temps et aurait un pis gonflé d'assez de lait pour nourrir tous les habitants du globe.

Clarence Manion.

# MORBIHAN

Préfecture : rue A.-Le Grand, VANNES. — Tél. : 4-61.  
Direction des Services Agricoles : Tél. : 1-08. — Cité Administrative, Caserne des Trente, Vannes.  
Génie Rural : Tél. : 1-56. — Cité Administrative, Vannes.  
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles : Tél. : 5-05. — 15, place de la République, Vannes.  
Direction des Contributions Directes : Tél. : 1-14. — 25, rue Jeanne-d'Arc, Vannes.  
Direction des Contributions Indirectes : Tél. : 3-86. — 21, rue Richemont, Vannes.  
Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole et Caisse d'Assurances Sociales Agricoles : Tél. : 8-71. — 3, place de la République, Vannes.  
Caisse d'Allocations Familiales Agricoles : Tél. : 2-15. — 1, place de la République, Vannes.  
Caisse Régionale de Crédit Agricole : 20, rue Jean-Gougaud. Tél. : 2-92, Vannes.  
Caisse Rurales : 12, rue Richemont. Tél. : 0-81, Vannes.  
Union Départementale des C.U.M.A. (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), 15, place de la République, Vannes.  
Président : M. Yves du Halgouët, de Guégon, conseiller général.  
Coopérative d'Insemination Artificielle. Siège administratif : Centre de Beau-lieu, en Bignan, par Locminé (Morbihan).  
Président : M. Derian, de Plumelin. — Conseiller technique : M. Le Hyaric, directeur des Services Vétérinaires du Morbihan.  
Syndicat Départemental d'Émigration Rurale, 12, rue Richemont, Vannes. Tél. : 0-81.  
Centre d'Action Sociale Rurale, 1, place de la République, Vannes.  
Président : M. de Gouyon, sénateur du Morbihan. — Assistante chef : M<sup>lle</sup> Gallon.  
Une assistante sociale rurale dans chaque chef-lieu de canton.  
Chambre d'Agriculture du Morbihan : 15, place de la République, Vannes. — Tél. : 5-05. — Président : M. Louis Le Léanec, sénateur du Morbihan ; Vice-présidents : MM. Joseph Brunel, de Plumelec et Jean Galerne, de Noyal-Pontivy ; Secrétaire : M. Hugues de Kerret, de Languidic ; Secrétaire adjoint : M. Roche, de St-Avé ; Secrétaire administratif : M. Yves Bouché, ingénieur agricole à Vannes.  
Direction des Services Vétérinaires : Tél. : 8-02. — Cité Administrative, Vannes.  
Eaux et Forêts : Caserne des Trente, Vannes.  
M. R. U. : (délégation régionale du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), avenue du Faouëdic, Lorient.  
Service départemental de la Main-d'œuvre : baraquements de la place de la République, Vannes.  
Contrôle des Lois sociales en Agriculture : Caserne des Trente, Vannes.  
Délégation départementale de l'O.N.I.C. (Office des Céréales) : Caserne des Trente, Vannes.  
Coopérative de Reconstruction des biens ruraux du Morbihan : 56, allée des Meuniers à Lorient ; Tél. : 9-41. et place de la République à Vannes ; Tél. : 5-05.

S.I.C.A. d'Habitat Rural : 15, place de la République à Vannes ; Tél. : 5-05 et 56, allée des Meuniers à Lorient ; Tél. : 9-41.  
Société départementale d'Agriculture : Caserne des Trente, Vannes.

## DEPUTES :

GOLVAN, maire de Quiberon.  
GUILGUEN Louis, conseiller municipal de Lorient.  
HUTIN Paul, directeur d'« Ouest-France », à Rennes.  
IHUEL Paul, maire de Berné, président du Conseil général.  
DE LA NOE Robert, maire d'Elven.  
LE COUTALLER Jean, maire de Lorient.  
MARCELLIN Raymond, conseiller général de Sarzeau.

## SENATEURS :

LE DIGABEL Joseph, maire de Theix.  
LE LEANNEC Louis, maire de Caudan.  
YVON Joseph, avocat à Lorient.

## MARCHÉS DE LA SEMAINE

ALLAIRE. — Tous les vendredis.  
AURAY. — Tous les vendredis ; 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
BAUD. — Tous les samedis.  
BUBRY. — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
ELVEN. — Tous les vendredis.  
LA GACILLY. — Tous les samedis.  
GOURIN. — Tous les lundis.  
GUEMENE-SUR-SCOREFF. — Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
HENNEBONT. — Le jeudi de chaque semaine.  
JOSSELIN. — Tous les samedis.  
LOCMINÉ. — Le jeudi de chaque semaine.  
LOCMIQUELIC. — Tous les vendredis.  
LORIENT. — Le mercredi et le samedi de chaque semaine.  
MALANSAC. — Tous les vendredis.  
MALESTROIT. — Tous les jeudis.  
MUZILLAC. — Tous les jeudis.  
FLOERMEL. — Tous les lundis.  
FLOURAY. — 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois et le 8 juillet.  
PLUMELEC. — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
QUESTEMBERT. — Tous les lundis.  
LA ROCHE-BERNARD. — Tous les jeudis.  
ROCHFORT-EN-TERRE. — Tous les mardis.  
SARZEAU. — Tous les jeudis.  
VANNES. — Mercredi et samedi de chaque semaine.

SOLUTION. — 1. L'oiseau est beaucoup trop gros. — 2. On n'attelle pas les bœufs comme les chevaux. — 3. On ne les conduit pas avec des guides. — 4. Un lion se promène sur la route. — 5. L'hôtel est trop petit pour contenir autant de chambres. — 6. Le panneau de signalisation est au milieu de la route. — 7. La voiture a deux roues différentes. — 8. Un petit garçon conduit une puissante auto. — 9. Le clocher a une fenêtre et des persiennes. — 10. On voit un navire sur le sommet de la colline. — 11. Les inscriptions sur la borne sont placées du côté opposé à la route.

## FOIRES DE L'ANNÉE

**ALLAIRE.** — 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.  
**ARZAL.** — 27 février; 26 décembre.  
**AURAY.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
**BAUD.** — 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois; 4<sup>e</sup> samedi de janvier; veille des Rameaux.  
**BERNE.** — 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois; dernier samedi d'avril.  
**BREHAND-LOUDEAC.** — 19 mai.  
**BRANDERION.** — Foire le lundi de Pâques; foire de la Saint-Louis le 25 août.  
**CADEN.** — 17 février, 29 décembre.  
**CAMORS.** — 1<sup>er</sup> vendredi de juin; lundi suivant le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.  
**CARENTOIR.** — 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
**CARNAC.** — 15 avril; 17 mai et 13 septembre.  
**CAUDAN.** — 11 mai (date fixe).  
**CLEGUEREC.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
**ELVEN.** — 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, sauf en mai (le 8) fixe et octobre (le 18) fixe.  
**ERDEVEN.** — 1<sup>er</sup> avril; 18 avril.  
**LE FAOUEZ.** — Mercredi 15 jours avant les Cendres; mardi des Rogations; 6 juillet; 3<sup>e</sup> samedi après Pâques; les premiers mercredis des mois d'août, septembre, octobre, novembre.  
**FEREL.** — 2<sup>e</sup> mardi de janvier, février, mars, avril et décembre.  
**LA GACILLY.** — Marché aux bestiaux le 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois; 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois.  
**GOURIN.** — 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
**GRAND-CHAMP.** — 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.  
**GUELTAS.** — Le samedi avant le 3<sup>e</sup> dimanche du mois de mai.  
**GUEMENE-SUR-SCOREF.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois; 11 juillet, 9 octobre (fixes).  
**GUER.** — Le mercredi situé entre le 22 et le 28 de chaque mois.  
**GUERN.** — 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois; 14 août (fixe).  
**GUISCRIFF.** — 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.  
**GUIDEL** (Pas de marchés). — Foire normale 1<sup>er</sup> lundi du mois (bovins et porcins).

POUR RIRE ● POUR RIRE ● POUR RIRE

### ● JEU ÉVANGÉLIQUE

*Histoire d'une autre époque.*  
*Massenet dînait dans une famille bourgeoise. Après le café, on le prie d'entendre Mlle Pauline, âgée de seize ans, une des bonnes élèves du cours Marmontel.*  
*Massenet soupire. Mlle Pauline se met au piano. Quand elle a terminé, la mère se penche anxieusement vers Massenet.*  
 — Dites-nous franchement votre avis?  
 — Mais, répond Massenet, on voit que votre fille a reçu une éducation religieuse...  
 — Comment cela?  
 — Elle joue d'une façon évangélique...  
 — Ah?  
 — Sa main gauche ignore complètement ce que fait sa main droite...

**HENNEBONT.** — Jeudi avant le Mardi-Gras; jeudi de la Passion; 13 juin (Saint-Antoine); jeudi après l'Ascension; jeudi après la Toussaint.  
**INZINZAC.** — 3 mai; 14 septembre et samedi précédant la fête de la Victoire.  
**JOSSELIN.** — 2<sup>e</sup> samedi et dernier samedi de chaque mois.  
**KEBGRIST.** — 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
**KEVIGNAC.** — 14 avril; 4 juin; 2 juillet et 10 août.  
**LANDAUL.** — 11 avril; 25 mai; 13 juillet.  
**LANDEVANT.** — 22 février; 7 avril; 11 juin; 29 septembre; 25 novembre.  
**LANGOELAN.** — 12 juin.  
**LANGONNET.** — 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**LANGUIDIC.** — 2 janvier; 1<sup>er</sup> mars; 4<sup>e</sup> lundi de Carême; 28 mai et 31 juillet; 18 octobre; 12 novembre.  
**LOCMINE.** — Le jeudi de chaque semaine.  
**LORIENT.** — Le mercredi qui suit le dimanche de Pâques; 2<sup>e</sup> mercredi de juin; le mercredi qui suit le dimanche de la Victoire; le mercredi qui précède Noël.  
**MALANSAC.** — Le 20 de chaque mois.  
**MALESTROIT.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**MARZAN.** — 1<sup>er</sup> mercredi de janvier et février; 21 février; 19 mars; 23 avril; 22 mai; 11 juin; 1<sup>er</sup> mercredi de juillet; 30 août; 13 octobre; 8 novembre; 1<sup>er</sup> mercredi de décembre.  
**MAURON.** — 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.  
**MELEAND.** — 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
**MENEAC.** — 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**MERLEVEZ.** — 8 mai (fixe).  
**MESLAN.** — 17 avril; 22 mai.  
**MUZILLAC.** — 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois; 17 janvier (fixe).  
**NAIZIN.** — 26 avril; lundi de la Pentecôte; veille du dernier dimanche de septembre.  
**NOYAL-MUZILLAC.** — 25 janvier; 25 février; 25 mars; 17 mai; 23 décembre.  
**PEAULE.** — Le mercredi après le 6 janvier; 2<sup>e</sup> mercredi de février; 8 mars; 1<sup>er</sup> mercredi après le 6 janvier; 2<sup>e</sup> mercredi de février; 8 mars; 1<sup>er</sup> mercredi d'avril; 15 mai; 2 juin; 12 novembre; 3<sup>e</sup> mercredi de décembre.  
**PLEUCADEUC.** — 24 mars (fixe).  
**PLOEMEUR.** — 1<sup>er</sup> mercredi de janvier; foire de Pâques; 1<sup>er</sup> mercredi de mai; 3<sup>e</sup> mercredi de juin; 20 septembre; 21 octobre; foire de la Toussaint.  
**PLOERMEL.** — 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois; 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
**PLOUHARNEL.** — « Foire aux Fleurs », le samedi précédant le 2<sup>e</sup> dimanche de mai.  
**PLUMELEC.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.

## LA MAIN A LA PATE

■ **ÉPINARDS A LA REINE.** — Faites fondre dans 100 gr. de beurre un oignon haché, ajoutez-y 500 gr. d'épinards blanchis et passés au tamis fin. Faites revenir à feu vif; ajoutez une petite cuillerée de farine, un peu de lait, de façon à ce que les épinards ne soient ni trop épais, ni trop clairs, sel, poivre, 100 gr. de gruyère râpé, faites bouillir et retirez du feu. D'autre part, faites monter le blanc de trois œufs, ajoutez-y les jaunes, mélangez aux épinards et passez au four pendant dix minutes. Vous pouvez au moment de servir, parer le plat avec des crevettes roses.

**PLUMELIAU.** — 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
**PLUVIGNER.** — 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois ; 3 février (fixe) ; 25 avril (fixe) ;  
 lundi après le 8 décembre.  
**PONTIVY.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois.  
**PONT-SCOREFF.** — 7 janvier ; 2<sup>e</sup> mardi de février, mars et avril ; 19 mai ;  
 24 juin ; 22 juillet ; 25 août ; 2<sup>e</sup> mardi de septembre, octobre et novembre ;  
 9 décembre.  
**PORT-LOUIS.** — Lundi de la Quasimodo ; dernier lundi d'octobre.  
**PRIZIAC.** — Mardi de Pâques.  
**QUESTEMBERT.** — 1<sup>er</sup> lundi du mois.  
**REGUINY.** — 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
**RIANTEC.** — 2 avril ; 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
**LA ROCHE-BERNARD.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**ROCHFORT-EN-TERRRE.** — 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
**ROHAN.** — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
**ROUDOUALLEC (Pas de marché).** — Foires le dernier jeudi des mois de  
 mars, mai, septembre et décembre (présentations bovine et chevaline).  
**SAINT-ARMELE.** — 22 avril ; 14 mai ; 8 juin et 16 août.  
**SAINT-CARADEC-TREGOMEL.** — Dernier samedi de janvier ; 24 février ;  
 19 mars ; 25 avril ; 17 mai ; 1<sup>er</sup> samedi de juin ; 30 juin ; 14 et 29 août ;  
 7 septembre ; 3<sup>e</sup> lundi de juillet.  
**SAINT-DOLAY.** — 1<sup>er</sup> samedi de janvier ; 1<sup>er</sup> samedi de février.  
**SAINT-GUYOMARD.** — 22 mars ; 24 septembre.  
**SAINT-MARTIN-SUR-OUST.** — 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
**SAINT-THURIAU.** — 3<sup>e</sup> vendredi d'avril.  
**SAINT-PERREUX.** — 4 juin.  
**SARZEAU.** — 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois ; le 28 mai (Saint-Colombin).  
**SEGLIEN.** — 25 mai ; 25 août ; 25 novembre.  
**SENE.** — 22 septembre.  
**SERENT.** — 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
**SILFIAC.** — 10 avril ; 10 août ; 10 décembre.  
**SURZUR.** — 22 janvier ; 28 février ; 27 mars ; 22 juillet ; 12 novembre ;  
 22 décembre.  
**VANNES.** — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois ; 22 août (Saint-Symphorien) ;  
 lundi qui suit le 18 octobre (foire aux oignons).

## CONSEIL PRATIQUE

**POUR BOUCHER LES PORES DU BOIS :** Passer le bois au papier de verre. Dans de l'essence de térébenthine, mélanger :

Féculé de pomme de terre.. 350 gr.  
 Blanc d'Espagne ..... 300 gr.  
 Huile de lin cuite ..... 150 gr.  
 Siccatif pâle ..... 150 gr.

Obtenir ainsi une pâte fluide qu'on applique sur le bois. Laisser reposer. Prendre de la poudre fine de pierre ponce délayée dans de l'huile de lin. La passer sur le bois. Enfin, mettre de l'encaustique.

## ★ PENSEE A RETENIR

*RELATIVITE.* — Il y a des gens qui supportent leurs souffrances avec plus de courage à la seule idée que d'autres souffrent plus qu'eux ; c'est pourquoi lorsqu'ils se trouvent dans le fauteuil du dentiste, ils pensent à ceux qui sont sur la table d'opération.

B. T.

**DÉFINITION DU RASEUR :** Personnage qui, lorsqu'on lui demande l'heure, entreprend de vous expliquer comment on fabrique une montre.

M. F.

CULTIVATEURS!...

# PAYSAN BRETON

EST VOTRE JOURNAL

Il sera demain, comme hier, au service de l'exploitation familiale et du foyer paysan.

POUR ETRE DOCUMENTES,  
 POUR ETRE RENSEIGNES,  
 POUR ETRE DEFENDUS,

LISEZ

PAYSAN BRETON

POUR EMPECHER

QU'ON VOUS IGNORE,  
 QU'ON VOUS MEPRISE,  
 QU'ON VOUS MARCHE SUR LES PIEDS,

SOUTENEZ

PAYSAN BRETON

LISEZ-LE...

PROPAGEZ-LE

Vous pouvez compter sur lui,  
 Il doit pouvoir compter sur vous.

Abonnement : 500 fr. par an — C.C.P. 93-978 Rennes

« Paysan Breton », 13, rue du Maréchal-Foch,

B.P. 155. — SAINT-BRIEUC

Dépôt légal n° 152. — 1<sup>er</sup> trimestre 1954.

Imp. « Les Nouvelles de Bretagne », 31, avenue Janvier, RENNES.



Sa Laine

## "Gloan Mad"

... LA BONNE LAINE

GROS  ÉTABLISSEMENTS DÉTAIL  
**JEUNTEUN**  
8, Rue du Guéodet -

GAI ODET QUIMPER

Place de l'Église  
Place St-Corentin  
Halles

*Gai Odet*  
Sauvegarde le pouvoir d'achat... et le prouve

  
La Marque de Confiance

LAINES  
LINGE  
LAYETTE  
BONNETERIE  
CHÉMISERIE  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL  
CHAUSSURES - PANTOUFLES

*Venir a Gai Odet... repartir satisfait*

Ses Vêtements de Travail

## "Le Chêne"

(SOLIDES COMME UN CHÊNE)

Bien plus de  Profit 

en élevage  
grâce aux  
produits

# SANDERS

Vous serez surpris de la rapidité du résultat.

1° Aliments composés complets SANDERS, pour porcs à l'engrais, truies mères et porcelets, vaches laitières, jeunes bovins d'élevage, bovins à l'engrais, juments et poulains, chevaux adultes, poules pondeuses, poussins, etc...

2° Aliments composés SANDERS complémentaires des grains, pour porcins, pour bovins, pour chevaux et pour volailles.

3° PROVENDEINES SANDERS, pour porcs, vaches laitières, bovins, chevaux, moutons, poules pondeuses, poussins, lapins, d'indons, oies, canards; HELIOS, pour chevaux de sang; CANINNO, pour chiens de race.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF :

### UNION MEUNIÈRE AGRICOLE & COMMERCIALE

Siège social, Usines et Bureaux :  
138, rue Robespierre — BREST  
Téléphone 15-10

Autre Usine au LÉGUE (Côtes-du-Nord) - Téléphone : 4-75 St-Brieuc

# Agriculteurs Bretons,

N'oubliez jamais que

LA TERRE ;  
LES BATIMENTS ;  
LE CHEPTEL ;  
LE MATERIEL ;  
L'OUTILLAGE ;

VOS COMPAGNONS FIDELES

N'AIMENT NI LES PARTAGES, NI LES VENTES

Ne risquez pas qu'après vous, ils soient à leur tour, après tant d'autres, dispersés aux quatre vents des enchères pour n'avoir pas prévu les dépenses et les difficultés qu'entraîne inévitablement la disparition du chef de famille  
ou de son conjoint

DEFENDEZ-LES AVEC INTELLIGENCE  
EN VOUS FAISANT GARANTIR par la

## **SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE**

Société d'assurance à forme mutuelle  
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938  
pour les Contrats souscrits ou exécutés en France  
Fondée en 1857 — Siège social à ZURICH

LA PLUS IMPORTANTE SOCIÉTÉ  
D'ASSURANCE SUR LA VIE A FORME MUTUELLE  
DU CONTINENT EUROPEEN

Tous renseignements gratuits à l'Office Central de Landerneau